This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Finch S 212

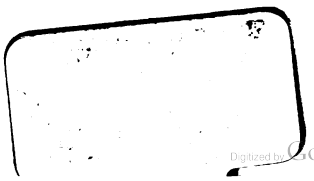

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOTHEQUE FRANÇOISE,

OU

HISTOIRE LITTERAIRE DE LA FRANCE,

TOME XII.

PREMIERE PARTIE.

A AMSTERDAM,
Chez JEAN FREDERIC BERNARD
MDCCXXVIII.

Digitized by Google

LIVRES NOUVEAUX.

L'Hiſtoire des Inſectes, deſſinée au naturel par Mad. de Meriaan Lat. Franç. avec de très belles figures, grand in folio.

Memoires de Mademoiſelle, fille de M. Gaſton, Duc d'Orleans. 6. vol. 12.

Lettres ſur la Veritable Education, par Madame la Marquiſe de Lambert. 12.

L'Eloquence Chrétienne dans l'idée & dans la pratique, par le P. Gisbert, avec les remarques de M. Lenfant. 12.

Ceremonies & Coutumes Relig. de tous les Peuples. Tome 4. qui contient la Suite des Religions Idolatres, deſſinées par M. Picart. fol. fig.

Digitized by Google

HISTOIRE LITTERAIRE DE LA FRANCE.

ARTICLE I.

Sancti Cæcilii Cypriani Episcopi Carthaginensis & Martyris opera ad MSS. Codices recognita & illustrata studio ac labore Stephani Baluzii Tutelensis. Absolvit post Baluzium, ac Præfationem & Vitam Sancti Cypriani adornavit unus ex Monachis Congregationis S. Mauri. Parisiis ex Typographiâ Regiâ 1726 *in fol.* C'est-à-dire. *Les œuvres de S. Cyprien revûes d'après les Manuscrits & enrichies de notes par M. Baluze &c. Pagg.* 608 *pour les œuvres de S. Cyprien, & pagg.* 330. *pour les écrits qui lui sont attribuez: sans la Préface, la vie & les Tables.*

IL seroit inutile de faire ici l'éloge des Oeuvres de S. Cyprien, & du travail de

de M. Baluze; tous les Savans conviennent que S Cyprien eſt un célébre Docteur de l'Egliſe qui a expliqué avec ſoin la diſcipline des premiers ſiécles du Chriſtianiſme, & qui dans des occaſions importantes a ſoutenu avec une fermeté héroïque les droits de l'Epiſcopat. La réputation de M. Baluze nous diſpenſe encore de le loüer; tant qu'il y aura des Savans ce nom ſera cher dans la Republique des Lettres. Quoique M. Baluze ſe ſoit appliqué avec ſoin à differentes Editions, on peut aſſurer que les Oeuvres de S. Cyprien ont merité de ſa part une attention plus particuliere, il en a revu avec beaucoup de ſoin les anciens MSS. & a medité longtems ſur cette edition. Exilé de Paris en 1710, il ne la perdit point de vüe, & rappellé dans la même ville en 1713, il ſe livra entierement à un travail qu'il n'avoit point interrompu; dès l'an 1717, il commença l'impreſſion. Il avoit déja imprimé les Ouvrages qui appartiennent conſtamment à S. Cyprien, & la plus grande partie des Notes, lorſqu'il mourut le 28 Juillet 1718. Après la mort de M. Baluze, cette Edition fut longtems ſuſpendue. Ce ne fut qu'en 1724 que le P. de Sainte-Marthe General de la Congregation de S. Maur engagea Dom Prudent Maran, qui s'aſſocia un de ſes confreres, à achever cette Edition.

Les differentes Editions de S. Cyprien qui parurent dès la naiſſance de l'Imprimerie, & qui ont été faites dans la ſuite, font aſſez voir l'empreſſement qu'on a toujours eu pour

Digitized by Google

pour lire ſes Ouvrages. On en compte trois anciennes: celle qui parut à Rome en 1471 par les ſoins de Conrad Sweinheim & d'Arnoul Pannartz; la ſeconde à Veniſe en 1471 par Vindelinus de Spire; & une troiſieme qu'on appelle *Anonyme*, parce qu'on ne ſait ni le nom de la Ville où elle a été publiée, ni celui de l'Imprimeur. La Premiere Edition de Paris, eſt de 1512 chez Berthaud Rembolt & Jean Waterloes. Il y a dans cette Edition pluſieurs Ouvrages qui ne ſont pas dans les precedentes. En 1520 Eraſme publia à Bâle chez Froben une Edition plus ample de S. Cyprien, Cet Imprimeur donna encore la même Edition en 1525, en 1558 in fol. & ſelon M. Fabricius, en 1540. Elle parut à Cologne en 1525 & 1544, à Lyon en 1528. 1537. 1544. 1554, & à Paris en 1541. Outre ces Editions M. Fabricius compte encore celles de Cologne en 1520, de Veniſe en 1547, d'Anvers en 1541, & de Londres en 1600. Dom Prudent Maran Auteur de la Preface, où l'on trouve ce détail curieux accompagné de pluſieurs remarques, obſerve que M. Fabricius a oublié une Edition d'Anvers de 1542.

Les Editions les plus completes ſont celles de Paul Manuce en 1563 & de Guillaume Morel en 1564. Depuis cette derniere Edition, l'on n'a plus trouvé d'Ouvrage qu'on pût attribuer à S. Cyprien. Dom Maran rapporte à ce ſujet pluſieurs particularitez qui ne peuvent que plaire aux amateurs de l'Hiſtoire Litteraire.

Avant que ces Editions parussent, Pamelius avoit formé le projet d'une Edition des Oeuvres de S. Cyprien. L'étude qu'il fit de la Theologie, & son voiage en France, suspendirent ce dessein. A la vuë de ces deux dernieres Editions, il conçut l'espérance de porter la sienne à une plus grande perfection par le secours de toutes les differentes Editions & des MSS., & il s'appliqua avec tant de soin que son Edition étoit déja prête en 1566. Les revolutions des Païs Bas l'empêcherent de la publier; ce ne fut qu'en 1568 qu'elle parut à Anvers, où on en fit une seconde Edition en 1589. L'Auteur compte ensuite les Editions de Cologne en 1617, de Paris en 1574. 1603. 1616 & 1644. Il n'a point oublié quelques autres Editions citées dans differens Catalogues: comme de l'aveu de Dom Maran on ne peut y ajouter foi, nous n'entrerons pas dans un plus grand détail. Il a encore ajouté plusieurs faits curieux dont les Litterateurs lui doivent savoir bon gré.

En 1593 Simon Goulart reimprima à Geneve les Oeuvres de S. Cyprien publiées par Pamelius; il y ajouta des Notes longues & embroüillées, pour refuter Pamelius, & faire de S. Cyprien un bon Calviniste. M. Rigault publia son Edition en 1648. à Paris, elle fut suivie de l'Edition de M. le Prieur en 1666. C'est en 1682 que parut l'Edition d'Oxford, par les soins de Jean Fell Evêque d'Oxford & de Jean Pearson Evêque de Chichester. Cette Edition reparut à Bre-

Digitized by Google

Breme en 1690 & à Amsterdam en 1692 suivant M. Fabricius. Mais Casimir Oudin, p. 275. de son Commentaire sur les Auteurs Ecclesiastiques T. 1., dit que cette Edition avoit déja paru à Breme l'an 1689 pour la seconde fois. Ceux qui voudront être instruits de ces differentes Editions peuvent consulter avec fruit ce même Ecrivain, qui à quelques fautes près a traité cette matiere avec beaucoup de soin. Au reste Dom Maran juge habilement de toutes ces Editions; la partialité ne se fait point sentir.

Pour rendre sa Preface plus interessante, Dom Maran examine avec sagacité le sentiment de S. Cyprien sur differens points très-importans, comme l'unité & l'infaillibilité de l'Eglise, la superiorité des Evêques sur les Prêtres, la Primauté de l'Eglise Romaine; la dispute de S. Cyprien avec S. Etienne sur le Baptême des Heretiques, l'erreur du saint Docteur sur le sentiment de ses adversaires, la maniere dont il se défendit dans cette dispute. Dom Maran prétend que sur les premiers points, S. Cyprien a été dans les mêmes sentimens où est l'Eglise Romaine. A l'égard de sa dispute avec S. Etienne, il soutient qu'il est faux que ces deux Saints aient été dans l'erreur, l'un en approuvant le Bâteme de toute sorte d'Heretiques, & l'autre en le rejetant. Le celebre Jean de Launoy a soutenu hautement ce sentiment; mais je ne sai si l'on conviendra avec l'Auteur de la Preface qu'un Evêque, aussi illustre que S. Cyprien, n'ait pas bien entendu le senti-

ment de ſes adverſaires. Comment eſt-il poſſible qu'au dix ſeptieme Siecle, on ſoit en état de prononcer ſi déciſivement ſur une pareille queſtion ? J'avoüe que j'ai de la peine à croire qu'on puiſſe mieux entendre aujourd'hui ce qu'on dit être échapé aux lumiéres d'un ſi grand Evêque.

Dom Maran examine encore quelques autres points, ſavoir ſi S. Cyprien a confondu le Sacrement de la Confirmation avec l'Impoſition des mains qui ſe faiſoit ſur les Heretiques revenus au gyron de l'Egliſe, s'il a regardé la Confirmation & la Penitence, comme des Sacremens. Il traite en particulier quelques queſtions qui ont rapport au Sacrement de Penitence. Il montre enfin que le ſaint Docteur a eu des ſentimens Orthodoxes ſur la Preſence de J. C. dans l'Euchariſtie, ſur le Sacrifice de la Meſſe, ſur le Purgatoire & ſur l'Invocation des Saints, ſur la Divinité & ſur la Grace de J. C. Après ces diſcuſſions préliminaires, vient la Vie de S. Cyprien qui renferme des détails curieux non ſeulement ſur la perſonne, mais encore ſur les Ecrits de ce Docteur illuſtre. Nous pouvons aſſurer que ceux qui liront avec attention la Vie & la Preface, ſeront en état d'expliquer tous les Textes de S. Cyprien; ce n'eſt que par de pareils ſecours qu'on n'eſt point arrêté en liſant les écrits des Peres de l'Egliſe, & rien n'eſt plus frivole que de ſoutenir comme l'a fait un Journaliſte de Paris, qu'une bonne Traduction de S. Cyprien eſt le meilleur de tous

les

Digitized by Google

les Commentaires. Quand on parle ainſi, on connoit bien peu les difficultés qu'on trouve en liſant les Ouvrages des Peres de l'Egliſe. La longueur & l'abondance des Matieres ne nous permettent pas d'entreprendre une analyſe plus detaillée. Nous ne pouvons aſſez inviter le Lecteur ſavant, à conſulter cet excellent Ouvrage.

Il nous reſte maintenant à dire quelque choſe des Notes. M. Baluze, à ce qu'on prétend, en avoit ajoûté un grand nombre qui étoient comiques & impertinentes; D. Maran les a ſupprimées, & n'a conſervé que les Notes utiles & neceſſaires. On peut dire que ces Notes ſont d'un bon goût: tantôt on rapporte les differentes Leçons, tantôt on developpe le dogme & la diſcipline; la ſaine Doctrine, & une connoiſſance exacte de la premiére antiquité brillent par tout; on peut dire que dans un ſiecle où l'on s'explique ſi delicatement ſur certaines matieres, l'Auteur des Notes montre un courage d'eſprit peu ordinaire.

Comme cet Extrait eſt compoſé, & imprimé dans un Pays où l'on jouït de cette liberté ſi utile au progrès des Lettres, je ſuis bien aiſe d'avertir le Public, qu'après la mort de M. Baluze, il y eut des ordres ſuperieurs pour examiner ſon Edition. On s'apperçut que l'Editeur fondé ſur l'autorité des Manuſcrits avoit retranché dans le Traité *de Unitate Eccleſiæ* deux paſſages qui de la marge des Manuſcrits étoient paſſez dans le Texte; les voici. *Et primatus Petro da-*

sur ut una Christi Ecclesia & Cathedra una monstretur .... Qui Cathedram Petri super quem fundata est Ecclesia deserit. On les trouve aujourd'hui dans les Editions ordinaires à la page 195. M. Baluze avoit d'abord employé une longue Note pour éclaircir le Texte entier qui commence à *Loquitur Dominus ad Petrum* &c. p. 194. Elle est à la page 544. de son Edition que j'ai entre les mains. Comme cette Note a été supprimée j'ai cru faire plaisir au Public de l'inserer ici en entier. Elle est mise immédiatement après ces mots, *In Ecclesiâ se esse confidit* qu'on lit à la p. 545 des exemplaires mutilés.

Primus omnium Mortalium,* non Paulus Manutius, sed is qui in ejus officinâ mandato Superiorum præfuit Editioni operum sancti Cypriani cum summâ poteſtate, ausus est hunc locum mutare contra veterum librorum & editionum fidem, invito & repugnante Latinio, qui ait huic homini permissum fuisse quicquid libuit pervertere, addere, demere, corrumpere. Fatendum tamen est hunc locum sic adulteratum extare, non solùm in antiquo codice Marcelli II. quo usus est Onuphrius Panvinius, sed etiam, quod est majoris auctoritatis & momenti, in Epistola secunda Pelagii Papæ II. ad episcopos Istriæ. Ut meritò hinc colligi debere videatur hæc, quæ nobis videntur non esse Cypriani, & videntur esse ex additamento posteriorum temporum, esse antiqua & ea verè esse

* P. 544.

Digitized by Google

esse Cypriani creditum esse ævo Pelagii, id est ante mille annos. Sed huic auctoritati opponi non insulsè nec inutiliter potest auctoritas Codicis Veronensis & Codicis Seguieriani, qui scripti sunt ante mille annos, ut de Veronensi testantur Latinius & Aldus Manutius Pauli filius in Ortographia sua, & Seguierianum quo ego utor, constet omnium qui eum viderunt judicio & consensu scriptum quoque esse ante mille annos. Scripti ergo sunt ambo ævo saltem Pelagii. Itaque afferi non immeritò potest ista interpolata tum fuisse, ut compellerentur Episcopi Istriæ sentire cum Successore Petri, cui Primatus à Christo datus erat, cum scirent testimonio Cypriani eos in Ecclesia non esse qui Cathedram Petri, super quam (sic enim scriptum est in veteri Codice ex quo editæ sunt à Baronio epistolæ Pelagii in actis Alexandri III. apud Baronium an. 1167 §. 41 & apud Ivonem & Gratianum) fundata est Ecclesia, deserit eique resistit. Certum ergo videri debet hunc locum Cypriani corruptum & interpolatum fuisse ævo Pelagii auctoritate sumptâ ex audacia, quæ sine delectu aliquo aut sapientiâ ducitur ad judicandum impetu & temeritate, ut Cicero monet. Quod in primis contigit in operibus sancti Martyris, in quæ absque ullo delectu sæpissime impudenter grassata est audacia veterum criticorum & librariorum. Nam præter hunc locum, quem constat ex sententia Latini Latinii confutum esse ex eorum additamentis & vitiatum fuisse, extant adhuc aliqua alia

loca

Digitized by Google

loca corrupta ex industriâ apud Cyprianum, ut intelligi daretur istorum falsariorum opiniones niti auctoritate Cypriani. Exemplo erit in primis Claudius Taurinensis; qui cum inimicus esset sacrarum imaginum, verbis sancti Cypriani, licet eum non nominet, ex libro ad Demetrianum usus est multùm alteratis, ut ea congruere facere cum suâ sententia. Nam pro eo quod Cyprianus scripserat pag. 221. *quid te ad falsos deos incurvas*, Claudius, ut testatur Jonas episcopus Aurelianensis, posuit *quid te ad falsas imagines inclinas*, ineptè profectò, cum planè liqueat imagines non esse falsas. Algerus scholasticus Leodiensis in capite 81. libri de misericordia & justitia referens locum ex epistola 68 sancti Cypriani, * ejus verba immutavit congruenter ad suum propositum, & nonnulla addidit tanquam Cypriani quæ non habentur in epistola, ut illic monui. Ea audacia jam præcesserat in canone 25 Apostolorum, cui sub imperio Childerici regis Francorum addita est, ut docet Gregorius Turonensis, clausula de homicidio ex quaternione novo annexo, eo modo quo in epistolis Papæ Vigilii ad Justinianum & Theodoram Monothelitæ, ut suam de unâ Christi voluntate opinionem fulcirent etiam testimonio Papæ Vigilii, addiderunt *Et unam operationem*. Epistolam ejusdem Vigilii ad Profuturum Episcopum Bracarensem aliò transtulit sequens ætas, & ut fraus occultior esset, mutata est inscriptio, & addita est

* P. 545.

est *clausula* de primatu Papæ quæ non extabat in epistola, in qua nullo modo agitur de *primatu*. Hæc sunt testimonia temeritatis & audaciæ quorumdam veterum. Possent, ut puto, inveniri etiam alia exempla, si opus esset. Sed jam ad propositum revertamur. Cum ergo introducta esset ævo Pelagii ea Doctrina quæ habetur in hoc Cypriani loco sic adulterato & interpolato, Romani posteriorum temporum, qui ista additamenta sibi multùm grata & placentia legebant in epistola Pelagii, ea sequentibus sæculis ut vera usurpaverunt adversus eos quos putabant esse injuriosos potestati Romanæ. Exemplo erit in primis Gregorius VII in capite *si qui sint* dist. 81. ubi ex verbis sancti Gregorii lib. 35. cap. 13. Moralium in Job, quæ extant etiam apud Gratianum 5. q. 1. cap. *Sciendum*, in quo sanctus Gregorius ex libro 1. cap. 13. regnorum ait inobedientiam esse peccatum ariolandi & ariolandi peccatum esse repugnare & quasi scelus idololatriæ nolle acquiescere, ex his, inquam sancti Gregorii verbis collegit Gregorius VII illius successor in sede Romana, ut ferè solent qui dilatant phylacteria sua & magnificant fimbrias, peccatum Paganitatis, id est, infidelitatis, ut rectè explicat glossa, incurrere eum qui, dum se Christianum asserit, Sedi Apostolicæ obedire contemnit, id est, ut interpolatoris epistolæ Pelagii verbis utamur, qui ecclesiæ renititur & resistit & Cathedram Petri deserit, non esse in ecclesiâ, adeoque infidelem esse censendum. Et hinc regulam

regulam istam sumpsit Carolus Maranta in medullâ Decreti: *Sedi apostolicæ qui obedire renuerit eique se subjici detrectaverit quasi infidelis habetur.* Item Acta Alexandri III. apud Baronium, in quibus ita scriptum est adversus Fridericum Imperatorem: *Hanc igitur unitatem non tenens Fridericus Imperator tenere se pacem credit? Qui cathedram Petri deserit, super quam fundata est ecclesia, quomodò in ecclesia Dei se esse confidit?* Et ante ipsum Paschalis II. in epistola ad Archiepiscopum Colocensem: *Nonne malum est ab ecclesiæ unitate, à Sedis Apostolicæ unitate resilire?* Eodem Cypriani loco Cardinales in Liburno oppido congregati anno 1408 ad asserendam auctoritatem suam urentes adversùs obstinatam & inflexibilem pertinaciam & conniventiam inter se Benedicti XIII. & Gregorii XII de Papatu contendentium, iis tamen tantùm verbis utuntur quæ verè Cypriani sunt, ab adulterinis abstinent. Sed assequi satis non possum quid in mentem venerit Onuphrio Panvinio, Onuphrio inquam Panvinio viro doctissimo, pravam illius loci lectionem præferenti meliori, quæ antiquorum exemplarium auctoritate nititur, & illum eò usque progredi ausum esse ut non dubitaret asserere locum illum, cujusmodi legitur in antiquis libris & editionibus, esse depravatum, pio quidem animo, ut Covarruvias verbis utar adversùs Albertum Pium scribentis, & ferventissimo in apostolicæ sedis majestatem zelo, sed minus peritè. Religiosiores fuerunt Correctores

Digitized by Google

rectores Romani, qui in suâ Editione Decreti hunc locum ediderunt eo modo quo relatus est à Gratiano, quamvis scirent illum aliter haberi in Editione Manutiana. Antequam vero huic Observationi finem imponam, illud quoque annotabo, sequentes aliquot Papas videri ignorasse adulteratum hunc locum & usos esse sinceritoribus operum sancti Cypriani codicibus. Etenim Callistus II scribens ad Humbaldum Archiepiscopum Lugdunensem, referens verba Cypriani de dignitate Petri & æqualitate Apostolorum, ea refert cujusmodi habentur in melioribus exemplaribus, nulla additamentorum mentione. Cæterùm heic admonendum est M. Antonium de Dominis lib. 1. cap. 7. §. 18. falsò illam interpolationem tribuisse Aldo, quem vocat grammaticum. In quo duplicem errorem commisit. Nam Aldus Manutius non curavit Editionem Romanam operum sancti Cypriani, sed Paulus ejus filius. Iste verò non recensuit nec emendavit illa, sed is, ut antea dixi, cui ea editio commissa est cum summa potestate addendi, demendi, & corrumpendi pro suo libito. Itaque Paulus extra culpam est. Vir doctissimus Domnus Joannes Mabillonius redux ab Italiâ tractans hanc causam, in præfatione ad Liturgiam Gallicanam adnotat Anglos rejeciſe fragmentum istud quia non extat in pluribus antiquis codicibus optimæ notæ, sed nullum præferre Pelagio II. antiquiorem. Poterant tamen præferre * codicem Veronensem aliquanto

* p. 546.

quantò antiquiorem Pelagio, eàm Latinius & Aldus Manutius Pauli filius teſtentur illum ævo ſuo, id eſt ante centum & quinquaginta annos, exiſtimatum fuiſſe ſcriptum ante mille annos. At quamvis nullus extaret liber adeo antiquus, non inde tamen colligi poſſet fidem non eſſe adhibendam illis veteribus qui clauſulam illam non habent, quam non extare in ſeptem Vaticanis teſtatur Latinius. Ego vidi ſeptem & viginti qui illam non habent. Itaque affirmari poteſt abſque ullo periculo illam deeſſe in omnibus antiquis codicibus Gallicanis in quibus deſcriptus eſt liber de unitate Eccleſiæ. Non extat enim in libris noſtris antiquis, quorum nonnulli habent tantùm epiſtolas. His addendum puto codicem epiſtolarum Pelagii ad Epiſcopos Iſtriæ, qui unicus eſt, non eſſe ſcriptum ævo Pelagii, ſed poſt quingentos ad minus annos ab exceſſu ejus. Ex quo ſequitur codices operum ſancti Cypriani qui clauſulam illam non habent, ejuſdem ſaltem ac majoris eſſe auctoritatis quàm codicem epiſtolarum Pelagii. Addo veriſimile videri codices Germanorum illam non habuiſſe ævo Venerici Vercellenſis epiſcopi.

Ædificabo Eccleſiam. Hoc loco prout diverſa ſunt ingenia & partium ſtudia, in diverſa trahunt, qui eo uti ſunt, in lucubrationibus ſuis. Homines communionis Romanæ, cujusmodi nos ſumus, illius loci auctoritate probari putant ſummam Romani Pontificis auctoritatem. Adverſarii noſtri negant. Rurſum inter Catholicos diſcrimen eſt opinionum. Quidam

Digitized by Google

enim, ut fermè sunt Itali, potestatem nullis terminis circumscriptam ex eo loco asse*runt* summo Pontifici. Alii illam explicari *volunt* secundùm priscos Canones & dicta Sanctorum Patrum, quos aiunt ita extollere illius auctoritatem ut nihil illi licere velint adversùs ea quæ à Majoribus instituta sunt: illum porro sic esse caput Ecclesiæ, ut tamen eidem Ecclesiæ, quæ sponsa Christi est, id est Ecclesiæ universali subjectus sit. Quantum eæ opiniones inter se pugnent nemo est qui non videat. Egò, qui veritati semper & ubique studeo, promam liberè meam sententiam, nemini præjudicans quominùs unusquisque quod putat sentiat, & quod senserit eloquatur. Censeo itaque ex mente Cypriani, quantum eam assequi possum, Ecclesiam fundatam esse super Petrum, constitutum illum esse caput Ecclesiæ universæ, illi in Petro datas esse claves, æqualem quidem potestatem concessam esse cæteris Apostolis, quibus Episcopi successerunt; ita tamen ut illi semper respiciant ad originem unitatis, id est ad sedem Petri, & nihil gravioris momenti agant citra conscientiam Episcopi Romani, absque cujus auctoritate res Ecclesiarum ad normam dirigere non oportet, ut adnotatum à nobis est in libro quinto de concordia Sacerdotii & Imperii cap. 12. in additione. Si verus esset Canon Synodi Nicenæ quem R. P. Josephus Juvencius in Historia Societatis Jesu pag. 482 refert inventum fuisse in pervetusto Codice Chaldaïco à R. P. Francisco Rozo Archiepiscopo Cangrano-

rensi, eo quoque uti facilè possemus ad adstruendam hujus auctoritate Concilii summam Romani Pontificis potestatem super orbem universum. Nos sanè eam agnoscimus, sic tamen ut summum Pontificem, quæ est doctrina Ecclesiæ Gallicanæ, subjectum esse debere Concilio universali putemus. Italorum diversa sententia est, non tamen omnium. Etenim Dominicus Jacobatius Cardinalis lib. 6. art. 8. ait majorem esse Concilii auctoritatem quàm Papæ. Et Matthias Vgonius Episcopus Phamagustanus, qui erat patria Brixianus, disertè scribit Concilium esse supra Papam. Junior Ludovicus Parisetus scribens ad Pium IV. Papam epist. 29. 16. censet eum debere se subdere judicio Concilii. Etiam Antonius de Rosellis Aretinus, quamvis se multùm torqueat in asserenda & adstruenda summa dignitate & potestate Papæ, post explicatas prout valuit varias difficultates inextricabiles quæ ei occurrebant, post multas allegationes inutiles & fastidiosas, ut tum solebant Canonistæ, negare tamen non audet quin potior sit auctoritas Concilii generalis, quàm auctoritas Papæ. Sciebat enim fortassis datum à Cicerone documentum, ut si quam quis opinionem mente comprehenderit, si eam ratio convellat, repugnandum non esse, eamque animo libenti esse remittendam. Itaque remisit. Adde Albertum Pighium, qui quamvis vehementiori studio summi Pontificis auctoritatem extollat super auctoritatem Conciliorum, attamen lib. 6. de hierarchia ecclé-

Digitized by Google

cleſiaſtica cap. 1. ait rectam rationem evidenter dictare res dubias à pluribus iiſque prudentibus, in commune conſulcantibus, quam ab uno aliquo diſcuti tractarique rectiùs. Rectè profectò & convenienter ad ſenſum veteris Eccleſiæ Romanæ. Etenim Clerus Romanus, ad Sanctum Cyprianum ſcribens poſt obitum Papæ Fabiani, ait * firmum decretum eſſe non poſſe quod non plurimorum videbitur habuiſſe conſenſum, & ideo juſtum non eſſe ut unius ſententia prævaleat. Et Gelaſius Papa in tractatu adverſùs Græcos pronuntiat, non eſſe ſuæ humilitatis de totius orbis diſſenſione ferre ſententiam. Alii nunc ſunt mores, alia doctrina. Porro Albertum Pighium adjunxi Italis, quia tranſgreſſus in Italiam, Italicarum doctrinarum ſtudioſus fuit.

Vincent eam] Codex Gratianopolitanus, *prævalebunt adverſus eam*, ut in Editione vulgata.

Et It. eidem] Hoc membrum uſque ad *ores meas* deeſt in Codice Seguieriano & in aliis duodecim vetuſtis. Deeſt etiam apud Gratianum & in Editione quæ dicitur Gravii, niſi quòd additum ibi eſt in margine. Habetur tamen in ſepremdecim Codicibus antiquis à me viſis & in duodecim Anglicanis.

Super illum] Segmentum hoc deſideratur in antiquis Editionibus, & additum primò eſt in ea quæ dicitur Gravii. Extat autem in Codice Seguieriano & in aliis duodecim antiquis, tum etiam in duobus vetuſtiſſimis à Morellio laudatis.

* p. 547.

Ab uno Incipientem] Id est à Petro. Quippe ambigi non potest quin hæc referenda sint ad Petrum. Et tamen Erasmus ait incertum esse an referantur ad Christum vel ad Petrum. Ipse porrò putat Cyprianum magis de Christo sensisse. Optatus lib. 2. *Negare non potes scire te in urbe Roma Petro cathedram episcopalem esse collatam, in qua sederit omnium Apostolorum caput Petrus, unde & Cephas appellatus est, in qua una cathedra unitas ab omnibus servaretur.* Idem lib. 7. *Et cùm hæc ita scripta sint, tamen bono unitatis beatus Petrus, cui satis erat si post quòd negavit solam veniam consequeretur, & præferri Apostolis omnibus meruit & claves regni cælorum communicandas cæteris solus accepit bono unitatis.* In recentiori Codice Victorino ad vocem *incipientem* addita est hæc notula: *Non dicit constitutam.*

Hoc erant utique] Ita etiam Victor Episcopus Carthaginensis in epistola ad Papam Theodorum relecta in Concilio Lateranensi Martini Papæ. Olim in notis ad Lupum Ferrariensem monuimus Odoricum Raynaldum, cùm nesciret ista esse Cypriani, imputaret autem ea audaciæ Cardinalium in Liburno oppido consistentium, hæresim vocasse istam Cypriani sententiam de æqualitate Apostolorum. Videlicet impingens hæresim Cardinalibus secutus est morem Curiæ Romanæ quem indicavimus in notis ad vitas Paparum Avenionensium pag. 1055.

Hoc erant utique] Gelasius Papa I. in

trac-

Digitized by Google

tractatu advertùs Græcos: *Duodecim inter fuere Apostoli paribus meritis parique dignitate suffulti.* Adulatores multùm impediti & impliciti sunt in explicatione hujus loci Cyprianici, quia nolunt admittere æqualitatem inter Apostolos, ne videatur injuria fieri sancto Petro. Eò autem usque surrexit adulatio ut nolint Apostolos factos fuisse Episcopos à Christo sed tantùm simplices sacerdotes, Petrum solum à Christo factum esse Episcopum ut designaret unitatem, & unam potestatem, à qua omnes alii proficiscerentur, adeoque Apostolos factos fuisse Episcopos à Petro non à Christo. In hoc argumento se multùm exercuerunt Antonius de Rosellis & Joannes de Turre-cremata inutiliter & absque ulla ratione. Neglecta autem ratio, ut ait Cicero, multis implicatur erroribus. Illud certò dici potest Theologos scholasticos & glossatores Juris canonici, tanquam si sempiternam noctem Reipublicæ Christianæ offundere voluissent, ita misse in tenebras, ita omnia miscuisse, ut sophisticis suis argutiis id effecerint ne facilè agnoscamus terminos antiquos quos posuerunt patres nostri. Verba enim eorum, ut in Psalmum 144. ait Hieronymus, sic artificiosi sermone conclusa sunt, sic disputantem ligant syllogismis suis, ut non possit transire & teneatur inclusus. Eorum subtilitatibus & ingeniis debemus, quòd diræ concertationes de æqualitate Apostolorum, de primatu Petri, de Romani Pontificis & Conciliorum auctoritate introductæ sunt in Ecclesiam Dei,

quasii qui veritatem & pacem amant optare debent ut evellantur ex eorum animis qui in utramque partem disputant. Quidam, ut antea dixi, summis animis contendunt Apostolos omnes fuisse æquales in honore & potestate, primatum Petro datum ut Schismatis tolleretur occasio, Episcopos verò Romanos qui ei successerunt imposuisse in cervicibus nostris sempiternum dominium, idque factum esse contra vetera Instituta. Romani contrà putant primatum Petri fundatum esse in novo Testamento, Apostolos illi subditos fuisse velut oves gregis Christi, fuisse illum constitutum quasi Patrem reliquorum Discipulorum & Apostolorum, ut Didacus Stunica ait lib. 1. cap. 5. de vera Religione, Apostolos fuisse factos Episcopos à Petro, non à Christo, adeoque Episcopos eorum Successores non esse immediatè institutos à Spiritu Sancto, sed à Sede Apostolica emanasse, nec aliquam Episcopos * auctoritatem habere à Deo, uti dixisse in Concilio Tridentino anno 1547 Episcopum Albinganensem tradit Odoricus Raynaldus, denique Conciliorum auctoritatem esse inferiorem auctoritate Papæ, cujus unius sententiam prævalere debere aiunt adversùs omnium aliorum contrà sentientium sententiam, illum quippe esse Regem spiritualem Ecclesiæ, ut ait idem Stunica, cùm tamen Hincmarus Archiepiscopus Remensis nomine Principum Francicorum scripserit ad Adrianum II Papam non posse illum esse simul Regem &

* p. 548.

& Episcopum, uti adnotatum à nobis est in notis ad Capitularia pag. 1259. ubi etiam adnotavimus pag. 1214. Romanos posteriorum temporum putasse Regnum in Ecclesia esse & Papam esse Regem. Contrà Joannes de Parisiis in Tractatu de potestate regia & papali ait Petrum Apostolum, cujus Papa est successor, non misisse alios Apostolos, quorum successores sunt alii Episcopi; sed eos Christum immediatè misisse, nec Petrum insufflasse in alios Apostolos nec eis dedisse Spiritum Sanctum & potestatem dimittendi peccata, sed Christum, Paulum porrò non accepisse Apostolatum suum à Petro sed à Christo seu à Deo immediatè. Ingentes illæ controversiæ & disceptationes non essent in Ecclesia Dei, si veritatis cupidiores essemus quàm contentionis. Itaque omni prece poscendum est à Deo ut huic tam gravi malo finem pro sua pietate & misericordia imponat. Laboriosum & difficile negotium, quia hæ contentiones vetustate coaluerunt, & omne malum inveteratum, ut Cicero ait, fit plerumque robustius. Deo tamen nihil est impossibile. Vide Patricium Junium in notis ad epistolam Clementis ad Corinthios pag. 4.

Pari Consortio] id est *simili virtute*, ut explicat Papa Gelasius in Tractatu adversùs Græcos. Istud ita explicat Antonius de Rosellis ut æqualitatem illam dicat esse respectu ordinis, non jurisdictionis. Citat autem, ut id probet, glossam capitis *In novo* dist. 21. ubi auctor glossæ explicans locum ex e-

piſtola Anacleti Papæ ad Epiſcopos Italiæ, in quâ ſcriptum eſt omnes Apoſtolos cum Petro pari conſortio honorem & poteſtatem accepiſſe, ait iſtud ita intelligendum eſſe quòd omnis Epiſcopus ſit par Apoſtolico quantum ad ordinem & rationem conſecrationis, ſed Petrum majorem cæteris Apoſtolis fuiſſe in adminiſtratione. Eadem vaniloquentia reperitur apud Joannem de Turre-cremata, Caietanum, & alios. Iſtæ explicationes ſunt ſequiorum temporum, ignotæ Antiquitati, ut multa alia ſimilia quæ magnas difficultates & ambages inenodabiles induxerunt in Eccleſiam Dei. Aliter hanc cauſam explicavit Ludovicus Romanus in Concilio Baſileenſi, ubi dixit publicè omnes Apoſtolos ante Chriſti aſcenſionem fuiſſe pares, nec Petrum eis præfuiſſe, omnes fuiſſe ſimplices Sacerdotes, Epiſcopos vero fuiſſe ordinatos ab aliis Apoſtolis, Petro tamen illos tanquam primo Paſtori aſtitiſſe ante Apoſtolorum diviſionem & ſeparationem à Chriſto, cæterùm Apoſtolos ipſum eorum Principem eſſe juſſiſſe, ut & omnibus præeſſet, eandemque formam ſuis Succeſſoribus & reliquis Epiſcopis tenendam tradidiſſe. In eodem Concilio Baſileenſi Nicolaus de Tudeſchis Abbas de Moniacis, qui poſtea fuit Archiepiſcopus Panormitanus & Cardinalis, publicè dixit anno 1433. die nona Martii Papam poſſe ex certâ & rationabili cauſa mutare ſtatum univerſalis Eccleſiæ, ut teſtatur Petrus Bruneti in libro ſuo diurno de geſtis iſtius Concilii. Quæ ſanè ſententia, quam-

Digitized by Google

quamvis non eodem contextu verborum, extat in Oratione Nicolai, in qua legitur *quòd ex causa rationabili & aliis nota potest Papa venire contra Constitutionem Concilii etiam universalis Ecclesiæ statum concernentem.*

Voilà des Observations un peu longues; nous ne doutons pas cependant que le Lecteur curieux ne soit bien aise de les trouver ici. Au reste, Dom Maran avertit p. 545 que M. Baluze avoit retranché le Texte de S. Cyprien; mais qu'il l'a fait ajoûter, parce qu'on le trouve dans toutes les Editions qui ont paru en France depuis cent cinquante ans, même dans celle de M. Rigault. C'est pour la même raison qu'il a supprimé les Notes de M. Baluze que nous venons de rapporter. Il y a encore quelques traits qu'on a ôtez; nous pourrons les inserer dans le Journal suivant.

ARTICLE II.

*Essai sur la Poësie Epique traduit de l'Anglois de M. de Voltaire par M. ***. A Paris chez Chaubert* 1728. *pagg.* 170 *in*-12.

VOici un Ouvrage de goût qui nous paroit meriter une Analyse exacte; il est d'ailleurs écrit par un Poëte célèbre, dont le Public est en possession d'estimer les Ouvrages. M. de Voltaire se propose dans cet Essai, de distinguer le goût des nations polies

de l'Europe sur la nature du Poëme Epique; il tache de distinguer en quoi elles s'accordent, & en quoi elles different. Ensuite il hazarde des Reflexions sur les Poëmes Epiques d'Homere, de Virgile, de Lucain, de Trissino, de Camoens, de Dom Alonzo d'Ercilla y Cuniga, du Tasse & de Milton. Il fait ensuite des reflexions particulieres, qui regardent le Poëme Epique François. Ce petit Ouvrage n'est qu'une introduction à *L'Henriade* de M. de Voltaire; on l'a cependant publié à part, & on ne le trouve point à la tête de son Poëme; il seroit à souhaiter qu'on les imprimât ensemble. Au reste ce n'est ici que la premiere partie de l'Essai; la seconde, qui roule sur les guerres Civiles de France, & où l'on developpe toutes les intrigues de la Ligue, a été rejettée par le Censeur Royal. On dit qu'on l'a envoyée à un Libraire Hollandois, qui doit la publier incessamment.

M. de Voltaire observe d'abord, que dans tous les arts il y a plus de préceptes que d'exemples, parce que les hommes ont plus de passion pour enseigner que de talent pour executer; „ ainsi, *dit-il*, il y a plus de Com„ mentateurs que de Poëtes & plusieurs E„ crivains incapables de faire deux Vers, nous „ sont accablez de Traités de Poëtique". Il leur reproche d'avoir tout brouillé par leurs definitions & leur distinctions, & d'avoir répandu une profonde obscurité sur des choses très-claires d'elles-mêmes. S'il en faut croire M. de Voltaire, ils ne le sont trompés, que

que parce qu'ils ont puisé les regles de l'Epopée dans les livres d'Homére, prenant grossierement les commencemens de l'Art pour les Principes de l'Art même. Le Préjugé a fait encore plus; on a imaginé differentes regles pour concilier Homere avec lui-même, sur ses deux Poëmes d'un genre different: & comme l'Eneide tient quelque chose de l'Iliade & de l'Odyssée, les Commentateurs ont ensuite été obligez d'imaginer d'autres regles pour accorder Virgile avec le Poëte Grec; à-peu-près, ajoute M. de V. „ comme les Astronomes qui pour „ ajuster leurs systêmes, ont été dans la ne- „ ceſſité d'ajoûter ou de retrancher, & de „ se jetter dans les Cercles excentriques ou „ concentriques à mesure qu'ils decouvroient „ de nouveaux mouvemens dans le Ciel". L'Auteur, après avoir excusé les louables efforts des Astronomes pour démêler le jeu de la Nature, trouve une grande difference entre l'invention des Arts & les Ouvrages de la nature. Il remarque à ce sujet que l'imagination est sujette à d'éternelles viciſſitudes: que la Poësie & la Musique des Persans different autant de la nôtre que leur langage, & qu'une nation ne se ressemble plus à elle-même dans moins d'un Siecle. Il insiste fortement sur le peu de durée des Arts, qui se derobent à notre poursuite au milieu même de nos efforts pour les fixer par des regles & par des principes. M. de Voltaire confirme ce détail par un exemple qui sert à developper ses réflexions.

L'au-

L'auteur a à-peu-près les mêmes idées sur le Poëme Epique. Ce mot *Epique* vient *d'Epos* qui signifie *discours*, parce qu'un Poëme est un discours en Vers. L'usage a singulierement consacré ce nom à ces Poëmes qui roulent sur quelque grand sujet. Il observe ensuite, que quoique la plûpart des Poëmes soient differens par rapport à l'action simple ou complexe, aux lieux de la Scene, au caractere du Heros, ils meritent tous le nom d'Epopée, à moins qu'on ne veuille imaginer un autre nom.

Le point de la difficulté est de distinguer ce qui réünit à ce sujet le goût de toutes les Nations polies & en quoi elles different les unes des autres. M. de V. observe d'abord que le Poëme Epique doit être créé par le jugement & embelli par l'imagination; que toutes les nations polies exigent l'unité d'action, & une varieté qui tende à faire un tout; & qu'elles demandent que l'action soit grande, interessante & entiere. On peut voir dans le livre même les raisons sur lesquelles sont fondées ces regles dont M. de V. marque avec raison la source dans le bon sens. Voilà les préceptes & quelques autres semblables qui sont comme des loix éternelles; à l'égard du merveilleux, des Episodes, du stile même, & de tout ce qui naît de cet instinct qu'on appelle *goût*, ou de la tyrannie de la Coutume, il n'y a aucune regle établie.

M. de V. avoue cependant qu'il y a des beautez qui sont du goût de tout le monde.

Ainsi,

Digitized by Google

„ Ainſi, *dit-il*, toute l'Europe a reconnu „ certains Auteurs pour des Modeles; Ho„ mere & Demoſthene, Virgile & Cice„ ron, ont en quelque façon réüni ſous „ leurs Loix toutes les Nations qui les con„ noiſſent, & ont changé tant de Païs dif„ ferens en une même République". C'eſt à nos Coûtumes particulieres qu'il rapporte principalement cette difference de goût qui diſtingue chaque nation.

Les meilleurs Ecrivains ont joint au goût de leur Païs celui des Anciens. Leurs fleurs & leurs fruits, échauffés & murs par le même ſoleil, empruntent cependant du terrain où ils naiſſent leurs differentes couleurs, leurs odeurs & leurs autres proprietés; en ſorte qu'on diſtingue auſſi aiſement par le ſtile un Auteur Eſpagnol, Italien, ou Anglois, qu'on connoit à ſa demarche, à ſon langage & à ſes traits, dans quel Païs il eſt né. L'expreſſion molle, les faux brillants caractériſent les Italiens; le Stile pompeux & metaphorique eſt le partage de Eſpagnols; le François aime l'exactitude élegante, la preciſion & la clarté; l'Anglois ſe diſtingue par l'énergie, par la paſſion, par l'allegorie & par les comparaiſons.

C'eſt dans cette varieté de Caracteres que Mr. de V. decouvre la ſource de cette averſion & de ce mépris que montre chaque nation pour le goût de ſes voiſins. Il rapporte enſuite quelques traits de differents Poëtes qui ſont eſtimez par une nation & mépriſez par une autre; d'où il conclud que chaque

chaque nation a son goût particulier. Ainſi pour aquerir une notion exacte de la Poëſie Epique, il faut conſiderer les differents Poëmes de ce genre qui ont parû dans differents Siecles & dans differents Païs. Nous paſſons les differentes reflexions que fait Mr. de V. ſur la neceſſité d'examiner tous ces differents Poëtes, ſur la difference qui ſe trouve entre notre langue, notre Religion & celle des Anciens : entre nos Sieges, nos batailles & nos Armées navales. Il exige encore que le Poëte ne ſe borne point aux anciennes beautez qu'offre la nature ; l'invention de la poudre à Canon, de la Bouſſole & de l'Imprimerie, tant d'autres arts nouvellement decouverts doivent rendre ſon genie original. Il flatte agréablement ſon Lecteur en ne lui demandant qu'un reſpect éclairé pour les Anciens, pour Ariſtote, Caſtelvetro, le Boſſu & Dacier. C'eſt par la raiſon & par le bon ſens qu'il l'exhorte à prononcer ſur les fictions d'Homere & ſur celles de Milton, & ſur Calipſo, Didon, Armide, & Eve.

Après ce detail general, il ne reſte qu'à expoſer en peu de mots l'idée que M. de V. nous donne des differens Poëtes Epiques. Après avoir diſputé la perfection de l'Art à Homere, l'Auteur lui accorde une belle imagination, qui ſait peindre avec force ; il examine pourquoi parmi les doctes admirateurs du Poëte Grec, on en trouve à peine un qui ait lû l'*Iliade* avec le même plaiſir & le même empreſſement que les femmes liſent

lisent *Zaide*, & pourquoi le commun des Lecteurs, qui n'est peut-être pas la partie la moins sensée des hommes, peut à peine soûtenir la lecture de quelques Chants de ce fameux Poëme. M. de Voltaire tâche de découvrir la source de cette froideur dans les uns & de cet ennui dans les autres, en faisant remarquer, que la force du Préjugé les empêche de se rendre contemporains d'Homere. En même tems qu'il ont de l'indulgence pour les mœurs de l'Antiquité, ils ne goûtent point ces mêmes mœurs peintes dans les ouvrages du Poëte Grec, c'est une lumiere renvoiée de trop loin pour leur causer autre chose qu'un foible & sombre crepuscule sans aucune chaleur: „ Nous „ ressemblons, *ajoute-t-il*, à ces Vieillards „ qui formoient le conseil de Priam, ils „ admiroient la beauté d'Helene sans rien „ sentir pour elle".

L'uniformité qui regne dans les Ouvrages d'Homere est une autre raison de notre dégoût. Il n'est parlé que de Batailles dans les trois quarts de l'Iliade. Cette couleur dominante fatigue & rebute un Lecteur médiocrement touché de la diversité des teintes & des ombres, apperçue seulement par les vûes fines. Enfin le Poeme de l'Iliade est trop long, mais il n'y a gueres de Poëme Epique qui n'ait ce défaut. La Poësie Epique est le fruit d'une imagination forte, & une imagination forte est sujette à se déborder.

M. de V. ne touche point à quelques endroits

droits d'Homere qui ont donné naissance à tant de querelles ; il convient qu'ils peuvent être les objets de notre critique, mais en même tems il ne les trouve pas assez defectueux pour être appellez absolument mauvais. „ Ses Dieux, *ajoute-t-il*, sont peut-„ être en même tems absurdes & ridicu-„ les ; ils sont néanmoins aussi amusans „ que les extravagances de l'Arioste, qui „ nous causent une espece d'enchantement. „ A l'égard de ses autres fautes, la Ma-„ jesté & le feu de ses expressions les chan-„ gent souvent en beautés.

Mais ce qui cause principalement cette langueur, malgré les beaux endroits qu'on trouve dans Homere, est qu'il ne nous interesse pour aucun de ses Heros. Achille est trop violent pour nous inspirer un tendre interêt pour lui ; quand même le Poëte lui auroit donné un grand courage, sa longue oisiveté feroit evanouir cette idée. Menelas, qui est le veritable Auteur de la guerre, n'est pas assurement un caractere fort brillant ; celui de Paris son rival est mepriſable. Menelas n'est dans le Poëme que le frere d'Agamemnon, & Paris que le frere d'Hector. Agamemnon le Roi des Rois nous blesse par son orgueil, sans nous donner une haute idée de sa conduite. On n'aime point le sage Ulisse. La belle Helene qui cause tant de desordres & de malheurs est un personnage insipide ; on se soucie peu de quel coté elle restera, elle est même indifferente pour les deux Maris.

Lorſ-

Digitized by Google

Lorſque deux Guerriers combattent dans l'Iliade nous ſommes frappez par la deſcription du Combat, & ſouvent même nous nous ſentons ſaiſis de la même fureur qui les anime: mais nous ne nous intereſſons pour aucun des Heros. Nous plaignons à la verité les malheurs de Priam, il paroît digne de nos larmes; mais ce n'eſt qu'à la fin du Poëme, il nous eſt très indifferent dans le cours de l'action. Le Caractere le plus intereſſant eſt celui d'Hector: il eſt brave, tendre & pieux; mais l'interêt que nous prenons à ce qui le touche s'évanouït dans la foule de tant de Heros. Ainſi tandis que nôtre imagination eſt pleine d'idées grandes, les affections de l'ame ſont dans l'oiſiveté.

A toutes ces raiſons, qui rabaiſſent certainement le merite d'Homere, Mr. de V. en ajoute une qui lui paroît deciſive; il ſoutient que pluſieurs Livres de l'Iliade ſont independants les uns des autres, qu'ils n'ont aucune liaiſon, aucune ſuite neceſſaire, & qu'on peut les tranſpoſer ſans que l'action en ſoit alterée. C'eſt peut-être, ajoute-t-il, ce qui les a fait appeller Rapſodies.

Avant que d'entrer dans l'examen de l'Eneïde, Mr. de V. fait voir qu'il n'eſt pas croyable qu'Homere & Virgile ſe ſoient aſſujettis d'avance aux regles établies par le P. le Boſſu, qui prétend qu'un Poëte épique doit inventer & diſpoſer la conſtitution de ſa Fable avant que de ſe déterminer au choix & au nom de ſes Heros. Mr. de V. convient que cette regle peut avoir lieu par rap-

port à la Comedie ; mais un Poëte épique, obligé de mettre sur la Scene des Heros connus, doit les peindre d'après l'Histoire : ainsi il a raison de soutenir que Virgile a puisé une partie des materiaux de son Enéide dans Denis d'Halicarnasse. Quand Virgile s'écarte de cet Historien, il ne manque pas de justifier ses fictions par les Traditions populaires. Mr. de V. entre à ce sujet dans un petit detail utile à ceux qui voudront fournir la même Carriere que lui.

Virgile, par rapport à la construction de sa Fable, est blamé par quelques-uns & loué par d'autres d'avoir suivi Homere ; mais au sentiment de Mr. de V. il ne merite en cela ni blâme ni loüange. Les Dieux d'Homere étoient les mêmes que les Dieux des Romains ; Enée étant Troyen devoit parler du siege de Troye. Voilà les fictions communes aux deux Poëtes. Mr. de V. avoue que Virgile s'est approprié quelques endroits de l'Iliade & de l'Odissée, & qu'il en a emprunté quelques descriptions & quelques Comparaisons. „ Mais, ajoute-t-il, c'est „ plûtôt un honneur qu'il a fait à Homere, „ qu'une preuve du besoin qu'il avoit de „ son secours.

M. de V. se moque avec raison de ces Critiques qui reprochent à Virgile d'avoir peint Didon d'après Calipso ; de faire descendre Enée aux Enfers à l'Exemple d'Ulysse &c, comme si le Poëte Latin n'étoit qu'un servile imitateur d'Homere : „ Que „ le Lecteur, *dit-il*, compare ces pretendues

„ dues copies à l'original supposé, il y trou-
„ vera une difference considerable. La pas-
„ sion de Didon, *ajoute-t-il*; sa mort que
„ Virgile établit comme la source de la
„ haine qui anima dans la suite Carthage
„ contre Rome; Anchise tirant du sein des
„ tems la destinée de l'Empire Romain qu'il
„ revele à son fils: ces beautez ne sont as-
„ surement point dûes à l'imitation d'Ho-
„ mere. Ce n'est pas en effet le propre d'un
„ grand génie d'être copiste. Où Virgile
„ est grand, c'est lui-même; mais dans
„ ces petits endroits empruntés d'Homere,
„ il est le plus souvent au-dessous de son O-
„ riginal, & c'est une juste punition pour
„ avoir captivé la liberté de son génie, &
„ l'avoir avili par une servile imitation.

Les Critiques vont plus loin, & soutien-nent qu'il a copié son second Livre d'après Pisandre & son quatriéme d'après Apollonius; mais M. de V. le nie hardiment, ces deux livres étant de trop grands chef-d'œuvres pour avoir été copiés. D'ailleurs qu'importe de connoître l'Auteur de ces fictions; le nom de l'Inventeur n'augmente ni ne diminue les beautés de l'Ouvrage; Virgile n'en sera pas moins les delices de tous les siecles & le modele de tous les Poëtes.

On reproche encore à Virgile de n'avoir pas introduit tant de Heros brillans qu'Homere. M. de V. soutient que le Poëte Latin a dû en user ainsi. Homere chante l'oisiveté d'Achille, ainsi il devoit amener sur la Scene plusieurs Heros qui agissent; au lieu

que Virgile attachant nos regards à la seule personne d'Enée a dû, pour soutenir cet interêt, n'introduire que des Heros d'un caractere moins éclatant. M. de Voltaire releve aussi M. de S. Evremont, qui trouve Enée plus propre à être le fondateur d'un Ordre de Moines que le fondateur d'un Empire ; il soutient que c'est là un prejugé formé par la fausse idée que la plûpart des hommes ont du courage ; leurs yeux ne sont éblouïs que par la fureur brutale d'un homme violent & feroce. „ Si Virgile, *ajoute-t-il*, „ avoit été moins Philosophe, si le courage d'Enée avoit été une ferocité sauvage, „ au lieu d'une valeur tranquille & mesurée, „ peut-être auroit-il plû d'avantage ; mais „ il auroit assurement moins merité de plaire.

Les six derniers livres de l'Enéide sont moins animés que les autres, non qu'ils soient pour cela languissans & mediocres ; ils sont effacés par l'éclat des premiers, ce qui vient de la disposition du sujet. „ Le dessein d'un „ mariage, *dit M. de V.* entre Enée & Lavinie, inconnus & indifferens l'un à „ l'autre, & une guerre causée par un Cerf „ blessé, doivent bien moins interesser que „ l'incendie de Troye ou l'amour de Didon.

Il s'ensuit de là qu'un Auteur ne sauroit s'élever quand son sujet lui manque. Les efforts de l'Art prouvent qu'il a cultivé un terrain ingrat. Si dans l'Enéide l'enchaînement naturel des faits avoit pû donner lieu à son Auteur de s'élever par degrez à un

un certain point de grandeur dans ſes idées & dans ſes ſentimens, le Poëme auroit été auſſi parfait que les bornes de l'eſprit humain le peuvent permettre. La faute de Virgile eſt d'avoir atteint le but au milieu de la courſe.

Après avoir ainſi apprecié les Poëmes d'Homere & de Virgile, M. de V. paſſe à Lucain, qui a pris une route nouvelle & dont le genie libre n'a emprunté ni les beautez ni les défauts d'Homere & de Virgile.

Lucain étoit d'une ancienne famille de Chevaliers, il nâquit à Cordoüe en Eſpagne ſous l'Empereur Caligula. Il fut amené à Rome n'aiant encore que huit mois & il y fut élevé avec ſoin ſous les yeux de Seneque ſon oncle. Ainſi les Critiques ont tort de revoquer en doute la pureté de ſon langage, comme ſi Lucain avoit été un Eſpagnol qui ſe fût aviſé de faire des Vers Latins. Trompez par ce préjugé, ils ont crû trouver dans ſon ſtile des Barbariſmes, qui n'y ſont point, ou qui du moins ne peuvent être apperçus par aucun Moderne. Il ceſſa d'être favori de Neron, dès qu'il eut la noble imprudence de diſputer avec lui le prix de la Poëſie & le funeſte honneur de le remporter. Il loua cet Empereur dans ſa Pharſale, tandis qu'il faiſoit les délices des Romains; mais il conſpira contre lui dès qu'il en devint le Tyran. On ſait qu'aiant été condamné à la mort, le genre de mort fut laiſſé à ſon choix; il ſe fit ouvrir les veines dans un bain chaud, &

mourut avec une tranquillité Philosophique.

Il ne fut pas le premier qui choisit une Histoire recente pour le sujet d'un Poëme Epique. Varius avant lui avoit executé avec succez une si dangereuse entreprise. M. de V, interessé à en faire valoir les difficultez, observe que la proximité des tems, la notoriété des faits & la grandeur du sujet, sont de grands obstacles à l'invention Poëtique; que Cesar & Pompée sont des hommes d'un autre importance qu'Achille & qu'Enée, & qu'enfin les combats devant les murs de Troye & dans les champs de Lavinie sont des jeux d'enfans, en comparaison des guerres civiles des Romains & de la Bataille de Pharsale. Il étoit difficile que l'imagination de Lucain pût prendre un certain essor; aussi son Poëme est-il sec & ennuieux parce qu'il n'osa s'écarter de l'histoire, & quand il veut conformer son stile aux actions de ses Heros, il se perd dans la nue; Cesar & Pompée paroissent abimez dans l'enflure de Lucain, tandis qu'Enée & Achille, personnages par eux-mêmes si peu importans, paroissent toujours grands dans Homere & dans Virgile. M. de Voltaire donne de grands éloges aux caracteres de Cesar, de Pompée & de Caton qui jouent cependant un rolle très-languissant; il loue encore la force du pinceau de Lucain, la grandeur de son génie, la délicatesse de son esprit, & la finesse de ses idées politiques; mais en même tems le Poëte Latin ne lui paroît qu'un Gazetier

tiet déclamateur : sublime quelquefois, toujours défectueux.

M. de Voltaire justifie solidement Lucain, pour avoir écarté les Divinités, si convenables à Homere & à Virgile ; il fait voir que l'intervention des Dieux est si peu necessaire dans un Poëme Epique, que le plus bel endroit de Lucain & peut-être qui soit dans aucun Poëte, est la Harangue de Caton dans le neuvieme Livre où il refuse de „ consulter Jupiter : „ Ce n'est donc pas, „ *ajoute M. de V.*, parce qu'il n'a point „ employé les Dieux, mais parce qu'il a „ ignoré l'Art de conduire les actions des „ hommes qu'il est inferieur à Virgile.

L'idée que M. de Voltaire nous donne de Lucain, paroît fort juste. Il le regarde comme un génie élevé, mais non comme un bon Poëte. Corneille avoit coûtume de dire qu'il devoit plus à Lucain qu'à Virgile, non qu'il fût assez peu sensé pour preferer la Pharsale à l'Enéide ; mais un Auteur qui met des Heros réels sur la Scene, n'a pas besoin de fictions Epiques, & trouve mieux son compte dans les pensées mâles & énergiques de la Pharsale, que dans l'élegante narration & dans la conduite judicieuse de l'Enéide.

La longueur de cet Extrait ne nous permet pas de nous arrêter à ce que dit M. de V. sur l'avantage des langues modernes sur la Latine, dont plusieurs personnes regretent l'usage. Nous passons à ce qu'il dit au sujet du Trissin. Après avoir écrit

le premier une Tragedie en Langue vulgaire, il osa entreprendre un Poëme Epique. Le Tasse étoit encore au berceau. Il prit pour sujet l'*Italie delivrée des Gots par Belisaire* sous l'Empire de Justinien. Le sujet étoit grand, l'execution quoique mediocre eut un grand succez.

Le Trissin étoit né avec de grands talens: il fut emploié par Leon X. dans plusieurs negociations importantes & eut beaucoup de succez dans son Ambassade auprès de Charles-Quint: mais l'amour pour les lettres, qui ne faisant que de renaître attiroient alors de la consideration, l'emporta sur son ambition. Il étoit avec raison charmé de la beauté des Ouvrages d'Homere; cependant sa grande faute est de l'avoir imité. M. de V. observe à ce sujet que l'imitation demande plus d'Art & de genie qu'on ne croit communement, & s'éleve avec raison contre cette foule d'Auteurs qui mettent en pieces dans leurs écrits Homere & Virgile, sans considerer que les mêmes choses qui sont admirables dans les Anciens, sont ridicules dans leurs Ouvrages. C'est ainsique le Trissin, imitant ce bel endroit d'Homere où Venus surprend artificieusement les caresses de Jupiter, fait jouer le même personnage, à Theodora femme du vieux Justinien; mais ce qui est beau & noble dans Homere est bas & fade dans le Trissin.

Le Poëte Italien s'est principalement exercé à imiter les descriptions d'Homere, mais tandis qu'il prend soin de peindre tout ce qui

Digitized by Google

qui appartient aux Domestiques & à la maison de ses Heros & qu'il n'omet pas un bouton ni une jarretiere. dans la description de leur habillement, il ne dit pas un mot de leurs caracteres.

M. de V. declare qu'il ne fait pas „ mention du Trissin précisément pour re„ marquer ses fautes, mais pour le louer „ en même-tems, *dit-il*, d'avoir été le pre„ mier Moderne en Europe qui ait tenté „ le Poëme Epique en langue vulgaire & „ en Vers non rimez, de n'avoir pas laissé „ échaper un seul jeu de mots dans ses Ecrits „ quoiqu'il fût Italien, & d'avoir employé „ moins d'Enchanteurs & de Heros enchan„ tez qu'aucun Ecrivain de sa Nation.

Tandis que le Trissin travailloit en Italie à faire refleurir les Arts & les Sciences, Camoens en Portugal aquit un reputation qu'il conserve encore parmi ses compatriotes. Tout sembla conspirer à éteindre son genie; son enfance perdue au milieu de l'oisiveté & de l'ignorance de la Cour de Lisbonne, sa Jeunesse employée à faire l'amour ou la guerre contre les Maures, ses longs Voyages sur mer dans un âge plus mûr, ses malheurs à la Cour du Portugal. Mais la nature triompha de tous ces obstacles. Camoens suivit Verasco de Gama dans les Indes occidentales. Il choisit son voyage pour le sujet de son Poëme, qu'il écrivit en partie sur la mer Atlantique & en partie sur les rivages Indiens. Dans un naufrage qu'il fit sur les Côtes de Malabar il se

Digitized by Google

fauva à la nage & gagna le rivage, nageant d'une main & tenant ſon Poëme de l'autre. Un ſujet auſſi nouveau, conduit par un genie ſuperieur, ne pouvoit pas manquer de produire une eſpece de Poëſie épique inconnüe juſqu'alors. Le Poëte, aiant écarté ce qu'on avoit toujours regardé comme la matiere eſſentielle de l'Epopée, mene la flotte Portugaiſe à l'embouchure du Gange, il fait le tour des Côtes de l'Affrique, il peint les differentes nations qui peuplent le rivage Affricain, il y entremêle avec art l'hiſtoire du Portugal : la ſimplicité de ſon ſujet eſt rehauſſée par quelques fictions de different genre dont M. de V. rapporte deux exemples.

Ce que M. de V. critique principalement eſt le mêlange deraiſonnable des Dieux du Paganiſme avec les objets de la Religion Chretienne. Verasco dans une tempête adreſſe ſes vœux à J. C. c'eſt cependant Venus qui vient à ſon ſecours. Les Heros ſont Chretiens & le Poëte eſt Payen : cependant malgré ce merveilleux ridicule les beautez y dominent, & Camoens plait au Portugal. M. de V. reconnoit que Camoens a beaucoup de ce qu'on appelle le vrai eſprit & qu'il a en même temps de ce qu'on appelle le faux eſprit. Il trouve en général ſon Poëme plein de choſes excellentes & de bevües pitoyables, placées ſans intervalle les unes auprès des autres : preſque à chaque page il y a du beau & du ridicule.

Dom Alonzo d'Ercilla y Cuniga compoſa

posa un Poëme Espagnol sur la fin du 16. siecle. Il fut Valet de Chambre de l'Empereur Maximilien, & combatit sous les ordres de Philippe II à la bataille de S. Quentin où les François furent défaits. Le jeune Alonzo entraîné par le desir de connoître les hommes voyagea par toute la France, parcourut l'Italie & l'Allemagne, & séjourna long-tems en Angleterre. Ayant appris à Londres que quelques Provinces du Perou & du Chilly s'étoient revoltées contre les Espagnols, il passa dans le nouveau Monde pour seconder sa passion de voir & d'entreprendre des choses singulieres. Il fut dans le Chilli à la tête de quelques troupes, & il y resta pendant tout le tems de la guerre.

Sur les Frontieres du Chilly du côté du Sud est une petite Contrée montagneuse, dont les Habitans sont plus robustes & plus feroces que tous les autres Peuples de l'Amerique. Ils furent les derniers que les Espagnols soumirent, ils defendirent leur liberté avec toute la valeur imaginable. Alonzo soutint contre eux une longue & penible guerre, il vit & fit les actions les plus étonnantes. Ce fut alors qu'il forma le dessein d'immortaliser ses ennemis en s'immortalisant lui-même. Il fut en même-tems le Conquerant & le Poëte. Au milieu du loisir que lui laissoit la Guerre, il composa la premiere partie de son Poëme, & faute de papier l'écrivit sur de petits morceaux de cuir, qu'il eut ensuite bien de la peine à arranger. Le Poëme s'appelle *Araucana* du nom de la Contrée. Il

Digitized by Google

Il commence par une description Géographique du Chilly & par la peinture des mœurs & des coûtumes des Habitans. La nouveauté du ſujet autoriſe cette licence, puiſqu'il s'agiſſoit de faire connoître des Heros qui ſont des Sauvages, qui nous auroient été inconnus, ſi Alonzo ne les avoit pas conquis & celebrez. M. de V. rapporte enſuite deux morceaux qui donnent une haute idée de l'eſprit du Poëte Eſpagnol. La longueur de cet Extrait nous diſpenſe d'entrer dans ce détail. Alonzo a traité avec plus d'art, plus de politeſſe & plus de nobleſſe un ſujet qui lui eſt commun avec Homere. On ſait que Neſtor au commencement de l'Iliade fait une harangue pour terminer la querelle entre Achille & Agamemnon. Alonzo fait parler dans le deuxieme Chant le Vieillard Colocolo, pour appaiſer l'animoſité des Barbares qui veulent tous commander. M. de V. rapporte ces deux Diſcours, où la ſuperiorité eſt entierement du coté du Poëte Eſpagnol: Neſtor eſt un Harangueur pédant qui parle avec mépris & vante les anciens Grecs, aux depens des Heros du ſiege de Troye, & Colocolo eſt un Cenſeur poli & une noble Panegiriſte.

Mais ſi Alonzo eſt dans un endroit ſuperieur à Homere, il eſt dans tout le reſte au deſſous du moindre Poëte. Il y a ſans doute beaucoup de feu dans ſes Batailles; mais nulle invention, nul plan, point de varieté dans les deſcriptions, point d'unité dans le deſſein; le Poëte employe deux Chants en-

Digitized by Google

entiers à débrouiller l'Hiſtoire de Didon, pendant une longue & ennuieuſe marche de nuit. D'ailleurs ſon Poëme eſt compoſé de 36 Chants. Un Auteur qui ne ſait ou ne peut s'arrêter n'eſt pas propre à fournir une telle carrière. Après ce détail M. de V. a raiſon de ne point ſouſcrire au jugement du célèbre Michel Cervantes, qui a comparé l'*Araucana* avec les meilleurs Poëmes du Païs. C'eſt un éloge que lui a arraché l'amour aveugle de la Patrie, que M. de V. appelle ingenieuſement un ſot amour de nous-mêmes.

L'importance de la Matiere nous a engagez à une Analyſe exacte. Nous renvoyons à un autre Journal la ſuite de cet Ouvrage ſi neceſſaire aux François, pour leur donner une idée des Poëmes Epiques étrangers qu'ils ne connoiſſent preſque pas.

A R-

Digitized by Google

ARTICLE III.

*Lettre à Madame D** sur les Romans.*

MADAME,

VOUS me faites bien de l'honneur de me demander ce que je pense sur les *Romans*, & quel goût devroit y régner pour en faire des Ouvrages raisonnables. Quoique j'aye toûjours eu pour eux une espece d'antipathie, je vous avouërai cependant que je crois qu'on pourroit les rendre excellens. Ce sont les écueils contre lesquels ils poussent ceux qui les lisent, & les défauts dont ils fourmillent, qui me révoltent; mais je ne doute pas qu'ils n'obtinssent bientôt une place très-honorable, si l'on vouloit les réformer à ces deux égards. Je vai, MADAME, vous développer mon idée, qui ne sera peut-être pas absolument nouvelle, mais du moins entierement indépendante de ce qu'on a écrit sur ce sujet. Je n'ai rien lû ni suivi sur cette matiére, * & vous verrez mes pures & naturelles réxions. Du reste, MADAME, je me flate que vous n'appliquerez point trop scrupuleuse-

* *Je n'ignore pas cependant que M. Huët a fait un Ouvrage intitulé,* Origine des Romans.

ſement mes régles à la petite *nouvelle d'Iſa-* *** c'eſt une condeſcendance que vous voudrez bien avoir pour la rapidité avec laquelle je l'ai écrite, & vous vous ſouviendrez, s'il vous plaît, qu'elle doit être miſe au rang de ces riens qui doivent mourir entre les amis. J'aurois peut-être moins négligé mes propres maximes, ſi j'euſſe eu aſſez de tems & d'eſpace pour les obſerver ; mais ayant voulu varier ce petit Ouvrage pour vous plaire, je lui ai acquis le droit, dont jouïſſent ces petites figures répanduës çà & là dans les païſages, qui, quoique croquées, ne laiſſent pas d'avoir leur agrément.

Un récit qui ne contient rien que de vrai eſt une *Hiſtoire* : un tiſſu de fictions eſt une *Fable* ; le mélange de la Fable & de l'Hiſtoire fait le *Roman*. Ce qu'il y a de vrai intéreſſe ; ce qu'il y a de fiction embellit & amuſe ; plus la verité y domine, mieux la fiction eſt ménagée, & plus le *Roman* approche de ſa perfection.

Un *Roman* eſt un Ouvrage poëtique, principalement fait pour plaire : de la maniere dont la plûpart des hommes ſont faits, on pourroit y parvenir par le ſeul agrément de la fiction. Alors tout conſiſteroit dans la fécondité, l'invention, le tour, & la vraiſemblance ; car ceux même qui conſentent à être trompez veulent que ce ſoit avec art.

Cependant, comme les Lecteurs les plus eſtimables ne peuvent point ſouffrir d'idées tout-à-fait imaginaires, on ne peut les intéreſſer

téreſſer qu'en rendant la fiction allégorique ou inſtructive; en lui donnant pour baſe la vérité, ou en offrant les diverſes fictions comme des Tableaux, & des expreſſions vives de la Nature.

Ces trois qualitez peuvent être réünies. Elles ſe trouvent réellement dans l'*Iliade* d'*Homere*, & dans *Télemaque*, Romans les plus célèbres qui nous ſoient connus.

Il y a diverſes eſpéces de Romans, & chacune eſt ſuſceptible de beautez qui lui ſont propres. Le *Roman Héroïque* demande un grand ſujet, de l'élévation dans les penſées, de la majeſté & de l'harmonie dans le ſtile, du merveilleux dans les incidens. Le *Roman Comique* veut un ſujet ordinaire, mais agréable, des penſées pleines de ſel, un ſtile badin, des incidens burleſques, & qui dévoilent quelque ridicule. Un *Roman Paſtoral* exige beaucoup de ſimplicité, mais relevée par une naïve délicateſſe. Un *Roman Hiſtorique* ou une *Nouvelle* veut un récit naturel, un air aiſé, une exacte vrai-ſemblance, un dénouëment facile.

Tous ces divers genres peuvent cependant recevoir des régles communes. Ceux où la fiction domine doivent cacher beaucoup plus d'art. Ceux en qui le vrai prévaut ne ſçauroient trop ſe mouler ſur la nature. Ceux qui déguiſent la vérité ſous l'allégorie ne doivent être obſcurs que pour ceux qui manquent de pénétration. Si ces véritez ſont univerſelles & d'un grand uſage,

Digitized by Google

ge, *l'allégorie* n'y doit être que comme un *léger* voile qui ne faſſe qu'irriter l'attention & la curioſité

Une autre Régle, plus générale encore, eſt celle de la *Raiſon* qui doit gouverner tous les Ouvrages de l'eſprit. C'eſt à elle à ſoûtenir la vraiſemblance, à conſerver les caractéres, à n'ontrer jamais ni les Portraits ni les Tableaux, à bannir la chimère & les réflexions alambiquées, à prévenir les ſaillies hors d'œuvre, les digreſſions inutiles, & tous les écarts de l'imagination.

En général, c'eſt à l'eſprit à répandre les beautez, & au bon ſens à leur donner l'ordre, la juſteſſe, & la bienſéance.

L'Imagination eſt la ſource de preſque toutes les graces du *Roman*, dans lequel la Fiction domine; ou ce qui eſt égal, c'eſt la ſource de tout ce que le Roman a d'animé & de Poëtique. C'eſt l'Imagination qui fournit la variété, l'abondance, la nouveauté, & tout ce que la fiction a de plus brillant: Mais tout cela n'eſt qu'un amas de matériaux que le jugement doit choiſir & mettre en œuvre. Sans un goût ſévère, qui réprime les fougues impetueuſes de l'imagination, qui rejette ſes vivacités hazardées, ſes ornemens imparfaits, & ſes entaſſemens ridicules; l'Ouvrage où elle agit ſans meſure fatigue, & la raiſon le rebute comme une enchaînure d'écarts.

Ce que produit l'imagination reſſemble à ce qu'amene dans la pêche un beau coup de filet: du nacre, du corail, du poiſſon, de

Digitized by Google

la mouſſe, des coquillages ; c'eſt au Pêcheur à nettoyer, à ſéparer, à choiſir.

C'eſt une broderie riche en elle-même : *Légère*, on diſcerne tout l'agrément du deſſein, elle laiſſe voir tout le goût & toute la beauté de l'étoffe : *Chargée*, elle ne préſente qu'une confuſion magnifique ; on diroit qu'elle n'eſt là que pour enſevelir des défauts ; elle laſſe ceux qui veulent en démêler la conduite, & ſurcharge ceux qui ne ſe propoſoient que de s'en parer.

Le merveilleux peut être mis parmi les excès les plus inſupportables de l'imagination pour les perſonnes raiſonnables, & celui où les faiſeurs de *Romans* ont le plus donné. C'a été une ſource de réveries, de l'affectation, du ridicule, & de la perte entiere d'une multitude de jeunes eſprits. Quoique *mentant ſans art & ſans voile*, on eſt ſurpris de voir que pluſieurs Auteurs de cet ordre ayent trouvé dans le ſiecle paſſé une foule d'approbateurs. Ils ſont tombez cependant avec leurs apuis ; & les maux ſans nombre qu'ont produit ces prodiges d'extravagance, avertiſſent tous ceux qui écrivent en ce genre de ne les renouveller jamais.

Si le Merveilleux eſt dans le vrai, il peut ſe produire ; mais ſans être en aucune façon exagéré ; s'il entre dans la fiction, ce doit être avec meſure, & avec une circonſpection infinie. Il y a cent manieres de rendre une Hiſtoire ou une Fiction intéreſſante, ſans avoir recours à celle-là, qui n'eſt au fond que l'échaſſe des petits eſprits.

Par

Digitized by Google

Par tout où brille le goût exquis & l'invention, on fait aiſément abſtraction de la matiere: On ne dit rien de l'or, ſi ce n'eſt qu'il eſt pur; & de l'or mis en œuvre par l'invention, ſi ce n'eſt que l'ouvrage eſt curieux ou agréable; de l'invention elle-même dirigée par le goût, n'eût-elle agi que ſur du bronze ou ſur du marbre, que c'eſt un chef-d'œuvre.

C'eſt donc *l'art & le goût* qui ſont le veritable prix des choſes; mais tant que le goût ſe montre, il importe que l'art ſe cache: l'oſtentation déplait par tout, ſur tout lorſqu'elle nous arrache toute la douceur de l'illuſion. Dès que l'art ſe découvre, tout ſon aimable preſtige ſe diſſipe.

L'Auteur d'un Roman, qui y étale un art peu ou point enveloppé, reſſemble au *Machiniſte* d'un Opera, qui dans le moment que nous croyons voir des nuages, un enlévement, ou une deſcente, nous découvriroit malicieuſement quelques rouages, ou nous crieroit, c'eſt une *Machine*. Tel qu'un *Tragique*, qui, dans le fort de notre émotion, interromproit ſon rôle, pour nous faire honte de ce que nous nous attendriſſons pour des ſentimens exemts de réalité.

Nous aimons l'art, mais nous trouvons pénible de le ſentir: nous voulons en éprouver doucement les effets, & non pas en étudier laborieuſement les reſſorts. Une infinité de gens ſont charmez de voir jouër les eaux merveilleuſes de Marly ou de Verſailles. Peu ſe ſoucient de ſe faire inſtruire de

Digitized by Google

eut mécaniſme, de la puiſſance des pompes, des rouages, & de tout ce qui force ces eaux réünies à prendre un cours que la nature leur a refuſé.

Quoiqu'en général il ſoit à propos que l'art ſe cache, il ſuffit en certains cas qu'il ne ſe montre pas trop long-tems. La fiction eſt toûjours fiction; On s'en apperçoit, & cependant on l'aime, pourvu qu'elle ſoit courte & gracieuſe: quelque heureuſe qu'elle ſoit, à la fin elle laſſe, & l'on ſe plaît à revenir au vrai pour lequel ſont faits tous les bons eſprits.

L'œil s'égare volontiers dans les embéliſſemens d'un jardin ſuperbe; mais après des parterres en broderie, des caſcades magnifiques, des routes majeſtueuſes, des compartimens de verdure, des ſtatuës d'un beau marbre; après tout cela, il eſt charmé de retrouver des prairies, des ruiſſeaux, des arbres, des rochers, des hommes. Ceux qui n'ont pas le goût entierement dépravé s'empreſſent de retourner au naturel. Ceux qui ont le goût plus ſain veulent même que l'art laiſſe par-tout regner la nature.

Quoique l'art embéliſſe, tout n'eſt pas ſuſceptible de ſes embéliſſemens: ſouvent des négligences heureuſes lui ſont préférables: lorſqu'il s'agit de copier la nature, le plus grand art eſt de ſe la repréſenter au vif; tout ce qui l'outre, ou qui s'en éloigne, eſt imparfait ou difforme. On doit preſque oublier les regles, & ne penſer qu'à la nature, ſi l'on veut l'imiter heureuſement.

Dans

Digitized by Google

Dans tout *Roman ſerieux* il faut quelque choſe qui remuë & qui intéreſſe. L'amour doit y entrer néceſſairement comme le plus grand mobile du cœur.

La paſſion intéreſſe, mais à la longue elle fatigue. Le cœur même, qui l'éprouve avec tant de plaiſir qu'il craint de la perdre, ne manque pas de tomber enfin dans une nonchalante langueur.

Cette langueur, qui n'eſt que l'afoibliſſement du ſentiment effectif, ſe gliſſe avec plus de facilité dans un ſentiment cauſé par des paſſions imitées, pour peu qu'on prolonge trop cette imitation. Ce n'eſt que par l'art d'adoucir, ou de ſuſpendre le travail de l'ame, dans l'intérêt qu'on lui fait prendre, qu'on peut en prévenir les dégoûts. C'eſt ainſi qu'au quatriéme Livre de *Télémaque*, après avoir inſpiré toute l'horreur imaginable pour *Aſtarbé*, le Commandant Phénicien donne un feſtin entremêlé de Concert. *Mentor* y joüe de la lyre, & la deſcription que l'Auteur y fait d'une muſique divine, des impreſſions qu'elle fait ſur les cœurs, & de la jalouſie qu'elle inſpire à un Muſicien célèbre; tout cela, joint à la deſcription du lieu, & d'une nuit magnifique, fait oublier la peine de la mort affreuſe *d'Aſtarbé*.

Les intermédes, que préſente la lecture, font le même effet que l'abſence ſur le cœur d'un Amant; ils donnent un nouveau goût au Lecteur.

Il faut éviter de s'étendre ſur les touches

Digitized by Google

les plus vives des passions, parcequ'elles sont presque inexprimables; tout ce qui se dit de plus ou de moins les affoiblit. Il faut se conformer au caractére de ces mouvemens; dès qu'ils sont arrivez à leur plus haut période, ils doivent baisser, & l'effort de cette crise ne peut durer qu'un instant. Un mot pour l'ordinaire suffit pour l'exprimer; souvent même le silence en dit davantage; semblable au voile dont le célèbre *Timante* envelope la tête d'*Agamemnon* dans le sacrifice d'*Iphigénie*, où à l'attitude que le *Poussin* donna si heureusement à *Agrippine* dans son Tableau de la mort de *Germanicus*.

Ce silence a autant de grace & d'énergie dans les Ouvrages d'esprit, qu'en ont les pauses dans la Musique; ces repos, ou ces suspensions jettent dans les plus douces rêveries, comme ce silence plonge dans les plus agréables réflexions.

Il ne faut pas de même faire durer trop long-tems les *Conversations*. Elles sont d'ordinaire très ennuyeuses pour ceux qui n'y joüent aucun rôle. Il n'y a que le choix, le sel, la grace, & un rapport intime avec l'intérêt fondamental de la Piéce qui puisse les faire agréer. Si elles sont de ce caractére, ce sont autant de bisques dont il ne faut manger que fort peu, si l'on veut se ménager quelque appétit pour le reste du repas.

Il peut arriver dans les Conversations imaginées ce qui arrive dans les naturelles; lors-

Digitized by Google

lorſqu'elles ſont pouſſées trop loin, elles rencontrent mille écueils, qui les font enfin échouer. Quoique belles en elles-mêmes, elles dégénerent ſouvent en galimatias: elles deviennent froides & inſipides: leurs moindres défauts ſont de mettre le ſujet hors de portée, de ſubtiliſer les penſées & les ſentimens au point de les rendre chimériques, d'épuiſer tellement le ſujet, que ſemblable à la tête morte des Chimiſtes, il ne lui reſte plus ni agrément, ni utilité, de laſſer l'attention, & de révolter l'amour propre, qui ſe plaint de ce qu'on ne lui laiſſe plus rien à imaginer.

Une des choſes, qui rend le plus intéreſſans les Ouvrages dont je parle, eſt la nobleſſe, & la délicateſſe du ſentiment. C'eſt là qu'il faut ſur tout conſulter ce que la nature inſpire, obſerver une harmonie, & une conformité qui ſoutienne le goût & l'eſtime du Lecteur. C'eſt là qu'il ne ſçauroit regner trop de raiſon, trop de naïveté dans la force & la majeſté même. C'eſt là que l'art le plus ingénieux & le plus utile ſe cache, en gliſſant dans les caractéres & dans les diſcours le ſel, les graces, la ſolidité de l'inſtruction, les ſentimens qui doivent ſervir de modéles, & cette délicateſſe eſtimable, qui eſt ſi rare aujourd'hui.

La Varieté, qui ne détruit point l'unité, eſt l'ame de toutes les belles choſes: elle doit ſe trouver dans tous les Ouvrages faits pour plaire, ſans déranger le Plan, le but, & l'unité de l'action. Il peut y

avoir un nombre considérable d'accessoires, pourvû qu'il y ait une action principale suivie, dominante & qui rapelle toûjours le plus vif & le plus considérable intérêt. Semblable à ces étoiles où une multitude de routes aboutissent.

Dans un cabinet curieux de peinture, on n'aime pas à ne trouver que des païsages, à ne rencontrer que des portraits, ou seulement des imitations de la nature. Le mêlange de ces divers genres produit une aimable variété. Un *Roman*, de même, doit nous présenter un mêlange heureux de caractéres, de descriptions naïves, de beautez naturelles. Cet assortiment n'a rien de bizarre, ce sont divers moyens qui concourent au même but, qui est de ralumer sans cesse la curiosité & l'attention.

Les Descriptions peuvent se varier à l'infini, & présenter des objets sans nombre avec un air toûjours nouveau. Comme elles viennent de l'imagination, elles doivent en suivre les régles; sur-tout, n'être point surchargées, & ressembler au contraire à ces récits vifs & courts de ceux qui racontent agréablement. Quelquefois elles peuvent être allongées; mais il y a toûjours du péril, & leurs graces ne nous dédommagent presque jamais de leur longueur.

Le *Contraste*, qui déplaît si fort dans la conduite de la vie, est d'un grand prix dans les compositions de l'art, pourvû qu'il ne soit qu'aparent, & qu'il fasse concourir à l'action principale toute la diversité qu'il pré-

Digitized by Google

préſente. Ainſi, dans *Télémaque*, la deſcription de l'Iſle de *Cypre*, & des mœurs luxurieuſes de ſes Habitans, forme un contraſte avec celle de *Créte*, de la *Bétique*, & de la ſageſſe qui y regne. L'eſprit ſe plaît à faire diverſes oppoſitions qui aboutiſſent enfin à faire ſentir le prix ineſtimable de la vertu. Ainſi, dans la *Suſanne de Coypel*, un des plus beaux tableaux qui ait été fait en France, la rage & la confuſion des Vieillards, la douce majeſté de *Suſanne*, la colére de ſa mere qui la croit coupable, l'intrépidité du jeune Prophête qui la juſtifie, la joye, l'indignation & les autres paſſions que cet événement inſpire ſur tous les viſages; toute cette diverſité contraſtée ſe concilie, & concourt à rendre plus touchante une même Scêne: tout ſe réünit à un point de vuë, qui eſt la juſtification miraculeuſe de l'innocence.

Le mêlange des caracteres oppoſez: celui de la Fiction avec l'Hiſtoire; celui de l'art & de la nature: tout cela donne lieu à divers contraſtes, qui par leurs ménagemens, par leurs intervales, par leurs liaiſons & leurs paſſages inſenſibles, & encore plus par les uſages qu'on en voit naître, deviennent ſuſceptibles de mille beautez.

Entre tous ces contraſtes, qui ne le ſont au fond qu'en apparence, il n'en eſt point de plus eſtimable que ceux qui relévent l'éclat de la vertu, & le prix des bonnes mœurs. Peignez la modération, & la libéralité à côté de la rage, & de l'avarice: montrez la

frugalité & la modeſtie près de la diſſolution & de l'impudence; vous forcez le cœur le plus lâche à avoir honte de ſes vices, & à ſe dévouer preſque à la vertu.

A meſure que les événemens peuvent donner lieu à réfléchir d'une maniere utile & intéreſſante, une maxime comme échappée, une réflexion vive & hardie, un trait preſque inviſible, mais dont la force porte au cœur, caracteriſe un maître conſommé dans ſon art.

Au reſte, il ne faut pas que ce ſoit l'Auteur qui paroiſſe inſtruire, c'eſt aux idées repréſentées à parler elles-mêmes. Il faut que les excès du luxe, & de la moleſſe, menent à l'eſtime de la ſimplicité, & de la tempérance; que la deſcription des douceurs innocentes de la campagne éloigne de l'ambitieuſe agitation: que la perfidie & la vengeance rempliſſent d'un nouveau goût pour l'oubli généreux des injures, & pour l'exacte fidélité. En un mot, il ne faut pas qu'il paroiſſe aucun deſſein de nous donner des leçons auſteres; c'eſt aux caracteres, aux actions, aux diſcours bien ménagés des Interlocuteurs de l'Hiſtoire, ou de la fiction, & le plus ſouvent à nous-mêmes, à nous les donner.

Pour le *Stile*, je n'en voudrois point, dans un Ouvrage pareil, de tout-à-fait uniforme; l'égalité fait trop ſentir la compoſition de l'Auteur. Comme dans une Comédie, un Acteur ne plaît qu'autant qu'il revêt le génie, & le langage de celui qu'il repréſente; de

de même l'Auteur d'un Roman peut compter d'ennuyer, s'il ne fait parler chacun suivant le ton qui lui est le plus naturel. Ainsi, qu'il soit naif dans les descriptions pastorales: simple & délicat dans les conversations des Bergers. Je veux presque entendre le chalumeau dans la description des fêtes champêtres, & la trompette dans les descriptions guerrieres: que de la bouche des hommes expérimentez il ne sorte que des discours fermes, & sententieux, comme de la bouche des Nymphes des paroles gracieuses & légéres; que dans les Fictions il regne un tour, un feu, & une harmonie poëtique: une enchaînure aisée & naturelle dans les Conversations. En un mot, que le Stile soit autant varié que le sujet; qu'au lieu de sentir toûjours le goût & le tour d'esprit de l'Auteur, nous croyions entendre parler le vieillard, le jeune homme, le berger; chanter les rossignols, & murmurer les ruisseaux. On sauroit bien se souvenir d'un Auteur qui se feroit oublier de cette maniere, pour lui donner les éloges qu'il auroit si justement meritez.

Enfin tout doit tendre à l'utilité des hommes. Il ne convient pas à un bel Esprit d'être oisif & infructueux. En qualité d'homme, il doit avoir une vuë raisonnable, & il ne sauroit s'en proposer de plus digne d'estime, que celle d'instruire, & de persuader les autres hommes en les amusant. Qu'il cache, à la bonne heure le serieux; qu'il semble n'avoir d'autre vûë que de plaire, pour-

vu

vu qu'en secret, & presqu'à l'insçu des intéressez, il les ramene, il les corrige. S'il ne peut y réüssir, (car tout le monde n'a pas cet heureux talent,) qu'il en ait au moins le désir: qu'il ait la douce satisfaction d'avoir concouru à leur bonheur. C'est ainsi qu'entre les mains des hommes qui aiment leurs semblables, les choses les plus inutiles en apparence peuvent devenir d'un grand secours. Car enfin, que seroit un Roman, ou tout autre Ouvrage d'esprit, s'il n'aboutissoit qu'à plaire? Mais quelle indiscrétion, ou plûtôt, quelle barbarie, de ne travailler qu'à allumer des passions: à les rendre plus turbulentes, & plus indomptables: & à empoisonner le cœur sans lui donner aucun antidote pour le guérir? Pourquoi l'affoiblir ce cœur pour le fortifier ensuite? Ne vaudroit-il pas mieux lui fournir toûjours une nourriture saine & agréable, & des douceurs dont le seul usage fût de déguiser l'amertume de la correction?

Il est honteux aux hommes faits de travailler pour amuser des enfans: il est criminel de leur gâter le cœur: il est beau de rendre le délassement utile, & les bagatelles mêmes estimables & intéressantes.

Il est si ordinaire de rendre la sagesse rebutante, ou le plaisir stérile, qu'à un petit nombre d'exemples près, ce seroit encore une tâche aussi nouvelle que glorieuse, de faire naître la vertu de ce qui semble ne flater que la volupté.

Voilà, MADAME, ce que d'assez grandes

Digitized by Google

des occupations me laissent la liberté de vous dire. Ce petit discours vous paroîtra sans doute superficiel, eu égard à la richesse de la matiére. Cependant, mes principes sur la réforme des *Romans*, & sur la façon de les écrire y sont à-peu-près établis. J'aurois pû y faire entrer bien d'autres choses, & me jetter en particulier sur le ridicule des *Romans*; mais outre que je n'aime pas à déclamer, il n'y auroit pas d'honneur, ce me semble, à s'acharner sur des corps morts, & c'est ainsi qu'on peut appeller aujourd'hui tous les grands *Romans*.

J'aurois pû aussi entrer dans un plus grand détail des beautez propres au Roman, & en fournir divers exemples; mais ce détail eût été trop long, & d'ailleurs je crois qu'il doit naître du goût & des réflexions générales que j'ai faites. J'ajoûterai à cela, qu'il est des beautez arbitraires, &, pour ainsi dire, de pur caprice; & que de certaines violations des régles, non pas cependant fondamentales, ont dans les *Romans*, comme dans la Peinture & la Poësie, leurs priviléges, & leurs agrémens. Après tout, MADAME, je ne vous donne ce que j'ai l'honneur de vous écrire sur cet Article que comme un échantillon qui pourroit croître dans la suite, & même, comme une des plus foibles preuves du respect avec lequel je suis.

MADAME,

Votre, &c.

Digitized by Google

ARTICLE.

Hiſtoire des Révolutions des Païs-Bas depuis l'an 1559 juſqu'à l'an 1584. Tome 1. pagg. 307. T. 2. pagg. 180. in-12. A Paris chez Briaſſon. 1727.

L'Auteur de cette Hiſtoire ſe borne préciſement à nous donner un abregé des Revolutions arrivées dans les Païs-Bas ſous Philippe ſecond Roi d'Eſpagne. C'eſt dans Strada, Grotius, Coneſtagio & le Cardinal Bentivoglio qu'il a pris la plus grande partie des faits, ſans cependant negliger les relations du tems écrites par ceux qui avoient été témoins des événemens. Il en a même tiré quelques Pieces originales, qu'il a adroitement inſérées dans ſon Hiſtoire, perſuadé qu'elles ſervent mieux à faire connoître le génie du Siecle, que toutes les reflexions des Ecrivains poſterieurs.

Il faut avouer que cet abrége eſt fait avec ſoin & écrit avec beaucoup d'élégance; la noble ſimplicité regne dans l'expreſſion & dans le tour de la penſée, les idées ſont toujours développées avec beaucoup de clarté, & l'on n'employe qu'avec une extrême retenue, les ſentences & les reflexions. Qu'il nous ſoit permis cependant, de ne pas convenir avec l'Auteur, qu'il ſe montre toujours impartial; la maniere dont il traite

* C'eſt l'Abbé *Pagi*. le

Digitized by Google

le Cardinal de Granvelle nous met en droit de lui faire ce réproche. Ceux qui ont lû Strada savent que ce Jesuite affecte de decrier par tout ce célèbre Ministre: il n'est pas difficile de decouvrir les motifs de cet acharnement. On avoit lieu d'esperer que l'Auteur des Revolutions seroit plus desintereſſé. Pour ne parler ici que de l'obscure origine qu'il lui donne après Strada, il auroit dû ne pas le copier en ce point, après que M. L'Abbé Boiſot a demontré la fauſſeté de ce fait dans ſon projet de la vie du Cardinal de Granvelle, qui a été réimprimé dans le Tome IV part. I. des Memoires de Litterature, imprimez chez Simart. Voilà peut-être le ſeul endroit où l'élégant Auteur ſoit en défaut; Il nous a paru d'ailleurs rendre juſtice aux principaux Heros de ſon Hiſtoire.

Les Dix-Sept Provinces des Païs-Bas faiſoient autrefois autant d'Etats ſeparez, qui avoient chacune leur Souverain particulier. Le defaut des mâles fit qu'elles s'unirent par des mariages, & formerent une ſeule Souveraineté qui échut à la Maiſon de Bourgogne. Marie, derniere Princeſſe & heritiere de cette Maiſon, laiſſa ces Provinces à Philippe I. Roi d'Eſpagne ſon fils, qui mourut à la fleur de ſon âge. Charles-Quint, Fils & Succeſſeur de Philippe, poſſeda & gouverna paiſiblement ces Etats. La Ville de Gand ſe revolta une ſeule fois, il appaiſa la revolte par ſa preſence

Tout le monde ſait que, par l'abdication que

que fit Charles-quint à Bruxelles de tous ſes differens Etats, Philippe devint Roi d'Eſpagne, Souverain des Païs-Bas, &c. Ces dernieres Provinces demandoient, de la part du Souverain, de grands menagemens; les peuples, jaloux de leurs privileges, ne pouvoient s'accommoder au genie de leurs Maîtres; il falloit, pour les gouverner, trouver l'art de s'accommoder au leur.

C'eſt en ſuivant cette route que Charles-Quint les avoit maintenu dans l'obéiſſance; vrai Protée qui ſavoit jouer differens perſonnages, Italien, Eſpagnol, Flamand, Allemand quand il falloit l'être. Une Politique ſi habilement variée l'avoit rendu l'Idole de tous ſes peuples.

Il s'en falloit bien que Philippe ne fût auſſi ſouple, & auſſi delié; accoutumé dès ſon enfance aux maniere Eſpagnoles, il s'étoit approprié tous les defauts de cette Nation; une Politique ſombre, un abord difficile, une fierté auſtere, le rendoient peu propre à vivre autre part qu'en Eſpagne. Auſſi d'abord après la Paix de Cateau-Cambreſis en 1559, il vint à Madrid à la ſollicitation des Eſpagnols.

Avant que de quitter les Païs-Bas il fallut choiſir un Gouverneur Général. Philippe fut longtems incertain. Deux Seigneurs avoient principalement droit d'aſpirer à cette Place. L'un étoit Lancoral Comte d'Egmont, aimé du Peuple & du Soldat, & qui avoit gagné tous les cœurs par une certaine franchiſe noble qui dédaigne plûtot les artifi-

Digitized by Google

artifices, qu'elle ne les ignore. C'étoit à sa valeur que l'Eſpagne étoit redevable des victoires de S. Quentin & de Gravelines. L'autre étoit Guillaume de Naſſau Prince d'Orange; ſa naiſſance, le rôle que ſa Maiſon avoit autrefois joué en Allemagne, le mariage qu'il étoit ſur le point de faire avec la fille de la Ducheſſe de Lorraine, étoient autant de titres pour prétendre à un emploi qu'un de ſes Ancêtres avoit exercé cent ans auparavant. Il avoit d'ailleurs des qualitez perſonnelles qui lui avoient attiré la confiance de Charle-Quint. Cependant ces deux competiteurs ne plaiſoient point à Philippe. Reſolu de gouverner deſpotiquement les Flamands, il avoit pris la reſolution d'exclurre de cette place quiconque ſeroit lié avec cette Nation. Ainſi il n'avoit garde de choiſir le Comte d'Egmont, qui étoit Flamand. La Religion du Prince d'Orange lui étoit très-ſuſpecte, à cauſe de ſes liaiſons avec les Princes d'Allemagne qui étoient tous ſes Parens. Philippe ne ſe fioit ni à lui ni au Comte d'Egmont.

Le Prince d'Orange étant exclus du Gouvernement [illegible] faire tomber ſur Chriſtine, Du[illegible]aine, dont il devoit é[illegible] paix de Careau- [illegible]adroitement ména- [illegible]pagne, parloit pour [illegible]s étroites liaiſons qu'el- [illegible]nce par le Mariage de ſon [illegible] de Fran[illegible]celles qu'el- [illegible]avec le [illegible]Orange, par le

le mariage de sa Fille, donnerent l'exclusion à cette Princesse.

Au milieu de cette attente générale on apprit que Marguerite d'Autriche Duchesse de Parme, fille naturelle de Charles-Quint, étoit partie d'Italie pour venir prendre possession du Gouvernement. Le Roi alla au devant d'elle, accompagné d'Octave Duc de Parme, d'Alexandre de Parme son fils, de toute la Noblesse de Flandres & des Deputez des Etats Généraux. Elle fut amenée à Gand où, pour lui faire prendre possession du Gouvernement avec plus de solemnité, Philippe avoit convoqué les Etats Généraux. Granvelle Evêque d'Arras parla au nom du Roi, rendit compte des motifs qui obligeoient Philippe de passer en Espagne, & declara les Pouvoirs de la Gouvernante. Il insista longtems sur la consideration de la Religion Catholique & sur l'obéissance à la Soeur du Roi, assurant que le Roi reviendroit bientôt gouverner les Provinces en personne.

Borlut, Deputé de Gand, répondit au nom des Etats. Il commença par de grands remercimens au Roi & à la Gouvernante. Mais ce qui ne plût pas à Philippe, c'est qu'il demanda, de faire sortir les Troupes étrangeres qui restoient dans les Provinces, & de ne se servir, pour les garder, que de Troupes Flamandes; ajoutant que les Provinces supplioient Sa Majesté de ne point consulter des Etrangers sur les affaires qui regarderoient le Pais-Bas. Le Roi dissimula, & promit

Digitized by Google

promit de renvoier dans quatre mois les Troupes Espagnoles.

Charles-Quint avoit établi trois Conseils dans les Païs-Bas; le Conseil d'Etat pour les affaires Politiques; le Conseil Privé pour juger les differends des Particuliers, & le Conseil des Finances. Le Conseil d'Etat étoit composé du Prince d'Orange, du Comte d'Egmont, du Comte de Horn, du Comte de Barlaimont Président du Conseil des Finances, du Docteur Viglius Président du Conseil Privé, & de Granvelle. Philippe ordonna à la Gouvernante de ne consulter dans les affaires délicates que les trois derniers, & exclut totalement les autres de la confiance de la Gouvernante. Le Roi, après lui avoir donné ses ordres & ses instructions, s'embarqua au Port de Flessingue & arriva en Espagne au mois d'Août 1559 & la Gouvernante vint à Bruxelles au mois de Septembre de la même année.

La Gouvernante suivit aveuglement les conseils de son Frere, ne donnant qu'une confiance apparente au Prince d'Orange, & aux Comtes d'Egmont & de Horn; le secret des affaires leur étoit caché. L'Historien ajoûte, que Granvelle, par la superiorité de son génie & de ses lumieres, se rendit maître dans le Conseil. C'est ici qu'il fait le portrait de ce Ministre; si d'un côte il rend justice à ses talens, de l'autre il lui prête une basse politique.

Granvelle fut bientôt pénétré par le Triumvirat à qui il faisoit tête. Dès qu'il ouvroit

un avis, on voioit le Prince d'Orange, les Comtes d'Egmont & de Horn, le combattre avec beaucoup de hauteur & d'aigreur. La Gouvernante travailloit à diſſiper ces nuages, mais elle ne faiſoit que les groſſir. En voulant appaiſer les ennemis de Granvelle, elle decouvroit ſon attachement pour ce Prelat, & par là rendoit irreconciliables ceux qu'elle vouloit réconcilier.

Cependant le tems auquel les Troupes Eſpagnoles devoient ſe retirer étant arrivé la Gouvernante reculoit leur départ ſous divers prétextes, & les entretint pendant quelque tems, les Provinces refuſant de les payer : mais s'étant apperçue que les peuples en prenoient de l'ombrage, & que leurs murmures étoient appuiés de trois Seignenrs du Conſeil d'Etat, elle donna ordre aux Troupes de ſe rendre dans la Zelande pour s'embarquer à Fleſſingue. Granvelle n'approuva point ſa conduite & en écrivit au Roi, qui envoia des ordres pour rappeller les Troupes de la Zelande, & les remettre en garniſon dans les Villes où elles étoient auparavant.

La Gouvernante, embarraſſée par ces nouveaux ordres, aſſembla ſon Conſeil Secret compoſé de Granvelle, de Barlaimont & de Viglius. Ces deux derniers opinerent pour renvoier les Troupes, ce qui la determina à conſulter le Conſeil d'Etat. Le Prince d'Orange, & les Comtes d'Egmont & de Horn, parlerent avec d'autant plus de hardieſſe qu'ils ſavoient ne pas déplaire à la

Gou-

Digitized by Google

Gouvernante & être soûtenus de Barlaimont & de Viglius ; ainsi Granvelle fut obligé malgré lui de donner les mains au renvoi des Troupes. Elles s'embarquerent au commencement de l'année 1561. La Gouvernante avoit obtenu auparavant le consentement du Roi.

Ce fut vers ce tems que Granvelle reçut de Rome le Chapeau de Cardinal & que le Prince d'Orange épousa la fille de Maurice Electeur de Saxe, un des principaux appuis du Protestantisme ; ainsi l'un s'unit plus étroitement avec la Cour de Rome, & l'autre avec les Eglises Reformées.

Nous passons sous silence ce que l'Auteur raconte touchant le progrez de la nouvelle heresie, & touchant les desordres & les punitions qui en furent les suites. On ne peut douter, après tout ce qu'on rapporte, que la Gouvernante n'employât toute son autorité pour éteindre le feu qui gagnoit principalement Tournay & Valenciennes.

Pour maintenir la Religion Catholique Romaine, Charles-Quint avoit médité l'établissement de plusieurs Evêques. Cet Empereur l'avoit suggeré à Philippe, & déja toutes les villes, qu'on devoit ériger en Evêchez, étoient désignées. Leur revenu devoit être pris sur les Abbaïes, l'avarice des Moines en fut allarmée ; pour traverser plus sûrement cette nouvelle érection d'Evêchez, ils persuaderent à la Noblesse, que des Evêques, plus considerez que de simples Abbez, diminueroient son credit sur l'esprit du peu-

ple. Secondez par les Proteſtans, qui craignoient que cet établiſſement ne fût fatal à leur Secte, ils ſouleverent toutes les Provinces. Le Prince d'Orange fut un des plus ardens contradicteurs.

A cet orage ce même Prince en fit ſucceder un autre. Le Brabant n'avoit point de Gouverneur particulier, & n'obéiſſoit qu'au Gouverneur Général des Païs-Bas. Il oſa montrer dans le Conſeil la neceſſité de donner à cette Province, où il avoit tout pouvoir, un Gouverneur particulier, & de choiſir pour cet Emploi un Seigneur accrédité, capable de manier les eſprits & de les ramener à l'obéïſſance. Cette propoſition parut ſi hardie au Cardinal, qu'il dit que quiconque aſpiroit à ce Gouvernement ne viſoit à rien moins qu'à partager l'autorité du Roi dans les Païs-Bas. Quelques jours après on nomma des Magiſtrats pour la ville d'Anvers; le Cardinal craignant que ceux qui ſeroient nommés, ne cruſſent en avoir l'obligation au Prince d'Orange, empêcha qu'il ne fût appellé au Conſeil.

Ce Prince voiant les eſprits aigris, & l'Autorité Roïale affoiblie, ne ménagea plus rien. Il écrivit en Eſpagne pour ſe plaindre que la Gouvernante, livrée au Cardinal de Granvelle, excluoit les principaux Seigneurs Flamans des plus importantes deliberations. Le Comte d'Egmont écrivit dans le même ſens: mais leurs plaintes ne furent point écoutées. La Gouvernante ſe juſtifia; Le Roi ne lui fit aucune reponſe, lui donnant

Digitized by Google

mant à entendre par ce silence que la conduite étoit trop convenable pour avoir besoin d'une approbation plus marquée.

Ce refus ne déconcerta point le Prince d'Orange ; il suscita un nouvel embarras à la Gouvernante & au Roi, en faisant demander la convocation de Etats Généraux. Cette Princesse dit nettement que le Roi lui avoit défendu de les convoquer pendant son absence. Cependant, pour ne pas offenser les esprits, elle assembla les Chevaliers de la Toison d'Or qui étoient tous des principaux Seigneurs des Païs-Bas. Tandis qu'ils déliberoient en public avec la Gouvernante sur les moiens de défendre les Provinces contre la France, & sur l'ordre qu'il falloit mettre dans les Finances, ils déliberoient en particulier sur les mesures convenables pour exclure du Conseil le Cardinal de Granvelle, & pour l'éloigner entierement des affaires. Le Prince d'Orange, le Comte d'Egmont & le Marquis de Bergopzoom étoient l'ame de ce complot ; ils tenterent inutilement d'avoir une convention par écrit, le plus grand nombre n'aiant pas voulu faire des démarches irrevocables. La Gouvernante n'oublia rien pour rompre ces assemblées particulieres. Le resultat de l'Assemblée publique fut qu'on enverroit le Baron de Montigni, frere du Comte de Horn, pour representer au Roi toutes les demandes du peuple. Ce Seigneur partit au mois de Juin 1562 avec d'amples instructions de la Gouvernante ; on lui donna quatre mille écus d'or pour faire

re à la Cour d'Espagne une dépense convenable.

La Gouvernante avoit déja prevenu le Roi sur cette deputation ; quelque tems avant le départ de Montigni, elle lui envoia une depêche secrete, qui ne fut pas luë dans le Conseil, dans laquelle elle lui marquoit, que le Comte de Barlaimont lui avoit donné avis que les Seigneurs Flamans se plaignoient du peu de confiance qu'on avoit en eux, tandis que le Cardinal de Granvelle avoit seul le secret des affaires ; qu'ils accusoient ce Ministre d'avoir conseillé au Roi d'abattre six ou sept têtes pour se rendre Maître des Païs-Bas, & d'y venir avec une Armée formidable pour traiter ses Sujets comme des peuples vaincus ; enfin qu'ils regardoient l'érection des nouveaux Evêchez comme une préparation à l'établissement de l'Inquisition, dont le joug seroit insupportable aux Flamans. La Gouvernante prioit le Roi de tenir cette depêche secrete, & de se servir d'un homme sûr pour la dechiffrer ; précaution fort inutile. Le Prince d'Orange, qui avoit le talent de deviner tout ce qu'il vouloit, aiant soupçonné le Comte de Barlaimont de s'être trop ouvert à la Gouvernante, lui en fit des reproches ; Barlaimont croiant avoir bien merité des deux Partis, ne lui en fit point un mistere. Le Prince d'Orange ne fut point fâché que ses sentimens particuliers fussent attribuez à tout le corps de la Noblesse.

Le Roi répondit à la Gouvernante & l'ex-

Digitized by Google

l'exhorta à semer la dissension, les jalousies, & les défiances, & de se servir à ce sujet des graces & des faveurs. Elle essaia d'abord cette Politique, en tâchant de brouiller le Prince d'Orange & le Comte d'Egmont; mais elle échoüa : le premier avoit une dexterité merveilleuse pour manier les esprits de ceux qui lui étoient attachez; & par une penétration profonde, il demêloit les vües les plus fines de ses ennemis.

L'Ambassade de Montigni n'eut pas un meilleur succez que la politique de la Gouvernante. Philippe affecta de lui demander les causes du mécontentement des Flamans qui lui étoient déja connues. Montigny les rejetta sur le Cardinal Granvelle que son énorme credit avoit rendu odieux, & sur l'érection des Evêchez qui leur annonçoient l'Inquisition. Le Roi lui répondit que ce Cardinal n'étoit pas tel qu'on le depeignoit; que bien que l'établissement des nouveaux Evêques fût une préparation à l'Inquisition, il ne faisoit en cela que se conformer aux intentions de l'Empereur son Pere. Il ajoûta qu'il viendroit bien-tôt dans les Païs-Bas pour mettre ordre à tout.

Montigni revint à Bruxelles avec cette réponse; mais il y trouva les esprits disposez à ne rien croire de ce qu'il disoit de la part du Roi. Ce qui les revolta fut ce que leur dit Montigni, qu'il avoit appris en Espagne qu'on étoit persuadé à la Cour de France, que la Noblesse de Flandre favorisoit secretement la Faction Huguenote.

Le Prince d'Orange fit retomber ces bruits sur le Cardinal de Granvelle. Quand il vit les esprits animés, il proposa aux Principaux Seigneurs d'écrire au Roi pour rappeller ce Ministre. Le Comte d'Egmont sollicita vivement le Duc d'Arschot d'entrer dans ce complot; mais il répondit fierement qu'il ne vouloit point gêner le Roi dans le choix de ses Ministres, & qu'il ne recevoit la Loi ni du Comte d'Egmont, ni du Prince d'Orange. Cette querelle eut été poussée plus loin, si les Comtes d'Aremberg & de Barlaimont ne l'eussent appaisée. La Lettre fut envoiée, signée seulement du Prince d'Orange, des Comtes d'Egmont & de Horn. Dans cette Lettre, en apparence respectueuse, ils faisoient sentir au Roi, qu'il n'étoit plus possible de laisser en place le Cardinal de Granvelle, faisoient l'éloge de la Sagesse & de la moderation de la Gouvernante, & se paroient d'un attachement inviolable à la Religion Catholique Romaine.

La Gouvernante avertie de cette demarche avoit prévenu là dessus la Cour d'Espagne; le Comte d'Aremberg fut accusé d'avoir revelé le secret; il le nia avec beaucoup de hauteur, & en rejetta l'accusation sur le Comte d'Egmont, qui avoit fait confidence de cette affaire à toute la Cour Flamande; ce qui forma une querelle entre ces deux Seigneurs, dont le Roi fut averti. Philippe adressa une Lettre à la Gouvernante, en réponse à la Lettre commune, dans laquelle

Digitized by Google

le il disoit qu'il n'avoit pas coûtume de se défaire de ses Ministres, sans savoir s'ils étoient couplables de quelque faute considerable ; qu'ainsi il falloit que quelqu'un des Accusateurs vînt lui expliquer plus en détail les sujets de plainte contre le Cardinal, à moins qu'on ne voulût attendre son retour en Flandre.

Dans la Lettre que Philippe écrivit en particulier à la Gouvernante, il l'exhortoit à gagner le Comte d'Egmont, & à le porter à venir à la Cour d'Espagne. Mais par les intrigues du Prince d'Orange, les soins de la Gouvernante furent inutiles, & le Comte d'Egmont signa encore une lettre au Roi avec le Prince d'Orange & le Comte de Horn, dans laquelle ils exposoient au Roi la necessité où ils étoient, pour l'intérêt de l'Etat, de ne point s'éloigner de leurs Gouvernemens, & que d'ailleurs il ne leur convenoit pas d'aller faire eux-mêmes le personnage d'Accusateurs, & que contens d'avoir averti le Roi que le bien général demandoit que le Cardinal fût exclus du Ministere, ils declaroient à Sa Majesté qu'ils ne se trouveroient plus au Conseil. Cette lettre finissoit par de grandes protestations de fidelité & d'obéissance.

Mais ce qui acheva de perdre le Cardinal fut le Conseil que la Gouvernante donna au Roi de le rappeller ; si on en croit l'Historien, elle s'étoit degoûtée de ce Ministre, craignant pour elle-même les suites de la haine qu'on lui portoit. Elle écrivit au Roi

Roi de la maniere la plus preſſante ; mais Philippe avoit une ſi haute idée du merite de Granvelle, qu'il ne pouvoit ſe reſoudre à le rappeller ; il étoit d'ailleurs bien aiſe d'avoir en Flandre un Garant & un Eſpion de la conduite de la Gouvernante.

Cette Princeſſe, voulant fraper avec ſuccez le dernier coup, envoya en Eſpagne Thomas Armentier, homme ſûr & intelligent, avec des Lettres de Créance & d'amples Memoires ſur cette affaire. Comme la plûpârt des faits qui y étoient contenus ſont deja détaillés dans cet Extrait, nous ne nous arrêtons point là-deſſus. Armentier negocia avec tant de ſuccez, qu'il revint le 20. Fevrier de la même année avec un ordre qui ordonnoit au Cardinal de ſortir de Flandre.

Ce Miniſtre, qui avoit prevû l'orage, agiſſoit ſourdement auprès du Duc d'Albe ſon ancien ami pour avoir une place dans le Conſeil de Madrid. Le Duc craignit d'abord de trouver en lui un rival dangereux ; mais l'envie de ſe venger de la Nobleſſe Flamande, qui le haïſſoit à cauſe des Conſeils violens qu'il avoit donnés à Charles-Quint & à Philippe, l'emporta ſur cette conſideration ; il agit auprès du Roi pour procurer au Cardinal la place qu'il ſouhaitoit. Mais Armentier, prévoiant ce qui pourroit arriver, avoit repreſenté fortement au Roi que ſi le Cardinal de Granvelle étoit mis dans la Conſeil d'Eſpagne, tous les ordres qui viendroient de la Cour, ſe-

roient

Digitized by Google

voient régardez comme des suites des conseils passionnez du Cardinal; ainsi il eut ordre de se rendre en Franche-Comté où il étoit né, & il partit pour s'y rendre le 10. de Mars de l'année 1564.

Rien n'égala la joye des Flamans: les principaux Seigneurs revinrent à la Cour, feliciterent la Gouvernante de ce qu'elle n'étoit plus regentée par le Cardinal, & promirent de travailler sous ses ordres au bien de l'Etat avec tout le zele & toute la soumission possible. La Gouvernante se servit de ces heureuses dispositions pour faire continuer pour trois ans un subside de neuf ans que les Provinces s'étoient engagées de payer au Roi.

Cependant le Duc d'Arschot, le Comte de Barlaimont & Viglius faisoient courir le bruit du prochain retour du Cardinal, pour chagriner la Gouvernante & pour tenir en respect leurs ennemis. Cette Princesse, qui savoit combien il en avoit couté au Roi pour se déterminer à l'éloigner, craignoit en effet son retour; pour l'empêcher elle écrivit en Espagne que le Comte d'Egmont lui avoit assuré que si le Cardinal remettoit le pied en Flandre il y seroit assassiné & qu'il n'y vivroit pas un jour.

Philippe, qui n'avoit pas quitté le dessein de l'employer, l'envoia à Rome à la mort de Pie IV. pour assister au Conclave. Il y parut à la tête de la Faction Espagnole, & contribua beaucoup à l'élection de Gregoire XIII. Il demeura quelque tems à Rome, chargé des affai-

affiares d'Eſpagne: de là il fut envoyé au Roïaume de Naples qu'il gouverna avec le Titre & les Pouvoirs de Vice-Roi, & l'an 1575 Philippe le rappella auprès de lui & le fit Chef du Conſeil des Affaires d'Italie. Il eut toujours un grand credit ſur l'eſprit de ſon Maître, & mourut à Madrid, l'an 1586 âgé de ſoixante & dix ans.

* La Gouvernante s'étoit flatée que l'éloignement du Cardinal remedieroit à tous les deſordres, & feroit rentrer les peuples dans l'obéiſſance. C'eſt au progrès de l'heréſie dans les Païs-Bas que l'Hiſtorien attribue la ſuite de tous les maux. Philippe l'avoit toujours prévû; auſſi s'appliqua-t-il ſerieuſement à découvrir ceux qui profeſſoient cette nouvelle Réligion, en diſperſant des Eſpions dans les Provinces. C'étoient des Moines & des Prêtres Eſpagnols & d'autres perſonnes obſcures, qui rendoient compte au Roi ſeul de leurs découvertes; & ſur leurs relations, il envoioit à la Gouvernante des inſtructions ſi préciſes & ſi détaillées, qu'elle étoit en état de demêler les coupables. Philippe jouoit ce rôle avec tant d'application, qu'il ſe piquoit d'être mieux inſtruit que la Gouvernante, qui étoit ſur les lieux. L'Auteur parle enſuite d'un Carme & d'un Prêtre qu'on fit mourir pour avoir embraſſé la nouvelle Religion; le ſecond abjura ſur l'échafaut les Dogmes de Calvin. La Gouvernante en donna

* Liv. 2.

Digitized by Google

donna avis Roi, qu'elle savoit curieux de ces sortes de nouvelles.

Dans le même tems cette Princesse travailloit à faire recevoir les Decrets du Concile de Trente. Elle y trouva de grandes difficultez de la part même des Evêques & des Universités, qui prétendoient que plusieurs de ces Decrets étoient non seulement contraires aux Privileges des Provinces, mais même à l'autorité du Roi d'Espagne & aux droits de sa Couronne.

Le Prince d'Orange, toujours attentif à se declarer pour la Cause du peuple, appuia les plaintes des Universités, & même celle des Evêques. Il eut soin de faire valoir l'exemple de la France, qui avoit refusé de recevoir ces Decrets.

La Gouvernante avertit le Roi de ces oppositions. Le Roi repondit que personne n'étoit plus interessé que lui à la conservation des Droits de sa Couronne; qu'il avoit fait recevoir le Concile de Trente en Espagne & que les Flamans ne devoient pas être plus delicats que lui; qu'en un mot il vouloit que ces Decrets fussent reçus dans tous ses Etats; & afin que cette reception se fit d'une maniere uniforme, il lui envoia un éxemplaire des Lettres patentes qu'il avoit fait expedier en Espagne pour la reception de ce Concile.

Il ne fut pas possible à cette Princesse de mettre ces ordres à éxecution, ne voulant ni desobéir au Roi, ni commettre son autorité en entreprenant de forcer les Peuples à se sou-

soumettre aux Decrets du Concile de Trente dans ce qui regardoit la Discipline, elle engagea le Comte d'Egmont à aller en Espagne ; ce Seigneur avoit pris un parti digne d'un homme de son rang ; il n'approuvoit point les violences, & consentoit qu'on reçût le Concile avec quelques modifications qui mettroient à couvert les Privileges & les Libertés des Provinces. Viglius dressa un Memoire sur les affaires des Provinces, que le Comte d'Egmont devoit presenter au Roi, & qui fut lû au Conseil. Le Prince d'Orange dit qu'on trompoit le Roi en passant si legerement sur le progrès de l'heresie, & que le nombre des sectaires étoit devenu si grand, qu'il ne falloit plus songer à les réduire par la force & par la violence. Il ajoûta que les guerres Civiles, nées à ce sujet en France & en Allemagne faisoient voir que les Consciences vouloient être persuadées & non pas tirannisées. Ce discours frapa la Gouvernante ; elle fit partir le Comte d'Egmont avec de nouvelles instructions le 15 Fevrier de l'année 1565.

Le même jour le Prince d'Orange fit baptiser un Fils qu'il venoit d'avoir d'Anne de Saxe fille de l'Electeur ; & se menageant toujours entre les deux Religions, il lui fit administrer le Bapteme par un Prêtre Catholique avec toutes les Ceremonies de l'Eglise Romaine ; mais l'Enfant eut pour Parrains l'Electeur de Saxe son-Grand-pere, & le Lantgrave de Hesse, Princes Lutheriens, qui

Digitized by Google

qui envoierent deux Seigneurs de la même Religion pour tenir leur place. On donna au jeune Prince le nom de Maurice. Il rendit ce nom fameux par des exploits qui le firent regarder comme un des plus grands & de plus habiles Capitaines de son siecle.

Le Comte d'Egmont fut bien reçu de la Cour & du Roi d'Espagne. Il eut plusieurs audiences dans lesquelles Philippe affectoit d'approuver tout ce que ce Seigneur lui disoit, pour l'engager à s'expliquer avec une entiere liberté. Le Comte representoit au Roi que le salut & le repos des Provinces dépendoit de la resolution qu'il prendroit sur les affaires de la Religion. Que le parti de la violence étoit le moins utile & le plus dangereux; que la douceur feroit plus d'impression sur l'esprit indomptable des Flamans, & qu'enfin les Peuples reviendroient de leurs erreurs, si les Ecclesiastiques s'appliquoient à se distinguer par une science & par une pureté de mœurs superieure à celle des Ministres Protestans.

Philippe fit semblant de goûter ces raisons & répondit que dans une affaire, où il s'agissoit du salut éternel d'une Multitude innombrable de Peuple, il vouloit consulter les plus célèbres Théologiens & les plus graves Docteurs. Il en assembla plusieurs & leur demanda si en conscience il pouvoit accorder aux Flamans la liberté des deux Religions. Les Docteurs lui aiant répondu qu'il le pouvoit pour éviter un plus grand mal, il éluda cette décision en di-

ſant qu'il ne demandoit pas s'il pouvoit abſolument permettre cette liberté, mais qu'il leur demandoit s'il étoit obligé de le faire. Ces Docteurs lui aiant répondu qu'ils ne croioient pas qu'il y fût obligé, il ſe jetta aux pieds d'un Crucifix qui étoit dans ſon Cabinet, en le ſuppliant de le fortifier dans la reſolution où il étoit de renoncer pour ſes ſujets ceux qui l'avoient renoncé pour Maître.

Ainſi Philippe, plus affermi que jamais dans la reſolution de maintenir la Religion Catholique par la force, renvoia le Comte d'Egmont avec une longue inſtruction dont l'Auteur à rapporté quelque traits. Le Roi y propoſe de nouvelles vües pour exterminer l'heréſie, & de nouveaux genres de punition, pour enlever aux Sectaires une eſpece de gloire qui étoit attachée à leurs ſupplices. Le Roi donna enſuite au Comte d'Egmont toutes les marques d'eſtime & de confiance, lui donna une Ordonnance pour recevoir cinquante mille florins dans les Païs-Bas, & acompagna ce preſent des promeſſes les plus obligeantes.

Le Comte d'Egmont étant arrivé à Bruxelles, n'oublia rien pour perſuader qu'on ne devoit pas ſe défier de ce Monarque, qui n'avoit en vüe que le bien de ſes peuples; le Prince d'Orange mépriſa les diſcours du Comte d'Egmont, le traitant d'eſprit foible & credule; il lui reprocha même d'être inſenſible au bien général des Provinces, & de n'être touché que de la ſatisfaction qu'il

qu'il avoit reçu du Roi par rapport à ſes affaires particulieres.

Cette Inſtruction fut confirmée par de nouvelles Lettres du 7 Octobre 1565, où le Roi declaroit qu'il ne ſe relâcheroit jamais ſur le ſupplice des Heretiques de quelque condition qu'ils fuſſent, & qu'il vouloit qu'on établît par tout des Inquiſiteurs de la Foi, avec ordre aux Gouverneurs de les appuier; que le Concile de Trente fût reçu, & que ſes Decrets euſſent force de Loi comme les Edits du Prince.

La Gouvernante regardant ces Lettres comme une deciſion abſoluë, fit publier un Edit conforme à ces ordres, & l'adreſſa à tous les Gouverneurs; quelques uns lui écrivirent avant que de le publier qu'ils ne lui promettoient pas une entiere execution, lui faiſant craindre une revolte tant de la part des Catholiques que des Proteſtans. D'autres lui écrivirent qu'ils ne pouvoient ſe determiner à faire perir des milliers d'hommes par le feu. La Princeſſe donna avis au Roi de toutes ces réponſes au commencement de l'année 1566 & lui ajoûta qu'elle prévoioit une affreuſe tempête.

L'orage commença dans le Brabant: le Chancelier y aiant fait publier l'Edit, les villes de Louvain, de Bruxelles, d'Anvers & de Bolduc, ſe plaignirent dans une Requête, qu'on avoit violé leurs Privileges pour n'avoit pas auparavant communiqué cet Edit à leurs Magiſtrats. Là deſſus

ſus on reſolut de ſurſoir l'execution de l'Edit juſqu'à ce que le Roi en eût ordonné autrement. La Province du Flandre voiant que la Cour moliſſoit demanda auſſi de n'être point ſommiſe à l'Edit, prétendant avoir des privileges auſſi bien fondez que le Brabant.

Mais ce mal n'étoit preſque rien en comparaiſon de la nouvelle que la Gouvernante reçut de pluſieurs endroits, que la nobleſſe de Brabant s'étoit engagée par une ligue à prendre les armes, ſi le Roi vouloit forcer cette Province à recevoir le Tribunal de l'Inquiſition. On ajoûtoit que l'Amiral de Coligni & les Proteſtans ſoutiendroient les Confederez.

Un Gentilhomme Calviniſte nommé Ste. Aldegonde fut le premier Auteur de cette Confederation. Il aſſembla d'abord chez lui neuf Gentils-hommes de la même Secte, & après leur avoir fait ſentir la neceſſité de s'élever contre l'établiſſement de l'Inquiſition; il leur fit ſigner un acte où l'on faiſoit un portrait afreux de ce Tribunal; la gloire d'avoir été les premiers auteurs d'une entrepriſe ſi importante, ne ſervit pas peu à les déterminer. L'Auteur rapporte la ſubſtance de cet Ecrit ſi célèbre, connu ſous le nom de Compromis. C'eſt à Breda, Ville qui appartenoit au Prince d'Orange, qu'il fut d'abord ſigné. Catholiques, Proteſtans, Marchands, Artiſans, Nobles, tout s'empreſſa à l'envi de ſigner le Compromis, d'autant mieux qu'on affecta

de

de publier que le Prince d'Orange, les Comtes d'Egmont & de Horn, le Marquis de Berg-op-zoom & plusieurs autres Seigneurs se declaroient pour cette Confederation. Ceux qui en furent regardés comme les principaux Chefs furent Henri de Brederode, qui descendoit des anciens Comtes de Flandre, Louis de Nassau, Frere du Prince d'Orange & le Comte de Cuilembourg, qui signerent le Compromis.

La Gouvernante depêchoit tous les jours des Courriers en Espagne pour donner avis de ce qui se passoit. Elle prenoit cependant toutes les précautions necessaires pour la sureté des Places, & n'oublioit rien pour soutenir son autorité chancelante; elle assembloit souvent des Conseils extraordinaires, où elle appelloit même les plus suspects, plutôt pour pressentir leurs dispositions que pour prendre leurs avis. Cependant elle apprit que les Confederez devoient se rendre à Bruxelles au nombre de 400 pour lui presenter une Requête; elle assembla aussi-tôt les principaux Seigneurs de la Cour pour deliberer sur le parti qu'elle devoit prendre. L'Historien rapporte ensuite les avis des Personnes les plus considerables qui composoient ce Conseil; les uns diminuent la desobéissance des Confederez, les autres la blâment ouvertement, mais tous se déchaînent contre le barbare Tribunal de l'Inquisition.

La Gouvernante tâcha de les appaiser, & les aiant assemblez une seconde-fois, elle prononça un Discours qu'elle avoit prepa-

ré & dont elle rendit compte au Roi d'Espagne dans une dépêche du 3. Avril 1566. Pour justifier la severité des Edits de Philippe, elle insinua, qu'il ne faisoit qu'executer ceux qui avoient été portez par Charle-Quint du consentement des Etats, & que le pouvoir de l'Inquisition ne s'étendoit que jusques-là. Quelques Seigneurs entrant dans les vuës de la Gouvernante, vouloient qu'on mît à execution des Loix déja établies; d'autres soutenoient que quand une loi ne pouvoit s'observer sans beaucoup d'inconveniens, le parti le plus sage étoit de l'abolir, & que celle de l'Inquisition étoit de cette nature; ce qu'ils prouvoient par differentes raisons dont l'Auteur donne un precis. Ils furent d'avis de donner audience aux Confederez. Il fut donc conclu, à la pluralité des voix, que les Inquisiteurs de la Foi suspendroient l'exercice de leurs fonctions; que les Evêques jugeroient des causes de la Religion, & que les Magistrats moderoient la rigueur des peines portées par les Edits. La Gouvernante, voiant le déchainement général, fut obligée d'accepter ce parti. Elle dépêcha aussi-tôt un courrier pour en donner avis au Roi d'Espagne; &, le même jour 3 Avril, les Confederez au nombre de 200 arriverent à Bruxelles, aiant à leur tête Henri de Brederode & Louïs Comte de Nassau. Ils s'assemblerent le lendemain à l'Hôtel de Cuilembourg & signerent de nouveau le serment qu'ils avoient fait de prendre les Armes en cas que quelqu'un des Confederez fût

Digitized by Google

fût mis en prison. Le jour suivant ils s'assemblerent encore au même endroit, & partirent deux à deux pour se rendre au Palais de la Gouvernante qui les attendoit. Brederode porta la parole, & presenta une Requête pour demander, au nom de la Noblesse l'abolition de l'Inquisition & des Edits, & la liberté de Conscience. La Gouvernante répondit en peu de mots qu'elle leur feroit savoir les intentions du Roi. Le lendemain ils retournerent deux à deux au Palais de la Gouvernante, qui leur rendit leur Requête, où elle avoit mis par écrit le Reglement qu'elle avoit fait peu de jours auparavant de l'avis de son Conseil.

L'Auteur donne ensuite un petit détail de ce qui se passa dans le repas qui fut donné à l'Hôtel de Cuilembourg; il rapporte que les Confederez, aiant été traités de *Gueux* par le Comte de Barlaimont, adopterent ce nom qui leur parut convenir à des gens resolus de tout sacrifier pour défendre la liberté de la Patrie. On n'a point oublié le détail des extravagances que produisit ce beau titre, comme de boire dans une écuelle de bois, de la pendre à leurs côtez, de s'habiller d'une étoffe grise, & de faire frapper une Médaille où l'on voioit deux mains entrelassées l'une dans l'autre avec ces mots: *Fideles au Roi jusqu'à la besace.*

Le Duc d'Arschot, pour montrer son opposition à la faction des Gueux, & son attachement à la Religion Catholique, parut à la Cour avec une Medaille attachée

à son chapeau, où étoit representée la Vierge tenant entre ses bras l'Enfant Jesus. D'autres Seigneurs en firent autant, parcequ'ils étoient dans les mêmes sentimens que lui, & qu'ils s'apperçurent que cela faisoit beaucoup de plaisir. Cette Princesse en écrivit au Pape, qui pour exciter les Flamans à conserver l'ancienne Religion, accorda des Indulgences à tous ceux qui porteroient de ces Médailles.

Dans une nouvelle audience qui fut accordée aux Confederés, la Gouvernante renouvella la promesse qu'elle leur avoit déja faite, de moderer les peines portées par les Edits, & les exhorta à ne plus tenir d'assemblées, & à ne plus grossir le nombre des associés, leur declarant que s'ils continuoient à soulever les peuples, elle les traiteroit comme des Rebelles, & qu'elle sauroit faire respecter l'Autorité Roiale. Ce qui n'empêcha point Brederode d'aller haranguer le Peuple d'Anvers pour l'exhorter à entrer dans le complot.

La Gouvernante envoia en Espagne, de l'avis de son Conseil, le Baron de Montigny frere du Comte de Horn, & le Marquis de Berg-op-zoom, pour representer au Roi la veritable situation des affaires. Le Marquis, sachant combien Philippe avoit lieu d'être mécontent de lui, eut bien de la peine à se resoudre à partir; il ne se rendit en Espagne que long-tems après le Baron de Montigny. Ces deux Deputez ne purent avoir audience du Roi, qui regardoit comme

Digitized by Google

ne des rebelles tous ceux qui s'oppoſoient à l'execution des Edits, ou qui avoient ſigné le compromis.

Le Roi promettoit de venir dans les Païs-Bas à la tête d'une Armée formidable ; il y étoit fortement ſollicité par le Pape Pie V. qui ſouhaitoit avec paſſion l'extinction de l'Heréſie. Le ſaint-Pere écrivit à la Gouvernante pour l'exhorter à ſoutenir les interêts de la Religion avec fermeté. Il lui adreſſa même deux Brefs l'un pour le Comte de Cuilembourg & l'autre pour le Prince d'Orange. Cette Princeſſe, craignant que le Comte de Cuilembourg ne fit une réponſe inſolente au Bref qui lui étoit adreſſé, ne jugea pas à propos de le lui faire tenir ; elle permit au Nonce de preſenter au Prince d'Orange le Bref du Pape, perſuadée que ce Prince étoit plus capable de garder des meſures. Le ſaint Pere ſe plaignoit amerement de ce qu'il laiſſoit aux Herétiques le libre exercice de leur Religion dans les Etats qui dependoient de lui en Allemagne, & l'exhortoit pathetiquement à ne point trahir les interêts de la Religion: le Prince d'Orange ne fit pas beaucoup d'attention à ces plaintes, occupé de projets plus importans, qui demandoient qu'il prît des meſures oppoſées.

Cependant Philippe étoit toujours dans l'inaction, il ſe contentoit d'écrire à la Gouvernante des Lettres pleines de douceur & de moderation. Par la lenteur extraordinaire de ſes déliberations, les Herétiques ſe portérent

terent à de plus grands excez. Nous ne pouvons suivre l'Auteur dans les détails qu'il fait, par rapport aux troubles arrivés à Anvers, à sain-Truden, & dans la Province de Flandre. Dans cette extremité la Gouvernante se trouva obligée d'accorder la liberté de Conscience; mais pour ne point deplaire à Philippe, elle lui écrivit qu'elle l'avoit accordée en son nom, en sorte qu'il pourroit la desavouër s'il le trouvoit à propos. Elle prit en même tems les *mesures* convenables pour la sureté de la Ville & de sa personne. L'Historien rapporte ensuite ce que fit le Prince d'Orange à Anvers, en permettant l'exercice de la Religion Protestante; le détail qu'il fait des desordres arrivés à Valenciennes n'est pas moins curieux, cette Ville pousſa si loin l'insolence qu'il fallut l'assieger. Noire-Carmes, qui gouvernoit le Haynaut pendant l'absence du Marquis de Berg-op-zoom, prit cette Ville, fit punir les coupables; & rétablit l'Autorité Roiale. Brederode tâcha de s'emparer d'Amsterdam, mais il en fut chassé. La Gouvernante prit encore si bien ses mesures que, malgré la revolte du peuple, elle vint à bout de mettre à Anvers une Garnison qui servit de frein aux Heretiques & d'appui aux Catholiques. Ces coups d'autorité consternerent les Confederez, & appaiserent les troubles qui venoient de s'élever dans quelques autres Villes.

* Tandis que la Gouvernante travailloit à appaiser les troubles des Provinces, le Roi

* Liv. 3. d'Es-

Digitized by Google

d'Eſpagne ſongeoit à prendre des meſures efficaces pour ſe rendre maître des Heretiques. Quoique ce Prince n'eût jamais eu envie de venir dans les Pais-Bas, il ne laiſſa pas de faire les preparatifs de ce Voïage avec un éclat qui trompa toute l'Europe ; il fit demander au Roi de France le paſſage par ſes Etats ; il conſulta le Duc de Savoye ſur la route qu'il devoit prendre ; il avoit des Cartes exactes de tous les Païs par où on pouvoit aller d'Eſpagne ; il examinoit avec un fameux Geographe toutes les Cartes qu'on en avoit dreſſé, & comptoit preſque tous les pas qu'il avoit à faire.

Les Hiſtoriens ont beaucoup raiſonné ſur les motifs qui empêcherent Philippe de faire le Voïage de Flaudre ; ils prétendent qu'il craignit de laiſſer en Eſpagne Dom Carlos, qu'il ne vouloit pas mener avec lui, le croiant capable de ſe jetter dans le parti des rebelles de Flandre, ou de ſoulever toute l'Eſpagne en l'abſence de ſon Pere. Il ne vouloit point venir par mer, dans la crainte que quelque tempête ne le jettât en Angleterre, où il ſavoit qu'il ne ſeroit pas bien reçu par la Reine Eliſabeth. Il lui paroiſſoit dangereux de paſſer par la France ; la Cour de France s'étant ſouvent repentie d'avoir manqué l'occaſion de ſe ſaiſir de l'Empereur Charles-Quint. Notre Hiſtorien prétend que l'amour de l'inaction, ſi naturel à ce Prince, a eu autant de part à cette reſolution, que la Politique. Il prit donc le parti d'envoier le Duc d'Albe, avec une Armée, proteſtant qu'il

qu'il le suivroit bientôt. Ferdinand Alvarez de Tolede Duc d'Albe étoit un des plus grands Capitaines de l'Espagne, & honoré de la confiance de Philippe. Personne n'étoit plus capable de representer la personne du Roi; comme lui il étoit dissimulé, porté à la severité & à la vengeance, mais superieur à son Maître par une grande capacité dans le métier de la guerre dont il avoit donné des preuves éclatantes sous le regne de Charles-Quint.

Le Prince d'Orange étoit exactement instruit de ce qui se passoit en Espagne; il se vantoit de savoir la moindre parole qui échapoit au Roi, sur les affaires des Pais-Bas. L'Historien, fondé sur plusieurs conjectures, prétend que Dom Carlos, qui comme Heritier présomptif de la Couronne, avoit pû gagner quelque Secretaire ou même quelque Ministre, faisoit donner avis au Prince d'Orange de tout ce qu'il pouvoit decouvrir: tout cela est d'autant plus probable qu'il paroissoit sensible au mauvais traitement que recevoient à la Cour le Baron de Montigni & le Marquis de Berg-op-zoom. On prétend même qu'il avoit resolu d'aller en Flandre, à l'insçu de son Pere pour se mettre à la tête des Confederez, & que ce fut un des motifs qui determinerent le Pere à le faire arrêter. Quand le Duc d'Albe se presenta à lui pour prendre congé, ce jeune Prince entra en fureur, se jetta sur lui & prit un poignard pour l'égorger. Le

Duc

Digitized by Google

Duc para le coup, & quelque tems après Dom Carlos fut empoisonné dans sa prison.

La resolution qu'avoit pris la Cour d'Espagne avoit determiné le Prince d'Orange à faire prendre les Armes à tous les Flamans & à fermer au Roi & aux Troupes l'entrée des Provinces. Il avoit assemblé à ce sujet les Comtes d'Egmont d'Hochstrate & de Horn ; mais ce premier Seigneur ne goûta point cette resolution. Sur ces entrefaites vint la nouvelle du départ prochain du Duc D'Albe, qui venoit traiter les rebelles avec la derniere rigueur ; le Prince d'Orange songea à se retirer en Allemagne, & pressa le Comte d'Egmont de le suivre.

La Gouvernante avoit imaginé un moien pour reconcilier avec le Roi les Seigneurs suspects ; c'étoit de leur faire faire un nouveau serment de fidelité, par lequel ils s'engageroient à porter les armes contre tous ceux qui leur seroient marquez par le Roi, sans exception de personne. Les Comtes d'Egmont & de Mansfeld ne balancerent point à le faire, mais les Comtes d'Hogstrate & de Horn refuserent ce Serment comme étant inutile.

A l'égard du Prince d'Orange, il fut impossible de rien obtenir ; la Gouvernante lui envoia son Secretaire pour lui faire entendre raison. Le Prince fit voir que ce serment ne pouvoit être fondé que sur une défiance injuste, que d'ailleurs les suites de ce serment étoient dangereuses. En vain le

Digitized by Google

le Secretaire lui montra qu'on n'exigeoit que le renouvellement d'une demarche qu'il avoit déja faite, il perſiſta dans ſon refus. On l'engagea à une entrevue avec les Comtes d'Egmont & de Mansfeld.

Au lieu d'écouter ce que diſoit ce premier Seigneur de la part de la Gouvernante, il lui repreſenta le danger qu'il couroit en demeurant en Flandre, & l'humeur vindicative du Roi d'Eſpagne. Quoique le Comte d'Egmont regardât ce diſcours comme les conjectures d'un eſprit ſoupçonneux, il en fut cependant ébranlé, & avant que de ſe ſéparer, ces deux grands Hommes s'embraſſerent, en verſant des larmes, comme par un ſecret preſſentiment qu'ils ne ſe reverroient plus.

Dès le lendemain le Prince d'Orange ſe diſpoſa à partir pour l'Allemagne avec ſa Femme, le Comte Maurice ſon fils & le Prince Louis de Naſſau ſon Frere; il arriva à Dilembourg Capitale du Comté de Naſſau, vers la fin du mois d'Avril de l'an 1567. Avant ſon départ il écrivit à la Gouvernante pour la prier de ne pas oublier les ſervices qu'il avoit rendu à la Couronne & d'en rappeller le ſouvenir au Roi, l'aſſurant qu'en quelque endroit qu'il fût, il conſerveroit pour ſon Alteſſe les ſentimens de reſpect & de réconnoiſſance qu'il lui devoit.

Cependant le Comte d'Egmont frapé de crainte rompit toute liaiſon avec les Confederez & ſe mit à la tête des Troupes

Eſ-

Digitized by Google

Eſpagnoles, pour diſſiper les aſſemblées des Proteſtans. Pluſieurs renoncerent auſſi à la Confederation, d'autres ſe retirerent dans les Etats Proteſtans; ainſi la paix ſembloit ſe rétablir de jour en jour.

Pendant cette eſpece de Treve, le Duc d'Albe arriva dans le Milanois, où il fit la revûe de ſon Armée qui étoit compoſée de huit mille hommes d'Infanterie Eſpagnole & de deux mille Chevaux; 1500. Allemans, 500 Eſpagnols & quelques Franc-Comtois formoient cette Cavalerie; „ Les „ plus petits Officiers de cette Armée, *dit* „ *l'Hiſtorien*, auroient pû être de grands „ Capitaines, & les moindres Soldats é„ galoient la valeur des plus braves Offi„ ciers.

Le Duc d'Albe, étant tombé malade dans le Milanois, ne pût ſe remettre en marche qu'au mois de Juillet 1567. Il traverſa, à petites journées, la Suiſſe, la Franche-Comté, la Lorraine, faiſant obſerver à ſes Soldats une éxacte diſcipline, & arriva à Thionville dans le Luxembourg au commencement du mois d'Août. La Gouvernante avoit envoié, au devant de lui, le Comte de Barlaimont Gouverneur de Namur, & Noire-Carmes, Commandant du Haynaut. Le Duc avoit envoié lui faire ſon compliment, en mettant le pied dans les Païs-Bas. Le Duc arrivé à Bruxelles alla d'abord deſcendre au palais de la Princeſſe qui lui donna une Audience fort courte, remettant au lendemain à parler

Digitized by Google

ler d'affaires. Le Duc se logea à l'Hotel de Cuilembourg ; & le lendemain il lui porta les dépêches du Roi, & lui montra les Pouvoirs que le Roi lui avoit donné, pour commander toutes les Troupes des Païs-Bas.

Les premiers jours il parut fort assidu à faire sa Cour à cette Princesse & dans un entretien secret il lui montra les ordres qu'il avoit reçu du Roi d'informer contre les principaux Auteurs des troubles, de bâtir des Citadelles dans la plûpart des Villes, & d'ôter les Charges & les Gouvernemens aux Seigneurs les plus suspects. La Gouvernante l'aiant pressé de lui dire s'il avoit reçu quelques ordres plus particuliers, il avoua qu'il en avoit d'autres dont il auroit le tems de l'entretenir.

La Gouvernante écrivit aussi-tôt en Espagne qu'elle voioit par les Pouvoirs qu'on avoit donné au Duc d'Albe qu'on ne vouloit plus se fier à elle, qu'on ne lui laissoit qu'un vain titre ; qu'on étoit resolu de traiter les Flamans avec une extrême rigueur, & qu'on s'en répentiroit ; elle pria sa Majesté de lui permettre de s'en retourner à Parme.

Le Comte d'Egmont étoit allé saluer le Duc d'Albe, qui lui fit toute sorte de caresses, & s'étendit sur les louanges de sa valeur & de sa probité. Le Comte, trompé par ces temoignages d'estime & d'amitié, entraîna chez le Duc d'Albe le Comte de Horn, qui ne s'étoit pas tant pressé de lui

Digitized by Google

lui aller rendre ses divoirs ; ces deux Seigneurs faisoient assidument leur Cour. Le Duc auroit bien voulu voir à Bruxelles le Comte d'Hochstrate ; il s'étoit mis en chemin pour s'y rendre; mais heureusement pour lui, il tomba malade sur la route.

Pour arrêter sûrement les Comtes d'Egmont & de Horn, le Duc tint un grand Conseil à l'Hotel de Culembourg où ils s'étoient rendus. Il s'agissoit en apparence d'examiner le plan d'une Citadelle qu'il vouloit faire batir à Anvers. Pendant toutes les discussions, il fit environner son palais de Soldats, & quand il en sçut toutes les issues bien gardées, il sortit du Conseil & appella le Comte d'Egmont comme pour lui parler en particulier. Arrivé à une chambre remplie de Soldats, il dit au Comte qu'il avoit ordre du Roi de l'arrêter, & lui demanda son épée ; Dom Fernand de Tolede, fils naturel du Duc d'Albe, arrêta le Comte de Horn à-peu près de la même maniere. Le Duc fit arrêter le même jour Antoine Strale, Bourguemestre d'Anvers, qui passoit pour être le Confident du Prince d'Orange, & Jean Casembroot Secretaire du Comte d'Egmont, dans l'esperance que ces deux hommes donneroient de grandes lumieres. A la nouvelle de cet empriſonnement, le Comte d'Hochstrate se sçut bon gré de n'être pas venu à Bruxelles, & sa maladie vraie ou fausse ne l'empêcha pas de s'enfuir. Ce fut alors qu'on loua la prudente retraite du Prince

d'Orange. On dit que le Cardinal de Granvelle aiant appris l'entrepriſe du Duc d'Albe, demanda s'il avoit pris le *Taciturne*; c'eſt ainſi qu'il appelloit le Prince d'Orange; & comme on lui eut répondu que non, *ſi cela eſt*, dit-il, *il ne tient rien.*

Ce coup d'autorité, fait à l'inſçu de la Gouvernante, la piqua vivement: en vain le Duc lui envoia rendre compte de ce qui s'étoit paſſé avant qu'elle pût apprendre cette nouvelle par la voix publique; elle écrivit au Roi, ſans faire aucune mention du ſecret important qui lui avoit été caché, que ſon honneur ne lui permettoit pas de reſter dans les Païs-Bas avec un pouvoir borné, & que d'ailleurs la foibleſſe de ſa ſanté la mettoit hors d'état de ſoutenir deſormais le poids des affaires.

Le Roi lui accorda facilement ce qu'elle demandoit; &, pour ſauver les apparences, il lui temoigna une extrême ſatisfaction de la conduite qu'elle avoit tenue pendant les neuf ans qu'elle avoit gouverné les Provinces. La Ducheſſe partit au mois de Fevrier 1568 emportant les regrets ſinceres des Catholiques & des Proteſtans. Avant que de partir, elle écrivit au Roi pour l'exhorter à mettre des bornes à ſa vengeance, & à ne pas aigrir les eſprits par une rigueur exceſſive.

Le Duc d'Albe ſe voiant revêtu d'un pouvoir abſolu ne penſa plus qu'à l'execution des ordres rigoureux qu'il avoit apportez d'Eſpagne. Il envoia les Comtes d'Egmont

Digitized by Google

mont & de Horn dans le Château de Gand, dont il changea la garnison Flamande pour en confier la garde à des Allemands. Il établit ensuite un nouveau Tribunal qu'il nomma le *Conseil des Troubles*, & qu'il composa de ses créatures les plus affidées. C'est ce même Conseil que ses Edits sanguinaires firent appeller le *Conseil de Sang*. Il étoit chargé d'ordonner des châtimens contre ceux qui avoient eu part aux derniers troubles. Le Duc d'Albe fit citer à comparoître devant ce Tribunal, sous peine de confiscation de corps & de bien, le Prince d'Orange, le Comte Loüis de Nassau, les Comtes d'Hochstrate & de Culembourg & les autres Seigneurs qui s'étoient retirez dans les Païs étrangers.

L'Auteur trace ensuite un portrait touchant des maux dont furent accablés les Flamands: empriſonnemens, fuite precipitée confiscations de bien, executions multipliées; le Duc d'Albe fit revivre ces tems malheureux où Sylla fit payer si cher aux Romains l'amour de la liberté. Le Prince d'Orange répondit au decret personnel prononcé contre lui, en fit voir la nullité, parceque, comme Prince d'Allemagne, il ne pouvoit comparoître que devant le Tribunal de l'Empereur; & que, comme Chevalier de la Toison d'or, il ne reconnoissoit point d'autre Juge, que le Roi d'Espagne & tous les Chevaliers assemblez. Le Comte d'Hochstrate se servit aussi de la prerogative qu'il avoit d'être Chevalier de la Toison d'or. L'Empereur & les Princes Catho-

tholiques d'Allemagne s'intereſſerent pour le Prince d'Orange. Philippe promit l'amniſtie à tous ceux qui obeiroient au decret d'Ajournement ; mais aucun ne voulut ſe fier à lui. Les delais de Contumace expirez, le Duc d'Albe prononça l'Arrêt de mort & de confiſcation de biens contre tous les Seigneurs qu'il avoit ajournez ; &, pour commencer l'execution, il fit raſer l'Hôtel de Culembourg, & fit élever à la place une Pyramide avec une Inſcription, en quatre langues, qui marquoit qu'on avoit détruit cette maiſon, parcequ'on y avoit tramé une deteſtable conſpiration contre la Religion, l'Egliſe Romaine, la Majeſté Royale & le ſalut de la Patrie. On ſaiſit tous les biens que le Prince d'Orange avoit dans les Païs-Bas, on mit une garniſon dans le Château de Breda qui lui appartenoit, on enleva le Comte de Buren ſon fils aîné qu'il avoit eu de ſon premier mariage avec Anne d'Egmont, lequel faiſoit ſes études à Louvain, & on le fit paſſer en Eſpagne. Le Prince d'Orange fit grand bruit de cet enlevement ; mais ces plaintes ne parurent pas fort ſerieuſes aux eſprits pénétrans : ils étoient perſuadez que ce Prince avoit laiſſé ſon fils à Louvain, afin qu'élevé par les Eſpagnols, il pût être remis en poſſeſſion des biens de ſon pere, en cas qu'il n'arrivât aucune revolution.

Cependant le Prince d'Orange ne ſe tenoit pas dans l'inaction. Reſolu d'entrer dans les Païs-Bas avec une Armée, il s'adreſſa à la Reine d'Angleterre. Elizabeth regardoit Phi-

Digitized by Google

Philippe comme son mortel ennemi : la difference de Religion, des procedés personnels avoient nourri cette haine; mais la politique ne lui permit pas de se declarer ouvertement, elle se contenta de procurer aux Rebelles de Flandre des secours cachez, & de les aider de ses conseils. Quoique l'Amiral de Coligni eût à soutenir tous les efforts de la Puissante Royale, il n'abandonnoit pas le Prince d'Orange & envoyoit des troupes. Mais tout ce secours eût été *inutile*, si les Princes Protestans n'étoient entrés dans les vües du Prince; c'est dans une Diette qu'il fit assembler à ce sujet qu'il obtint, par ses sollicitations, des Troupes que chaque Prince devoit fournir.

Pour se menager l'entrée dans les Païs-Bas, le Prince d'Orange fit d'abord avancer Lumey vers la Gueldre, avec deux mille hommes d'Infanterie & 300 chevaux ; le dessein de Lumey étoit de s'emparer de Ruremonde où il avoit pratiqué quelques intelligences; mais le Duc d'Albe le prevint & dépecha Londogno, un de ses Mestres de Camp, avec quatre mille hommes d'Infanterie soutenus de trois cens chevaux commandés par Davila, qui entrerent dans la place. Lumey la trouvant mieux pourvüe qu'il ne s'étoit imaginé, se retira promptement dans le Païs de Liege, croiant échaper par là à la poursuite des Espagnols, & se retrancha près d'un Village nommé Dalem. Les Espagnols, après quelque deliberation, prirent la résolution de venir l'at-

Digitized by Google

taquer ; ils firent un grand carnage de ſes Troupes. Lumey eſſaia quelque autre tentative qui n'eut pas un plus heureux ſuccez.

Cependant le Comte Louis de Naſſau étoit entré dans la Friſe avec une Armée compoſée de dix mille hommes d'Infanterie & de trois mille chevaux. Le Duc d'Albe envoia contre lui le Comte d'Aremberg, Gouverneur de la Province, avec des troupes Allemandes & Eſpagnoles. Le Comte de Naſſau, ſe voiant dans un terrain entrecoupé de ravines & de marais, ſe plaça dans un poſte commode & élevé, où on ne pouvoit l'attaquer qu'en s'engageant dans des chemins impraticables. Le Comte d'Aremberg qui avoit moins de troupes ne vouloit faire aucun mouvement, juſqu'à l'arrivée du Comte de Megue qui venoit avec de nouveaux renforts. Mais les Eſpagnols, impatiens de combattre, forcerent le Comte d'Aremberg à en venir d'abord aux mains : il eut beau leur repreſenter que c'étoit offrir une Victoire certaine à leurs ennemis; rien ne fut écouté. Le Comte d'Aremberg fut tué au commencement de l'action, de la main du Comte Adolphe de Naſſau frere cadet du Comte Loüis & du Prince d'Orange, & vengea lui-même ſa mort en rendant à l'inſtant au Comte Adolphe le coup que celui-ci venoit de lui porter. On ne fit aucun quartier aux Eſpagnols ; on accorda la vie aux Allemands, qui ſe rendirent à diſcrétion & promirent de ne plus porter les Armes pour le Roi d'Eſpagne.

Le

Digitized by Google

Le Comte de Megue aiant appris cette défaite, se jetta dans Groningue avec les troupes qu'il devoit conduire au Comte d'Aremberg ; il y recueillit les débris de l'Armée Espagnole & mit cette Place en si bon état que le Comte Loüis n'osa l'assieger.

La Victoire du Comte Loüis causa du chagrin au Duc d'Albe qui, reconnoissant que les Confederez ne meritoient pas son mépris, resolut de commander lui-même les troupes pour s'opposer au progrez des ennemis. Mais avant que de partir, il voulut finir le Procès des Comtes d'Egmont & de Horn. Il y avoit déja sept mois que ces deux Seigneurs étoient enfermez dans le château de Gand. Pendant tout ce tems l'Epouse du Comte d'Egmont, qui étoit de la Maison de Baviere, & la Sœur du Comte de Horn engagerent les plus grands Princes de l'Europe à interceder pour eux auprès du Roi d'Espagne & même auprès du Duc d'Albe. La Princesse de Parme fit même tenir à Philippe une Requête qu'avoit publié la Comtesse d'Egmont & qu'on ne pouvoit lire que les larmes aux yeux. Tout fut inutile. Le Duc d'Albe prononça une Sentence de mort contre eux & les fit executer le 5 Juin 1568. Nous passons sous silence les détails de cette afreuse execution. L'Auteur a rapporté la sentence telle que la prononça le Duc d'Albe, & une Lettre qu'écrivit au Roi le Comte d'Egmont, pour se justifier, & pour lui recommander ses enfans ; c'est afin de mettre dans un plus

grand jour la cruauté de cette execution; qu'il s'attache à peindre ces deux Heros, dignes d'un sort plus heureux.

Après tant de sanglantes éxecutions, le Duc d'Albe songea à chasser des Provinces les Troupes des Confédérés. Après avoir augmenté considerablement sa Cavalerie & son Infanterie, il s'avança ensuite dans la Frise, où le Comte Loüis de Nassau tenoit la Campagne avec une Armée.

ARTICLE IV.

Lettre Critique sur la Henriade de M. de Voltaire.

MONSIEUR,

* VOus n'aviez pas besoin de me faire tant d'instances pour m'engager à l'examen du Poëme de M. de *Voltaire*. C'est ma coûtume de m'appliquer en critique aux livres que je lis, lorsqu'ils sont ex-

* *Cette Lettre sera incessament suivie de quelques autres, dont la derniere traite du sujet, du dessein, de la conduite de la Henriade, & des caractères des personnes ou des Divinités. On y compare aussi l'Edition qui en a été nouvellement publiée avec l'ancienne, qui parut sous le titre de* la Ligue.

Le G. E., qui se trouve marqué à côté des vers, indique l'Edition in Quarto. *Le P.E., qui se trouve à côté des mêmes vers, indique l'Edition in* Octavo *publiée chez* N. Prevost & J. P. Coderc: *ainsi on peut aisément trouver les vers qui sont examinés dans cette Critique.*

Digitized by Google

excellens ou fameux. Je m'impose même souvent la loi d'écrire mes Remarques, afin de savoir où les trouver exactement si je veux les rappeller dans ma mémoire, ou afin même de m'obliger à mieux éclaircir mes idées, & à ne me pas contenter d'un sentiment confus, qui fait quelquefois qu'on approuve ou qu'on blâme mal à propos. En effet une idée paroît souvent vraye à l'esprit dont la paresse se contente aisément d'une premiere vuë, laquelle idée se trouve fausse quand on veut se donner la peine, en écrivant, de l'expliquer d'une maniere exacte. Quelque imperfection qui se trouve dans le Poëme de M. de *Voltaire*, cet ouvrage n'est pas indigne du nom d'*excellent*; si par *excellent* on entend un ouvrage tel que les François n'en ont point de ce genre qui l'égale: & ce Poëme étoit *fameux* avant même qu'il eût vû le jour. C'est ce qu'il a de commun avec la *Pucelle* de *Chapelain*; mais c'est en cela seul que le sort de la *Henriade* ressemblera à celui de la *Pucelle*.

Vous remarquez fort bien qu'il y a longtems qu'on a dit, qu'en achetant un livre on acquiert le droit de le critiquer; je le sai, & j'en userai ainsi avec d'autant plus de plaisir, qu'on peut dire, que si les exemplaires de la *Henriade* ont été chérement païés, les beautés que ce livre renferme sont impayables. Il me semble, *Monsieur*, que plus les choses approchent de la perfection, plus elles doivent être l'objet d'un examen rigoureux. Si la critique

eſt juſte, elle produit pluſieurs biens à la fois. Elle empêche qu'à la faveur des beautés d'un ouvrage, les défauts qui s'y trouvent n'acquierent une autorité qui ſerviroit d'excuſe à ceux qui tomberoient enſuite dans ces mêmes défauts ou dans de ſemblables. Elle engage un Auteur qui compoſe, à plus d'attention & d'exactitude, & fournit à celui qui a fait un bon Livre, les moyens de le perfectionner, ſi cet Auteur eſt aſſez ſage pour ne ſe pas croire le ſeul homme du monde capable de décider de ce qui convient, ou de ce qui ne convient pas. En effet, *Monſieur*, il y a des Ecrivains qui ſont ſi préſomptueux (tels que ſont la plûpart des Théologiens & des Poëtes) & chez qui l'imagination eſt ſi dominante, qu'ils n'écoutent que leur préſomption & leur imagination. Ils les prennent pour la Raiſon ſouveraine, ils ne décident que par elles, & ſuivent ainſi, pour règle de leur jugement, les deux choſes du monde les plus propres à nous ſéduire. Les Critiques, non plus que les Théologiens & les Poëtes, ne ſont pas affranchis des pièges de l'erreur. Ils ne ſont pas moins ſujets à la préſomption, & s'ils n'ont pas l'imagination auſſi forte, ils ont d'ailleurs leur prévention particuliere, que chaque Critique croit être en ſoi, ce qu'on appelle le *bon goût*. Ce bon goût fait en celui qui croit l'avoir le même effet que la force de l'imagination produit en ceux qu'elle domine, & les uns & les autres ſe reſſemblent en ceci, c'eſt qu'ils décident har-

Digitized by Google

hardiment, sans pouvoir donner de raison des choses qu'ils approuvent ou qu'ils condamnent. L'imagination, le goût, & la présomption (qu'il ne faut pas oublier) sont les choses du monde qui raisonnent le moins.

Pour moi, qui veux faire avec vous le modeste, je vous avertis, *Monsieur*, que dans tous les endoits de cette Critique, dans lesquels je m'exprime d'une maniere positive, ou décisive, je ne le fais que pour abréger, & pour ne pas faire revenir à chaque Remarque ces expressions qui conviennent si bien à tout Critique, c'est-à-dire, *il me semble*, *je crois*, *il me paroît*, *si je ne me trompe*, *peut-être*, & autres semblables: ces expressions, dis-je, qui, quelques raisonnables qu'elles soient, rendroient leur répétition ennuyeuse. Mais puisqu'elles sont raisonnables, je vous supplie, *Monsieur*, de les supposer dans toutes les Remarques où elles ne se trouveront point. Je ne suis parfaitement assûré que d'une chose, c'est que je puis très-aisément me tromper. Cet aveu est fort modeste sans doute, &, pour le confirmer, j'ajouterai qu'il est fondé en raison & en experience. Souvenez-vous, *Monsieur*, de ces Vers de Boileau:

* *Souvent dans son orgueil, un subtil ignorant*
Par d'injustes dégoûts, combat toute une pièce,
Blâme

Art. POET. Chant. IV.

Blâme des plus beaux vers la noble hardieſſe.
On a beau refuter ſes vains raiſonnemens:
Son eſprit ſe complait dans ſes faux jugemens,
Et ſa foible raiſon, de clarté dépourvûë,
Penſe que rien n'échape à ſa debile vûë.
Ses conſeils ſont à craindre.

EPITRE DEDICATOIRE

I.

TO THE QUEEN.

L'Epître dédicatoire de la *Henriade* n'eſt pas une de ces pièces où ſe trouve ce que les beaux éſprits appellent *du neuf*; *ce neuf* qu'on recherche avec tant d'affectation, dans l'expreſſion & dans la penſée, qu'en courant après on donne ſouvent dans l'extravagant ou dans le précieux. Cette Epître eſt elle-même une choſe toute nouvelle, mais auſſi nouvelle que bizarre, &..... il me manque un terme pour exprimer une autre idée. Sa nouveauté & ſa bizarrerie conſiſtent en ce qu'elle eſt écrite en Anglois, par un Auteur François, pour offrir un Livre François: c'eſt peut-être la premiere fois que cela s'eſt vû.

L'autre idée pour laquelle je n'ai pû trouver

Digitized by Google

ver de terme eſt celle qu'on doit ſe former de l'action d'un Auteur qui dédie à une Reine un Livre, où la Réligion qu'elle profeſſe, & dont elle ſe fait honneur de ſe dire *Protectrice*, eſt traitée *d'erreur*, de *nouveauté*, de *fantôme effrayant*, & dont les dogmes ſont appellés des *dogmes ſéducteurs* &c. Si un Anglois alloit en France préſenter à la Reine un Poëme où il y eût de ſi belles choſes au ſujet de la Religion Romaine, le pauvre Auteur, ſans doute, ne manqueroit pas d'être envoyé en un lieu où il auroit le tems de faire des Vers ſans être interrompu de perſonne. Il y a pourtant deux raiſons à dire en faveur de *M. de Voltaire*; l'une qu'il eſt *Poëte de profeſſion*, & cette raiſon bien approfondie ne ſe trouve-t-elle pas d'une grande force? L'autre, qu'étant Catholique Romain & chantant la converſion de Henri IV., le Poëte a dû parler comme il a fait. Il eſt vrai que cette raiſon n'eſt pas ſi forte que la premiere pour excuſer ce que je ne puis bien exprimer au ſujet de l'Épître dédicatoire à la Reine. Chanter la converſion de HENRI IV. & en dédier le Poëme à une Reine Proteſtante, ſont en effet deux choſes qui n'ont aucune liaiſon néceſſaire. Mais, ne voyons ici que la grande & heureuſe liberté dont les Sciences jouïſſent en ce Païs, puiſqu'elles peuvent s'y exercer ſur toutes ſortes de ſujets.

II.

Digitized by Google

II.

Il seroit à souhaiter que, dans le second Paragraphe de cette Epître dédicatoire, M. de *Voltaire* n'eût point averti la Reine que la *Henriade* est un Livre admirable. " Votre Majesté, *dit-il*, trouvera dans ce " Livre des vérités hardies & impartiales, " une morale épurée, exempte de superstition, un esprit de liberté également éloigné de la rebellion & de la tyrannie, " les droits des Rois toûjours maintenus, " ceux des Peuples jamais abandonnés. *Your Majesty will find in this Book, bold impartial Truths; Morality unstained with Superstition; a Spirit of Liberty, equally abhorrent of Rebellion and of Tyranny; the Rights of Kings always asserted, and those of Mankind never laid a side.*

M. de *Voltaire* n'auroit-il pas dû, au moins, commencer ainsi? *J'espere que V. M. trouvera dans ce Livre &c.* ou employer quelque expression semblable, ou même n'auroit-il pas été mieux qu'il n'eût point fait entendre de cette maniere,

. . . . . * la longue Kirielle
Des rares qualités dont il se trouve orné.

† *S. M. qui n'est pas seulement la Protectrice des Arts & des Sciences, mais qui de*

* *Poës. de Fontenelle.* † Epît. dédicat.

Digitized by Google

de plus en fait mieux juger que perſonne, n'auroit-elle pas découvert elle-même toutes les beautés de la *Henriade*, & jugé par là du merite de l'Auteur ? Devoit-il l'annoncer lui-même ? Ce qu'on peut dire pour excuſer, à cet égard, M. de *Voltaire*, c'eſt que ſa paſſion pour mériter la bien-veuillance d'une ſi grande Reine, ne lui permettoit pas de differer à avertir S. M. qu'il en étoit digne.

III.

Il y a trois choſes que j'oſerai condamner dans le quatriéme Paragraphe de cette Epitre. M. de *Voltaire* y parle ainſi. Notre " *Deſcartes*, qui étoit le plus grand " Philoſophe de l'Europe avant que M. " le Chevalier *Newton* parût, dédia ſes " Principes à la célebre Princeſſe Pala- " tine *Eliſabeth*; non, *ait-il*, parce qu'el- " le étoit Princeſſe, car les vrais Philo- " ſophes reſpectent les Princes & ne les " *flatent* jamais; mais parce que &c. *Our Deſcartes, who was the greateſt Philoſopher in Europe, before Sir Iſaac Newton appeared, dedicated his Principles to the celebrated Princeſs Palatine Eliſabeth; not ſaid he, becauſe ſhe was a Princeſs; for true Philoſophers reſpect Princes, and never flater them; but becauſe &c.* Les trois choſes que je veux condamner ſont le ſtile, le deſſein, & la penſée de toute cette enchaînure de raiſonnemens. A l'égard du ſtile,

ſtile, il n'y a perſonne qui ne ſache qu'on doit, autant qu'on le peut, éviter les parenthéſes, mais ſur tout dans le ſtile épiſtolaire, & ce diſcours de M. de *Voltaire* en contient quatre ou cinq entrelacées dans le peu de mots qui le compoſent. M. de *Voltaire* n'ignore pas ſans doute que c'eſt un défaut, de même qu'il n'ignoroit pas que la Reine ſavoit quel étoit *Deſcartes*. Il auroit pû dire ſimplement, *Deſcartes dédia ſes Principes de Philoſophie à l'illuſtre Princeſſe Palatine Eliſabeth, non parce qu'elle étoit Princeſſe, mais parce que &c.* Pourquoi donc, au lieu de s'exprimer ainſi, s'eſt-il jetté dans les parenthéſes ? Eſt-ce qu'il vouloit flater les Anglois en reconnoiſſant leur compatriote M. *Newton* pour le Prince des Philoſophes, aux dépens de M. *Deſcartes*, qui étoit François ? On pouroit dire à M. de *Voltaire* ſur ſa déciſion, qui ſera ſans doute reçuë en Angleterre, mais qui peut-être ne le ſera pas ailleurs ;

* *Et vous, pour en juger, vous y connoiſſez-vous ?*

Avez-vous lû les Ouvrages de M. *Newton*, ce grand Mathématicien, ce grand Phyſicien, ce grand Aſtronome ; que ſi peu de ſavans ſont capables d'entendre, & dont vous ignorez le langage ? Avez-vous même lû *Deſcartes*, qui eſt ſi intelligible à tout

* Boil. Sat. 3.

tout le monde, & qui a si bien mis tous les Philosophes sur les voyes de la vérité, qu'il a donné lui-même les moyens de découvrir les erreurs où il est tombé, & fourni les armes avec lesquelles on peut le combattre? Quoiqu'il en soit, il n'y a point d'Anglois judicieux qui ne sente que ce trait en faveur de M. *Newton* est mal amené & n'est qu'une flatterie déplacée. * *Hæc est ratio vivendi.*

Mais que veut dire ceci, *Descartes dédia ses principes à la célèbre Princesse Palatine, non, parcequ'elle étoit Princesse, car les vrais Philosophes respectent les Princes & ne les flatent jamais; mais parce que &c?* Quoi donc! les Auteurs Philosophes sont-ils les seuls faiseurs d'Epîtres dédicatoires *qui ne flatent point?* l'usage de la flaterie est-il un privilège reservé aux Poëtes & aux autres Ecrivains? Si cela est, les louanges qu'ils donnent ne doivent pas être d'un grand prix; je ne croi pas que ce soit ce que Monsr. de *Voltaire* a voulu dire. Cependant cette petite parenthèse, *& ne les flatent jamais*, fait entendre qu'à moins que d'être Philosophe, on ne peut dédier un livre, & sur tout aux Princes, sans être flateur; de sorte que cette expression, où M. de *Voltaire* s'applaudissoit peut-être d'avoir renfermé une réflexion très-Philosophique, méritoit d'être suivie de quelque petite explication.

* *Horat.* Sat. 8. L. II.

CHANT PREMIER.

I.

Qui formidable & doux ſut vaincre & pardonner.

L'Exactitude vouloit que *formidable* répondît à *vaincre* comme *doux* répond à *pardonner*; M. de *VOLTAIRE* l'a négligée, & il a eu tort. C'eſt une faute conſidérable contre l'éléganee du ſtile. Car ſans doute ce Poëte ſait bien que, de ce qu'un Prince eſt *formidable*, il ne s'enſuit pas qu'il ſoit victorieux.

De plus le mot *doux* ne convient point à un Héros. *Un Héros doux* ſeroit un Héros fort inſipide. Ce qui s'appelleroit *douceur* dans un particulier, dans un Pere, & même dans un Roi, doit être appellé dans un Héros *généroſité, clémence, bonté, magnanimité*: ainſi on peut dire d'un Héros qu'il eſt *généreux*, *clément*, *magnanime*, & il faut même remarquer que ſi on lui donnoit l'épithète de *bon* il la faudroit employer avec beaucoup de précaution. Il vaudroit mieux éviter de s'en ſervir: telle eſt la délicateſſe de l'uſage, que quoiqu'on puiſſe fort bien dire *la bonté d'un Héros*, le mot de *bon* eſt un terme qui devient bas quand on le joint avec celui de *Héros*. II.

* Grande Edition. page 1 vers 4.

† Petite Edition. page 1. vers 4.

Digitized by Google

II.

Je t'implore aujourd'hui ſévere vérité.

* Excepté l'epithéte, *ſévère*, que le Poëte donne à la vérité, je trouve que les huit premiers † Vers de ſon invocation ſont extrêmement beaux; mais j'avouë qu'excepté le cinquiéme des ſix qui les ſuivent, ces ſix Vers me paroiſſent faits, en dépit de Minerve, fort mauvais. Jugez moi.

Viens, parle; & s'il eſt vrai que la fable autrefois
Sut, à tes fiers accens, mêler ſa douce voix;
Si ſa main délicate orna ta tête altiére;
Si ſon ombre embélit les traits de ta lumiere;
Avec moi, ſur tes pas, permets lui de marcher
Pour orner tes attraits, & non pour les cacher.

Ne croyez-vous pas, *MONSIEUR*, que ſi la fable *mêle ſa douce voix aux fiers accens de la ſévère vérité*, il en doit reſulter une cacophonie, à laquelle on ne comprendra rien? Du moins c'eſt ce que je m'imagine, ou pour mieux dire, ce que me font imaginer ces deux vers en me repréſentant la vérité & la Fable perſonnifiées, & uniſſant

G. E. Pag. 2. Vers 1. P. E. P. 1. v. 7.

leurs voix. D'ailleurs on ne dit point *mêler à*, mais *mêler avec*; cet *à*, qui fait dans ce vers une faute de Langage, me fait croire que M. de *VOLTAIRE* avoit d'abord mis *joindre* au lieu de *mêler* qu'il y a substitué, de peur apparamment que *joindre* ne donnât trop l'idée d'un *duo*.

Si ſa main délicate orna ta tête altiere.

Je n'avois jamais vû la vérité coëffée par la fable. Voilà le nouveau ſujet d'un tableau allégorique. Mais qu'exprimeroit l'allégorie? je n'en ſai rien, à moins que cela ne voulût dire que les hommes, fiers de la connoiſſance de quelque vérité, y joignent toûjours des opinions & des chimères dont ils s'entêtent, comme de quelque choſe de très-beau: Moralité, que le Poëte n'a ni voulu, ni dû faire entendre par ces Vers.

Un Puriſte chicaneroit ſur une *tête altiere*: il ſoutiendroit qu'*altiere* ne ſe dit que de toute la perſonne, de l'humeur, de la mine, & de l'air, ou des regards. Pour moi je crois que le Puriſte auroit tort, & que ſi M. de *VOLTAIRE* n'a pas d'exemple qui l'autoriſe, il a bien fait d'en donner un qui puiſſe ſervir d'autorité à d'autres, ſi jamais ſon ſtile peut ſervir d'autorité. Il faut diſtinguer les négligences vicieuſes qui corrompent la pureté, la force, ou la nobleſſe d'une Langue, d'avec l'utile hardieſſe qui contribue à l'enrichir. Mais ne peut-on pas dire que le Poëte a négligé l'harmonie dans ce Vers?

Si

Si ſa main délicate orna ta tête altiere.

Cette *tête altiere*, qui vient après *orna ta*, fait une complication d'*a* & de *t*, *orna ta tê*, qui produit un effet aſſez deſagréable. Ne me trouverez-vous pas bien cruel, *Monſieur*, de ne pas pardonner ici quelques ſons peu coulans ? Quel Poëte eſt plus attentif que l'Auteur de la Henriade à faire régner l'harmonie dans ſes Vers, puiſqu'il a tant d'égard pour elle qu'il lui ſacrifie quelquefois la juſteſſe du ſens & la pureté du langage ? Perſonne aſſurément ne fait des Vers plus harmonieux que M. de *Voltaire* ; mais c'eſt par cela même qu'on ne doit pas lui pardonner les moindres diſcordances, puiſqu'il lui eſt plus facile qu'à un autre d'y remedier.

Je n'examinerai point comment *les traits de la lumiere de la vérité peuvent être embélis par des ombres*, ni comment *ſes attraits peuvent être ornés par la fable.* On ſait que ce qui *orne* doit être plus beau que ce qui eſt orné. Je n'examinerai point non plus pourquoi le Poëte repréſente la vérité redoutable plutôt qu'aimable : car quoique le Poëme contienne des *vérites affreuſes*, on doit diſtinguer la *Verité*, *Deeſſe*, que le Poëte invoque, d'avec les *vérités*, *réçits* que le Poëte va faire. Je reviens à dire que ces Vers ſont mauvais, ſur-tout, parce que l'Allégorie n'offre que des images mal aſſorties dans leur varieté, & qu'ainſi elle ne préſen-

se point un sens juste ni suivi. Cette invocation est précisément la femme de l'art poétique d'HORACE. M. de *Voltaire* auroit mieux fait d'y exprimer en beaux vers ce que je vais me hazarder de dire dans les suivans;

Parle; & puisqu'au Parnasse on te voit quelquefois
Emprunter de la fable, & la mine & la voix;
Souffre, sans obscurcir l'éclat de ta lumiere,
Qu'elle ose de mes vers animer la matiere;
Avec moi sur tes pas permets lui de marcher
Pour conserver tes traits & non pour les cacher.

Si je ne me trompe, *Monsieur*, l'allégorie seroit plus juste, & marqueroit mieux le véritable usage qu'on peut faire de la fable en faveur de la vérité.

III.

Quelus & S. Maigrin, Joyeuse, & d'Espernon,
Tirans voluptueux *qui règnoient sous son nom,*
D'un maître efféminé corrupteurs politiques
Plongeoient dans les plaisirs ses langueurs *létargiques.*

Le

[1] G. E. p. 3. v. 9. P. E. p. 3. v. 10.

Le Poëte n'a sans doute appellé *voluptueux* les Mignons de Henri III. que pour déguiser sous ce nom l'horreur de leurs débauches; autrement on ne pourroit s'empêcher d'accuser. M. de *Voltaire* d'avoir d'étranges idées de la Volupté. Mais que veulent dire des *langueurs létargiques* ? *létargiques* n'est assurément mis là que pour rimer à *politiques*. Un homme que ses langueurs accablent d'un sommeil dont on ne peut le retirer n'est guere propre à être *plongé dans les plaisirs*.

* L'Amour est comme Mars, ses travaux
& ses peines
Veulent de jeunes gens.

IV.

† *A son Prince* aveuglé *vint montrer la lumiere.*

Montrer la lumiere à un homme *aveuglé* c'est faire une action inutile : le Poëte devoit plutôt dire,

A son Prince aveuglé vint rendre la lumiere.

Mais c'auroit été un miracle qu'il ne convenoit pas de faire faire à Henri IV. puisqu'il

* *Poëss. de Malherbe.*
† G. E. p. 4. v. 4. P. E p. 4. v. 8.

qu'il n'étoit pas encore converti. L'exemple de Vespasien qui rendit la vûë à des aveugles n'auroit point justifié le Poëte.

V.

* *Aux ramparts de Paris les deux Rois s'avancerent.*

On ne dit point *s'avancer à* mais *s'avancer vers :* ainsi l'Auteur auroit dû dire:

Vers les murs de Paris les deux Rois s'avancerent.

VI.

† *Au bruit de leurs* exploits *cent peuples s'alarmerent.*

Il faloit, *au bruit de leurs projets* ou *au bruit de leurs desseins.* Ces deux Princes n'avoient encore rien fait de concert ; ils ne faisoient que rassembler leurs soldats, comme M. de *Voltaire* le dit lui-même bien-tôt après.

VII.

‡ *De ses esclaves même est l'ennemi terrible.*

La

* G. E. p. 4. v. 7. P. E. p. 7. v. 11.
† G. E. p. 4. v. 8. P. E. p. 5. v. 4.
‡ G. E. p. 4. v. 16. P. E. p. 5. v. 4.

Digitized by Google

La Remarque eſt curieuſe! je voudrois bien ſavoir quand l'amitié permet la tirannie, & ſi l'eſclavage ne ſuppoſe pas la tirannie, & la tirannie une inimitié redoutable Ce *même* d'ailleurs eſt très-élégant!

VIII.

* Aux *malheurs des mortels il borne ſes* deſſeins.

Deſſeins demande un verbe après ſoi. On peut bien dire peut-être, *borner ſes deſſeins à acquerir des richeſſes*, *borner ſes deſſeins à faire du mal*; mais je doute qu'on puiſſe dire *borner ſes deſſeins aux richeſſes*, *borner ſes deſſeins au mal*. L'expreſſion ſeroit louche, & le ſeroit d'autant plus qu'elle n'eſt pas uſitée: car s'il eſt vrai qu'il y a des façons de parler qui ſont grammaticalement louches, & qu'un bon Auteur peut cependant employer quelquefois, c'eſt uniquement parce que l'uſage, généralement reçu, en a déterminé le ſens d'une maniere particuliere. Mais malgré cela un bon Ecrivain évitera toûjours ces ſortes d'expreſſions dans le ſtile ſoûtenu.

IX.

† *Il habite* en tiran *dans les cœurs qu'il déchire.*

* G. E. p. 4. v. 17. P. E. p. 5. v. 5.
† G. E. p. 4. v. 19. P. E. p. 5. v. 7.

Digitized by Google

Cet *en tiran* eſt encore très-judicieuſement obſervé ! On peut joindre ce Vers avec celui de la Remarque VII. & les envoyer l'un & l'autre à l'Abbé *Pelegrin* pour leur trouver place dans quelque Opera.

X

* *Cent chefs ſont auprès d'eux, fiers ſoûtiens de la France*
Diviſés par leur ſecte, *unis par la vengeance.*

Je ne ſai pas ſi l'uſage permet qu'on diſe *les ſoûtiens* au plurier, mais quand il ne le permettroit pas je ne pourrois que louer M. de *Voltaire* de l'avoir dit : il eſt préciſément dans le cas qui l'autoriſe à prendre cette licence.

† *Dixeris egregie notum ſi callida verbum*
Reddiderit junctura novum.

Ce n'eſt que dans le vers ſuivant qu'il y a une faute. Ces chefs étoient diviſés par la difference des ſectes, ils ne pouvoient donc pas être *d'une même ſecte* ; par conſéquent il faloit *leurs ſectes* au plurier : mon argument eſt en forme, mais *leurs ſectes* au plurier ne convenoit point à la céſure.

Mais

* G. E. p. 4. v. 3. 4. P. E. p. 5. v. 11.
† *Horat. art. poet.*

Digitized by Google

XI.

* Mais *Henri s'avançoit.*

Ce *mais* là ne ſert qu'à la meſure du vers, ou ne fait que gâter le ſens du diſcours, à moins que le Poëte ne l'ait mis pour *tandis que* ou *lorsque*, dans lequel ſens j'oſe aſſurer que l'autorité de M. de *Voltaire* ne le faira jamais recevoir.

XII.

† *Dans la France à* mon tour appellons *l'étranger.*

Il y a des perſonnes qui prétendent que *mon tour* étant au ſingulier ne doit pas ſe trouver joint avec *appellons* qui eſt au pluriel. Suppoſez que ces perſonnes ayent raiſon comme il y a lieu de le croire, M. de *Voltaire* devoit être d'autant plus ſoigneux d'éviter ces ſortes d'expreſſions, qu'on l'avoit accuſé d'avoir fait une faute conſiderable contre la Langue dans ces Vers de ſa Tragedie d'Oedipe.

Et dis moi, ſi des Dieux la colère inhumaine
A du moins reſpecté les jours de votre *Reine.*

Quoi-

* G. E. p. 5. v. 15. P. E. p. 6. v. 7.
† G. E. p. 7. v. 4. P. E p. 8. v. 4.

Digitized by Google

Quoiqu'on puiſſe trouver quelque raiſon, peut être aſſez plauſible, pour excuſer ce *dis moi & votre Reine.*

XIII.

* *Que Londre* eſt de tout tems *l'émule de Paris.*

Deux choſes devoient engager M. de *Voltaire* à dire,

Londres fut de tout tems l'émule de Paris.

Il auroit été plus poëtique de ſupprimer le *que*, parce que l'expreſſion auroit été plus vive, & en mettant *fut* elle auroit été plus correcte. On pourroit bien dire,

Londre eſt depuis long-tems l'émule de Paris.

parce que *depuis long-tems* ne préſente à l'eſprit qu'une contiguité de durée qui eſt liée avec le tems preſent; mais *de tout tems* préſente à l'eſprit un tems fort éloigné & tout-à-fait ſéparé du préſent; deſorte que *de tout tems* demande un préterit indéfini & non pas le préſent d'un verbe.

XIV.

* G. E. p. 7. v. 8. P. E. p. 8. v. 8.

Digitized by Google

XIV.

* *Allez dans Albion.*

Aller dans quelque lieu ne se dit jamais que par inversion ; desorte qu'il faut nécessairement qu'il y ait un infinitif auquel *aller* se rapporte, parce qu'il ne peut se rapporter à *dans quelque lieu*, *dans* n'étant prépositon de lieu que pour marquer qu'une chose y est contenuë. Par cette raison on ne pourroit pas dire *allez dans Londres & que vôtre merite vous y fasse beaucoup d'amis* ; parce qu'alors il n'y auroit point de verbe auquel *allez* pût se rapporter, & qu'il ne peut se rapporter à *dans*. Mais on pourroit bien dire *allez dans Londres solliciter mon procès. Allez dans Londres trouver M. . . . . & l'avertir*, parce que *dans Londres* ne se rapporte pas à *allez* mais à *solliciter*, à *trouver* à *avertir* ; c'est comme si l'on disoit *allez solliciter dans Londres mon procès*, *allez trouver dans Londres M. . . . & l'avertir* &c. C'est encore pourquoi *dans* ne peut être joint avec un lieu si vaste, que l'idée en seroit trop indéterminée, desorte que si on peut dire *allez dans Paris me choisir du meilleur vin*, on ne pourroit pas bien dire *allez dans la France m'acheter d'excellent champagne* ; à plus forte raison ne diroit-on pas *allés dans France*, *allez dans Angleterre*, *allez dans*

* G. E. p. 7. v. 17. P. E. p. 8. v. 17.

Digitized by Google

dans Albion. Il eſt ſurprenant qu'un Poëte qui a fait des Tragédies; un Poëme épique, ſans parler de ces petites pièces où la politeſſe & l'agrément doivent règner, ignore l'uſage des prépoſitions *dans* & *en*, & ne ſache pas ſurtout que la premiere veut toûjours un article, excepté devant les noms de ville; & que la ſeconde n'en veut jamais, en-tant que prépoſition de lieu, & même en toute autre occaſion, excepté quand le nom qu'elle régit eſt au ſingulier, qu'il commence par une voyelle ou un *h muette* & qu'il gouverne un autre nom, comme *en l'abſence du Gouverneur*, *en l'honneur du Roi*, &c. Si M. de *Voltaire* avoit pris la peine de conſulter la Grammaire de l'Abbé REGNIER DESMARAIS, il y auroit appris que quoique les deux prépoſitions *dans* & *en* puiſſent être quelquefois employées l'une pour l'autre, *elles ne laiſſent pas d'être d'ailleurs ſi differentes, quant à certains uſages, que ce ne ſeroit pas parler François que de les confondre.*

XV.

* *Et laiſſant ſes lauriers cueillis ſur ce rivage.*

Sur quel rivage? le Poëte entend-il Paris? mais on ne peut pas dire que Paris eſt un rivage. Il entend apparament le rivage de la Seine, mas il n'a point parlé de cette

* G. E. p. 7. v. 7. P. E. p. 9. v. 11.

Digitized by Google

cette riviere, il n'a pas même dit que l'Armée des deux Rois fût campée sur ses bords. Cette inexactitude de M. de *Voltaire* est une marque que la Critique de ses Ouvrages ne fait pas grande impression sur lui. Il avoit dit dans son OEdipe, en parlant de Thebes.

Un monstre furieux vint ravager ces bords.
Mais la stérilité sur ce funeste bord.

† Sur quoi on remarqua, que la ville " de Thebes étoit éloignée de la mer; " qu'on ne pourroit pas dire qu'*un monstre furieux est venu ravager les bords de* " *Paris*: on dit *le bord d'une riviere, d'un* " *fossé*, mais qu'on ne dit point *le bord* " *d'une Ville* ni *le bord d'un Royaume*. Ceci auroit dû faire penser M. de *Voltaire* à l'usage qu'il a fait de *ce rivage*, & l'engager même à examiner si l'on peut bien dire *le rivage d'une Riviere*, au lieu *des rives* ou *des bords d'une Riviere*.

XVI.

§ *A partir de ces lieux il* força son courage.

Voilà une figure bien mal employée: pourquoi aller personnifier le courage, & ne pas dire simplement, *Pour*

† *Lettre* à M. de *Voltaire chez Guillaume* pag. 17.

§ G. E. p. 9. v. 13. P. E. p. 9. v. 12.

Digitized by Google

Pour partir de ces lieux il força son courage?

Est-ce une beauté Poëtique que de dire *forcer son courage à partir d'un lieu*? Disons plus; ce Vers même, *pour partir de ces lieux il força son courage*, seroit très-mauvais. Comment HENRI IV. auroit-il pû *forcer* son courage? Avoit-il un courage plus fort que le sien? Un courage ne peut être forcé que par un courage plus fort.

XVII.

* *Les Vaisseaux* sous leurs mains fiers souverains *des ondes*

Voilà un Vers bien harmonieux, mais d'ailleurs bien mauvais. Le Poëte ne l'a forgé qu'avec le secours de l'imagination & de l'oreille: *sous leurs mains* présente une idée basse qui contraste mal avec *fiers souverains des ondes*, qui en présente une magnifique: & d'ailleurs pourquoi appeller *fiers souverains des ondes* des vaisseaux qui vont être tout-à-l'heure le jouët des ondes & des vents? Etoit-ce au commencement de la description d'une tempête que le Poëte devoit appeller les vaisseaux *les fiers souverains des ondes*? HORACE auroit ajouté que *ce n'étoit pas là le lieu de les appeller ainsi*; & LONGIN plus sévere auroit ajouté, que

* G. E. p. 19. v. 7. P. E. p. 10. v. 13.

Digitized by Google

que *ce n'eſt autre choſe qu'une penſée d'écolier, qui, pour être trop recherchée, devient froide.*

XVIII.

* *On leve l'ancre, on part, on fuit* loin *de la terre,*
On découvroit de loin *les bords de l'Angleterre;*
L'aſtre brillant du jour à l'inſtant *s'obſcurcit,*
L'air ſiffle, le ciel gronde, & l'onde au loin *gémit,*
Les vents ſont déchaînés ſur les vagues émûes,
La foudre étincelante éclate dans les nuës,
Et le feu des éclairs, & l'abime des flots
Offroient *par tout la mort aux pâles matelots.*

Dans les quatre premiers vers *loin*, de *loin*, *au loin* font un mauvais effet; il étoit aiſé d'y remedier en ſubſtituant *déja* au *de loin* du ſecond vers.

On découvroit déja les bords de l'Angleterre.

Tout-à-coup auroit été mieux qu'*à l'inſtant* qu'on lit au troiſiéme Vers, d'autant plus que la narration commence par un préterit imparfait.

I L'on-

G. E. p. 9. v. 13. P. E. p. 11. v. 1. & ſuiv.

L'onde au loin *gémit* n'exprime pas bien l'effet *des vagues emûes par des vents déchainés*, il faloit *mugit* qui rime, aussi bien que *gémit*, avec *obscurcit*.

Les deux vers qui suivent ce *gémit* n'ont été faits apparamment que parceque le Poëte avoit besoin de deux rimes féminines, ils ne sont qu'un commentaire de celui qui les précède.

Offroient par tout la mort. Il faloit *offrent*. Ce changement de tems loin de relever la description en affoiblit l'image, puisqu'il éloigne le danger.

XIX.

* *Tel, & moins généreux au rivage d'Epire.*

Ne faloit-il pas *de l'Epire*? Mais le vers n'y seroit pas.

XX.

† *Dans ce même moment le Dieu de l'univers*
Qui vole sur les vents, qui souleve les mers;
Ce Dieu dont la sagesse ineffable & profonde
Change, *éleve*, & *détruit les empires du monde*

De

* G. E. p. 10. v. 3. P. E. p. 11. v. 13.
† G. E. p. 10. v. 9. P. E. p. 12. v. 1.

Digitized by Google

De son trône enflammé, qui luit au haut des Cieux.
Sur le Héros François daigna baisser les yeux.

Ces paroles *qui vole sur les vents, qui soulève les mers*, & *ce trône enflammé qui luit au haut des Cieux* ne font qu'affoiblir l'idée magnifique que présentent d'abord ces deux mots *le Dieu de l'univers.*

Change, éleve, & détruit. Forme auroit été plus propre à la gradation que *change*, dont la signification est en quelque maniere renfermée dans *détruit.*

XXI.

* *C'est là qu'il regrétoit ses inutiles jours*
Perdus dans les plaisirs, plongés *dans les amours.*
Sur l'émail de ces prés, au bord de ces fontaines
Il foulait à ses *pieds les passions humaines;*
*Tranquille il attendoit qu'*au gré de ses souhaits
La mort vînt à son Dieu le rejoindre à jamais.

Peut-être qu'on peut bien dire *plongé dans l'amour*, mais *les Amours*, au plurier, ne se prend jamais que pour signifier *ces petits Dieux* que les cerveaux des Poëtes ont enfan-

* G. E. p. 11. v. 9. P. E. p. 13. v. 5.

Digitized by Google

fantés, qui voltigent par tout autour de leurs Maitresses, ou qui se rejouïssent de la resurrection des Heros de l'Opera.

* *Volez, tendres Amours, Amadis va revivre.*

Outre cela, qu'est-ce que c'est que *des jours plongés*? l'a-t-on jamais dit, & le peut-on dire? *des jours plongés dans les amours*, quel langage?

Fouler aux pieds les passions se dit figurément, mais lorsqu'on y ajoute un pronom possessif c'est sortir du figuré & tomber dans le propre; ainsi je puis dire que *je foule à mes pieds l'émail des prairies*, parce qu'en effet cet émail est sous mes pieds, mais je ne puis pas dire que *je foule à mes pieds les passions*, parce qu'en effet elles n'y sont pas. De sorte que sans faire le mauvais plaisant on pourroit demander à M. de *Voltaire* si *les passions humaines* étoient donc sur *l'émail de ces prés* & *au bord des fontaines*? *puis qu'en s'y promenant le vieillard les fouloit à ses pieds*; je dirai plus, c'est que quand on pourroit dire figurément qu'*un homme foule aux pieds ses passions*, M. de *Voltaire* auroit dû éviter ici cette expression figurée, à cause du rapport qu'il y a entre l'idée que donne cette expression & celle que présente le Vers qui la précede. De cette analogie d'idée il resulte une espèce de jeu de pensées & de mots indigne de la majesté

* Prolog. d'Amadis.

Digitized by Google

du Poëme épique. Souffrez, *Monſieur*, que je vous communique ici une réflexion que j'ai faite il y a long-tems, & qui, de même que bien d'autres, n'a pas produit en moi les bons effets qu'elle auroit dû y produire. Il y a beaucoup d'Ecrivains dans le monde: on en trouve parmi le grand nombre quelques-uns très-habiles, qui approfondiſſent & expoſent à merveille le ſujet qu'ils traitent; cependant vous m'avoüerez qu'il y en a très-peu qui écrivent bien, & qu'il eſt moins ordinaire d'être content du ſtile d'un Auteur, que de l'être de ſon eſprit & de ſon habileté. D'où vient cela, je vous prie? Ne croyez-vous pas comme moi qu'il y a peu de perſonnes qui faſſent les réflexions néceſſaires ſur l'analogie des expreſſions & des idées? Car n'eſt-ce pas ce qui fait le fond des graces du diſcours, ce qui contribuë principalement à la politeſſe & à la perfection du ſtile, à ce charme ſéduiſant qui attache ſur un livre dont le ſujet même n'intereſſe gueres le Lecteur? Pour moi plus j'y penſe, plus il me ſemble que c'eſt par là principalement que le ſtile paroît noble, aiſé, naturel, ſoûtenu, égal, lors même qu'il eſt le plus varié: auſſi voyons-nous que *Ceſar* ſe fit une étude particuliere de l'analogie des mots, ſur quoi il compoſa un livre entier. Pardonnez moi cette digreſſion, que je ne puis cependant finir ſans ajoûter que l'analogie eſt ſi importante, que je croi qu'il n'y a point d'uſage de terme, de façon de parler, quelque bizarre qu'elle

paroiſſe, dont on ne puiſſe rendre raiſon par l'analogie ou des idées ou des mots. Je ne doute pas qu'elle ne ſoit ce *Principe caché, cette Raiſon ſourde* dont parle le P. Du *Cerceau* dans ſes *reflexions* ſur la *Poëſie Françoiſe*. Mais le peu de ſoin qu'on a eu de s'y appliquer, fait qu'elle eſt encore une des cauſes occultes de la Grammaire, comme l'attraction eſt une des cauſes occultes de la Phyſique de M. *Newton*.

XXII.

* *Tranquille il attendoit qu'*au gré de ſes ſouhaits.
La mort vînt à ſon Dieu le rejoindre à jamais.

Au gré de ſes ſoubaits ne s'entend point. Le Poëte vouloit-il marquer par ces mots que le vieillard attendoit une mort à ſon gré? c'eſt-à-dire lente, ou ſubite? Il n'y a pas lieu de le croire. M. de *Voltaire* a voulu dire apparemment que ce vieillard ſouhaitoit que la mort *vînt le rejoindre à ſon Dieu*, mais ſi c'eſt ce que ce Poëte a voulu dire, il n'a fait que le vouloir.

J'étendrai ma critique plus loin. Ce n'eſt pas pour condamner M. de *Voltaire*, mais pour condamner une expreſſion uſitée par bien d'autres que par lui & ſur tout par les Myſtiques; c'eſt celle-ci *la mort nous rejoint à Dieu*. Il me ſemble que cet-

* G. E. p. 11. v. 13. P. E. p. 13. v. 9.

Digitized by Google

cette expression ne convient qu'aux Pythagoriciens.

Ne m'accuserez-vous pas, *Monsieur*, d'être trop difficile? Madame L. C. vous dira que quand j'ai commencé cette critique j'avois vû de ces gens dont la mine me met de mauvaise humeur, mais, *Monsieur*, peut-on exiger trop d'exactitude de M. de *Voltaire*? Un homme qui a un si grand talent pour la Poësie, & qui l'exerce, doit-il *négliger* les moindres choses qui peuvent *nuire* ou contribuer à la perfection de ses Ouvrages; & la pureté de la diction est-elle à vôtre avis une minutie qu'un Ecrivain doive negliger? Si M. de *Voltaire* a lû *Ciceron* il y aura trouvé quelque-part cette reflexion judicieuse, qu'*il n'est pas honteux d'ignorer une langue étrangere; mais qu'il est très-honteux d'ignorer la sienne propre*; & s'il ne l'a pas lû, du moins a-t-il vû cette leçon dans le premier Chant de l'Art Poëtique de *Boileau*:

Sur tout, qu'en vos écrits la langue révérée
Dans vos plus grands excès vous soit toûjours sacrée.
En vain vous me frappez d'un son mélodieux,
Si le terme est impropre, ou le tour vicieux:
Mon esprit n'admet point un pompeux barbarisme,
Ni d'un vers empoulé l'orgueilleux solécisme;

Digitized by Google

Sans la langue, en un mot, l'Auteur le plus divin
Est toûjours, quoiqu'il fasse, un méchant écrivain.

La décision de *Boileau* n'est pas outrée. La Poësie suppose la Grammaire, il faut parler François avant que d'entreprendre de faire des vers François. Un Ecrivain qui ne sait pas parfaitement sa langue se fait tort à lui-même, il en fait à ses Ecrits, & devient nuisible à ses lecteurs. Il se fait tort à lui-même, parce que l'ignorance de la proprieté des termes & de l'exactitude de la construction le prive de l'intelligence de cette analogie dont je vous ai parlé, l'empêche de rendre ses pensées avec la force, la précision, la clarté nécessaires pour en faire sentir la justesse & la beauté, & se prive par là d'atteindre au grand ou au sublime, ou de les reconnoître & de les conserver s'il y atteint par hazard. Il fait tort à ses Ecrits, puisqu'il les rend par là moins agréables, moins dignes d'admiration. Il devient nuisible à ses Lecteurs, en ce que se trouvant obligés de partager leur attention entre les fautes du stile & l'intelligence du sens, il les fatigue par là, ou les expose à contracter des façons de parler vicieuses; Ainsi ce n'est pas sans raison que *Boileau* dit,

Sans la langue, en un mot, l'Auteur le plus divin
Est

Digitized by Google

est toûjours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.

XXIII.

* *Helas! un Dieu si bon, qui de l'homme est le maitre,*
En eût été servi s'il avoit voulu l'être.

Ces deux vers que le Poëte fait dire à HENRI IV. renferment un sentiment indigne d'un homme raisonnable, & ne conviennent point à un Prince qui demande à Dieu que *ses yeux soient dessillés.* Ces vers ne renferment qu'une objection triviale dans la bouche des libertins, & qui ne consiste que dans une pitoyable équivoque que M. de *Voltaire* ne devoit pas mettre en œuvre.

XXIV.

† *Je l'ai vû sans support, exilé* dans nos murs.

Il s'agit du Calvinisme; mais qu'est-ce que le vieillard entend par *exilé dans nos murs*? Veut-il marquer la ville où il demeuroit autre-fois? L'expression est basse. Entend-il les villes qu'on avoit accordées aux Huguenots par un Edit? L'expression demande un commentaire. Il faloit *se glisser*,

* G. E. p. 12. v. 13. P. E. p. 14. v. 13.
† G. E. p. 12. v. 19. P. E. p. 15. v. 3.

Digitized by Google

au lieu d'*exild*. La ſuite même le demande;

Je l'ai vû ſans ſupport ſe gliſſer dans nos murs,
S'avancer à pas lents par cent détours obſcurs.

XXV.

*..... *ſa main dans les combats*
Au trône des Valois *va conduire vos pas.*

† Et malè tornatos incudi reddere verſus.

Ce *dans les combats* eſt une inverſion & une expreſſion bien forcée; faites je vous prie, *Monſieur*, la conſtruction de ces vers comme ſi vous vouliez les mettre en proſe.

XXVI.

‡ *Mais ſi la vérité n'éclaire* vos eſprits,
N'eſperez point entrer dans les murs de Paris.

Vos eſprits convient à la rime, mais non pas à la raiſon. *Eſprits* au plurier (lorſque ce mot ne regarde pas pluſieurs perſonnes) marque les *eſprits animaux* & non pas *l'eſprit*, *l'ame*, qui ſeule peut-être éclairée de la vérité. XXVII.

* G. E. p. 13. v. 19. P. E. p. 16. v. 7.
† *Hor. Art. Poet.*
‡ G. E. p. 14. v. 1. P. E. p. 16. v. 11.

Digitized by Google

XXVII.

* *Craignez vos passions & sachez* quelque jour
Résister au plaisir & combatre l'amour.

C'est le conseil que le sage Vieillard donne à HENRI IV. mais il faut avoüer que ce conseil n'est pas sevère, puisque ne devant être suivi que *quelque jour*, il laisse encore du tems à HENRI IV. pour se divertir; je crois pourtant que le vieillard l'a plus fait en faveur de la rime qu'en faveur du Prince. Un homme pour qui *le Ciel a fait descendre la sagesse* ne doit pas être un Docteur relaché.

XXVIII.

† *Vous leverez les yeux vers le Dieu de vos peres;*
Vous verrez qu'un cœur droit peut esperer en lui
Et que qui lui ressemble *est sûr de son appui.*

Ce troisiéme vers renferme une flaterie basse & impie, indigne du sage Vieillard qui parle. Ne manquoit-il donc à HENRI IV. pour *ressembler à Dieu* que d'être Catholique Romain? Cette expression *ressem-*

* G. E. p. 14. v. 5. P. E. p. 16. v. 15
† G. E. p. 14. v. 12. P. E. p. 17. a. 4.

Digitized by Google

au lieu d'exilé. La suit
de:

Je l'ai vû sans suppor
murs,
S'avancer à pas lents
curs.

X

*..... sa
Au trône des Valois

† Et malè tornat

Ce *dans les comb*
une expression bien
prie, *Monsieur*, la
comme si vous voul

X

† *Mais si la vérit*
N'espérez point en

esprits con
à la raison.
ce mot ne
nnes) marqu
pas *l'esprit* à
plaire de la
G.

theſes & du ga-
vous reſſouvien-
, du commence-
la Motte.

ntes paroles,
frivoles
s eſprits ?
ſon eſtime,
ſublime,
cor compris.

tous ceux qui liſent
t bien déviner, &
oulu dire ce qu'ils
es vers leur donnent
diſtinctes, c'eſt ce
. Ce ſeroit s'enga-
gue diſſertation que
i *ces Pouvoirs ſont*
s *raſſemble* ? Quel
de voir trois Corps,
ion d'un Royaume,
ler au bien du Gou-
e Roi, les Grands,
le, qui ne ſont ce
ſont toutefois divi-
elle ? En quoi leurs
? En quoi peuvent
Puiſſances établies
e l'Etat ? Au con-
iſément un interêt
le, comme c'eſt ſon
J'oſerois défier le
plus

XXVIII.

Digitized by Google

ſembler à Dieu ne convient qu'à l'ignorance orgueilleuſe d'un Stoïcien, qui ſubſtituë au vrai Dieu un Dieu fantaſtique, & qui n'a qu'une fauſſe idée de la vertu.

A l'égard de la beauté du vers, il y a un *que qui*, pour qui il auroit fallu prendre en main *le rabot & la lime*.

XXIX.

* *Mornay parut ſurpris & ne fut point touché,*
Dieu maître de ſes dons de lui s'étoit caché.

Il faut avouer que M. de *Voltaire* eſt bien dans les interêts de *Dupleſſis Mornay*: à peine l'a-t-il accuſé d'être dans l'erreur que ce Poëte en rejette la faute ſur *Dieu* même: car aſſurément ſi *Dieu s'étoit caché de Mornay*, *Mornay* ne pouvoit pas le voir. Qui croiroit que M. de *Voltaire* fût Janſeniſte? Cependant *de lui s'étoit caché*, eſt une inverſion très-mauvaiſe.

XXX.

‡ *De leurs* nombreux *troupeaux leurs plaines ſont couvertes.*

Il auroit mieux valu dire

De

* G. E. p. 15. v. 3. P. E. p. 17. v. 17.
‡ G. E. p. 16. v. 6. P. E. p. 19. v. 6.

Digitized by Google

De leurs troupeaux féconds *leurs plaines ſont couvertes.*

Féconds ajoûte quelque choſe à l'idée, il joint la fécondité à l'abondance, au lieu que *nombreux* ne dit rien : car ſans doute que, puiſque les plaines de l'Angleterre ſont couvertes de troupeaux, il faut que ces troupeaux ſoient en grand nombre.

XXXI.

* *Londre jadis barbare eſt le centre des arts,*
Le magazin du monde, & l'azile de Mars.

Je voudrois bien ſavoir pour quelle fine raiſon M. de *Voltaire* appelle Londres *l'azile de Mars*, au lieu de l'appeller *la ville*, *le ſejour* ou *l'école de Mars* ; tous mots qui s'ajuſtoient auſſi bien qu'*azile* avec la meſure du Vers. Le Poëte a-t-il dégradé le Dieu *Mars* ; car ſi *Mars* eſt encore le Dieu de la guerre, il n'a pas beſoin d'un *azile*, c'eſt lui au contraire qui oblige les autres à en chercher.

XXXII.

† Aux *murs de Weſtminſter*, *on voit paroître enſemble*
Trois

* G. E. p. 16. v. 11. P. E. p. 19. v. 21.
† G. E. p. 16. v. 13. P. E. p. 19. v. 13.

Digitized by Google

Trois Pouvoirs étonnés du nœud qui les raſſemble
Les députés du peuple, & les Grands, & le Roi,
Diviſés d'interêt, réünis par la loi.
Tous trois membres ſacrés de ce Corps invincible,
Dangereux à lui-même, à ſes voiſins terrible.

J'ai ouï dire que M. de *Voltaire* regardoit la deſcription qu'il donne ici de l'Angleterre comme un des plus beaux morceaux de ſon Ouvrage; & un Critique, dont on croit qu'il tenoit la plume, finit l'examen du premier Chant par ces paroles; *Au reſte nous admirons l'excellente peinture que M de Voltaire a faite de l'Angleterre, il me paroît que c'eſt le plus bel endroit de ſon premier Chant.* On pourroit dire que l'éloge de ce Critique eſt fondé ſur les vers de *Lucrece.*

* *Omnia enim ſtolidi magis admirantur amantque,*
Inverſis quæ ſub verbis latitantia cernunt:
Veraque conſtituunt quæ bellé tangere poſſunt
Aureis, & lepido quæ ſunt fucata ſonore.

Deſorte que, ſi cette deſcription a trouvé un grand nombre d'approbateurs, ce qu'on peut aſſûrer, c'eſt qu'il faut ſe garder

* De Natur. Rerum. Lib. I.

Digitized by Google

der de la séduction des antitheſes & du galimatias harmonieux. Ne vous reſſouviendriez-vous pas, *Monſieur*, du commencement d'une Ode de M. *de la Motte*.

Juſqu'à quand, bruyantes paroles,
Agencement de ſons frivoles
Seduirez-vous tous les eſprits?
Pourquoi prodigant ſon eſtime,
Se hâter de trouver ſublime,
Ce qu'on n'a pas encor compris.

Car j'oſe aſſûrer que tous ceux qui liſent cette deſcription peuvent bien dévîner, & croire que le Poëte a voulu dire ce qu'ils s'imaginent; mais que ces vers leur donnent quelques idées juſtes & diſtinctes, c'eſt ce qui me paroît impoſſible. Ce ſeroit s'engager dans une trop longue diſſertation que de rechercher, pourquoi *ces Pouvoirs ſont étonnés du nœud qui les raſſemble*? Quel ſujet d'étonnement il y a de voir trois Corps, établis par la conſtitution d'un Royaume, s'aſſembler pour travailler au bien du Gouvernement? Comment *le Roi*, *les Grands*, & *les Députés du peuple*, qui ne ſont ce qu'ils ſont que par la loi, ſont toutefois diviſés d'interêt & réünis par elle? En quoi leurs interêts ſont-ils différens? En quoi peuvent ils l'être, en tant que Puiſſances établies pour le gouvernement de l'Etat? Au contraire n'eſt-ce pas préciſément un interêt commun qui les *raſſemble*, comme c'eſt ſon objet qui les a établis? J'oſerois défier le plus

plus habile Commentateur d'exposer d'une maniere claire ce que le Poëte a voulu dire par ces vers, quand le Poëte même tacheroit d'expliquer l'idée confuse sur laquelle il a bâti *l'étonnement de ces trois Pouvoirs*, & élevé les *étonnantes* antithèses de ces beaux vers. Si M. de *Voltaire*, avoit un peu mieux approfondi la nature du Gouvernement; qu'il eût fait attention que la constitution de l'Angleterre a été autrefois établie dans presque tous les Etats de l'Europe; qu'elle est encore maintenue dans quelques-uns de ces Etats; ou s'il avoit pris la peine de jetter les yeux sur un petit livre de FORTESCUE intitulé, si je ne me trompe, *de laudibus Legum Angliæ*, il auroit assurement vû qu'il n'y avoit aucun sujet d'étonnement dans l'établissement du Parlement de la Grande Bretagne; qu'il n'y avoit, au contraire, rien de plus naturel: & ce Poëte auroit alors rendu sa *peinture* plus digne de son admiration; au lieu que,

* Proscrivant les termes vulgaires,
Son discours de mots temeraires
N'est qu'un assemblage importun.
De raison, de justesse avare,
Pour une extravagance rare
Il dédaigne le sens commun.

Cependant lorsque je demande des éclaircissements politiques à d'autres plus habiles que moi, je me bornerai, *Monsieur*, à faire ici quel-

† *Poesies de la Motte.*

Digitized by Google

quelques observations Grammaticales.

1. Il ne faloit point dire *rassemble* mais *assemble*.

2. Quoique *Pouvoirs* se prenne quelque fois pour *Puissance*, ce n'est jamais pour signifier un Corps politique. On ne dit point *les Pouvoirs de l'Europe sont en guerre. On a fait alliance avec les Pouvoirs du Nord*, mais bien *les Puissances de l'Europe sont en guerre. On a fait alliance avec les Puissances du Nord.* Ainsi pour parler François il auroit falu dire *trois Puissances étonnées* au lieu de dire *trois Pouvoirs étonnés.*

3. *Pouvoirs* ne se dit au plurier que pour marquer les Commissions ou les Actes qui autorisent des Plénipotentiaires à agir.

4. On ne dit point *voir paroître à des murs*: Lorsqu'on veut exprimer figurément une Ville ou un Palais où l'on voit quelqu'un, il faut dire, *voir paroître dans les murs*: mais *dans les murs* donnoit à M. de *Voltaire* une sillabe de trop.

Je ne dirai rien d'*ensemble*, on voit aisément qu'il n'est mis là que pour la rime.

XXXIII.

* Heureux *lorsque le peuple, instruit dans son devoir,*
Respecte autant qu'il doit le souverain Pouvoir:
Plus heureux *lorsqu'un Roi, doux, juste,* & politique.
Respecte autant qu'il doit la liberté publique.

* G. E. p. 16. v. 19. P. E. p. 20. v. 3.

Digitized by Google

Ces Vers finiſſent l'*étonnante* deſcription *des trois Pouvoirs qui paroiſſent enſemble aux murs de Weſtminſter.*

Heureux du premier de ces quatre Vers, & *plus heureux* du troiſiéme ne peuvent ſe rapporter qu'à ces *trois Pouvoirs* que je crois être appellés en Langue vulgaire, *le Parlement.* Mais en quoi le Parlement eſt-il moins *heureux* lorsque le Peuple, inſtruit dans ſon devoir, reſpecte le Pouvoir ſouverain, qu'il ne l'eſt lorsqu'un Roi doux & juſte reſpecte la liberté de la Nation ? Eſt-ce qu'il n'eſt pas auſſi important que le Peuple ſoit inſtruit de ſes devoirs & reſpecte les Loix, qu'il eſt important qu'un Roi n'attente pas à la liberté publique ? C'eſt encore ſurquoi M. de *Voltaire* ou quelque Commentateur pourroit donner un éclairciſſement utile & curieux : A moins qu'ils ne veuillent qu'on penſe que le Poëte employe à deſſein des termes plus propres à ſurprendre ſes Lecteurs ſous la myſterieuſe apparence d'un grand ſens, que propres à leur préſenter des idées vraies & ſatisfaiſantes : Ce qui ſeroit chercher à réuſſir en donnant du clinquant pour de l'or.

Politique du troiſiéme de ces Vers eſt encore un de ces mots que le Poëte fait venir en faveur de la rime, quoique ce ſoit au dépens de la Raiſon ; *la politique*, ſelon la définition de M. de * *Voltaire* même, eſt *la fille de l'Ambition & de l'Interêt, d'où naiſſent*

* Chant 4 me.

Digitized by Google

ſent la ſéduction, & la fraude. Ainſi qu'eſt-ce que c'eſt qu'un Roi *politique*, & comment ce titre peut-il s'accorder avec celui de *juſte* ?

XXXIV.

* *Cependant il arrive à cette ville immenſe*
Où la liberté ſeule *entretient l'abondance.*

Le Poëte, qui fait ici le ſententieux, ne dit pas aſſés pour vouloir dire trop ; ce n'eſt point la liberté ſeule qui entretient l'abondance, c'eſt la liberté jointe au travail.

XXXV.

‡ *Et juſqu'à la priere* humiliant *ſon cœur,*
Dans ſes ſoûmiſſions *découvre ſa grandeur.*

Cela eſt dit de HENRI IV. lorſqu'il fut demander du ſecours à la Reine d'Angleterre ; voilà un *humiliant* & *des ſoûmiſſions* déplacées. Un Héros ne s'*humilie* point quand il prie, ſes prieres ne ſont point accompagnées de *ſoumiſſions* : cela ne s'accorde point avec la grandeur de ſon caractère. D'ailleurs pourquoi des ſoûmiſſions en priant la Reine Eliſabeth ? On n'en doit

* G. E. p. 17. v. 7. P. E. p. 20. v. 13.
‡ G. E p. 17. v. 17. P. E. p. 21. v. 7.

Digitized by Google

qu'à ceux qu'on a offensé, ou bien qu'à ceux qu'on croit d'un caractère assés lâche pour ne pouvoir être touchés qu'à proportion qu'on flate leur orgueil; mais les Héros dédaignent de prier ces sortes de gens. HENRI IV. n'avoit point offensé la Reine ELISABETH, & il avoit une si haute idée des vertus de cette Reine, que les quatre Vers suivans suffisoient pour assûrer ce Prince qu'il obtiendroit d'elle le secours qu'il venoit lui demander

* *Vous pouvez, grande Reine, en cette juste guerre*
Signaler à jamais le nom de l'Angleterre,
Couronner vos vertus en défendant nos droits,
Et vanger avec moi la querelle des Rois.

& vanger avec moi; ces mots si nobles, par lesquels HENRI IV. s'associe la Reine dans les grandes actions qu'il médite, ne marquent gueres *les humiliations* & *les soumissions* dont M. de *Voltaire* a parlé.

XXXVI.

† *Surtout en écoutant ces tristes avantures*
Pardonnez, grande Reine, à des vérités dures
Qu'un autre auroit pû *taire, ou sauroit mieux* voiler,
Mais

* G. E. p. 18. v. 15. P. E. p. 22. v. 9.
† G. E. p. 20. v. 3. P. E. p. 24. v. 5.

Digitized by Google

Mais que jamais *Bourbon n'a pû diſſimuler.*

Ces trois derniers Vers devoient être ſans doute bien remis ſur l'enclume ; ou pour mieux dire, ces quatre Vers ſont tout à fait inutiles & devoient être ſupprimés.

Pardonnez, grande Reine, à des vérités dures.

Ne diroit-on pas que HENRI IV. va dire à la Reine ELISABETH des vérités deſobligeantes dont elle pourroit s'offenſer ? Car enfin, s'il ne va lui rien dire d'offenſant, pourquoi commence-t-il par demander qu'elle lui pardonne ? C'eſt peut-être parce qu'il dira des choſes deſavantageuſes de HENRI III. qui avoit été amant de la Reine ELISABETH : mais HENRI IV. en a déja parlé, de maniere qu'il n'a plus d'excuſe à faire ſur ce qu'il en pourra dire. Si le Poëte entend par des vérités dures, *ces vérités affreuſes* que l'Hiſtoire de la Ligue fournit, pourquoi faloit-il en demander pardon à celle qui vouloit en être particulierement informée ? D'ailleurs pourquoi un autre auroit-il pû les taire ou les voiler ? L'auroit-il dû ? Surquoi donc eſt fondé ce *pardonnez grande Reine* ?

De plus par ce Vers

Mais que jamais Bourbon n'a pû diſſimuler.

Digitized by Google

Ne ſemble-t-il pas que HENRI IV. alloit publiant par tout *ces vérités* pour leſquelles il demande pardon ?

Voilà, *Monſieur*, ce qui m'a paru, dans ce premier Chant, exiger que M. de *Voltaire* reprît *le rabot* & la *lime*. Cette Lettre eſt ſi longue qu'elle vous fera peut-être craindre celles qui ſuivront inceſſamment ; raſſurez vous, *Monſieur*, je tacherai d'être plus court : cependant quelque longue que ſoit cette Lettre, je veux vous donner une preuve de mon exactitude, en ajoutant encore ici quelques critiques que j'ai oui faire.

XXXVII.

Il y a des Perſonnes qui ſoutiennent que M. de *Voltaire* a bronché dès le ſecond Vers de ſon Poëme lorſqu'il a dit,

Je chante ce Héros qui règna dans la France.
Et par droit de conquête, *& par droit de naiſſance.*

Ils ſoutiennent que les Catholiques Romains, qui faiſoient ſans comparaiſon la plus grande partie des François, pouvoient légitimement priver de leur Couronne un Prince Proteſtant : qu'ils le pouvoient avec d'autant plus de droit que la liberté de conſcience

Digitized by Google

ſcience n'eſt point établie chez eux par les Loix du Royaume, & que ce Prince ne pouvoit pas, par les principes de ſa Réligion, faire les ſermens que les Loix de France exigent au Sacre de ſes Rois. Qu'ainſi ſuppoſé que HENRI IV. eût conquis toute la France, ſes conquêtes ne lui auroient point donné le droit de règner, puisque la guerre qu'il auroit entrepriſe auroit été injuſte, & qu'une conquête injuſtement faite ne donne aucun droit légitime au Vainqueur. Mais ils ajoutent que HENRI IV. bien loin de conquerir la France, ne s'en eſt rendu le maître que par une Capitulation qui lui fait peu d'honneur, puisqu'il troqua ſa Réligion pour la Couronne.

XXXVIII.

D'autres diſent que le Poëte donne des ſentimens un peu trop mondains à St. LOUIS, qui *du ſein des Immortels* ne doit regarder la gloire du monde que comme une vaine fumée. Ils diſent qu'un Saint n'eſt pas capable du rafinement que le Poëte ſuppoſe, lorsqu'il dit que St. LOUIS *cachoit le bras qu'il étendoit* pour HENRI.

De peur que ce Héros, trop ſûr de ſa victoire,
Avec moins de danger n'eût acquis moins de gloire.

Digitized by Google

XXXIX.

Quelques-uns condamnent le commencement de la converſation de HENRI IV. avec le Vieillard de l'Iſle de Jerzey :

Le trouble répandu dans l'Empire Chrétien
Fut pour eux le ſujet d'un utile entretien.

Ils demandent ſi ces Vers annoncent des controverſes de Religion, qui eſt la choſe dont il s'agit uniquement dans la converſation de HENRI IV. & du Vieillard, ou ſi ces Vers ne font pas d'abord entendre que cette converſation avoit pour objet des guerres allumées dans toutes les parties de l'Europe. Deſorte que l'eſprit du Lecteur n'eſt détrompé que quatre ou cinq Vers après.

XL.

Quelques-uns plus difficiles encore diſent que *le Seigneur* eſt une expreſſion peu Poëtique par la maniere dont elle eſt employée dans les Vers ſuivans :

Tandiſque le Vieillard, inſtruit par le Seigneur,
Entretenoit le Prince & parloit à ſon cœur.

XLI.

J'a vû pluſieurs Perſonnes qui prétendent ces deux Vers, *Et*

Digitized by Google

Et fait aimer son joug à l'Anglois indompté,
Qui ne peut ni servir, ni vivre en liberté.

ſont un aſſemblage d'expreſſions qui paroiſſent d'abord renfermer un grand ſens, & qui bien examinées ne ſignifient rien du tout, ou n'offrent qu'une penſée fauſſe. Ils diſent qu'outre que le terme de *ſervir* eſt impropre, & la conſtruction de la phraſe inexacte, il n'eſt pas plus vrai de dire que *la Nation Angloiſe ne peut ni obéir aux loix, ni vivre en liberté*, qu'il eſt vrai de dire, parce qu'il y a des Catholiques Romains & des Proteſtants en Angleterre, que les Anglois ne peuvent être ni Catholiques ni Proteſtants. Il y a deux Partis en Angleterre, l'un, qui croit ſes ſentimens conformes au Préceptes de l'Ecriture Sainte, ſoutient l'obéiſſance paſſive ; l'autre, qui croit ſes ſentimens conformes à la Raiſon & à l'Ecriture Sainte auſſi, prétend au contraire, que dès qu'un Roi viole les Loix du Royaume, les Peuples ſont en droit de lui ôter la Couronne, puiſqu'il devient par là leur Tiran. Le premier Parti eſt très-propre à la ſervitude, & il eſt faux de dire à l'égard de ceux qui le compoſent que les Anglois ne peuvent pas *ſervir*, ou, pour parler François, ne peuvent être ſoûmis & obéiſſants. L'autre Parti zèlé pour la liberté ne peut être taxé de ne pouvoir y vivre, puiſqu'au

Digitized by Google

contraire, il ne travaille qu'à se la conserver. C'est pourquoi, *Monsieur*, un vieux Docteur Tory, que vous connoissez bien, dit un jour aussi gravement que s'il eût été sur les bancs de l'Université de Cambridge; que cette pensée étoit fausse *in sensu composito*, & *in sensu diviso*, tant par rapport au général qu'à l'égard du particulier. Elle est fausse, dit-il, *in sensu composito*, parce que lorsqu'on parle d'une Nation en général, c'est le Parti le plus considerable qui en détermine le caractère; & qu'ainsi la Nation Angloise doit être considerée comme une Nation qui *sait vivre en liberté*, puisqu'elle se l'est toûjours conservée. Cette pensée, ajouta-t-il, est fausse *in sensu diviso*, puisque le petit nombre d'Anglois qui est pour l'obéissance passive, est aussi propre à l'esclavage que le grand nombre des autres y est opposé. Ce Docteur fit ensuite plusieurs réflexions politiques que je ne vous rapporterai pas ici; ce qu'il dit de plus remarquable sur le sujet dont il s'agit, fut que ceux-là se trompent qui attribuent à la Nation Angloise un esprit d'inconstance & d'inquiétude à cause des diverses revolutions qu'on a vûës en Angleterre. Ces revolutions, disoit le Docteur, ne viennent point du genie de la Nation, mais sont véritablement causées par les attentats des Princes sur nos libertés, desorte que rien n'est plus propre à prouver la constance & la fermeté des Anglois dans leur amour pour la liberté, que ces mêmes revolutions qu'on

Digitized by Google

qu'on prétend être une preuve d'un esprit inquiet & turbulent; d'où il conclut que M. de *Voltaire* n'auroit pas dû, par une mauvaise & vague antithèse, essayer de donner du caractère des Anglois une idée qui leur est aussi injurieuse qu'elle est fausse. Car quoi de plus offensant pour une Nation que de dire qu'elle n'est propre ni à être gouvernée, ni à se gouverner elle-même dans un état libre? Non, non, continua le Docteur, ce n'est pas un penchant indéterminé vers la servitude ou vers la liberté qui fait le caractère des Anglois: leur passion la plus vive est celle qu'ils ont pour la liberté, jusques-là même, que ceux qui soutiennent l'obéissance passive dans leurs discours, abandonnent souvent leurs principes dans la pratique, & se joignent aux autres dès qu'un Roi veut agir contre les Loix. Il faut n'avoir pas lû l'Histoire d'Angleterre pour ignorer mille exemples de ce que j'avance; ce n'est pas, poursuivit-il, que nous ne soyons des hommes comme les autres, & que cet amour pour la liberté ne puisse devenir languissant. L'ambition, l'avarice, qui se fomentent chez nous, & qui s'y fortifient par le luxe, pourront nous causer ce malheur. L'esprit d'avarice & les desirs de l'ambition endurcissent le cœur, ferment les yeux à l'honneur & à la justice, éteignent l'amour de la Patrie, & font baiser les mains de ceux mêmes qui nous préparent des chaînes. Nous pouvons être corrompus de cette maniere, & la corruption

tion pourra s'étendre au point qu'on ne verra plus chez nous de revolutions : nous serons *domptés*, nous pourrons *servir*, mais si c'eſt un merite, je ſouhaite, dit le Docteur, que nôtre Nation ne l'ait jamais.

Je ne vous dis rien, *Monſieur*, au ſujet de ces Vers,

On voyoit dans Paris la Diſcorde inhumaine
Excitant aux combats & la Ligue & Mayenne,
Contre ce Monſtre affreux, contre ſes attentats
Les deux Rois réünis raſſembloient leurs Etats.

Je me réſerve à vous en parler lorsqu'après avoir examiné chaque Chant, comme j'ai fait celui-ci, j'examinerai particulierement le ſujet, le plan, & la conduite de ce Poëme ; les caractères, les machines &c. mais dûſſiez-vous, *Monſieur*, vous ennuier, vous verrez encore ici quelques Vers qui ne ſont pas approuvés de bien des gens.

XLII.

eſt aux mains de Bourbon que leur ſort
C'eſt commis

Commettre aux mains eſt blâmé.

XLIII.

Digitized by Google

XLIII.

Aux mains des Eſpagnols a remis ſon tonnerre.
Remettre aux mains pour *entre les mains.*

XLIV.

Diéppe aux yeux du Héros offre un tranquille port.

On dit que l'*é* dans Diéppe, étant accentué, doit faire ce mot de trois ſillabes, & qu'un *port tranquille* eſt le port d'une Ville où il n'y a point de commerce.

XLV.

Les vents impétueux à ſa voix s'appaiſérent.

Dans l'endroit où ce Vers eſt placé, cela ne veut dire autre choſe, ſinon que, tandiſque le Vieillard parloit, le vent s'appaiſa: mais l'expreſſion préſente plutôt un miracle qu'un événement ordinaire, puiſqu'il ſemble que ce fut le Vieillard qui commanda aux vents de s'appaiſer.

XLVI.

Une femme, à ſes pieds, enchaînant les revers.

Digitized by Google

Enchaîner des revers paroit une expreſſion bien hardie: comment donner des chaînes à des revers? Qui oſe perſonnifier des Revers?

A préſent, *Monſieur*, exercés vôtre Critique ſur la mienne. Je vous aſſûre que ſi vous êtes las de lire, je le ſuis auſſi beaucoup d'écrire: deſorte que je ne vous dirois plus rien, ſi mes ſentiments, & la fin d'une Lettre ne m'obligeoient à vous aſſûrer de l'attachement parfait de *vôtre très-humble & très-obéiſſant Serviteur.*

* * *

A Londres ce 25. Avril. 1728.

ARTICLE VI.

*DEUX EXEMPLES des falſifications remarquées par le P. Hardoüin Jeſuite, dans la Défenſe du P. Le Courayer, Chanoine Régulier de Sainte Geneviéve, imprimée en 1726.

IL paroît ici depuis les dernieres Fêtes de Noël un Livre du Bibliothécaire de Sainte Geneviéve de Paris, ſous ce tître: *Défenſe de la Diſſertation ſur la validité des Ordinations des Anglois.* Il eſt imprimé ſans Approbation, ſans permiſſion du Magiſtrat; & l'Auteur ne laiſſe pas d'y mettre ſon nom. Il s'emporte furieuſement contre les Cenſeurs de ſa Diſſertation: mais il faut que les deux petits

* *La Reponſe du Pere le Courayer ſe trouve dans la Seconde partie de ce Volume.*

Digitized by Google

etits Traitez que j'avois faits pour le refuer, avec mon ſtile ſuccint & précis, lui ayent fait plus de mal, que les gros Ouvrages des autres. Car de tous ſes Cenſeurs, je ſuis celui ſur qui il tombe plus rudement; non par la ſolidité de ſes raiſons, car il ne dit preſque rien de vrai, ou qui ſerve à la cauſe; mais par la groſſiereté & la multitude des injures, dont il croit m'accabler: je les mépriſe, & ne veux point l'imiter. Je ne l'avois accuſé que de deux crimes, dont le Public devoit être informé, afin qu'il évitât de ſe laiſſer ſéduire par la lecture d'un auſſi pernicieux Ouvrage. Le premier, étoit d'avoir falſifié deux Actes Royaux, pour ſoutenir la cauſe des Proteſtans Anglois contre les Decrets de la Sainte Egliſe Romaine. Le ſecond, de haïr la Meſſe, & de ne la pas croire, & de combattre le Sacrifice de JESUS-CHRIST ſur nos Autels. Dans ſa derniere Défenſe, il continuë d'être falſificateur, & défenſeur des mêmes faux Dogmes. Je reſerve à parler des erreurs Calviniennes qu'il y enſeigne, dans la Diſcuſſion que j'eſpere faire, Dieu aidant, de l'Ouvrage entier ſans rien omettre; mais il faut du tems. Quatre volumes, ou près de 1700. pages, ne s'éxaminent pas ſi promptement qu'on les parcourt. Quant aux falſifications & allegations fauſſes, entre un grand nombre, que d'une vûë rapide j'ai apperçû en feuilletant ce Livre, deux m'ont un peu plus arrêté que les autres: je ne ſçai comment elles donneront par avance au Public

Digitized by Google

blic l'idée en partie qu'il doit avoir de l'Ouvrage & de son Auteur.

La premiere est à l'occasion d'un Livre intitulé, *De Antiquitate Britannicæ Ecclesiæ, & nominatim de Privilegiis Ecclesiæ Cantuariensis, atque de Episcopis ejusdem* LXX. *Historia, ante hac nonnisi semel nimirum Londini in ædibus Joannis Daii, anno Domini* MDLXXII. *excusa: nunc vero boni publici ergò recognita & recusa Hanoviæ Typis Wechelianis*, MDCV. C'est un Livre, dont les Episcopaux Anglois, & le P. le Courayer, l'Agent du Clergé Anglican à Paris, soutiennent avec chaleur l'édition, parce qu'il favorise leur Cause. Car l'existence de cette édition, dit ce Pere, Tome I. Partie 2. page 321. détruit invinciblement toute la fable du Cabaret. Il a plû cependant au Pere Hardouïn, de déclarer cette édition supposée: & le Pere Le Quien n'a pas *rougi* d'appuyer cette *vision*". C'est qu'à la Table des Evêques, qui siégoient en Angleterre du tems de Parker, (car elle n'est faite que pour lui:) l'Ordination de Parker, lui-même, y est marquée au 17. de Decembre, 1559. La confirmation de ses Consecrateurs Barlow & Scomy, chacun pour son nouvel Evêché, le 21. Ce qui suppose, dit-on, que leur Consecration a précedé: & qui autorise enfin l'Ordination de Parker, telle qu'elle est dans son Registre. De même la Consecration de Grindal & de Cox y est marquée le même jour 21. de Decembre: ce qui

qui détruit la Tradition prétenduë, dit-on, de leur Ordination faite au Cabaret, le 17. de Septembre, avec celle de Mathieu Parker, Archevêque de Cantorberi, qui eſt la tige de l'Epiſcopat nouveau en Angleterre. Le P. Le Courayer s'étend fort au long ſur ce Livre: je le ſuivrai une autre fois pied-à-pied: je ne veux à preſent qu'indiquer ſa citation de faux dans la premiere preuve qu'il apporte pour la défendre.

J'avois dit à la page 68. de mon Traité ſur la Queſtion de Fait, que l'édition d'Angleterre n'a jamais exiſté: Que c'eſt un Ouvrage plus recent de trente ans: que le Proteſtant Anglois Epiſcopal, qui a préſidé à cette Edition de l'an 1605. à Hanaw, qui en eſt peut-être l'Auteur, & qui avoit la même vûë que le P. Le Courayer, ſçavoir d'établir l'Epiſcopat de ces trois Proteſtans Parker, Grindal, & Cox, au mois de Décembre, pour les ſauver de l'infamie de l'Auberge, eſt un fourbe, qui a mis dans le titre, que ce n'étoit qu'une réimpreſſion d'un Livre imprimé à Londres, plus de trente ans auparavant, ſçavoir en 1572. Le P. Le Courayer employe à juſtifier l'exiſtence de cette édition de Londres, & à en tirer avantage, le ſecond Chapitre de ſon ſecond Tome, c'eſt-à-dire, quarante-ſept pages entieres. " C'eſt " la rareté du Livre, dit-il, à la page 36. " qui a donné prétexte au P. Hardouïn " d'en nier l'éxiſtence, & de ſoûtenir, que " l'édition d'Hanaw étoit la ſeule qui eût

Digitized by Google

„ paru de cet Ouvrage; & que c'eſt par
„ impoſture que l'Editeur Allemand a mar-
„ qué qu'elle étoit faite ſur une édition de
„ Londres, qui n'a jamais exiſté. Le P.
„ Le Quien, qu'un même intérêt réuniſ-
„ ſoit au P. Hardouïn, eſt venu à l'appui
„ de cette chimere; & tous deux de con-
„ cert ont crû avoir aſſez de crédit & d'eſ-
„ prit pour perſuader au Public, qu'un Li-
„ vre qui exiſte, n'exiſte pas. J'avouë que
„ la confiance avec laquelle on débite ces
„ *imaginations* me paſſe". Ce qui ſuit dans
l'Ecrit du P. Le Courayer eſt de la même
politeſſe. Je réfuterai ſes autres preuves ail-
leurs, quoi qu'elles ne laiſſent, ſelon lui,
aucun lieu à la réplique.

Dans la premiere, à laquelle je m'arrê-
te à preſent, il raiſonne ainſi. „ L'édi-
„ tion d'Hanaw, dit-il, n'eſt que de l'an
„ 1605. Or cet Ouvrage a été cité avant
„ ce tems-là. Il exiſtoit donc déja une
„ autre édition de cet Ouvrage, & ce ne
„ peut être que l'édition de Londres.....
„ Ce qui eſt certain, c'eſt que Cujas mort
„ en 1590. non-ſeulement l'a cité, mais l'a-
„ voit même entre les mains. Car parlant
„ d'un Reſcrit adreſſé à Richard Archevêque
„ de Cantorberi, voici ce qu'il dit: *Et*
„ *hoc Richardi vitium refert Auctor Hiſ-*
„ *toriæ Archiepiſcoporum Cantuarienſium,*
„ *in medium adducto iſto capite. Sunt*
„ *multa in eo Auctore præclara. Nomen*
„ *ejus ignoratur. Liber tantum extat in*
„ *Anglia, unde accerſitur, & accerſitus eſt*

magno

Digitized by Google

„ *magno pretio.* Et à la marge, *Ad Tit.* „ XXVIII. *De Appellat. cap. Quâ fronte,* „ 25. L'endroit auquel Cujas renvoye, eſt „ l'édition de Londres, pag. 124. & dans „ celle d'Hanaw, qui n'exiſtoit pas encore, „ pag. 139. Voilà donc déja un témoin „ non ſuſpect de la réalité de l'édition de „ 1572.

Le nom de Cujas me fit peur d'abord. Mais me défiant de la bonne foi du P. Le Courayer, & étant perſuadé que comme une verité ne peut être combattuë par une autre, auſſi l'erreur ne peut ſe défendre que par le menſonge; j'ai conſulté Cujas lui-même; & j'ai trouvé effectivement ce paſſage dans Cujas, au troiſiéme Tome de ſes Oeuvres Poſtumes, ſur le ſecond Livre des Decretales, page 182. Il eſt, dis-je, dans Cujas, mais il n'eſt pas de Cujas. Il eſt de Charles Annibal Fabrot, l'un des plus célébres Juriſconſultes du dernier ſiécle paſſé, qui recueillit toutes les Oeuvres de Cujas, les publia & les enrichit de diverſes Notes: mais quand? En 1658. ſoixante & huit ans après la mort de Cujas. En homme d'honneur & de probité, il a ſçû diſtinguer ce qui étoit de lui, d'avec ce qui eſt de Cujas. Ce paſſage entier, que le P. Le Courayer attribuë à Cujas, y eſt renfermé dans le Texte de Cujas, mais entre deux parenthèſes, qui marquent, que c'eſt une Note ajoûtée à Cujas. Par ce retranchement des parenthèſes, que fait le P. Le Courayer, il trompe ſon Lecteur. Il y

Digitized by Google

a plus. Il a bien senti qu'on pouvoit lui faire cette objection. Si Cujas a acheté cette édition de Londres si cher, qu'est devenu cet Exemplaire? & d'où vient qu'elle est encore si rare en France? Car le P. Le Courayer avoue lui-même, qu'il n'en connoit aucun exemplaire dans le Royaume. Et Cujas n'étoit pas certainement l'homme le plus riche de France, qui pût acheter ce Livre. Que sont donc devenus tous ces éxemplaires? Sont-ils fondus ou brûlez? Le P. Le Courayer, pour parer ce coup-là, à tronqué le passage de Fabrot. Il a mis seulement, *accersitus est magno pretio*: laissant à entendre, que c'étoit quelque Seigneur bien riche, qui l'avoit acheté & prêté à Cujas. Mais Fabrot dit, qu'il l'avoit fait venir lui-même: *accersitus est à me magno pretio.* Cette édition de 1605. étoit rare quand Fabrot l'achera. Elle est, dit-on, assez commune aujourd'hui. Ainsi au lieu d'une preuve de l'existence de ce Livre avant 1605. le P. Le Courayer ne nous donne que la falsification d'un passage, que quelque habile Avocat lui a indiqué; mais dont il abuse par la suppression de deux parenthèses & d'un petit mot. Est-ce le P. Le Quien qui doit *rougir* de m'avoir suivi, ou le Chanoine Régulier de Sainte Geneviéve de paroître toûjours falsificateur?

L'autre falsification que je lui reproche ici, est bien plus importante. Il s'agit de la Procuration donnée par Parker, pour prendre

Digitized by Google

prendre poſſeſſion de l'Archevêché de Cantorberi en ſon nom, tirée de ſon Régiſtre, datée du 2. de Janvier, 1559. du vieux ſtile. „ Cet Acte, dit-il, à la page 193. du „ même Tome, a attiré toute l'attention „ de mes Cenſeurs, le P. Hardouïn & le „ P. Le Quien, qui a ſouvent adopté *les „ viſions*, dont ce Pere ſeul (le P. H.) „ paroiſſoit capable,,. Je me deshonorerois, ſi je m'arrêtois à ces injures & à beaucoup d'autres. Ma principale preuve de faux contre cet Acte de Procuration, c'eſt que le nom d'un des Procureurs eſt laiſſé en blanc. *Eſt-ce, dit le P. Hardouïn*, (c'eſt le P. Le Courayer qui parle:) *Eſt-ce que Parker ne ſçavoit pas le nom du ſecond de ſes Chapelains?* C'eſt encore ici un paſſage tronqué: il ne rapporte ma preuve qu'à demi, pour l'affoiblir. J'ai dit à la page 95. „ Eſt-ce que Parker, ou ſon „ Secretaire, ne ſçavoit pas le nom du „ ſecond des Chapelains & des Domeſtiques „ de ce Prélat? (Car il les inſtituë tous deux ſes Procureurs, & les envoye de Lambeth à Cantorberi pour cela.) Cependant des deux il en nomme un, & laiſſe le nom de l'autre en blanc. *Capellanos familiares & domeſticos noſtros, conjunctim & diviſim, noſtros.... Procuratores.... conſtituimus per præſentes: damuſque & concedimus eiſdem procuratoribus noſtris, conjunctim, & EORUM UTRIQUE) ut præfertur) per ſe diviſim & in ſolidum poteſtatem*, &c.

„ Cette preuve de faux, dit le P. Le
„ Courayer, page 202. eſt du moins auſſi
„ *ridicule* que les autres. Ils la tirent de
„ ce qu'on a laiſſé dans la Procuration le
„ nom d'un des Procureurs en blanc. Mais
„ ce n'eſt que parce qu'on ignore, ou qu'on
„ affecte d'ignorer l'uſage ordinaire du païs,
„ qu'on incidente ainſi ſur des *bagatelles*.
„ Voici dans la verité quel eſt l'*uſage or-*
„ *dinaire*, comme me le mande, *un Prélat*
„ *d'Angleterre*,„ (A la marge, *Lettre MS.*) *L'Archevêque ou l'Evêque, qui doit prendre poſſeſſion de ſon Egliſe par Procureur fait dreſſer une Procuration, qu'il remplit du nom d'un de ſes Chapelains, avec un blanc qu'on laiſſe pour tel autre qu'il voudra y ajouter; ſoit en cas que celui qui eſt nommé vînt à manquer, ſoit qu'on voulût lui en joindre pluſieurs autres. L'Acte étant ainſi dreſſé par le Garde des Regiſtres, avant que de l'envoyer à l'Archevêque ou à l'Evêque; on en tire une copie avec le même blanc, qui eſt dans l'Expedition, pour la garder dans les Régiſtres. L'Archevêque, ou l'Evêque, remplit, comme il juge à propos, le blanc qu'on a laiſſé dans l'Acte. Mais on neglige ORDINAIREMENT de remplir ce blanc dans LA MINUTE RESTE'E DANS LES REGISTRES. Et cette négligence n'a jamais fait regarder ces Actes comme vicieux. ON VOIT LE MESME USAGE dans les Procurations, que donnent les Archidiacres, pour l'inſtallation des Evêques: avec cette*

ſeule

Digitized by Google

seule difference, que ces Procurations sont absolument en blanc, & qu'aucun n'y est nommé, afin que l'Archidiacre puisse nommer qui il veut selon les occurrences.

Certainement cette Lettre d'un Prélat d'Angleterre, n'a jamais passé la Mer pour venir ici. C'est une hypothèse forgée à Paris, conformément à l'erreur qu'on veut soûtenir. De laisser un blanc dans une Minute, pour y mettre dans la suite tel nom que l'on veut, c'est par tout l'usage: il n'étoit pas necessaire d'écrire en Angleterre, pour l'apprendre. Mais ce n'est pas ici un blanc à remplir de tel nom qu'on voudra. C'est un blanc à remplir du nom même de celui que Parker dit être le second de ses Chapelains & Domestiques, comme il l'institue le second de ses Procureurs: & ce nom manque ici. N'ai-je pas eu droit d'être surpris, que *Parker ne sçût pas le nom du second de ses Chapelains*? Et que ce nom ne se trouve pas même dans le Registre après la prise de possession faite par ce second Chapelain même, qui par l'Acte en est chargé comme le premier. Et n'est-ce pas là une marque de faux, je ne dis, ni la seule, ni la plus forte; il y en a de démonstratives: mais une preuve assez évidente de supposition dans ce Registre, duquel dépend néanmoins la certitude de l'Ordination de Parker à Lambeth? Pourquoi déguiser & tronquer mon objection, si ce n'est pour en éluder la force?

Tout ce que dit cette Lettre de *l'usage*

ordinaire en Angleterre, n'eſt, comme j'ai dit, qu'un ſyſtême imaginé pour autoriſer ce défaut du Regiſtre prétendu de Parker. Eſt-ce *l'uſage ordinaire*, que les Archidiacres du Diocéſe, où il faut inſtaller un Evêque, nous dreſſent la Procuration qu'ils demandent à Cantorbery, laiſſant du blanc pour le remplir des noms des Procureurs, que l'Archidiacre de cette Métropole voudra nommer? Cela eſt abſurde. Et pourquoi ce Prélat d'Angleterre, qui le mande, n'eſt-il pas ici nommé, comme le P. Le Courayer à coûtume de nommer ſes Correſpondans & ſes Maîtres Anglicans; ſinon parce qu'il a apprehendé d'être démenti par ce Prélat en Angleterre?

Ce n'eſt pas néanmoins en cela ſeul que conſiſte la falſification, dont je lui fais ici un crime. C'eſt de ce qu'il nous donne deux éditions differentes de cette prétendue *Lettre manuſcrite*, envoyée d'Angleterre. Cela ſe peut-il, ſans que l'une des deux, ou plûtôt, ſans que toutes les deux ſoient fauſſes? Le P. Le Courayer, ne voulant point être démentien Angleterre, s'eſt apperçû après l'impreſſion de cette Lettre, que *l'uſage ordinaire*, qu'il y attribuoit à l'Angleterre, eſt faux: qu'il étoit abſurde de dire qu'on *neglige ordinairement* de remplir le blanc du nom qu'on y devoit mettre. Sur cela, dans une ſeconde impreſſion; c'eſt à dire, dans un carton qu'il a fait faire, il a fait dire ſeulement à cette

Let-

Lettre, qu'on la *neglige souvent*. Et plus bas, où est la plus insigne falsification ; après avoir mis dans la premiere impression, comme j'ai rapporté : *On voit le même usage dans les Procurations, que donnent les Archidiacres pour l'installation des Evêques ; avec cette seule difference, que ces Procurations sont absolument en blanc ; & qu'aucun n'y est nommé, afin que l'Archidiacre puisse nommer qui il veut, selon les occurrences.* S'étant apperçu, comme j'ai dit, que ce prétendu usage étoit absurde, & qu'il seroit démenti par ses Maîtres, il a corrigé ainsi dans le carton la Lettre du prétendu Prélat d'Angleterre : *On voit la même chose*, (ce n'est plus *un usage*, c'est un fait semblable & singulier.) *dans la Procuration que donna l'Archidiacre de Cantorbery pour faire installer Parker : avec cette difference cependant, que la Procuration de cet Arehidiacre étoit encore en blanc, afin qu'il pût y faire inserer les noms de tous ceux à qui il voudroit commettre l'execution de cette affaire.* Qui ? Parker, ou l'Archidiacre ? J'avouë, que je n'y vois goutte. Mais quoiqu'il en soit, pour justifier un blanc omis ridiculement dans le Regiſtres de Parker, le P. Le Courayer produit ici un autre Acte pris du même Regiſtre, & qu'on n'a encore vû nulle part, que dans la seconde impression de cette prétenduë *Lettre manuscite*, d'un Prélat d'Angleterre : un Acte de Procura-

Digitized by Google

tion pour installer Parker, où les noms des Procureurs sont en blanc. Et cet exemple, fût-il réellement dans le Registre, ne doit-il pas être suspect lui-même; vû qu'il est bien surprenant qu'un Archidiacre installe son Archevêque par Procureur? En son absence la premiere Dignité du Chapitre feroit cette fonction. Et n'est-ce pas une nouvelle preuve de faux dans ce Registre, que le P. Le Courayer nous fournit lui-même, en faisant parler son *Prélat* differemment dans une même Lettre? Et quel est ce *Prélat d'Angleterre*, qui a vû cette nouvelle Piece dans le Registre de Parker, qui n'est qu'à Cantorbery, si ce n'est l'Archevêque de Cantorbéry lui-même? Et si c'est lui, pourquoi ne le pas nommer ici comme il le nomme assez souvent ailleurs? Et pourquoi enfin cette Procuration de l'Archidiacre, qui se fait toûjours au nom du Chapitre, est-elle plûtôt dans le Registre de Parker, que dans celui du Chapitre?

Je ne m'arrête qu'à faire remarquer, que voilà deux éditions d'une même Lettre manuscrite, dont l'une dément l'autre; & dès-là, il faut qu'elles soient toutes deux fausses, & fabriquées à Paris. Le P. Le Courayer allegue la premiere, pour preuve de ma *temerité* & de mon *imprudence*, à m'inscrire en faux contre la Procuration de Parker, par *l'usage ordinaire* de tous les Archidiacres de Cantorbery, lorsqu'ils installent par Procureurs, les Evêques de la

Digitized by Google

la Province. La seconde, pour me confondre, par la Procuration de l'Archidiacre de Cantorbery, pour installer Parker; Procuration, qui n'a point encore vû le jour, & qui ne peut servir qu'à condamner le Regiſtre, où elle ſe trouve. Ne ſortent-elles pas toutes deux d'une même Manufacture ?

Cependant la conſéquence que le Pere Le Courayer en tire, triomphamment à ſon ordinaire, réſulte autant de la premiere, que de celle du carton. „ Voilà, dit-il, „ tout le myſtere du blanc, qui ſe trou„ ve dans la Procuration de Parker. Et „ qu'on juge par-là, ſi on peut tirer une „ ſuſpicion de faux contre cet Acte. Il „ n'y a perſonne, je penſe, qui ne s'en „ rapporte plus volontiers à des témoi„ gnages de gens qui ſont au fait de ces U„ ſages, qu'à ceux du P. Hardouïn & du „ P. Le Quien, qui ignorent les Uſages, „ *les plus communs* d'Angleterre„: mais révoquez dans la ſeconde édition de la Lettre manuſcrite, qui les avoit atteſtez dans la premiere; reduits & reſtraints dans la ſeconde, à un exemple tiré, dit-on, du Regiſtre de Parker, ſans preuve. Quels efforts d'eſprit fait ce Pere pour favoriſer l'Hereſie, pour ſoûtenir les Ordinations Anglicanes, contre le Decret de Rome, & le ſentiment de tous les Théologiens Catholiques non ſuſpects, & pour égaler les prétendus Evêques d'Angleterre, à ceux de

de la Sainte Egliſe ! Il prétend bien encore reduire le Sacrifice des Chrétiens à la Cene de Londres. C'eſt ce que j'eſpere démontrer dans la Refutation de ſa Défenſe.

ARTICLE VII.

Apologie de l'Ode ſur la Grace qui a remporté le prix aux Jeux Floraux de Toulouſe par M. l'Abbé Prades.

LE bruit qu'a excité l'*Ode ſur la grace*, preſentée aux Jeux Floraux de 1728 m'obligent à une courte analyſe de l'ouvrage, pour détourner l'effet du mauvais ſens qu'on s'efforce de lui donner.

On ne m'a jamais ſoupçonné d'être homme de parti: à preſent qu'on veut trouver dans mon Ode la Doctrine de Janſenius, on a pour moi cet égard, qu'on ne me croit point Janſeniſte. J'ay trop fait connoître mes ſentiments ſur la ſoumiſſion qu'on doit aux Déciſions & Egliſe, & en particulier je me ſuis aſſés ouvertement declaré ſur l'obligation qu'il y a de recevoir la Conſtitution *Unigenitus*, pour que les acuſations qu'on pourroit former contre moi à ce ſujet, paſſaſſent pour des calomnies.

Voilà pour ce qui regarde ma perſonne à l'égard de l'ouvrage, je déclare qu'en compoſant l'Ode je me ſuis propoſé, de n'embraſſer & de ne combatre aucun des ſyſtemes particuliers qu'on enſeigne dans les Ecoles; je n'ai voulu relever le mérite de la Grace que par les Idées communes à tous les Chrétiens de ſa néceſſité, de ſa gratuité, de ſon excellence par rapport

à

Digitized by Google

à elle même, & par raport aux effets qu'elle produit en nous.

Suivant ce plan, je repreſente dans la 1. Strophe, Dieu infiniment grand, qui ſe communique à l'homme par un excés de bonté: Dans la 2. je reconnois le ſouverain empire de Dieu ſur les Creatures. Dans la 3. j'établis la neceſſité de la Grace, & l'inſuffiſance de tout autre moyen pour la Converſion du cœur. Dans la 4. je peint l'efficacité de la grace & ſes diverſes operations. Dans la 5. je parle de l'acord de la Grace avec la liberté, de la Cooperation de l'homme, de ſon merite, de ſon recompenſe. Dans la 6. je ſoutiens la gratuité de la Grace, & la gloire de l'homme ſur ſa fidelité à y correſpondre. Dans la 7. je releve l'excellence de la Grace par ſon origine, & par les differens caracteres qu'elle imprime en nous, ce qui eſt le chef d'œuvre de la bonté de Dieu. Dans la 8. je fais voir les effets de la cupidité contre la Grace, & l'infaillibilité de la prédeſtination qui aſſure le Salut. Dans la 9. je montre le danger qu'il y a d'aprofondir le myſtere de la prédeſtination, & la juſte crainte que l'on doit avoir des erreurs. Dans la 10. je repreſente l'Egliſe ſainte & infaillible, vers la quelle tout fidelle doit ſe refugier. Enfin dans la onzieme je peins l'état d'une ame qui vit de la foy, & de l'eſperance ſous l'Empire de la Grace. Quelque ſoin que j'aie pris de parler avec juſteſſe, & preciſion ſur ce ſujet, il s'eſt élevé des Cenſeurs qui ont crû voir des erreurs dans cette Ode & ces cenſeurs, comme l'on ſait, ont été mes rivaux. Je n'ai garde de ſoupçonner que d'autres motifs qu'une ſcrupuleuſe delicateſſe, & un tendre attachement pour leurs opinions les aient induits à cet-

Digitized by Google

te censure. Ce qu'on a repris se reduit à ces trois chefs. 1. je nie, dit on, qu'il y ait des Graces suffisantes. 2. je détruis la liberté de l'homme. 3. j'exclus les pecheurs du corps de l'Eglise. On fonde la 1. accusation sur ces Vers de la 3. Strophe

Mais, Seigneur, il n'est que ta Grace
Seule triomphante efficace,
Qui se fait entendre à mon cœur.

Je repons que ces Vers ne vont qu'à établir la necessité de la Grace, & à montrer l'insuffisance de tout autre moyen par où Dieu se puisse faire entendre à l'homme efficacement; Que les merveilles de la Nature & les voix differentes de toutes les Creatures n'agissent que sur nos yeux & sur nos oreilles, mais que la Grace de Jesus-Christ parle seule à notre cœur, se fait entendre à luy, & triomphe de sa dureté. C'est un point de foi, qui ne peut être nié que par les Pelagiens. Seroit-ce le mot d'*efficace* joint à celui de *grace*, qui auroit pû deplaire? Mais n'est ce pas une Epitête consacrée qu'on ne peut refuser à la Grace? Je ne conçois pas comment j'ai pû donner lieu de croire que j'excluois toute Grace suffisante. Rien n'étoit plus éloigné de ma pensée; & qu'est-ce que cela faisoit à mon sujet? La 2. erreur qu'on m'impute, c'est de nier la liberté de l'homme dans cet endroit de la cinquieme Strophe.

Doux acord, Alliance sainte,
Où ta supreme autorité
Sans violence, sans contrainte
Assujetit la liberté.

1. Ce

Digitized by Google

1. Ce que je dis là, eſt vray, que Dieu ſe rend maître de notre Cœur & de notre volonté pour nous faire operer le bien, ſans qu'il nous impoſe aucune contrainte, & qu'il nous faſſe aucune Violence. 2. Dieu s'aſſujetit la liberté de l'homme, quand il lui plait: rien n'eſt plus formel dans Ecriture. Elle nous aprend au Livre des Proverbes chap. 21. v. 1. *que notre cœur eſt dans la main de Dieu, & qu'il le tourne du coté qu'il veut.* Selon St. Paul, *Dieu opere en nous le vouloir & le faire.* Sans déroger à la Toutepuiſſance de Dieu; on ne peut nier qu'il ne faſſe agir notre volonté ſelon ſon bon plaiſir. Mais de qu'elle maniere la fait il agir? Librement, parce qu'elle eſt libre, ſans la contraindre, & ſans lui faire aucune violence; C'eſt ce que j'ay dit. Mais encore, Comment Dieu nous fait il operer le bien? Eſt ce la Grace qui détermine la volonté, ou la volonté qui ſe determine elle même, aidée par la Grace? C'eſt ce que je n'ay pas préſumé devoir expliquer, & c'eſt le plus grand ſujet des diſputes de l'Ecole où je n'avois garde d'entrer. 3. Tout ce que j'ay dit eſt vray. Mais, reprend on, je n'ai pas tout dit, il faloit ajouter que Dieu aſſujetit la liberté, non ſeulement ſans contrainte, mais encore ſans neceſſité. Je repons que ce langage auroit été tout à fait barbare. Cette expreſſion *Neceſſité*, dans le ſens que luy donnent les Theologiens, non ſeulement n'eſt pas françoiſe, mais elle ne ſauroit même exprimer l'Idée qu'on y attache dans l'Ecole, à moins d'y joindre un Commentaire. Peut on exiger d'un Poëte de pareilles préciſions ſcholaſtiques? Si au lieu de ce Vers,

Sans

Digitized by Google

Sans violence, ſans contrainte;
J'avois mis celui-ci, comme j'en avois eu la penſée,
Sans Neceſſité, ſans Contrainte;

Outre ce qu'il y auroit eu à perdre pour la Poëſie, qu'aurois je fait que donner lieu à une très grande équivoque? alors le ſens des quatre premiers vers de cette Strophe auroit été, que Dieu aſſujetit la liberté de l'homme, ſans qu'il en ſoit beſoin; au lieu que j'ay dû dire que Dieu aſſujetit la liberté, ſans la detruire. Ainſi ne pouvant employer ſans équivoque le mot de Neceſſité, qui m'a paru d'ailleurs ſuffiſamment remplacé par d'autres expreſſions, & par le ſens general de l'ouvrage, je n'ai pas crû qu'on pût me faire un crime de ne pas dire tout ce qui eſt vrai, pourvû que je n'euſſe rien dit qui ne le fut en effet. Qu'on cherche dans les bons Dictionaires, on verra que l'explication qu'ils donnent des mots de *contrainte*, & de *violence* revient à ce que les Theologiens entendent par *Neceſſité*. On trouve même dans la Strophe ſuivante deux Vers qui font ſentir préciſement le ſens orthodoxe de la liberté de l'homme. Les voici.

Sans ceſſe il faut que tu préviennes.
L'Homme libre en tout ce qu'il fait.

Enfin la 3. Erreur dont on m'acuſe eſt d'avoir avancé que les pecheurs ne ſont point du Corps de l'Egliſe, & cela eſt fondé ſur ces Vers de la 10. Strophe.

N'eſt

N'eſt il pas une cité ſainte
Dont jamais le crime odieux
Ni l'erreur n'ont ſouillé l'enceinte
De leur venin contagieux.

Dans cet endroit, s'agit il de ſavoir ſi les pecheurs ſont membres de l'Egliſe ou non? qu'ai je prétendu autre choſe qu'atirer du reſpect à l'Egliſe, & fonder la confiance que tout Chretien doit prendre en ſes deciſions, en la conſiderant ſous les deux Caracteres qui la diſtinguent le plus, tels que ſont ſa ſainteté & ſon infaillibilité. J'ai dit que l'Egliſe eſt ſainte; & que le crime odieux ne l'a jamais ſouillée: c'eſt là une Verité que les Peres de l'Egliſe ont fortement deffenduë contre les Donatiſtes. Ils ont diſtingué ces deux chefs, que les pecheurs ſont membres du Corps de l'Egliſe, & que l'Egliſe n'eſt point ſouillée de leurs pechés & de leurs crimes. S'il s'agiſſoit de faire ici une Diſſertation Theologique, je pourrois citer la conference de Carthage entre les Evêques Catholiques, & les Evêques Donatiſtes, l'Epitre de St. Cyprien aux Confeſſeurs revenus du ſchiſme, St. Auguſtin livre 3. contre Creſconius; St. Jerôme dans ſon Dialogue contre les Luciferiens; St Pacien Evêque de Barcelonne dans ſon Epitre à Sempronien, & bien d'autres.

Si malgré ce que j'ai dit pour ma juſtification, mon Ode eſt encore jugée digne de cenſure, bien loin de m'obſtiner à la defendre, je ſouſcrirai au jugement qu'en pourront porter mes ſuperieurs Eccleſiaſtiques, il n'y a pas de bonheur preferable à celui de reconnoître ſa faute, & s'en corriger.

FIN.

Digitized by Google

TABLE DES ARTICLES.

I. S. Cypriani Opera. page 3
II. Essai sur la Poësie Epique, &c. 25
*III. Lettre à Madame D*** sur les Romans.* 46
IV. Histoire des Revolutions des Païs-bas. 62
V. Lettre Critique sur la Henriade. 104
VI. Remarques du P. Hardouïn sur la defense du P. le Courayer. 156
VII. Apologie d'une Ode qui a remporté le Prix, &c. 172

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOTHEQUE FRANÇOISE,

OU

HISTOIRE LITTERAIRE DE LA FRANCE,

TOME XII.

SECONDE PARTIE.

A AMSTERDAM,
Chez JEAN FREDERIC BERNARD
MDCCXXIX.

Digitized by Google

LIVRES NOUVEAUX.

Sermons de Tillotſon, Tome VI.
Hiſtoire du Diable, 2 *vol.* 12.
Hiſtoire de Polybe traduite du Grec par Dom Vincent Thuillier, avec les Remarques du Chevalier de Follard. 4. *fig.*
Dictionnaire Italien François & François Italien de Veneroni. 4. 2 *vol. Nouv. Edit. fort augmentée.*
Dictionnaire de Richelet. fol. 3 *vol.* ſous Preſſe.
Hiſtoire de l'Academie Françoiſe par M. l'Abbé d'Olivet, ou ſuite de celle de M. Pelliſſon. 2 *vol.* 12.

Digitized by Google

HISTOIRE LITTERAIRE DE LA FRANCE.

ARTICLE I.

Lettre du P. Le Courayer Chanoine Regulier & Bibliothecaire de Ste. Geneviéve de Paris à Mylord Percival: Au ſujet de la nouvelle accuſation de faux, qui lui eſt intentée par le P. Hardouin dans le Journal de Trevoux du mois de May 1727.

JE ne ſerai pas ſurpris, Mylord, que V. G. ſe defie un peu de la nouvelle accuſation de faux, qu'intente encore contre moi, dans le Journal de Trévoux du mois de May, le P. Hardouin, * *ce fameux Critique; fecond, mais malheureux à inventer des opinions ſingulieres*, dit l'Auteur de la Bibliotheque Germanique. La premiere lui a ſi mal réuſſi, que s'il étoit capable de rougir, il n'écriroit plus que pour retracter ſes calom-

 nies

* Bibliot. Germ T. 12. p. 68.

Digitized by Google

nies, & reconnoitre ſes excez. On pourroit l'eſperer d'un autre. Mais qu'attendre d'un homme qui debite de ſang froid les viſions les plus folles ?

Expectas perfricta frontis pudorem ?

V. G. ſe tromperoit. Cela ne fut jamais du caractere de ce Pere, & raiſon ou non, il faut que le Public eſſuye encore ſes caprices, & moi ſa mauvaiſe humeur.

J'étois à la Campagne, Mylord, lorſque parut le Journal, où je devois être declaré fauſſaire, & où l'on publia avec oſtentation * *deux exemples des falſifications remarquées par le P. Hardouin Jeſuite dans la Défenſe du P. le Courayer Chanoine Regulier de ſainte Geneviéve.* Deux erreurs ſeroient peu de choſe pour un Ouvrage auſſi conſiderable que celui de la Défenſe, mais ce n'eſt qu'un eſſay des *falſifications & allegations fauſſes entre un grand nombre, que d'une vue rapide,* † dit le P. Hardouin, *j'ai apperçu en feuilletant ce livre, & je ne ſçai, comment elles donneront par avance au Public l'idée en partie, qu'il doit avoir de l'Ouvrage & de ſon Auteur.* Cette idée ne doit pas m'être trop favorable, ſi l'on s'en rapporte à ce Pere ; mais heureuſement le Public ne forme gueres ſes deciſions ſur celles de ce Critique ; & je conſens volontiers qu'on juge du diſcernement du P. Hardouin & de ma fidelité par ſon accuſation & ma Défenſe.

Quoique rien ne me ſurprenne plus de la part

* Trev. May p 797 † P. 799.

Digitized by Google

part de cet Auteur, je ne pus imaginer d'abord sur quoi pouvoient être fondées les deux falsifications, dont l'on me mandoit qu'il m'accusoit ; moi qui savois que j'avois copié mot pour mot le passage de Cujas sur l'Edition de 1617. qui est dans notre Bibliotheque, & qui avois en main l'Original Anglois de la Lettre qu'il prétend avoir été fabriquée a Paris. Il fallut donc attendre à mon retour de la Campagne à m'éclaircir des raisons de ce Pere ; & je me doutai bien qu'il alloit nous donner quelque nouvelle Scene du moins aussi plaisante que celle de la pretendue falsification des Actes Royaux *,, dont il s'applaudit encore malgré le ridicule, dont elle l'a couvert. Mais ce Pere se soucie peu du Jugement du Public, & sa propre approbation le dédommage assez de nos injustices.

Quamvis sit fabula vulgi,
Importunus adest ; recitat, sibi plaudit, amatque
Musarum conjux, doctus, lepidusque videri.

Voyons cependant dequoi il est question, sans nous laisser prevenir par le decri de cet Auteur. † Si je gardois le silence, il prendroit encore nôtre mépris pour des *emportemens*, &, sous pretexte que je me lasse de le suivre dans ses écarts, il me jugeroit peut-être fort intrigué de ses accusations. La 1re. regarde la falsification de Cujas, & c'est par elle qu'il faut commencer.

* P. 798. † P. 798.

Pour prouver qu'avant l'an 1605. il y avoit eu une édition du Livre *De antiquitate Ecclesiæ Britannicæ*, j'avois rapporté en preuve un temoignage de Cujas, qui étant mort en 1590. n'auroit pû citer ce Livre, s'il n'eût été imprimé avant cette année. La conſequence eſt deciſive, & il n'y avoit que le P. Hardouin au monde qui pût la conteſter. Comment s'y prendre ? * Un autre y eût été embaraſſé, mais ce Pere ne s'étonne pas de ſi peu de choſe: & un homme aſſez clairvoyant pour trouver dans une Inſcription Payenne tout le Myſtere de la Paſſion de J. C. & reconnoître J. C. lui-même ſous les noms de *Sexvir Auguſtalis* & de § *L. Æmilius Carpus* peut bien voir dans Cujas des interpolations, qu'un autre que lui n'y eût jamais découvertes.

Il ſoutient donc 1°. † que le paſſage que j'ai rapporté de Cujas (*a*) n'eſt point de lui, mais de Fabrot ſon éditeur: 2°. Que ce paſſage n'étant que de 1658. & par conſéquent beaucoup poſterieur à l'édition des Antiquitez faite à Hanaw en 1605 il ne prouve

* Memoire de Trev. Octob. 1726. p. 1859

§ Ibid p. 1867. & 1868. † May p. 804.

(*a*) Voici le paſſage en queſtion. *Et hoc Richardi vitium refert auctor hiſtoriæ Archiepiſcoporum Cantuarienſium, in medium adducto iſto c. Sunt multa in eo auctore præclara. Nomen ejus ignoratur, & liber tantum exta in Angliâ unde accerſitur, & accerſitus eſt* (Ed. de Fabrot *à me*) *magno pretio. Ed.* 1594. *p.* 335.

Digitized by Google

prouve point qu'avant cette édition il y en eût une autre : 3°. * Que c'eſt l'édition de 1605. que Fabrot a fait venir d'Angleterre. 4°. Enfin que la falſification de ma part conſiſte en ce que j'ai ſupprimé ces mots *à me*, qui ſe trouvent dans l'édition de Fabrot, & que je n'ai point fait mention de la Parentheſe dans laquelle eſt enfermé ce paſſage, & qui prouve que ce qu'elle renferme eſt de l'Editeur & non point de Cujas. Examinons toutes ces remarques. Par le caractere de leur Auteur vous pouvez bien vous douter, Mylord, que ce ſont autant de revêries, & vous ne vous trompez pas. Il ne ſera pas difficile de vous en fournir les preuves.

1°. Le paſſage en queſtion, ſelon le P. Hardouin, n'eſt point de Cujas. *Il eſt dans Cujas*, dit-il, † *mais il n'eſt pas de Cujas. Il eſt de Charles Annibal Fabrot .... Ce paſſage entier, que le P. le Courayer lattribuë à Cujas y eſt enfermé dans le texte de Cujas, mais entre deux Parentheſes, qui marquent que c'eſt une Note ajoutée à Cujas.* C'eſt donc à dire apparemment qu'au compte de ce Pere tout ce qui dans cette édition ſe trouve en Parentheſe n'eſt point de Cujas, mais de ſon Editeur. Nouvelle Regle de Critique que nous ignorerions encore, ſi le ſçavant P. Hardouin ne nous en eût fait part. Qu'on eſt heureux quand on trouve des Cenſeurs de l'habileté de ce Pere! Ce n'eſt jamais à pure perte qu'un

* Ibid. p. 805. † P. 804.

Digitized by Google

Auteur se voit critiquer ; & les instructions qu'il reçoit le dedommagent amplement de l'amertume de la Censure. Mais cependant sur ce pied voilà bien des Retranchemens à faire dans l'édition de Cujas, qui nous étoient inconnus. Car tout est plein de Parentheses, qui jusqu'ici n'ont jamais été mises sur le compte de Fabrot. Cet Editeur même, qui dans sa Préface nous avertit de ce qu'il a fait dans son édition, ne nous dit pas un mot, qui nous oblige de lui revendiquer ce qui se trouve renfermé en Parenthese. Il faut donc que le P. Hardouin ait appris cette anecdote d'ailleurs, & que ne nous faisoit-il la grace de nous en instruire ? Il nous eût épargné la peine de la deviner ; aussi bien la chose n'est-elle pas trop facile.

Car enfin si ces Parentheses, & celle entr'autres où il s'agit du Livre des Antiquitez sont de Fabrot, comment se peut-il faire qu'elles se trouvent dans toutes les éditions anterieures à la sienne ? Le conçoive qui le pourra. Mais toujours est-il certain, que le passage en question, tel que je l'ai cité, est dans toutes les éditions qui ont precedé celle de Fabrot, & dont quelques-unes ont été publiées lorsque cet Editeur n'étoit qu'un enfant. Car en 1594. qui est l'année où cet Ouvrage de Cujas a paru pour la premiere fois, Fabrot n'avoit encore que 14 ans. Le passage n'est donc point de lui, mais de Cujas, & rien n'est plus ridicule que de faire Fabrot Auteur d'une phrase,

qui

qui a paru plus de 60. ans, avant qu'il publiât l'Ouvrage, où l'on prétend qu'il l'a inserée.

2°. C'est par une suite de cette premiere vision qu'il plaît au P. Hardouin de soutenir que ce passage de Cujas n'a paru qu'en 1658. *Il est de Charles Annibal Fabrot*, * dit-il, *l'un des plus celebres Jurisconsultes du dernier siecle passé, qui recueillit toutes les œuvres de Cujas, les publia, & les enrichit de diverses Notes : mais quand ? En 1658. soixantehuit ans après la mort de Cujas.* L'époque de cette édition est juste, mais si ce passage se trouve dans les éditions anterieures, comment se peut-il faire qu'il soit de Fabrot, dont l'édition n'a paru qu'en 1658 ? C'est une difficulté à éclaircir, car il n'y a aucune des éditions du Commentaire de Cujas sur les Decretales, où ce passage ne se rencontre. J'en connois trois anterieures à celle de Fabrot. Sçavoir celles de 1594. de 1617. & de 1637. & dans toutes les trois le passage se trouve tel que je l'ai cité. Toutes ces éditions sont-elles supposées ? Le P. Hardouin pourroit bien le croire. Mais à qui le fera-t-il croire après lui ? A ceux peut-être qui ne les auront point vues. Mais je doute qu'ils osent comme lui rejetter l'existence de ces éditions sur le même prétexte, sur lequel il a rejetté lui-même le Livre de Antiquitez. En tout cas le remede est facile. Quelques-uns ont vu ces éditions pour eux, & je m'offre

*Ibid p. 804.

fre quand ils le voudront de faire procurer aux autres la même satisfaction.

3°. Si l'Ouvrage des Antiquitez a été cité dès 1594. & acheté auparavant, c'est donc l'édition de 1572, & non point celle d'Hanaw qu'a fait venir l'Auteur, puisque celle-ci n'a paru qu'en 1605. D'ailleurs si c'étoit l'édition d'Hanaw que l'Auteur eût achetée; pourquoi l'aller chercher en Angleterre plûtôt qu'en Allemagne? Comment se peut-il faire aussi que ce Livre ne se trouvât qu'en Angleterre, *Liber tantum extat in Angliâ*, puisque, dans la supposition du P. Hardouin, l'édition ne s'en est faite qu'en Allemagne & non point à Londres? Pourquoi enfin acheter si cher une édition aussi commune que celle d'Hanaw? *Accersitus est magno pretio.* C'est, dit le P. Hardouin, que * *cette édition étoit rare, quand Fabrot l'acheta, & qu'elle est, dit-on, assez commune aujourd'hui.* Remarque heureuse & bien digne d'un aussi grand Critique que notre Auteur. Et qui peut donc avoir fait qu'une édition de 1605. non réimprimée soit rare en 1658. & commune en 1727? Pour moi j'aurois cru tout le contraire. Plus une édition s'épuise, & moins elle est commune; & on a tout droit de supposer, qu'une édition est plus épuisée après fix-vingt ans qu'après 50. C'est ainsi du moins que pense le commun des hommes, mais c'est peut-être assez pour que le P. Hardouin pense autrement.

Quoi-

* P. 808.

Digitized by Google

4°. Quoiqu'il en soit, voilà donc le Livre des Antiquitez existant avant 1605. & cité en 1594. plus de 60. ans avant l'édition de Fabrot, qui ne peut par conséquent être l'Auteur du passage en question, & qui en laisse à Cujas l'entiere proprieté. Mais du moins, dira-t'on, pourquoi ne pas faire mention des Crochets entre lesquels se trouve ce passage, & supprimer les mots *à me*, qui se trouvent dans l'édition de Fabrot? On ne peut justifier cette alteration, & seule elle est capable de rendre suspectes toutes vos autres Citations. Mais si c'est là le seul reproche qu'on ait à me faire, ma justification est facile.

Pour prouver par Cujas l'existence du Livre des Antiquitez avant 1605. il falloit choisir quelque édition de cet Auteur, qui fût anterieure à cette époque. Or dans l'édition de 1594, qui est la premiere & la seule du Commentaire sur les Decretales qui ait paru avant 1605, le passage se lit precisément, tel que je l'ai cité, sans les mots * *à me*; & cette Leçon a été suivie dans les éditions de 1617. & de 1637. Il n'y a eu donc nulle falsification de ma part à citer le passage de Cujas sans ces mots *à me*; & si trois éditions authentiques ne suffisent pas pour justifier ma fidelité, quel Ecrivain peut être à l'abri de la calomnie? Il est vrai que Fabrot dans son édition a ajouté ces mots *à me*, apparemment sur l'autorité de quelque Ms. sur lequel il a revu cet

* P. 335.

Digitized by Google

cet Ouvrage. Mais n'ayant ni été à portée, ni jugé neceſſaire de conſulter ſon édition, qui n'eſt point dans notre Bibliotheque, j'ai cru pouvoir me repoſer ſur les anciennes, que j'euſſe même preferées à celle de Fabrot, à cauſe de leur Antiquité. Et d'ailleurs en citant comme Fabrot, quelle difference cela produit-il dans le texte? * Sans avoir lu ces mots *à me*, j'ai toujours ſuppoſé que le Livre avoit été acheté par Cujas & non par un grand Seigneur, comme l'a révé le P. Hardouin. Quelque peu riche que fût ce grand Homme, ſa pauvreté n'alloit pas juſqu'à le priver des Livres qui pouvoient lui être neceſſaires, & ſi nous ne trouvons plus cette édition, ce n'eſt pas une preuve qu'il ne l'ait point euë. Tous les Livres qui ont appartenu à ce ſçavant Homme ont-ils été conſervez; & le P. Hardouin voudroit-il bien s'engager à faire répreſenter tous ceux qui ont été dans ſa Bibliotheque? Ces conjectures, pour anéantir l'exiſtence d'un Livre, ne ſont que de pures revêries, & dès qu'il eſt cité en 1594. il exiſtoit donc avant 1605.

A l'égard de l'omiſſion de la Parentheſe, ma fidelité n'eſt pas plus ſuſpecte. Quand on cite une Periode, dans laquelle ſe trouve une Parentheſe, il faut bien marquer cette Parentheſe pour ne point embaraſſer le ſens de la phraſe dans laquelle elle eſt renfermée. Mais lorſque l'on cite ſimplement ce qui eſt en Parentheſe, & que cette Paren-

* Tom. 1. part. 2. p. 37.

renthese n'est liée necessairement ni à ce qui précede, ni à ce qui suit; alors jamais on ne s'est aviſé de la marquer; & je ſerois le premier qui l'eût fait, parce que hors de la phraſe où elle est renfermée, elle est inutile. C'est là auſſi préciſement ce qui me l'a fait omettre. Et dequoi en effet eût elle ſervi?

A faire connoître, dit le P. Hardouin, que ce texte n'est point de Cujas, mais de Fabrot. *Un homme d'honneur & de probité*, dit ce Pere, *Fabrot a ſçu diſtinguer ce qui étoit de lui, d'avec ce qui eſt de Cujas.* Cela est vrai, mais ce n'est pas par des Parentheſes, qu'il l'a fait connoître. C'est ou par des Notes ou par des Explications qui ſont indiquées dans les Préfaces, & tout à fait diſtinguées du texte. Or cet Auteur, qui *diſtingue* ſi bien *ce qui eſt de lui d'avec ce qui eſt de Cujas*, a-t'il donné ici le moindre indice, que ce paſſage n'est pas de Cujas? L'a t'il fait imprimer d'un caractere different? Y a-t-il quelque Note qui l'attribuë à l'Editeur? A-t'il marqué que ce qui étoit en Parentheſe étoit de lui-même, & non pas de Cujas? En un mot voit-on aucune preuve d'interpolation? Le Pere Hardouin n'oſeroit le dire; & s'il l'oſoit, l'inſpection ſeule du texte ſuffiroit pour le refuter. Mais d'ailleurs, comme on l'a déja remarqué, comment attribuer à Fabrot un paſſage imprimé plus de 50. ans avant qu'il ſongeât à l'é-

P. 804.

l'édition de Cujas, & lorſqu'il n'étoit encore qu'un enfant ?

Tout prouve donc que le paſſage eſt de Cujas & non de Fabrot. L'omiſſion des mots *à me*, ne change rien au ſens du paſſage, & la Parentheſe n'indique point un autre Auteur. Mais pour faire plaiſir au P. Hardouin, ſuppoſons, contre l'évidence même, que le paſſage n'eſt pas de Cujas. Peut-être nous tiendra-t-il compte de notre complaiſance, & nous ne ſçaurions du moins rien perdre à la deference que nous voulons bien avoir pour lui, quoiqu'il ne la merite gueres. Dans cette ſuppoſition même l'exiſtence du Livre des Antiquitez, dont il eſt ici proprement queſtion, en eſt-elle moins certaine ? Car que le paſſage ſoit de Cujas ou qu'il n'en ſoit pas, c'eſt ce qui importe peu. Mais toujours eſt-il évident que voilà l'Ouvrage des Antiquitez Britanniques cité dès 1594. c'eſt-à-dire, plus de 10. ans avant l'an 1605. où le P. Hardouin pretend que ce Livre a été imprimé pour la premiere fois. Il y avoit donc déja avant 1605. une autre édition de cet Ouvrage, & quelle peut elle être ſi ce n'eſt celle de 1572 ? C'eſt ce dont on ne peut douter, à moins que le P. Hardouin ne ſoutienne auſſi que l'édition de Cujas de 1594. eſt ſuppoſée auſſi bien que les temoignages de Camden & de Thynne. Mais ſi c'eſt là toute ſa reſſource, le Public me diſpenſe d'y répondre.

Quelle methode en effet que celle de ce Pe-

Digitized by Google

Pere? C'en eſt fait de la verité ſi on authoriſe de tels excès, & chacun eſt intereſſé à ne plus être la duppe de la folle temerité d'un homme, qui ſous la fauſſe parade d'une érudition corrompuë par une infinité de caprices hazarde ſans reſpect pour le Public, & ſans équité pour perſonne tout ce qu'une imagination échaufée lui préſente, & s'en fait autant de principes pour decider du faux ou du vrai. Les conjectures les moins ſenſées deviennent des faits entre ſes mains. Nulle précaution pour s'aſſurer de la verité. Il ſe joue des Mſſ., il conteſte les Imprimez ſur les plus frivoles prétextes. L'interêt ſeul du parti qu'il défend eſt la Regle de ſes jugemens, & lorſque l'on cherche chez lui quelques preuves, on n'entrevoit que des ſonges, qui ne ſont pas même colorez de quelque dehors de vraiſemblance. Où en ſommes-nous ſi on n'arrête une telle licence, & ſi l'on permet à des gens de ce caractere de jetter une confuſion pareille dans la recherche de la Verité? Et le moyen, ſi on les écoute, d'éviter le Pyrroniſme! Excuſez, Mylord, ma vivacité à la vuë de Procedez ſi peu raiſonnables. Mais comment ſe contenir quand on voit un Critique ſe joüer ainſi de la verité, & calomnier un homme de bien ſur de telles chimeres? Je m'arrête cependant, & il eſt temps de paſſer à la ſeconde Falſification dont il m'accuſe. Elle eſt, dit le P. Hardouin, * *bien plus importante*;

&

* P. 805.

& il a raiſon. Quand elle ne ſerviroit qu'à nous faire connoître de plus en plus ſon caractere, ce ſeroit un avantage aſſez grand pour le Public.

† J'ai fait imprimer dans ma Défenſe l'extrait d'une Lettre que j'avois reçue d'Angleterre, & dont heureuſement je conſerve l'Original. Le P. Hardouin ſoutient que cette Lettre a été fabriquée à Paris. C'eſt une queſtion facile à decider. Si ce Pere eſt curieux de la voir qu'il ſe donne la peine de venir à ſainte Geneviéve. Il ſçait qu'il y a toujours été reçu avec bonté, & il n'a point à craindre que je change de conduite à ſon égard. Notre conteſtation ne me fait point repentir de ma politeſſe, & les excez de ce Pere excitent moins mon reſſentiment que ma compaſſion. Mais voyons encore ce qui rend cette Lettre ſuſpecte au P. Hardouin. * Trois choſes ſelon lui. La Premiere, parce que je n'en nomme point l'Auteur. La 2e. parce que j'ai donné deux éditions differentes de cette Lettre. La 3. enfin parce qu'il n'eſt pas poſſible que Parker ait laiſſé un blanc dans ſa Procuration pour le remplir du nom d'un de ſes Chapelains, qu'il devoit connoître. Examinons ces raiſons, elles ſont dignes du P. Hardouin & de ſon diſcernement en matiere de Critique.

1°. Quant au premier ſcrupule, il eſt facile

† Tom. 1. part 2. p. 203.
* Trev. p. 809. & 810.

Digitized by Google

cile de le lever. Puisqu'il n'est fondé que sur ce que je n'ai point nommé l'Auteur de la Lettre, en le nommant elle ne doit plus être suspecte à notre Critique. Je veux donc bien lui apprendre qu'elle me vient de Mylord Archevêque de Cantorbery, que j'avois pris la liberté de consulter sur l'usage de son Eglise à l'égard des Procurations. Si je ne l'ai point nommé, ce n'est pas que j'apprehendasse d'en être dementi, comme l'a prêté le P. Hardouin: mais cela n'étoit pas necessaire, l'ayant déja nommé plusieurs fois. Si ce Pere veut bien faire consulter ce Prelat, il verra si c'est à faux que je l'ai cité. Je n'ai non plus lieu d'apprehender qu'il me desavoue, que de croire qu'il se soit trompé.

2°. La double édition prétendue de cette Lettre est à-peu-près aussi réelle que sa fabrication à Paris. C'est au P. Hardouin à nous apprendre où cette Lettre à paru ailleurs que dans ma Défense, si ce n'est que ce Pere honore du nom de seconde édition * *un carton*, que quelques fautes, qui m'étoient échappées dans la traduction de la Lettre, m'ont obligé de mettre dans l'Ouvrage. En effet l'Auteur, à qui je communiquai la traduction que j'avois faite de sa † Lettre, m'ayant fait remarquer dans une seconde Lettre qu'en quelques endroits je n'en avois pas ou pris ou rendu exactement

* Ibid. p. 811.

† J'ai aussi l'Origin. de cette seconde Lettre.

Digitized by Google

le sens, je me déterminai à les réformer, & à substituer un nouveau feuillet à la place de celui qui étoit déja imprimé. Voilà l'origine des changemens dont le P. Hardouin forme une suspicion de faux contre la Lettre. Jamais Critique fut-elle plus chimerique! En tout cas l'original de ces Lettres subsiste, & c'est ce qui doit décider de ma fidelité.

3. Il n'est donc plus question que du blanc laissé dans l'Acte de Procuration, & que le Pere Hardouin ramene encore comme une derniere marque de faux. * C'*est un blanc*, dit-il, *à remplir du nom même de celui que Parker dit être le second de ses Procureurs, & le nom manque ici. N'ai-je pas eu droit d'être surpris, que Parker ne fçût pas le nom du second de ses Chapelains: Et que le nom ne se trouve pas même dans le Registre après la prise de possession faite par le second Chapelain même, qui par l'Acte en est chargé comme le premier, & n'est-ce pas là une marque de faux, je ne dis ni la seule ni la plus forte .... mais une preuve assez évidente de suppositon dans ce Registre, duquel dépend néanmoins la certitude de l'Ordination de Parker à Lambeth*?

A cette déclamation il ne faut d'autre réponse que de renvoyer ce Pere à la Lettre qu'il travaille si fort à rendre suspecte. Car puisque † *c'est par tout l'usage*, selon le P. Hardouin lui-même, *de laisser un blanc dans une minute pour y mettre dans la suite tel nom que*

* P. 809. P. 808.

que l'on veut, un pareil blanc dans la Procuration de Parker n'en prouve donc point la ſuppoſition. Il eſt vrai que le blanc n'a point été rempli dans le Regiſtre, mais comme le marque Mylord Archevêque de Cantorbery, * *on neglige ſouvent de remplir le blanc dans la minute reſtée dans les Regiſtres, & cette negligence n'a jamais fait regarder ces Actes comme vicieux.* Sur quoi donc peut reſter la ſuſpicion de faux ? Sur ce que c'étoit un des Chapelains de Parker qui devoit être chargé de cette Procuration, & qu'étant connu à ce Prélat, on ne devoit pas laiſſer ſon nom en blanc ? Mais quelque connu que fût à Parker ſon Chapelain, ne pouvoit-il pas arriver, par quelque empêchement legitime, que cet homme ne pût ſe ſervir de cette Procuration, & ne falloit-il pas en ce cas laiſſer un blanc pour y en ſubſtituer quelque autre ? Et n'eſt-il pas même d'un uſage ordinaire parmi nous, quand nous envoyons une Procuration à quelque ami, de laiſſer ſon nom en blanc afin que, s'il ne peut s'en ſervir lui-même, il ſubſtitue qui il jugera à propos ? Ce n'eſt pas pourtant que l'on ignore ſon nom, mais l'incertitude des événemens exige cette précaution. Tel étoit le cas de la Procuration de Parker, & où eſt ici le moindre indice de ſuppoſition ?

Voilà pourtant, Mylord, les beaux prétextes, ſur leſquels cet Auteur me traite de Fauſſaire. Heureuſement je puis me tranquiliſer ſur le caractere & la reputation de l'accuſateur.

† Tom. 1. part 2. p. 203.

Tanti non est Philodemus, ut altum
Eripiat mihi somnum, & dulcia tempora
perdam.

Un Auteur de Romans a droit de tout feindre; mais il devroit du moins étudier les vraisemblances, & il semble qu'il prenne plaisir à n'en garder aucune. Il fait Auteur d'un passage un Editeur, dont l'édition est posterieure de 60. ans au Livre où ce passage se trouve: & il soutient qu'on a fabriqué à Paris une Lettre, dont l'Auteur est encore vivant en Angleterre, & dont l'Original se conserve. Laissons ce Pere s'applaudir de telles visions aussi-bien que de son * *stile succint & precis.* Pour entasser fiction sur fiction, il ne faut point surcharger un Ouvrage de preuves; & avec du front & peu d'amour pour la Verité, on peut plus en imposer en quelques lignes à son Adversaire, qu'il ne peut en détruire en plusieurs pages.

C'est par cet art que le P. Hardouin a trouvé le secret d'être *succint & precis:* Pour débiter des faussetez avec hardiesse, il ne faut ni Registres, ni Monumens. A un tel homme la confiance tient lieu de preuves, & toute son attention, comme je l'ai remarqué dans ma Défense, est de chercher dans les fautes des Imprimeurs ou des Copistes de quoi faire douter des Actes qui l'incommodent, & qui choquent ses idées ou le parti qu'il défend. Pour moi, Mylord, ma methode est toute contraire.

* P. 798.

Digitized by Google

traire. Quel que soit l'interêt du parti où je suis, je le sacrifie à celui de trouver la Verité. Je n'ai rien épargné pour m'assurer de la certitude des faits & de l'authenticité des Actes que j'avois à produire. Vous sçavez sur cela jusqu'où j'ai poussé la délicatesse & le scrupule; & ma justification sur ce premier reproche du Jesuite me laissera plus de liberté pour rélever ou mépriser ceux qui pourroient suivre. Peut-être que pour m'épargner le desagrément de n'avoir que des chimeres à detruire, le plus court & le plus sage seroit de profiter de l'exemple d'un Ecrivain Anglois, qui n'ayant, comme moi, qu'un Auteur Romanesque à combattre, voulut que sa réponse aux premieres difficultez servît en même-temps à resoudre celles qui devoient suivre. *Réponse*, dit-il, *aux difficultez que le Censeur m'a proposées & à toutes celles qu'il me proposera.*

Le P. Hardouin meriteroit bien une pareille réponse de ma part. Mais sans prendre encore aucun parti, je me reserve la liberté ou de me taire, ou de réjouir le Public à ses dépens, quand il voudra nous en donner de nouvelle matiere. Je crois, que pour peu qu'il écrive, il ne tardera pas de nous la fournir.

J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de respect,

MYLORD, de V.G.

Le très-humble & très-obéissant Serviteur,

PIER. FRANC. LE COURAYER,

ARTICLE II.

Hiſtoire de Polybe, nouvellement traduite du Grec par Dom Vincent Thuillier Bénédictin de la Congregation de ſaint Maur. Avec un Commentaire ou un corps de Science Militaire, enrichi de Notes critiques ou Hiſtoriques &c. Par M. de Folard Chevalier de l'Ordre militaire de ſaint Louïs Meſtre de Camp d'Infanterie. A Paris chez Pierre Gandoüin &c. 1727. Tome 1. in 4. p. 279. ſans la Préface du Commentateur, la vie de Polybe & le Traité de la Colonne T. 2. pagg. 749. ſans la Préface & les Tables. Reimprimé à Amſterdam chez la Compagnie.

VOici un Ouvrage dont il n'eſt gueres poſſible de donner une Analyſe; il eſt ſi rempli de différentes matieres, qu'on tenteroit inutilement de les lier dans un diſcours ſuivi: ainſi nous nous bornons à donner un extrait de la Préface du Commentateur & de la vie de Polybe; nous porterons enſuite notre jugement ſur le Commentaire & ſur la Traduction.

La Préface de M. de Folard eſt d'un goût nouveau; on y trouve de tems en tems des ſaillies agréables, & le ſtile libre d'un homme de guerre, qui ne peut manquer de plai-

Digitized by Google

plaire à ſes lecteurs. Il commence d'abord par renoncer à la pratique de la plûpart des Commentateurs trop jaloux de la gloire de leur original, & à laquelle ils croient la leur inſeparablement attachée. Son deſſein ſe borne non à expliquer Polybe, mais à tirer, des faits qu'il rapporte, les principes de l'art militaire qu'il poſſedoit dans un degré éminent: Ainſi, dit-il, Polybe eſt plus pour le Commentaire que le Commentaire n'eſt pour Polybe.

Dans la crainte que ce mot de Commentaire ne rappellât l'idée d'un aſſemblage de Notes triviales, ſuranées & pedantesques, priſes ou marodées par ci par là, ce ſont ſes propres termes, il déclare que tout ſon commentaire contient un corps de ſcience militaire. Comme dans le portrait qu'il fait d'un pitoiable commentaire, il ſemble faire alluſion à celui qui accompagne l'Hiſtoire Romaine du P. Catrou Jeſuite, il ne faut point douter que les traits ſuivans n'aient un rapport marqué au ſtile & au tour de cette même Hiſtoire. „ Je marche, „ dit le guerrier Commentateur, en habit „ de campagne dans mon ſtile, nul *Airain* „ *de Corinthe*, nulle Pompe, nul precieux „ ridicule, nulle decoration de Rhetorique „ de college". Comme M. de Folard ne fait qu'uſer de recrimination envers les Memorialiſtes de Trevoux qui l'ont traité fort cavalierement, en donnant l'extrait de ſes *Nouvelles découvertes ſur la Guerre*, il n'eſt point étonnant qu'il reponde avec tant de vi-

vivacité. Il n'étoit gueres possible que M. de Folard, parlant d'un corps de Science Militaire, ne fît une courte digression sur la necessité de cette science; on ne peut lui reprocher d'avoir été trop long. *Il fait* sentir la difference de son Commentaire d'avec les autres. M. de Folard observe ensuite que la plûpart des Commentateurs s'appliquent à developper les pensées de leur Auteur; & à expliquer les choses plûtôt que les mots; qu'ils l'admirent en tout comme l'objet de leur culte, & qu'ils s'enchaînent dans leur texte sans le quitter, sans le perdre un moment de vûe. Que M. de Folard nous permette de lui dire, qu'il s'est fait une trop noble idée des Commentateurs: la plûpart, loin d'avoir la vûe arrêtée sur leurs originaux, se jettent dans des digressions infinies. Le Commentateur nous assure hardiment qu'il s'est éloigné d'une semblable route, non seulement il abandonne le texte mais même son sujet. Ces écarts sont si heureux que le Lecteur est toujours surpris par une nouvelle varieté d'objets. Comment donc appeller un pareil Commentaire? M.de F. laisse ce soin à quelque genie inventif qui puisse par un seul mot peindre „ les „ courses qu'il fait de tous les côtés sur mil- „ le sujets d'érudition & de recherches: „ Tout roule, ajoute-t-il, presque sur les „ faits ausquels je m'attache principalement: „ combats, batailles, siéges, marches, mou- „ vemens généraux de toute espece, retrai- „ tes, entreprises grandes & extraordi- „ nai-

„ naires; enfin tout ce qui regarde la guer-
„ re; la science du chef, comme celle de
„ tous ses membres, je l'embrasse & je la
„ traite dans toutes ses parties, autant que
„ j'en suis capable". Quelle sublime idée ne se forme-t-on pas du Commentaire & du Commentateur, quand on considere attentivement ce détail si curieux & si sçavant.

S'il en faut croire M. de F. la plûpart des gens du métier croient que l'art militaire, ainsi que la Geometrie, ne sauroit comporter les graces & les ornemens de l'Eloquence, ni les parures de l'érudition: ce sont ses propres mots. Il combat ce prejugé & soutient qu'un livre où cette matiere seroit traitée par principes, & avec une certaine étendue, se feroit lire avec plaisir & ne se sentiroit point de cette secheresse qu'on reproche à cette Science: „ Montecuculi, a-
„ joute-t-il avec une heroïque confiance,
„ est-il sec? J'en laisse le jugement aux Ex-
„ perts. Je ne crois pas qu'on dise de mon
„ livre des *Nouvelles Découvertes sur la*
„ *Guerre*, ce que les Dames disoient du
„ *Menagiana* sur un sujet tout different,
„ qu'il y pleut de l'ennuy à verse". M. de F. espere que cet Ouvrage ne plaira pas moins que le premier, puisque l'un & l'autre sont appuiés sur les mêmes Principes; dans celui-ci seulement il épuise les matiéres, il les coule à fond; nous ne changeons rien à ses expressions. Il convient que l'entreprise est vaste & difficile: Mais soutenu

Digitized by Google

d'une hardieſſe qu'inſpire avec raiſon une longue experience dans l'art militaire, il s'exprime en ces termes „ S'il eſt decidé, que je „ tomberai de bien haut, j'aime mieux illuſtrer ma chûte & échoüer dans un grand „ deſſein, que de me ſauver dans un médiocre.

Tout ce qu'il veut qu'on exige de lui eſt qu'il écrive en homme qui n'entrepend rien de trop temeraire & qui croit poſſeder les matieres qu'il traite, & qu'il les explique d'une maniere ſimple, naturelle & ſans baſſeſſe: „ Il ne s'agit point ici, ajoute-t-il „ noblement, de ſtile & de marcher en grand „ appareil & avec pompe comme dans un „ triomphe de Rhétorique, mais des choſes „ & des penſées". Il ſe borne à l'éloquence militaire également éloignée de la baſſeſſe & de l'enflure. „ Autant qu'il dépend de mes „ forces, pourſuit-il, j'imite certains arbres, qui donnent des fleurs & des fruits tout enſemble".

M. de Folard revenant enſuite au caractere de ſon Commentaire, nous apprend que ſans s'amuſer à repeter faſtidieuſement ce que d'autres avoient deja dit, il a cru qu'il lui ſeroit infiniment plus glorieux de s'ouvrir des paſſages à travers les forêts les plus obſcures, où perſonne depuis tant de ſiecles n'avoit pas même ſongé de paſſer. M. de Folard ſait allier la modeſtie avec cette genereuſe confiance ſi digne d'un homme de Guerre, il ne ſe croit pas pour cela plus habile & plus éclairé, mais ſeu-

le-

Digitized by Google

lement plus hardi & plus patient que les autres. Il convient qu'il a quelquefois attaqué les conjectures des Sçavans illustres, mais comme c'eſt faute d'experience qu'ils les ont avancées, il ſemble par là les excuſer. Une objection qui ſe preſente naturellement eſt que ce commentaire eſt extrémement diffus. M. de F. declare que jaloux de bien inculquer ſon Syſtême à ſes Lecteurs, il n'a pû être moins prolixe; d'ailleurs tout porte coup dans ſon commentaire. „ J'offre, dit-il agreablement, un feſtin abondant, compoſé de toutes ſortes de „ mets & de fruits tirez de mon cru, en „ plus grande quantité que celui des autres; il eſt libre à chacun des Conviés „ de choiſir & de prendre ce qu'il trouvera de plus à ſon gré; tout eſt apprêté „ de ma main & j'ai eu égard aux differents goûts". Enfin il declare qu'il n'a aucun goût pour ce ſtile ſerré, pour cette rhetorique eſclave de la diſcipline & des regles; en un mot c'eſt un *libertinage* que M. de Folard met au nombre de ſes hardieſſes; & il croit en cela n'imiter que Polybe. „ Je m'attache, dit-il encore, „ aux combats qu'il rapporte, je les éclairciſſ, je les mets dans un plus grand „ jour, j'en tire le precepte & la metho„ de & j'acommode le tout à mon Syſtê„ me de Tactique, & à ma maniere d'at„ taquer & de ſe défendre; j'y ajou„ te des Plans & des Figures des or„ dres de bataille pour un plus grand éclair-

„ clairciſſement ; j'appuie le tout d'obſer-
„ vations & de remarques lorſqu'il s'agit
„ de quelque partie conſiderable de la guer-
„ re que je traite toutes ſur ces principes".
L'Auteur entre enſuite dans un grand détail ſur toutes ces differentes matieres ; un extrait où l'on imiteroit cette prolixité que M. de F. a cru neceſſaire, ne plairoit peut-être pas à toute ſorte de Lecteurs ; ainſi il ſuffit d'avoir donné une idée generale du Commentaire & de l'*Ouvrage*. N'oublions pas cependant une utile obſervation qu'il fait ſur les plans ou figures dont on embellit quelques Hiſtoires. M. de Folard avance avec raiſon que la plûpart, ſurtout celles qui regardent l'art militaire, ſont peu exactes & ne ſervent qu'à decouvrir l'ignorance & le peu d'experience de l'Auteur. Il remarque à ce ſujet le ridicule de l'eſtampe de la Bataille de Cannes dont on a orné la nouvelle Hiſtoire Romaine. Il en juge en homme du mêtier. C'eſt à Lipſe & à Hugo Gromaticus, qu'il attribue les bevues de nos modernes. M. de F. attentif à ce qu'il a trouvé ſur l'Antiquité militaire ne debite point ſes imaginations dans les 350. figures dont il a embeli Polybe ; il nous aſſure que tout eſt prouvé & que tout eſt réel. Le Graveur a ſuivi ſes idées avec toute la regularité poſſible.

Ceux qui ont déja lû les *Nouvelles decouvertes de la guerre* publiées par M. de F. ſe ſont apperçus que ſon *Traité de la*

Co-

Digitized by Google

Colonne est la base de sa Tactique ; ainsi il n'a pû se dispenser de la réimprimer à la tête de Polybe; il a étendu les preuves de son nouveau Système, il l'a embelli de nouveaux faits, en sorte qu'il a presque formé une demonstration complette contre laquelle, il n'y a que les *routineurs*, qui puissent s'élever. Au reste M. de F. fait quelquefois diversion avec le militaire ; il presente de tems en tems la vie de quelques hommes illustres, developpe la politique des Romains pour se rendre maîtres de l'Univers, & peint les mœurs de differentes nations. Ce qu'il y a de plus important est l'application ingenieuse des principes fondés sur les exemples eloignés à des faits recens & tirés de nos dernieres guerres. On sent assez qu'une pareille matiere est délicate: Mais entrainé par une liberté genereuse & par l'amour de la Verité, M. de F. a franchi tous les obstacles ; il loue les Généraux d'armée qui ont illustré leur siecle par leur valeur & par leur habileté ; mais en même tems il dit librement sa pensée sur quelques entreprises, qu'il croit n'avoir pas été conduites selon les regles de la guerre. La même liberté se fait sentir en parlant des expeditions rejettées ou negligées au moment de l'execution par une prudence mal entendue, par defaut de hardiesse & par de mauvais conseils ; il en use encore ainsi à l'égard des entreprises qui ont échoüé bien moins par la faute du Général, que par l'incapacité, la mauvaise

vo-

volonté, la malice ou la foiblesse de ceux qui en étoient chargés.

Ce qui a enhardi M. de F. est que la plûpart de ces Generaux sont morts, & qu'il a assez bonne opinion des vivans pour ne pas les soupçonner de se croire infaillibles; d'ailleurs l'amour de la Verité l'emporte sur l'ambition, & sur les craintes les plus terribles. Resolu de ne point mentir, & de ne pas déguiser les faits, il s'exprime ainsi: „ A ce prix là je ne briguerai ja„ mais la faveur de personne, je suis con„ tent de mon sort tel qu'il puisse être; „ & quand celui de Bélisaire me seroit des„ tiné, j'ai assez de courage & de Philo„ sophie pour le supporter. La Verité a „ été de tout tems opprimée; mais jamais „ les ennemis de cette verité n'ont pû ôter „ la gloire, ou du moins la consolation „ des persecutions auxquelles sont exposez „ ceux qui l'écrivent". Nous passons les raisons solides dont M. de F. se sert pour justifier cette liberté, elles font honneur à son esprit & à sa sincerité; quiconque reflechira attentivement sur cette maniere d'écrire l'Histoire, ne peut que lui applaudir. Un Historien, qui loue tout indistinctement, passe pour un flateur insipide, & pour un homme depourvû de jugement. D'ailleurs si M. de F. avoit deguisé la verité en parlant d'évenemens si modernes, il eût donne lieu à mille reflexions malignes; c'est ce que selon lui a produit *l'Histoire Militaire de Louïs XIV.* par M. de Quin-

Quincy; où par une irregularité étonnante on a loué sobrement, & même oublié ceux qui meritoient les plus grands éloges.

M. de F. emploie le reste de la Préface à faire l'apologie de son système de Tactique qui tend à supprimer plusieurs usages reçus; comme ils sont importans aux yeux de bien des gens, il a trouvé sur son chemin un nombre considerable d'adversaires; il faut cependant avouer que M. de F. se defend habilement. On lui a fait un crime de la nouveauté de ses idées, il fait voir qu'il ne fait que proposer des principes déja connus & mis en œuvre. Une accusation encore importante est, que M. de F. semble, par ce nouveau système, se croire superieur à un grand nombre d'hommes illustres, d'Ecrivains célèbres, de Rois, de Princes & de Generaux d'armée. M. de F. en appelle à la raison, qui est le Juge commun entre ces grands „ hommes & tous les autres hommes: ils „ savoient beaucoup en ce tems-là, ajou„ te-t-il, mais il ignoroient ce que nous „ savons en celui-ci. En tout cas nous i„ mitons les grands Capitaines, contre les„ quels le nombre n'est d'aucune considé„ ration. La Verité perdroit bien-tôt sa „ cause, si elle étoit décidée à la pluralité des voix".

Au reste il ne trouve dans l'Antiquité que quatre Abbreviateurs savans dans la Tactique; Il ne paroît pas faire beaucoup de cas

Digitized by Google

cas des autres qui sont en fort grand nombre ; les meilleurs ont tout pris dans Vegece. Qui en a lû un, les a tous lûs ; la forme du livre, & le stile sont qu'ils ne se ressemblent pas entierement. L'Auteur qu'il estime & qu'il conseille de lire est Montecuculi. Mais c'est assez parler d'une Préface, dont la prolixité n'empêche point qu'elle ne soit très-utile, & semée de saillies & de traits agréables. M. de F. n'a pas mal profité de la Lecture de Montagne, on sent qu'il a tâché d'en prendre *l'air* & les manieres. N'oublions pas cependant de dire, que M. de F. fait éclater sa reconnoissance envers Dom Thuillier & Dom le Seur son *Camarade d'étude* : „ Dussent-„ ils, gronder, dit-il, je ne puis m'empê-„ cher de reconnoître qu'ils ont fait pour „ moi, je ne dis pas beaucoup : car ils ne „ me passeroient pas cette verité : mais „ tout ce que je pouvois attendre & de „ leur amitié & de leur zèle pour le pro-„ grez, l'avancement & la perfection des „ Sciences.

Après avoir donné une idée de la Préface de M. de Folard, nous donnerons un court extrait de la vie de Polybe écrite par Dom Thuillier.

Polybe naquit à Megalopolis, Ville du Péloponése dans l'Arcadie l'an 548 de la fondation de Rome. Son Pere se nommoit Lycortas, & gouverna la Republique des Achéens avec une grande reputation de fermeté. „ Il fut élevé, dit D. T., comme

„ me tous les enfans de sa nation, dans „ un grand respect pour la Divinité : pieux „ sentiment, où les Arcadiens mettoient „ leur principale gloire, & dans lequel il „ persévéra si constamment pendant toute „ sa vie, qu'il est peu d'Auteurs profa- „ nes, qui aient pensé de Dieu plus no- „ blement, & qui en aient parlé avec plus „ de dignité". Il s'ensuit par la maniere dont s'exprime D. T. que Polybe n'adopta point ce ridicule Polytheisme si repandu parmi les anciennes nations. C'est de Lycortas son pere que Polybe reçut les instructions politiques, & Philopœmen, un des plus braves Capitaines de l'Antiquité, le forma dans la Science Militaire. Comme quelques Auteurs, contre l'autorité des écrivains les plus dignes de foy, ont reproché à Polybe une naissance obscure, D. T. s'est trouvé dans la necessité de detruire ce prejugé insoutenable en faisant connoitre Lycortas pere de Polybe. Par ce qu'il rapporte on voit que Lycortas a joüé un grand role dans la Republique des Achéens : à ce sujet l'Historien donne une idée de cette Republique, & decrit les differens demelez qu'elle a eu avec ses voisins & avec les Romains. Nous passons tous ces détails curieux pour nous attacher à ce qui est plus personnel à Polybe.

Dom Thuillier croit qu'on ne peut raisonnablement douter que Polybe ne se soit trouvé au Combat ou Philopœmen fut fait prisonnier. Tout le monde sait que ce brave

Digitized by Google

Général fut empoisonné par les Messeniens auſquels Lycortas fit payer bien cher cette mort. Les cendres de Philopœmen furent portées à Megalopolis, & ce fut Polybe qui dans cette pompe triomphale porta l'urne.

Polybe joua dans la ſuite un role conſiderable ; il fut deputé, avec ſon Pere, pour renouveller l'alliance avec Ptolomée Roi d'Egypte ; après cette negociation, il revint dans ſa patrie où il fut élû Général de la Cavalerie. Les Acheens ayant appris que les Romains leurs alliés avoient declaré la guerre à Perſée Roi de Macedoine, leverent des troupes pour les ſecourir. Sur ces entrefaites Attalus Roi de Pergame envoia des Ambaſſadeurs aux Achéens pour faire rendre à Eumenes ſon frere les honneurs qui lui étoient dûs ; il ſe plaignoit qu'on avoit abbatu les ſtatues de ſon frere. Polybe appaiſa par ſa prudence cette diſpute.

Les Romains envoyerent Marcius contre Perſée. Polybe fut deputé pour offrir au General Romain des magaſins & des troupes. Marcius remercia les Achéens de leurs offres obligeantes, ajoutant que pour le preſent ils pouvoient s'épargner les fatigues & les frais de cette guerre, parceque les Romains n'avoient pas beſoin de leurs alliez pour la finir. Les Collegues de Polybe revinrent dans leur Patrie, pour lui il reſta ſeul avec les Romains ; ce ſejour ne fut pas inutile aux Achéens ; nous renvoions

Digitized by Google

voions au livre même ceux qui sont curieux d'un plus grand détail. Polybe servit utilement sa patrie, tant qu'il se vit écouté; mais ne pouvant plus souffrir les intrigues de Callicrates, qui trahissoit les interêts de la Republique, il se démit entierement du gouvernement des affaires. D. Thuillier blâme Polybe d'avoir cédé, par dépit, à un citoyen mal intentionné; il faut avouer que la fermeté eût été plus honnorable & plus utile. Quoiqu'il en soit, Polybe quitta sa patrie & alla avec son Pere servir les Ptolomées. D. T. n'avance ce dernier fait que par conjecture.

Nous voici arrivez au tems où Polybe fut exilé en Italie avec plusieurs de ses compatriotes. Voici ce qui donna occasion à cette deportation. Callicrate, toujours traitre à sa patrie, rendit suspects aux Romains les Principaux des Achéens. C. Claudius & Cn. Enobarbus vinrent dans l'Achaie; & quoique l'accusation de Callicrates ne fût pas bien fondée, toutes fois on enleva jusqu'à mille Achéens; Polybe fut de ce nombre: on les envoia à Rome pour les distribuer ensuite dans differentes bourgades d'Italie.

Ce fut dans cette capitale du monde que Polybe se lia si étroitement avec Publius Scipion le destructeur de Numance & de Carthage. Rien n'est plus instructif & plus attachant que les details où entre à ce sujet D. T. On voit dans le jeune Scipion un Heros naissant qui joint à la passion

des Armes un goût vif pour la vertu ; & Polybe soutient le caractere d'un Maître aussi jaloux de jetter dans le cœur de son disciple les semences de la Vertu la plus pure, que de cultiver les plus nobles talens. Aussi tant de soins & d'application ne fut pas inutile : il forma une Ame veritablement Romaine, qui sut allier avec l'Heroïsme guerrier les vertus paisibles du Philosophe. Les Lecteurs liront avec plaisir cette partie de la vie de Polybe. Nous ne pouvons nous dispenser de rapporter un trait qui regarde la Religion de notre Historien. D. Thuillier après avoir insinué que Polybe mepriſoit les divinités populaires s'exprime ainsi. „ Il cherchoit dans les „ regles de la prudence, de la politique & „ de la guerre, les raisons de tous les é„ venemens & soutenoit sans détour, „ que quiconque avoit recours pour ce„ la aux Dieux ou à la fortune, n'avoit „ point assez d'esprit pour les decouvrir, „ ou vouloit s'épargner la peine de les „ chercher..... Il croioit en une Provi„ vidence qui dispose de tout, & conduit „ tout à ses fins ; mais pour la fortune, à „ laquelle alors on rapportoit tout, il „ tranche le mot & dit, sans se contrain„ dre, que c'est une chimere". Nous ne savons s'il n'y a point en cet endroit une petite contradiction ; on ne peut la lever qu'en faisant honneur à Polybe, du mépris pour le Polytheïsme.

Scipion ne fut pas le seul qui sentit l'u-

Digitized by Google

tiré des conseils de Polybe ; Demetrius lui fut redevable du Trone de Syrie. Ce Prince étoit en ôtage à Rome lorsqu'Antiochus son frere mourut, il demanda sa liberté au Senat, pour se mettre en possession du Roiaume qui lui appartenoit de droit, & qu'Antiochus avoit laissé entre les mains d'un jeune Pupille ; le Senat, guidé par son interêt, lui refusa cette permission. Polybe en lui conseillant d'oser quelque chose digne d'un Roy lui inspira en même tems la resolution de s'échaper des mains des Romains, ce qu'il executa fort heureusement & monta par ce moien sur le trone.

Polybe, attentif à servir ses amis, travailloit en même tems à sa reputation, par les beaux ouvrages qu'il composoit. Ce fut apparemment à Rome qu'il composa la plus grande partie de son Histoire ou du moins qu'il en assembla les Memoires. Où pouvoit-il mieux s'instruire des évenemens qui s'étoient passez pendant tout le cours de la Guerre Punique, que dans la Maison des Scipions ? Il ne pouvoit non plus ignorer ce qui s'étoit passé dans la Guerre de Persée ; Emilius Paulus Pere de son disciple en avoit eu tout l'honneur & lui même étoit present à tout. Dom Thuillier rapporte ensuite tout ce qui se passa à Rome au sujet du rappel des Achéens exilez Après un exil de 17 ans. Polybe revint dans sa Patrie où il sejourna peu de tems, pour venir joindre Scipion au siege de Carthage. Cette expedition finie, il

eut la curiosité de parcourir la Mer Atlantique, & Scipion lui fournit des vaisseaux. Il revint ensuite dans le Peloponese, où il eut occasion de donner des preuves éclatantes de son zele pour la gloire de Philopœmen son Maître dans la science de la guerre. Un Romain se mit dans la tête de faire abbatre les statues de cet illustre Capitaine, l'accusant d'avoir été ennemi de Rome. Polybe fit avec tant de succez l'Apologie de Philopœmen qu'il fut décidé qu'on ne toucheroit point à ses statues. Ce zelé Citoien obtint encore qu'on feroit revenir dans le Péloponese les Statues d'Aratus & d'Achée qui avoient deja été transportées dans l'Acarnanie. Les Achéens charmés du zele de Polybe pour la gloire de ces grands hommes lui érigerent une statue de marbre.

Nous passons le detail de quelques autres actions qui illustrent la vie de Polybe; il retourna ensuite à Rome & se trouva avec Scipion au siége de Numance; après la mort de son disciple il reprit la route de son païs, où aiant encore joui pendant six ans de l'estime de ses concitoyens, il mourut à l'âge de quatre vint-deux ans, d'une blessure qu'il s'étoit faite en tombant de Cheval.

Les Ouvrages qu'il a composés sont la *Vie de Philopœmen*, un *Livre sur la Tactique* où l'*Art de ranger les armées en* bataille, l'*Histoire de la guerre de Numance*, un *Livre sur la situation des Isemereniens*,

Digitized by Google

tiens, nation sous la Zone Torride. Mais tous ces Ouvrages sont perdus, il ne nous reste que les cinq premiers livres de l'*Histoire Universelle* qui en contenoit quarante-deux. Dom Thuillier donne une idée courte de ce qui faisoit la matiere des trente-huit premiers livres. Outre les cinq premiers, il nous reste des fragmens des douze Livres suivans dans les *Pandectes Politiques* de l'Empereur Constantin Porphyrogénéte. „ Quel dommage, s'écrie Dom „ Thuillier, qu'une Histoire comme celle „ de Polybe soit perdue ? Jamais Histo„ rien ne s'est plus étudié à se mettre au „ fait de ce qu'il devoit rapporter. Il „ ne pouvoit souffrir ces relations, qui, a„ près avoir passé de bouche en bouche, „ ne s'écrivoient que long tems après les „ événemens. Il n'écrivoit que ceux dont „ il avoit été temoin oculaire ou qu'il a„ voit appris de ceux qui l'avoient é„ té. Pour ne pas se tromper dans la „ description des lieux, chose très-impor„ tante dans le recit militaire d'une at„ taque, d'un siége, d'une bataille ou „ d'une marche, il s'y étoit transporté „ lui-même & avoit fait dans cette seule „ vûe une infinité de Voiages. La veri„ té étoit son unique étude". C'est ainsi qu'on le voit blâmer ingenument ses amis & donner des éloges à ses ennemis. Quoiqu'il eût des obligations aux Romains, on ne s'apperçoit pas qu'il les flatte beaucoup ; quelquefois à la verité il se con-

Digitized by Google

tente de raconter une action injuste, comme par exemple l'invasion de la Sardaigne, sans en developper l'injustice; mais aussi ne manque-t-il pas l'occasion de faire connoître la finesse & l'artifice de la Politique des Romains. Comment eut-il trahi la Verité en leur faveur, lui qui nous a appris l'imprudence de Lycortas son Pere, qui renouvella un Traité d'alliance avec Ptolomée Epiphanes *sans faire aucune distinction des differentes alliances dont on avoit deja traité avec ce Prince.*

Ce n'est pas tant le detail des faits, dont le P. Dom Vincent Thuillier deplore la perte; ses regrets ses tournent principalement vers les Instructions Politiques, les reflexions sur les actions militaires, & sur les devoirs des Généraux d'armées; quand on considere que Polybe joignoit aux plus rares talens, une longue experience, on est forcé d'avouer qu'une telle perte est irreparable. Les Geographes ne perdent pas moins que les Politiques & les Généraux d'armées. Si l'on doit juger de cette perte, par ce qui nous reste, les descriptions que Polybe faisoit des Païs ou des Villes qu'il avoit vües, étoient d'un prix inestimable & qu'aucun Historien n'a remplacez; car à quelques circonstances près on trouve ailleurs les faits contenus dans les Livres de Polybe que nous avons perdu.

On reproche à Polybe de frequentes & longues digressions; Dom Thuillier en indique plusieurs qui l'autorisent à les justifier.

Digitized by Google

fier. Il s'attache encore à le défendre contre la Critique de Denis d'Halicarnasse, qui reproche à Polybe de n'entendre rien à l'arrangement des mots. Casaubon traite cette Critique de dédain pédantesque *putida morositas*. D. Thuillier en juge avec des yeux plus Philosophes, & plus touché de la noble & instructive simplicité de Polybe, que des phrases cadencées de Denis, il ne balance point à se déclarer pour le premier. D'ailleurs ce qui met dans son tort Denis d'Halicarnasse, est que les Arcadiens ne se piquoient ni de bien parler ni de bien écrire, ainsi il n'étoit guères possible que la diction de Polybe ne se sentît du génie de la nation. Dom Thuillier entre à ce sujet dans un détail curieux. Il est probable cependant que le grand usage du monde donna à Polybe „ du goût pour la délicatesse & la dou„ ceur du stile ; il dit lui même que ces „ talens ne lui paroissoient pas mépriſa„ bles?" : Mais ayant considéré que les anciens Historiens tels qu'Antistene & Zenon avoient sacrifié l'éxactitude & la verité aux ornemens & aux fleurs, il prit le contrepié, & espera qu'en faveur de son amour pour le vrai & pour le solide, on lui feroit grace sur tout le reste. Dom Thuillier reconnoit qu'il y a quelque negligence dans son stile : cependant à l'exception d'une cerrain Scylax Auteur obscur, & de Denis d'Halicarnasse, ce grand partisan des tours periodiques, Ciceron le trou-

ye un Auteur excellent, Brutus ce Lecteur délicat qui trouvoit à redire dans Ciceron même, en faisoit des extraits dans ses heures de loisir. Tite-Live le traite d'Ecrivain non mepriſable, & Velleius Paterclus le regarde comme un homme d'un genie ſuperieur. Les differentes Traductions Latine, Françoiſe, Allemande & Angloiſe de l'Hiſtoire de Polybe, peuvent encore donner une haute idée de l'eſtime où elle s'eſt conſervée. Dom Thuillier entre enſuite dans le détail de ces differentes Traductions.

Le premier qui traduiſit Polybe en Latin fut *Nicolo Perotti* de Saſſo Ferrato dans la Marche d'Ancone & Archevêque de Siponte dans le Royaume de Naples. Chargé de cette commiſſion par Nicolas V. il s'en aquitta comme on devoit l'attendre d'un homme qui ſavoit mediocrement le Grec & qui ignoroit l'art & les termes de la guerre. Quand Polybe & Tite-Live ſe rencontrent ſur le même fait, il laiſſe Polybe, & copie Tite-Live. Cependant la Latinité en eſt ſi pure, le ſtile ſi aiſé & ſi libre, qu'on fit honneur de cette Traduction à un Auteur très-ancien. En un mot le Nicolo Perotti eſt en Latin, ce que Nicolas Perot eſt en François. D. Thuillier a inſeré dans cette Hiſtoire un Parallelle aſſez curieux entre ces deux Traducteurs, il eſt de la façon de M. de Folard Chanoine de Nimes; voici quelques traits de ce Parallele. „ Tout paroit origi-

Digitized by Google

„ ginal dans leurs Traductions : ce qui se-
„ roit sans doute admirable, si en même
„ tems le texte s'y trouvoit fidelement re-
„ presenté. Mais ils ont été peu fideles
„ l'un & l'autre. L'Archevêque pour n'a-
„ voir pas été assez habile, & d'Ablancourt
„ pour avoir été trop hardi. Enfin ils n'ont
„ sçu ni l'un ni l'autre prendre l'air, la
„ maniere & le ton particulier de leurs
„ Auteurs, moins encore d'Ablancourt que
„ l'Archevêque.

Après Perotti, qui n'a mis en Latin que les cinq premiers Livres, Wolfgangus Musculus traduisit les fragmens des douze Livres suivans. Il est superieur à Perotti en exactitude & en fidelité, mais inferieur pour la pureté, la facilité & la legereté du stile. D. Thuillier juge favorablement de Pompilius d'Amasée, de Jean Lascaris, de Juste Lipse, de M. de Valois qui ont traduit quelque partie de Polybe.

La plus célèbre traduction Latine est celle de Casaubon. M. Huet dans son traité *de Claris Interpretibus*, dit qu'elle répond si exactement à l'original, que l'on doute en la lisant si c'est Casaubon qui a traduit Polybe, ou Polybe qui a traduit Casaubon. Dom Thaillier, en convenant qu'il doit beaucoup à cet habile Traducteur, soutient qu'il lui est échapé des fautes. Quoique Casaubon eût beaucoup étudié la maniere ancienne de faire la guerre, il est impossible qu'il ne s'égarât pour bien rendre tout ce qu'il y a de militaire dans Poly-

Digitized by Google

Polybe: il faut, outre cette étude, avoir pendant quelques années porté les armes ou consulté un habile homme du métier. C'est ici que D. Thuillier apprend au Public combien M. de Folard lui a été utile.

A l'égard des traductions Italienne, Allemande, & Angloise, l'Auteur declare qu'il n'entend l'Italien qu'imparfaitement & point du tout les deux autres langues. La traduction Italienne est de la façon du Domenichi & est estimée des Italiens; Cependant au sentiment de M. le Chanoine Folard, *Le Domenichi étoit un vrai Perot, ou plûtot un vrai du Ryer.* L'Angloise passe pour n'être qu'une traduction du Latin de Casaubon, & au sentiment de Casaubon, le Traducteur Allemand occupé de plus grandes affaires n'a pas donné à son Ouvrage toute la perfection où il pouvoit le porter.

En parlant des Traductions Latines nous avons oublié de remarquer que D. Thuillier n'a rien dit de la Traduction des trois premiers Livres de Polybe par Leonard Arétin publiée in fol. l'an 1513 chez Ascensius. Elle n'est point mépriſable.

D. Thuillier vient ensuite aux Traductions Françoises; la premiere est d'un Lyonnois nommé Loüis Maigret. Il y en a eu deux éditions. Celle de 1557 ne contenoit que les cinq premiers Livres de Polybe. Dans la seconde de l'année suivante, il ajoura les fragmens des douze Livres suivans. On peut juger du stile de cette traduc-

duction par le tems où elle a paru. L'Auteur parle ensuite de la Traduction de Du Ryer; il reproche à cet Academicien d'avoir traduit d'après Casaubon, & d'avoir ajouté aux fautes de son Original une infinité de mépriſes qui lui ſont propres. On convient que ſi Du-Ryer avoit joui d'une fortune moins malheureuſe, il eût pû rendre ſa traduction plus éxacte. D. Thuillier demande l'indulgence du Public pour ſa Traduction; nous pouvons aſſurer qu'il n'en a pas beſoin; elle eſt claire & élégante, & il a ſu donner de la nobleſſe à la ſimplicité de ſon Original. Il eſt à ſouhaiter qu'elle ſoit publiée à part & degagée de la plus grande partie du commentaire, qui, quoique très-eſtimable, n'eſt principalement utile qu'aux perſonnes verſées dans la Tactique ancienne & moderne.

Ce qu'il y a de plus curieux dans ce Commentaire eſt une ſuite de paralleles entre les batailles des Romains, & celles qui ont été données ſous le Regne de Louïs XIV. Quoique notre maniere de faire la guerre ſoit différente de celle des Anciens, on ne peut nier que M. de F. n'ait trouvé des biais ingenieux pour ajuſter tout à ſes idées, & l'on ne peut ſe diſpenſer de lire ces paralleles pour écrire l'Hiſtoire de Louïs XIV. Il eût été a ſouhaiter que l'Auteur, en évitant, comme il a fait avec raiſon, cette vaine decoration de Rhetorique, eût en même tems donné plus de préciſion a

ſes

Digitized by Google

ſes idées. M. de Folard promet de donner des Mémoires ; s'il en faut juger, par les faits qu'il a déja cités dans Polybe, ces Mémoires ne peuvent qu'être bien reçus.

Depuis que cet extrait eſt compoſé, *Mr.* de Folard à publié les Tomes III. & IV. de ſon Commentaire ſur Polybe. Le V. Volume auroit même paru ſans un incident qui en a retardé la publication, & qui intereſſe trop les gens de Lettres pour ne pas les en informer. Mr. de Folard, qui loue le ſavoir & le courage par tout où il les trouve, blâme avec la même équité l'ignorance & la lâcheté des Guerriers & des Auteurs. Il eſt trop habile pour ne pas remarquer leurs fautes, & trop ſincere pour les diſſimuler; & l'on ne craint point d'avancer que ſa franchiſe rend infiniment utile & agréable au Public, un Ouvrage d'ailleurs fort eſtimable par le profond ſavoir & les recherches curieuſes dont il eſt rempli. Un homme de ce caractere ne pouvoit épargner les mauvais Auteurs qui ſe mêlent d'écrire ſur la guerre ſans connoiſſance. Les traits qu'il a lancé en quelques endroits de ſon Ouvrage contre l'*Ecole de Mars* du Sr. Guignard, & l'*Hiſtoire Militaire de Louis XIV.* par Mr. de Quincy, ont déplu à ces deux Ecrivains Militaires. Le premier lui paroît un très-mauvais Livre, & il trouve le ſecond peu exact, flatteur & ſouvent romaneſque, quoiqu'écrit ſur des Lettres & des Memoires envoiez à la Cour, très-ſujets à caution, comme Mr. de Folard le remarque

Digitized by Google

que en beaucoup d'occaſions. Ce jugement eſt conforme à celui du Public, & trop équitable pour ne pas revolter l'amour propre des Ecrivains capables de commettre les fautes les plus groſſieres, mais qui n'ont pas aſſez de courage pour les avouer. Voici un endroit du troiſiéme Tome qui mérite d'être raporté.

Mr. de Folard s'exprime ainſi, après avoir donné une Rélation fort belle de la Bataille de Caſſano où il ſe trouva. „ On „ ſera peut-être ſurpris, *dit-il*, que je me „ trouve ſi peu conforme au recit de l'Auteur de l'Hiſtoire Militaire de Louis le „ Grand *, qui a donné une très-ample „ Relation de cette bataille. On ceſſera „ bien-tôt de l'être, ſi l'on eſt bien inſtruit que tout ce qu'il raporte de la „ derniere guerre, & même de la précedente, eſt ſi rempli de fauſſetez, qu'on „ diroit que l'Auteur s'eſt bien moins propoſé de faire une Hiſtoire, que de forger un Roman & le Panegyrique de tous „ les Auteurs bons ou mauvais qu'il améne ſur la Scéne: de ſorte qu'il n'y a de „ vrai dans ſa Relation de cette bataille „ que la concluſion, qui eſt que nous l'avons „ gagnée. Ne peut-il rien imaginer de plus „ romaneſque, & qui ſente mieux l'Amadis, que ces trois Régimens Irlandois, „ Dillon, Galmoi & Figueral, qui ne pouvant agir ainſi que les autres, *ſe mirent*, dit-il, *dans les foſſez, aiant de l'eau juſqu'à*

* Tome IV. Pag. 613.

„ *juſqu'à la ceinture, & tenoient des bran-*
„ *ches d'arbres & des brouſſailles avec*
„ *leurs dents, pour s'élever & voir les*
„ *ennemis plus à découvert & faiſoient feu*
„ *par ce moien ſur leur flanc. Ils les in-*
„ *commoderent beaucoup.* On dit que nous
„ ne faiſons que recapituler en fait de ru-
„ ſes de guerre, & en voilà une toute nou-
„ velle & très capable d'orner un Roman".

De pareils traits ne peuvent qu'irriter des Auteurs qui aſpirent à l'Immortalité; & ſont très-propres à les exciter à la vangeance. Ceux dont il s'agit n'ont pas cru devoir s'amuſer à une Critique du Livre de Mr. de Folard, qui leur auroit trop coûté. Ils ont eu recours à la methode de quelques Journaliſtes, qui emploïent mille artifices pour décrier les gens de mérite qu'ils n'aiment pas; & on croit même qu'on a profité de leurs conſeils pour compoſer une Piéce fort extraordinaire. On a extrait du Commentaire de Mr. de Folard un grand nombre d'endroits de la maniere du monde la plus groſſiere & la plus maligne; & on en a compoſé un Ouvrage Manuſcrit de plus de 300. pages adreſſé à Meſſieurs les Maréchaux de France, ſous le titre de *Dénonciation* &c. Mr. de Folard & ſon Commentaire ſur Polybe y ſont traitez avec une lacheté, dont il ſemble que des gens de guerre ne devroient pas être capables; on y accuſe cet Auteur de calomnier tous les honnêtes gens, & la Nation entiere qu'on veut intereſſer dans cette mauvaiſe

Digitized by Google

ſe piéce, quoique dans tout ſon Ouvrage il faſſe connoître que les François ſont propres à réuſſir dans les entrepriſes les plus difficiles ; lorſqu'ils ont à leur tête des Généraux capables de les commander. Le Sr. Guignard eſt le ſeul qui ait oſé mettre ſon nom à la tête d'un tel Ouvrage : on lui en laiſſera toute la honte. Car quoiqu'on aſſure que Mr. de Quincy s'en eſt mêlé, nous croirions lui faire tort en ajoûtant foi à un bruit auſſi injurieux pour un homme d'honneur.

La dénonciation fut préſentée à Mr. le Maréchal de Villeroi, mais ſes infirmitez ne lui permettant pas de l'examiner, elle fut renvoïée à Mr. le Maréchal de Villars. Les ennemis de Mr. de Folard auroient ſouhaitté qu'on ſe fût d'abord aſſuré de ſa perſonne; mais Mr. le Maréchal généreux & équitable, refuſa d'écouter les conſeils violens, & d'en venir à aucune extrêmité à l'égard d'un Officier également diſtingué par ſon mérite & par ſes ſervices, ſans examiner auparavant s'il étoit coupable.

Comme cette affaire intéreſſoit particulierement le cenſeur de Polybe, il fut apellé pour rendre compte de ſa conduite; & après avoir examiné la Dénonciation, il lui fut aiſé de prouver que ce n'étoit qu'un tiſſu de fauſſetez & de calomnies. Il en convainquit même Mr. le Maréchal de Villeroi en lui montrant les paſſages tronquez

ou citez à faux, & qui ne contiennent que les justes éloges accordez au courage & à la vertu. Pour lui donner une idée de l'Ouvrage, il lui lut le commencement du Tome V. qu'on imprime, où M. de Folard a placé une relation de l'affaire de Cremone. Ce Seigneur en fut très-satisfait, & témoigna être fort sensible à la justice que l'Auteur lui rendoit dans cette occasion, dont on a parlé si diversement dans le monde. Le Censeur composa ensuite une Apologie de Mr. de Folard, qui fut présentée aux Ministres, & on espere qu'elle sera publiée dans le V. Tome de Polybe.

D'abord que Monsr. de Folard eut été averti des efforts que ses ennemis faisoient pour le perdre, il alla en porter ses plaintes à la Cour, & demander justice, avec cette confiance que l'innocence inspire à un cœur droit & généreux. Les sages Ministres, à qui il s'adressa, reconnurent la mauvaise foi de ses lâches accusateurs, & donnerent dans cette occasion des preuves de leur équité & de leur amour pour la vertu. Le Sr. Guignard fut couvert de honte & de confusion: s'il n'a pas été traité comme il le méritoit, le mauvais succez de son entreprise suffit pour dégouter ses pareils de tenter une semblable avanture. Les gens de Lettres doivent souhaitter que Mr. de Folard ne se rebute point, & qu'il continue à écrire avec la même sincerité qu'il a commencé.

Les

Digitized by Google

Les Grands sont hommes comme les autres & sujets à commettre bien de fautes ; la vérité leur fait moins de tort, que leur impatience à la soufrir, & les resforts qu'ils font jouer pour fermer la bouche à ceux qui ont le courage de la dire.

ARTICLE III.

Examen sur toutes les Cartes Générales des quatre Parties de la Terre, mises au jour par feu Mr. Delille, depuis l'année 1700. jusques 1725. pour servir d'éclaircissement sur la Geographie.

LEs Cartes de feu M. Delisle ayant toujours été & étant même encore aujourd'hui en si grande réputation, par rapport au rang qu'il tenoit de premier Géographe du Roi, il est à propos de voir si la bonté & l'exactitude de ces Cartes répondent à l'idée qu'un chacun s'en est formé, sans autre examen qu'une approbation presque générale fondée seulement sur la bonne opinion. Mais comme ce n'est point perdre son tems que d'examiner de près

les Ouvrages d'un Auteur, pour quelqu'habile qu'il puiſſe paſſer, ſurtout en ce genre-ci, on a jugé que non ſeulement ce petit Ouvrage que l'on produit ne ſeroit pas inutile, mais qu'on rendroit encore un ſervice au Public & aux Amateurs de la Géographie, ſi on découvroit ce qui ſe trouve de bon, & ce qui eſt de défectueux dans ſes Cartes; & par ce moyen qu'on pourroit donner les éclairciſſemens convenables ſur les difficultez qui ſe trouvent pour les differens Syſtêmes de diſpoſer les Cartes générales. C'eſt ce que l'on pourra remarquer par les deux Examens que l'on expoſe ici. Quoique je n'approuve pas la plûpart des méthodes dont l'Auteur s'eſt ſervi pour la conſtruction de ſes Cartes; je ne laiſſerai pas d'avoüer que feu M. Delille avoit du ſçavoir & du mérite; & on lui a obligation d'avoir mis au jour pluſieurs Cartes de differens Pays dont on connoiſſoit peu l'étenduë, & s'il a négligé certaine éxactitude avec les proportions convenables dans ſes Cartes générales, c'eſt qu'il s'eſt peut-être trop fié ſur ſa capacité, ou qu'il a crû que perſonne ne s'appercevroit de ſes fréquens changemens.

Il faut premierement obſerver, que de toutes les Cartes qui ont paru juſqu'au tems de M. Delille, les meilleures & les plus correctes ont été celles de MM. Sanſon.

Il ſe trouve cependant une grande diſcor-

cordance entre les Cartes de l'un & celles de l'autre de ces deux Auteurs, surtout à l'égard des Cartes générales, sur les principaux fondemens des observations astronomiques.

Il faut donc voir quelle est la méthode de ces deux Géographes à cet égard.

Je commence ici mon premier Examen, qui s'étendra sur les Cartes des quatre Parties de la Terre, mises au jour par feu M. Delisle en 1700. que je compare à celles de MM. Sanson, & ensuite au Planisphere; je viendrai après à mon second Examen sur les quatre Cartes des mêmes Parties de la Terre, mises au jour depuis 1722. jusqu'en 1725.

Premier Examen sur les Cartes des quatre Parties de la Terre de 1700.

MM. Sanson, dans leurs Cartes des quatre Parties de la Terre, comme l'Asie, l'Europe, &c. y ont tracé l'Equateur, les Cercles des Tropiques & les Paralleles en ligne droite & non en circulaire; & les Méridiens y ont leur curvité proportionnelle à ceux qui sont marquez sur le Planisphere.

M. Delisle dans les siennes a donné beaucoup de curvité, non seulement aux Cercles Pôlaires, aux Tropiques, & aux Paral-

ralleles, mais encore à l'Equateur, comme on le peut voir dans ſes Cartes d'Aſie & d'Afrique où ces lignes ſont circulaires; & à l'égard des *Méridiens*, tantôt *il* les a tracé en ligne droite comme dans *ſes* Cartes d'Aſie & d'Europe, tantôt il leur a donné de la curvité, comme à ſes deux Cartes de l'Amerique.

Cette inegalité & diſproportion méritent bien qu'on y faſſe attention, puiſqu'elles ſont dreſſées ſur quatre ſortes de *projections*, comme le ſeul aſpect d'icelles le fait remarquer.

Je ne blâme point cette méthode de donner ſur les Cartes générales quelque curvité aux lignes qui repreſentent les Tropiques, les Cercles Pôlaires & les Paralleles, c'eſt-à-dire de les tracer en ligne circulaire: mais il me ſemble du moins qu'elles devroient être en quelque maniere proportionnelles à celles qui ſont ſur le Planiſphere.

Mais M. Delille, en affectant cette curvité ſur preſque toutes ſes Cartes, a outré la choſe; je veux dire, que les lignes circulaires qui ſont ſur l'Europe & ſur l'Aſie, ont beaucoup plus de renflement que celles qui ſont ſur la Mappemonde; je pourrois même dire quelquefois plus du double: pour le prouver voici l'expoſition de l'operation Géometrique dont je me ſers ſur chaque Carte, & qui doit auſſi ſervir pour les autres Cartes citées dans mon ſecond Examen.

Je

Je choisis sur deux Cartes de M. Delisle ; sçavoir, la Mappemonde & une des autres Cartes, comme l'Europe ou l'Asie, deux points fixes & connus, & sur un même parallele, suffisamment distants l'un de l'autre, je tire une ligne droite d'un point à l'autre, qu'on peut appeller la corde d'un arc, je partage cette ligne en deux parties égales, & du point de sa division je fais tomber une perpendiculaire sur l'arc de ce Cercle ; je divise ensuite la moitié de ma premiere ligne en plusieurs parties égales ; cette operation étant faite sur la Carte choisie & sur le Planisphere, je mesure avec le Compas la perpendiculaire sur la ligne divisée de part & d'autre ; je vois d'abord combien chacune en contient de parties ; je dis que ces deux perpendiculaires doivent être nécessairement proportionnelles si les Cartes sont relatives, & si l'une surpasse de beaucoup l'autre, on juge de la défectuosité de la Carte.

Je prends donc pour premier exemple la Carte d'Asie, que je compare au Planisphere : j'ai choisi sur cette Carte le parallele qui passe au 30e dégré de latitude dans la portion qui s'étend depuis le 50e dégré jusqu'au 150. de longitude, qui sont deux points connus & fixes ; je prends le même parallele & les deux mêmes points sur la partie de la Mappemonde où est l'Asie ; j'ai divisé la moitié de la ligne que j'ai tiré d'un point à l'autre sur l'arc du parallele en huit parties égales, & je trouve que

la perpendiculaire, que j'ai tiré sur la Mappemonde, ne contient qu'une de ces huitiémes parties, & qu'au contraire sur la Carte de l'Asie la perpendiculaire contient une partie & deux tiers; il y a donc une disproportion sur la curvité ou renflement du parallele de l'Asie de deux tiers de plus que sur celle du Planisphere, ce qui est assez considerable.

J'ai encore fait une pareille operation sur la partie du Tropique de même étenduë que le parallele ci-dessus, où j'ai divisé la ligne tirée d'un point à l'autre en six parties égales: j'ai trouvé que sur le Planisphere la perpendiculaire ne contenoit que la moitié d'une de ces sixiémes parties, un peu plus, & que celle tirée sur la Carte de l'Asie en contenoit une partie entiere & encore près du tiers d'une autre, ce qui est plus du double d'excedant pour le renflement du Tropique dans la Carte de l'Asie.

Je viens présentement aux Méridiens qui sont sur les deux mêmes Cartes, ils ne sont nullement relatifs les uns aux autres; ceux du Planisphere ont leur convexité ou renflement ordinaire & semblables à ceux qui sont sur les Planispheres ou Mappemondes des Sieurs Sanson: mais les Méridiens qui sont marquez sur la Carte de l'Asie du Sieur Delisle n'ont point de renflement, & sont au contraire tirez en ligne droite: les deux Cartes le font voir.

Je dirai de plus, que ces mêmes Méridiens

Digitized by Google

diens qui ſont prolongez ſur la Carte de l'Aſie au delà de l'Equateur, ſont continuez dans la même ligne droite: mais il me paroît que ces Méridiens, qui ſont diſtribuez de cinq en cinq dégrez ſur l'Equateur, partans tous d'un point, qui eſt par exemple le Pôle Arctique, doivent être plus éloignez l'un de l'autre ſur l'Equateur qu'en aucun autre endroit, puiſque c'eſt, pour ainſi dire, un diametre de la Terre, & que depuis l'Equateur, en avançant vers l'un ou l'autre Pôle, ils doivent ſe rapprocher ſenſiblement pour gagner leur point où ils doivent tous aboutir.

On trouve le contraire dans la Carte de l'Aſie de M. Delille, c'eſt-à dire, que l'eſpace qui eſt entre le 145e dégré & le 150. de longitude, eſt plus étroit ſur l'Equateur qu'il n'eſt au-deſſous ſur le parallele du 15e dégré de latitude méridionale entre les deux mêmes Méridiens; de ſorte qu'au lieu de ſe rapprocher depuis l'Equateur vers le Pôle Antarctique, ils s'élargiſſent au contraire.

Quelle raiſon rendra-t-on de ces prétendus changemens ſi avantageux & tant vantez? On dira peut-être que cette Carte d'Aſie a été diſpoſée d'après l'hemiſphere ſeptentrional. Si cela étoit, le Cercle Pôlaire de cette Carte ſeroit du moins relatif & en porportion avec celui de l'Hémiſphere ou oriental ou ſeptentrional: or il ne l'eſt ni à l'un ni à l'autre. En voici la preuve par une opera-

Digitized by Google

tion faite sur le Cercle Pôlaire des deux Cartes où j'ai mesuré une distance depuis le 50e dégré jusqu'au 160. qui renferme l'étenduë de l'Asie. J'ai divisé la moitié de ma ligne tirée, en six parties égales, & je trouve que la perpendiculaire tirée sur l'arc de ce Cercle dans l'Asie ne contient qu'une de ces parties & un tiers, & qu'au contraire sur le Planisphere elle contient deux de ces mêmes parties & un peu plus, ce qui fait presque le double de difference dont le Cercle Pôlaire du Planisphere excede en curvité la Carte de l'Asie. On remarquera ici que sur cette Carte tous les paralleles & le Tropique excedent beaucoup en curvité ceux du Planisphere, & que le Cercle Pôlaire au contraire, bien loin d'exceder ou d'être relatif, a été au contraire surbaissé ; donc cette Carte n'est relative ni au Globe, ni à l'Hémisphere septentrional, ni à l'oriental, & par conséquent a été dressée sur une projection arbitraire & de pure imagination. Supposons même qu'elle fût dressée sur l'Hémisphere septentrional, quelle raison auroit-on euë de l'y conformer, puisque l'Amerique septentrionale, qui s'écarte davantage de l'Equateur, a été dressée non seulement sur le Planisphere, mais qu'encore on y a surabaissé tous ses paralleles. M. Delille auroit bien fait s'il avoit donné raison de tous ces changemens, comme il l'avoit promis, par une nouvelle Introduction à la Géographie ; mais on n'a vû paroître encore ni raisons ni Introduction.

J'axa-

Digitized by Google

J'examine présentement sa Carte d'Europe, où je trouve à-peu-près les mêmes disproportions qui sont sur la Carte d'Asie: mais je ne m'arrêterai pas si longtems à en prouver les défectuositez, l'ayant fait assez au long pour celle de l'Asie. Je dirai seulement que les paralleles qui sont sur la Carte de l'Europe n'ont pas tant de renflement que celles de la Carte d'Asie; il s'en faut environ un quart de moins suivant deux operations faites sur icelle, mais aussi on trouvera le contraire à l'égard du Cercle Pôlaire: celui de la Carte de l'Asie ci-dessus a beaucoup moins de renflement que celui du Planisphere, comme il a été prouvé: mais ici le Cercle Pôlaire de l'Europe en a plus que celui du Planisphere, comme on le peut voir. D'où viennent toutes ces variations? S'est-il jamais rien vû de plus irregulier? Je ne sçai si on en pourroit rendre quelque raison.

A l'égard de sa Carte d'Afrique, j'en dirai peu de chose, étant d'une projection bizarre & toute singuliere; l'Equateur y est en ligne circulaire & suit la curvité du Tropique du Cancer, & le Tropique du Capricorne se trouve aussi tourné du même côté, de sorte qu'il paroît que cette Carte est vûë par le Pôle étant ainsi disposée; le seul aspect d'icelle prouve mieux son imperfection que tout ce qu'on en pourroit dire. Car pourquoi faire voir par le Pôle une Carte qui se trouve sur le milieu du renflement du Globe, & qui s'étend de chaque côté de l'E-

Digitized by Google

l'Equateur ? de plus, étant vûë du Pôle, les Méridiens devroient paroître en ligne droite & non circulaire.

Il nous reste encore l'Amerique *septentrionale* & méridonale. Il ne nous faudra pas beaucoup de tems à cet examen ; cette Carte se présente d'une même construction que celles des Sieurs Sanson à peu de chose près ; de sorte que M. Delille a pratiqué ici tout le contraire de ce qu'il a fait dans celle de l'Asie, c'est-à-dire, que l'Equateur, les Cercles des Tropiques & les Pôlaires, y sont en ligne droite & non en circulaire comme dans l'Asie, & les Méridiens qui sont en ligne droite dans l'Asie sont au contraire circulaires dans les deux Cartes de l'Amerique.

On peut donc conclure à présent par tout ce que nous venons de voir, que ces quatre Cartes sont disposées sur quatre sortes de constructions ou de projections ; qu'elles ne sont relatives ni au Globe ni au Planisphere, & qu'elles ont été pour ainsi dire jettées au hazard.

Second Examen sur les Cartes des quatre mêmes Parties de la Terre, mises au jour par M. Delille depuis 1722. *jusqu'en* 1725.

Je commence ici par la Carte de l'Amerique, dont les deux parties sont à présent contenuës dans la même feuille. Je dis qu'elle est d'une projection assez relative

ve à ſon Planiſphere, tant à l'égard des Méridiens que des Tropiques & des Paralleles, avec cette difference néanmoins que dans cette Carte de l'Amerique, le rétreciſſement des parties cauſé par l'applattiſſement du Globe ſe trouve diſcordant de celui du Planiſphere & placé fort differemment; je veux dire que ſur chaque Hémiſphere de la Mappemonde le rétreciſſement principal des parties entre les Méridiens ſe trouve toujours dans le milieu, comme par éxemple, dans l'Hémiſphere occidental où eſt l'Amerique, il eſt immediatement autour du 270e dégré de longitude, c'eſt-à-dire, depuis le 250. juſqu'au 290. comme il eſt ordinairement dans toutes le Mappemondes: mais dans cette Carte de l'Amerique, le rétreciſſement ſe trouve depuis le 290e juſqu'au 330e dégré de longitude; ainſi on peut dire, que cette Carte eſt ſur la projection d'un nouvel applattiſſement du Globe, & n'eſt par conſéquent relative à cet égard ni au Planiſphere ni au Globe. Il réſulte de tout cela, que le terrain de l'Amerique ſe trouvera un peu trop retreci de l'Occident à l'Orient, comme par exemple depuis *Quitto* juſqu'à *Paraiba*, qui eſt vers le milieu de l'Amerique méridionale le long de l'Équateur, pendant que ſa hauteur du Midi au Nord conſerve ſa véritable étenduë, & qu'en comparant l'Amerique méridionale qui eſt ſur la Mappemonde avec celle-ci, on trouvera que la premiere a plus d'étenduë de terrain de l'Orient à l'Occident

Digitized by Google

cident que cette derniere; en voici la preuve. J'ai pris le parallele qui passe au 10e dégré de latitude, & qui traverse la plus grande largeur de l'Amerique méridionale; j'ai divisé en neuf parties égales l'étenduë depuis le *Cap Saint-Augustin* jusqu'à *Guarmey*; je mesure ensuite la hauteur sur le Méridien qui passe au 310e dégré de longitude depuis *Coro* jusqu'au *Détroit de Magellan*; je trouve quatorze de ces mêmes parties un peu moins: ainsi cette hauteur de quatorze parties en produit neuf pour la largeur, & cette même hauteur sur le Planisphere, aussi divisée en quatorze parties, en produit dix ou un peu plus pour la même largeur d'Orient en Occident: de sorte que l'on trouve une bonne partie de plus sur le Planisphere que sur la Carte de l'Amerique: cette partie contient cinq dégrez de longitude qui font cent grandes lieuës; donc la Carte de l'Amerique a cent lieuës de moins qu'elle ne doit avoir d'Orient en Occident.

Je sçai bien que l'on m'objectera là-dessus, qu'en trouvant le même nombre de graduations dans cette partie quoyque resserrée, on trouvera aussi le même nombre de lieuës que sur la Mappemonde: mais cette raison ne prévaut pas; il faut une proportionnelle entre cette étenduë de l'Amerique & celle qui se trouve sur la Mappemonde par rapport à sa hauteur: on n'auroit donc qu'à rétrecir toujours arbitrairement & sans mesure, & dire qu'il y a le même éloigne-

ment

ment par rapport au pareil nombre de dégrez quoique plus rétrecis. Cela ne se peut admettre.

La Carte de l'Afrique de 1722. me paroît d'une projection plus réguliere & plus convenante que celle des trois autres Cartes: elle est relative au Planisphere, & même l'on peut dire, qu'on y a encore observé de ne pas tant donner de curvité à ses paralleles & à ses Cercles qu'à ceux qui sont sur la Mappemonde. J'y ai mesuré un espace du Tropique dans l'étenduë de 90. dégrez dans l'une & l'autre Carte, & j'ai trouvé que dans la Carte de l'Afrique la curvité du Tropique y est un peu moindre que celle du Planisphere, ce qui diminuë beaucoup la curvité des autres paralleles; ainsi cet exemple m'autorise & me donne lieu de dire qu'on ne sçauroit apporter aucune bonne raison pour se mettre à couvert des fautes & mauvaises constructions que l'on a faites dans les autres Cartes, où les paralleles ont beaucoup plus de curvité que celles qui sont sur la Mappemonde, puisqu'au contraire on pourroit encore les adoucir ou surbaisser bien loin de les augmenter.

A l'égard du rétrecissement de cette Carte, causé par l'aplatissement du Globe, il est si peu considerable que cela ne mérite pas d'y trouver à redire; ce qui fait voir encore qu'on n'a pas eu plus de raison de tant rétrecir l'Amerique comme on a fait, que l'on en a eu pour celle-ci: ainsi cette Carte d'Afrique peut passer pour une des meil-

meilleures, quoique l'espace entre ses paralleles vers le milieu de la Carte soit un peu trop rétreci.

L'Europe qui se trouve contiguë à l'Afrique sur les mêmes Méridiens, quoique la Mer Méditerranée se trouve entre deux, ne devroit-elle pas avoir ses paralleles relatifs à ceux de l'Afrique, d'autant plus que dans l'une & l'autre Carte les deux paralleles qui passent au 35. & au 40e dégré de latitude y deviennent communs par accompagnement, c'est-à-dire, qu'ils s'y trouvent marquez dans chacune? mais bien loin de l'être ils n'en approchent pas, & je vais faire voir une discordance des plus étonnantes sur le parallele qui passe au 40e dégré de latitude. J'ai pris sur la Carte d'Afrique la portion de ce parallele qui s'étend depuis le 10e dégré de longitude jusqu'au 65e, où j'ai tiré une ligne droite d'un point à l'autre, l'ayant partagée en deux parties égales, & du point de sa division fait tomber une perpendiculaire sur l'arc de ce parallele. Je trouve que cette perpendiculaire ne contient guere plus qu'une partie de la moitié de la corde divisée en 12. parties égales; & sur la Carte d'Europe où j'ai fait la même operation sur le même parallele, la perpendiculaire contient deux de ces 12e parties & le 5e d'une autre, elle surpasse donc la premiere de moitié & d'un 5e en sus, & par conséquent le renflement de ce parallele qui est sur l'Europe a deux fois plus de curvité que celui qui est sur la Carte d'Afrique, ce qui est absurde puis-

Digitized by Google

puiſqu'elles devroient être proportionnelles.

" Je dis encore que cette Carte d'Europe faite en 1724. n'eſt nullemment relative au Planiſphere, c'eſt-à-dire, que le Cercle Pôlaire & ſes paralleles ont beaucoup plus de curvité que ceux qui ſont ſur la Mappemonde dans la partie de l'Europe: j'en avance la preuve. Sur la portion du Cercle Pôlaire qui s'étend depuis le premier Méridien juſqu'à celui qui paſſe au 80e dégré de longitude, j'ai tiré une ligne droite d'un point à l'autre, que j'ai partagée par le milieu, d'où j'ai abaiſſé une perpendiculaire ſur l'arc de ce cercle. J'ai meſuré cette perpendiculaire ſur la moitié de cette ligne que j'ai diviſé en quatre parties égales: elle contient une de ces parties & plus du quart d'une autre, & celle que j'ai tiré ſur le Planiſphere par la même operation ne contient qu'une de ces quatriéme parties: donc la perpendiculaire tirée ſur l'Europe eſt plus longue que l'autre d'un grand quart, & par conſéquent la portion du Cercle Pôlaire ſur l'Europe a plus de curvité & de renflement que celle qui eſt ſur la Mappemonde à laquelle du moins elle devroit être relative & proportionnelle, pour ne pas dire qu'elle devroit être encore plus ſurbaiſſée.

Si l'on fait encore une pareille opera- ſur le parallele qui paſſe au 50e dégré de latitude, & qui traverſe dans le milieu de l'Europe, dans l'eſpace compris depuis le 10e dégré de longitude juſqu'au 60e, on

Digitized by Google

trouvera que la perpendiculaire sur cette Carte excede celle qu'on a tiré sur la Mappemonde de trois septiémes, par où l'on voit évidemment que tous les paralleles & le Cercle Pôlaire ont beaucoup plus de renflement que ceux qui sont sur la Mappemonde: donc elle n'est relative ni avec elle, ni avec le Globe, ni aussi avec l'Afrique, comme on l'a vû ci-devant.

Il reste encore à examiner la Carte d'Asie mise au jour en 1723. Je dis qu'elle est d'une projection à-peu-près semblable à celle de l'Europe, & par conséquent aussi défectueuse. Voici les observations qu'on y a faites par deux operations differentes, qui prouvent qu'elle n'est relative ni au Planisphere ni au Globe par les curvitez extraordinaires de ses cercles & paralleles. La premiere operation est faite sur la partie du Cercle Pôlaire qui s'étend depuis le 60e dégré de longitude jusqu'au 160e, d'où j'ai aussi tiré une ligne droite d'un point à l'autre, que j'ai partagé en deux parties égales, & du point de sa division j'ai abaissé une perpendiculaire sur l'arc de ce cercle. J'ai divisé ensuite la moitié de ma premiere ligne en quatre parties égales. Je trouve que sur la Mappemonde la perpendiculaire ne contient qu'une de ces parties & le quart d'une autre, & que sur la Carte de l'Asie elle en contient une bonne partie & demi: cette derniere perpendiculaire surpasse donc la premiere d'un bon quart, & par conséquent donne plus de curvité au

Cer-

Digitized by Google

Cercle Polaire qui eſt ſur la Carte d'Aſie que ſur le Planiſphere ; cela eſt évident. Mais voici encore une bien plus grande diſproportion ſur cette même Carte qui ſe découvre par la ſeconde oparation que j'ai fait. C'eſt ſur le Tropique du Cancer, où j'ai choiſi ſur les deux Cartes la portion du Tropique, qui s'étend depuis le 50e dégré de longitude juſqu'au 160. ayant operé comme ci-deſſus & diviſé la moitié de la ligne droite en neuf parties égales. Je trouve que la perpendiculaire tirée ſur la Mappemonde ne contient qu'une de ces parties, & qu'au contraire ſur la Carte de l'Aſie cette perpendiculaire en contient deux & le tiers d'une autre ; ce qui eſt exorbitant de voir une difference d'un tiers au-delà du double ſur deux lignes qui devroient être proportionnelles. Il n'eſt pas néceſſaire de dire quel doit être l'excedent de curvité de ce cercle à l'autre : on en juge aiſément. Je veux encore obmettre ici de parler de l'Equateur, qui eſt auſſi tracé en ligne circulaire, quoique celui qui ſe trouve ſur la Carte de l'Afrique & ſur celle de l'Amerique ſoit tiré en ligne droite.

Quelle conſéquence tirer de cette conſtruction de Carte, ſinon qu'elle a été arbitraire auſſi bien que celle de l'Europe, & non aſſujettie aux regles ? On ne dira pas qu'elle eſt relative au Globe, elle n'y a preſque aucun rapport, quand même le point de vûë auroit été pris au-delà du Pôle : elle n'eſt pas non plus relative au Planiſphe-

re, ni à l'Hémiſphere ſeptentrional. Quel jugement peut-on donc faire de toutes ces Cartes ſi vantées ? Ne pourroit-on pas bien dire que l'Auteur, tout habile qu'il étoit, pour ſe diſtinguer de tous les autres Géographes qui l'ont précedé, a inventé à ſon gré des ſyſtêmes dans leſquels il n'a pas prévû les embarras & les inconveniens où il s'alloit jetter ? Ne ſeroit-il pas fort utile au Public qu'il eût donné raiſon de tous ces changemens, comme il l'avoit promis par ſon Avertiſſement ? Changemens ſi bizarres où l'on a affecté de donner une curvité outrée à tous les cercles & paralleles, où l'on ne trouve pas deux Cartes qui ſoient relatives l'une avec l'autre, mais diſpoſées au contraire ſur autant de differentes projections qu'il y a de Cartes, comme il a été démontré. Pour moi je regarde cette méthode comme fort vicieuſe. Aucune Carte, à la réſerve de l'Afrique, n'eſt relative au Planiſphere, & aucune Carte n'eſt relative l'une à l'autre. N'auroit-il pas mieux convenu de commencer à donner moins de curvité au Cercle Pôlaire, ce qui auroit enſuite adouci celle des paralleles, & le Cercle du Tropique ſe ſeroit enſuite trouvé à-peu-près relatif à celui du Planiſphere? La conſtruction de la Carte d'Afrique, ci-devant citée, m'eſt un garant de ce que je dis, & prouve en même tems, par ſa bonne projection, l'imperfection & la défectuoſité de toutes ces autres Cartes.

J'aurois pû produire encore ici un troiſiéme

me Examen qui auroit compris les Cartes des principales Régions de la Terre, comme sont *la Tartarie*, *la Perse*, *l'Egypte*, *la Nubie & l'Abyssinie*, &c. Je me réserve d'en parler dans un autre tems. Je dirai seulement qu'au moyen des deux Examens que nous venons de voir, on peut juger de leur discordance ou de leur relation avec les Parties de la Terre. Par exemple,

On pourra aisément remarquer dans la Carte de *la Tartarie*, que le Cercle Polaire y est beaucoup plus surbaissé que dans la Carte de l'Asie, & que la curvité de ce cercle sur l'Asie excede de plus de moitié celle qui est sur la Tartarie; que les paralleles qui sont circulaires dans les deux Cartes sont véritablement paralleles sur la Carte de la Tartarie, & que sur l'Asie elles ne le sont pas. Je veux dire qu'elles ne conservent pas également par tout la même distance entr'elles, étant plus éloignées vers les deux extrémitez qu'au milieu: d'où l'on peut conclure qu'il y a une discordance sensible entre ces deux Cartes.

La Carte de *la Perse* a ses Paralleles & ses Méridiens en ligne droite, quoiqu'ils soient circulaires dans la Carte de l'Asie. Par conséquent elle ne lui est point du tout relative.

L'Egypte, la Nubie & l'Abyssinie ont leurs Méridiens circulaires, & leurs paralleles & le Tropique du Cancer en ligne droite, ce qu'on ne trouvera pas dans les deux Cartes de l'Afrique.

Digitized by Google

la France, après s'en être assuré la possession par divers Traités. C'est à ces circonstances, & à plusieurs autres aussi remarquables que nous devons l'Histoire exacte & détaillée que le P. LA GUILLE nous donne aujourdhui de l'Alsace.

Cette Histoire commence par une *Notice* de l'ancienne Alsace. Elle étoit necessaire pour donner au moins quelque idée des anciennes bornes de cette Province. Il est assés difficile de déterminer au juste les limites des Peuples Gaulois & Germains, situés autrefois près des bords du Rhin, & de fixer les demeures de ces derniers, à cause des fréquens changemens de nom & d'habitation des Colonies Germaniques, qui ont occupé les environs de ce fleuve. La maniere de vivre de ces Colonies ne différoit gueres de celle des Tartares & des Peuples de l'Amerique Septentrionale, qui ne se fixent en un même lieu qu'autant de tems qu'il leur convient d'y demeurer, & qui, dans les guerres qu'ils se font les uns aux autres, dépossedent & sont dépossedez à leur tour. Le vainqueur, en prenant la place du vaincu, donnoit son nom au Païs qu'il venoit d'occuper. En général les Germains ne pouvoient alors se resoudre à se renfermer dans des Villes. Mais ce n'est pas là l'unique cause de cette obscurité répandue sur l'ancienne Geographie des Gaules & de la Germanie. On en trouve d'autres dans les fréquentes irruptions des Peuples barbares venus de plus loin, dans les

chan-

Digitized by Google

changemens faits par les Empereurs dans les diferentes divisions des Provinces de l'Empire & dans les usurpations de ceux, qui tournant à leur profit les malheurs publics surent ériger en petites Souverainetez les Provinces qui leur avoient été confiées.

La division de l'Alsace en haute & basse, n'est pas, à beaucoup près, si ancienne que Cesar, & il ne paroit pas qu'il y eut des villes dans cette Province du tems de cet Empereur, du moins aucun Ecrivain n'en a indiqué avant Ptolemée, qui en nomme quelques unes, entr'autres Strasbourg, sous le nom d'*Argentoratum*, car celui de Strasbourg n'a commencé que plus de 400 ans après. La haute Alsace étoit anciennement habitée par des Sequaniens Gaulois, d'origine, & la basse par les *Triboques*, Colonie Germanique, venue de l'autre côté du Rhin. Ceux-ci se policerent insensiblement à la façon des premiers & se bâtirent quelques Villes. Sur l'ancienne situation de ces Villes & de celles de la haute Alsace on n'a presque d'autres lumieres que celles qu'on a pû tirer de l'Itineraire publié sous le nom de l'Empereur *Antonin*, & de la Carte Theodosienne, appellée communement les Tables de Peutinger.

Venons au corps de l'Ouvrage. Il est divisé en deux Parties : la premiere, qui est de trente deux Livres, commence à la Conquête que fit Jules Cesar de l'Alsace occupée alors par Arioviste, Chef de ces Germains qui habitoient

roient au-delà du Rhin, & finit à l'union de Bâle aux autres Cantons Suisses laquelle se fit en l'année 1501. La seconde, qui renferme trente-un Livre, commence à cette même année 1501. & finit par le mariage de Louïs XV. en 1725. Il n'est pas necessaire de suivre exactement l'Historien de livre en livre. En marquant les Revolutions de cette Province, nous nous arrêterons à quelques circonstances particulieres, & cela sufira pour donner aux Lecteurs une juste idée de cet Ouvrage.

Arioviste, que les *Sequaniens* de la haute Alsace avoient appellé à leur secours contre ceux d'Autun, trouvant le Païs à son gré, força ces mêmes *Sequaniens* de lui ceder une partie de leur Territoire, & les obligea de se renfermer dans la Franche-Comté & la Bresse. L'exemple d'Arioviste encouragea d'autres Germains à passer le Rhin. Les Sequaniens furent contraints de se resserrer encore, & de ceder à ces étrangers une partie du Païs qui leur restoit. Pour mieux s'assurer la possession de toutes ces Terres usurpées, *Arioviste* rechercha l'Aliance des Romains, & le Senat lui accorda le titre de Roi. Vraisemblablement ce Prince auroit porté des Colonies beaucoup plus avant dans les Gaules, si Jules Cesar n'eût écouté les sages remontrances de *Divitiac*, Druide celebre, & fort accrédité chez les (*a*) *Heduens*. Cesar entra en Alsace, y livra Bataille au Germain

(*a*) *Les Autunois*.

Digitized by Google

main, & le défit entierement. C'eſt ainſi qu'*Arioviſte* fut rechaſſé au-delà du Rhin, & que l'Alſace fut conquiſe par les Romains. Elle jouit d'une aſſez longue tranquillité ſous les Regnes d'Auguſte & de Tibere ſon ſucceſſeur : mais dans les fréquentes revolutions que les Armées mutinées & les irruptions des Barbares exciterent dans l'Empire Romain, elle fut plus d'une fois expoſée à toutes les calamitez de la guerre. Les Allemans la ravagerent, & s'y établirent à pluſieurs repriſes, juſqu'à ce que Julien les défit près de Strasbourg, & réunit par cette victoire l'Alſace à l'Empire. Au commencement du cinquiéme ſiecle, les Bourguignons s'emparerent auſſi de cette Province, qui fit alors partie du nouvel Etat qu'ils formerent. Dans ce même ſiecle elle revint encore ſous la domination des Romains; mais peu d'années après elle ſe vit deſolée par les Huns. Tel fut pendant quelques ſiecles le ſort de cette Province. Le grand Clovis l'enleva aux Romains, ou plûtôt aux Allemans, qui l'avoient uſurpée encore une fois ſur eux. Clovis fit cette conquête au commencement du ſixieme ſiecle. Après ſa mort l'Alſace fit partie du Roiaume d'Auſtraſie, dans la diviſion que les quatre fils de ce Monarque firent des Etats de leur Pere. Cette conquête de l'Alſace eſt diſtinguée par l'Epoque la plus memorable de nôtre Hiſtoire, qui eſt le Baptême de Clovis. Nous ne nous arrêterons pas à un évenement ſi connu. Nôtre Hiſtorien croit avec les Bol-

Bollandiſtes, que la Bataille qui précéda la converſion de Clovis ne fut pas donnée à Tolbiac, mais aux environs de Strasbourg, & il paroît croire auſſi que ce Prince bâtit en l'année 510. l'Egliſe Cathedrale de Strasbourg pour remercier Dieu du gain de cette Bataille. Après un détail raiſonnable de ces matieres, le Pere La Guille fait quelques recherches aſſez curieuſes ſur l'établiſſement de la Religion Chrétienne en Alſace, mais il paſſe legerement ſur celle de ſes anciens habitans. Leur Paganiſme, *dit-il*, étoit compoſé des ſuperſtitions des Gaulois & de celles des Germains. Ils devoient ce culte mixte à la ſituation de leur Païs. S. *Materne* & ſes deux Compagnons, ſaint Euchaire & ſaint Valere, furent les premiers Apôtres de cette Province. Ils étoient contemporains de Saint Pierre, qui les choiſit lui-même pour porter la Religion Chrétienne en Alſace, à Treves & dans les Païs voiſins. On ignore les ſuites de ce premier établiſſement du Chriſtianiſme; mais quoi qu'il en ſoit, S. Amand, qui vivoit en 346. paſſe communement pour le premier Evêque de Strasbourg.

Après avoir emploïé le commencement du cinquiéme Livre à décrire l'état de la Religion en Alſace, le P. *La Guille* recherche quelles étoient anciennement les Loix de cette Province. Il croit que la Loi Salique y fut établie par Clovis, & qu'elle reçut en même temps la Police & les Loix de

des Romains, qui étoient dèslors en usage chez les autres Sujets de la Monarchie Françoise. Tout cela est fondé sur le témoignage de quelques Auteurs, entr'autres d'*Agathias*. Clovis mort en 511. laissa l'Alsace en partage à Thierry son fils aîné, comme heritier de cette portion de la Monarchie qui reçut le nom de Roiaume d'*Austrasie*. L'Alsace eut beaucoup à soufrir des troubles que *Fredegonde* & *Brunehaut* excitèrent, & ne fut tranquille que sous le regne de Clotaire second, après avoir été exposée à trois ou quatre revolutions, pendant dixhuit années. Clotaire établit sa residence en Alsace, & tint sa Cour à *Marleim*. Il reforma les Loix & corrigea divers abus, mais sur tout il fit du bien aux Monasteres & aux Ministres de l'Eglise. En ce tems-là & longtems après les Princes & les grands Seigneurs faisoient consister leur Christianisme en ces œuvres pies, & c'est à ces tems heureux qu'il faut remonter, pour trouver la source des biens immenses que possedent aujourd'hui plusieurs Abbaïes, Monasteres, Eglises, &c. Dagobert successeur de Clotaire ne manqua pas de l'imiter sur cet article; c'est à lui que l'Abbaïe de *Weissembourg* doit sa fondation. L'Historien observe qu'on ne doit pas refuser à Dagobert I. la gloire d'avoir comblé de graces les Eglises & les Monasteres, tandis qu'il regna en Austrasie.... Mais dans la suite s'étant abandonné à la débauche, il ne craignit pas d'enrichir son Threſor des dépouilles de ces mêmes Eglises. Sous

Sous le regne de *Childeric* l'Alsace fut érigée en Duché. *Athicus* ou *Ethico* fut le premier qui porta le titre de Duc. Nous laissons à d'autres le soin de vérifier si l'Epoque est juste, & s'il est le Chef des Maisons d'Austriche & de Lorraine. Si cet *Athic* ne fut pas le premier Duc d'*Alsace*, du moins ce titre devint hereditaire dans sa famille; ses descendans furent reconnus Ducs par nos Rois. La Province retint même très-longrems le titre de Duché. Un Frederic prenoit encore en 1181. le titre de Duc d'*Alsace*, & cependant on trouve aussi à-peu-près dans le même tems des Comtes de cette Province. Dans le partage que les Enfans de *Louis le Debonnaire* firent des Etats de leur Pere, l'Alsace échut à *Lothaire*, & fut annexée au Roiaume de Lorraine: mais *Louis* Roi de *Germanie* s'en rendit maître comme d'un bien qui lui appartenoit en vertu de quelques anciennes prétentions. Lors que le Roiaume de Lorraine fut partagé en 870 l'Alsace tomba dans le partage de *Louis* de Germanie. Deux ans après il la remit à l'Empereur Louis son Neveu. Au commencement du dixiéme siecle elle fut enlevée à Conrad de Germanie par Charles le Simple: mais quelque tems après l'Alsace redevint Allemande: ce fut en 925.

En 1210 il est parlé pour la premiere fois des *Landgraves d'Alsace*. Les anciennes prérogatives du *Landgrave* étoient de maintenir les droits du Souverain (ou plutôt du Chef su-

Digitized by Google

ſuprême de l'Empire) d'avoir inſpection ſur les Finances, de faire lever les Tributs, les Subſides &c. La Nobleſſe devoit lui obeïr, comme à un Vicaire de l'Empire, & lui donner tous les ſecours dont il pouvoit avoir beſoin pour faire reſpecter ſon autorité. Il aſſembloit les Etats, il regloit toutes les meſures neceſſaires pour défendre le Païs qui lui étoit confié. Ces *Landgraves* étoient auſſi nommés *Juges* & *Comtes Provinciaux*. Dans la ſuite cette Dignité devint hereditaire dans certaines familles que les Empereurs vouloient s'attacher. C'eſt ainſi que ſe formerent les *Landgraviats*, & qu'enſuite ils devinrent des Souverainetez qui furent regardées comme parties du corps de l'Empire. Il y en avoit deux en Alſace. Cette Province devint hereditaire dans la Maiſon des Comtes d'Habsbourg, Souverains de l'*Autriche*, en 1299. & ces Princes devenus Empereurs continuerent de porter le titre de *Landgraves* d'Alſace juſqu'aux traitez qui rendirent Louis XIV. tranquille poſſeſſeur du Païs.

Voilà une legere idée d'une partie des choſes qui ſont contenues dans le premier Volume de cette Hiſtoire. Le ſecond Volume renferme des tems plus recens: la proximité des évenemens nous y intereſſe de plus près. Dès le commencement du ſeiſiéme ſiecle, la guerre entre *Albert de Baviere* & l'Electeur Palatin, laquelle penſa faire perdre à celui-ci la plus grande partie de ſes Etats, lui fit perdre réellement la Préfecture d'Alſace. Il y avoit longtems que les Comtes *Palatins du Rhin* poſſedoient cette

Digitized by Google

cette Préfecture par engagement. Pour expliquer au Lecteur ce que c'eſt que cette Préfecture & ſon origine, nous nous ſervirons des propres termes du P. *La Guille*. „ L'Alſace comprend dans ſon étendue *pluſieurs* „ Villes (au nombre de dix) qui autrefois „ ne reconnoiſſoient point d'autres Souverains que l'Empereur & l'Empire..... „ La plûpart de ces Villes ſe croiant trop „ foibles pour ſe maintenir dans la poſſeſſion de leurs Privileges & de leurs Droits „ contre la puiſſance de leurs voiſins.... „ elles formerent entre elles une confederation, par laquelle elles s'engageoient de „ ſe donner un mutuel ſecours dans le beſoin, mais toûjours ſous l'autorité de „ l'Empereur & de l'Empire..... Le „ Corps de ces Villes confédérées ſe nommoit la *Préfecture Imperiale d'Alſace*, „ parce que l'Empereur leur donnoit un Préfet, que les Allemans appellent *Landvoogt*, pour les gouverner ſuivant leurs „ Uſages & leurs Loix.... L'Empereur *Maximilien* ôta cette Préfecture aux Comtes Palatins en 1509. & y fit incorporer *Landau*. Les troubles de Religion commencerent à Strasbourg environ l'an 1518. Malgré le zele de *Guillaume de Honſtein*, & d'une partie de ſon Clergé, il s'y éleva des Prédicans: pluſieurs Prêtres & Moines commencerent à lever l'étendart contre l'ancienne Religion en ſe mariant. *Bucer*, né à Strasbourg même & Moine Dominicain, ne fut pas des derniers à prendre femme. Il

avoit

avoit commencé de se demasquer à la fin de 1520. Au commencement de 1523. il épousa une Religieuse. A l'exemple d'un tel Chef, plusieurs autres ne balancerent plus entre le Mariage & le Célibat. Un Curé, qui épousa sa Servante, publia lui-même ses Bans. Ce fut ainsi que commença le *Lutheranisme* à Strasbourg. Il étoit tems, disoient les nouveaux Docteurs, de secouer le joug de la Messe & des cerémonies humaines. La Messe, revoquée en doute, fut suspendue, enfin abolie; les biens & les revenus des Eglises furent saisis par le *Magistrat*, & par le Clergé Lutherien: en un mot, la nouvelle Religion excita de grands troubles en *Alsace* comme ailleurs. Nous en renvoions le détail au Livre même du P. *Le Guille*. Ce morceau d'Histoire n'est pas le moins curieux de l'Ouvrage.

Après bien de desordres commis tour à tour par les Catholiques & les Protestans; desordres qui ne finirent pas avant le seiziéme siecle, on conclut à Haguenau en 1604. un Traité, par lequel les Administrateurs Protestans, que les Lutheriens avoient mis dans Strasbourg, cederent cet Evêché au Cardinal de Lorraine, qui étoit alors l'Evêque reconnu par les Catholiques. Il lui en couta la plus grande partie des revenus de l'Evêché: mais au moins, dit l'Historien, le Cardinal eut la gloire d'avoir conservé la Religion Catholique dans son Diocèse. Ce Traité ne procura pas une longue tranquillité à la Province. Il se forma peu de tems après une Ligue des Princes Pro-

testans d'Allemagne sous le nom d'*Union Evangelique*. Cette Ligue, dans laquelle Strasbourg entra, & les differens pour la Succession de Juliers qui suivirent presque immediatement la Ligue, rendirent encore une fois l'Alsace le théatre de la guerre. Elle ceda tour à tour aux amis & aux ennemis, pillée des uns, mangée des autres. La haine des partis étoit secondée par la difference des Religions, & cette difference entraînoit à des cruautez qui ne sont que trop autorisées par un zele aveugle. Les Suedois ne furent pas ceux qui se signalerent le moins par des cruautez de cette nature. En voici un échantillon: „ Un Prêtre étant tombé entre leurs „ mains, ils lui fermerent le trou d'une „ maniere si violente, que les yeux lui sor„ toient de la tête, & que le sang couloit „ de toutes parts; ils lui firent ensuite avaler „ une grande quantité d'eau bouillante, „ & s'étant mis sur son ventre, ils le pres„ soient pour la faire sortir.

Tantum Religio potuit suadere malorum.

Tel étoit l'état de l'*Alsace*, quand en 1634. plusieurs de ses Villes commencerent à implorer le secours de la France, & à se mettre sous sa protection. Toute l'Alsace lui fut cedée cette même année par un Traité, mais plus expressément encore par celui de *Munster* en 1648. Louis XIV.

même assuré l'exécution de cette Paix par *l'Alliance du Rhin*, qu'il conclut en 1658. avec divers Princes de l'Empire & par la Capitulation que l'Archiduc *Léopold* fut obligé de signer en 1657. avant que d'être élu Empereur, établit l'année ensuite un Conseil Souverain à *Ensisheim*. Nous renvoyons au Livre même sur la protestation des dix Villes contre ce Conseil; la Renonciation du Roi d'Espagne à tous ses Droits sur l'Alsace par le traité des Pyrenées; les difficultés que firent les dix Villes de prêter le serment de fidelité au Roi; le changement que Louis XIV. fit au Conseil d'*Ensisheim*, en établissant le Droit d'appel de ce Conseil au Parlement de Metz; la translation de ce même Conseil à *Brisac*; les Arrêts de Réunion &c.

La Paix de Nimegue confirma les précedens Traitez, mais Strasbourg, la premiere Ville d'Alsace, se maintenoit encore comme Republique. Elle se soumit au Roi en 1681. & fit sa Capitulation sans tirer un seul coup de Canon, & sans qu'aucun Bourgeois s'y opposât, „ excepté un „ seul Tailleur, petit homme de soixante „ & dix ans, qui fut d'avis de se défen„ dre jusqu'à la mort". La Capitulation fut signée le 30. Septembre 1681. Le 25. Octobre suivant, Louis XIV. entra dans Strasbourg. Il y fut reçu comme Souverain & comme Vainqueur. Ce Monarque y rétablit la Religion Catholique, sans ôter aux Luthériens le libre exercice de leur.

leur. La Cathedrale fut restituée aux Catholiques. L'Evêque & tout le Clergé rentrerent en possession de leurs anciens Droits & Privileges. Pour éteindre insensiblement le Lutheranisme, l'Evêque *Guillaume Egon de Furstenberg* fonda un Seminaire d'Ecclesiastiques, dont il donna la direction aux Jesuites, & les travaux Apostoliques des Pasteurs fut glorieusement secondé du zele d'un Magistrat nouvellement réüni. *Ulric Obrecht*, connu par des Ouvrages d'érudition, ayant abjuré le Lutheranisme à Paris entre les mains de M. *Bossuet*, Evêque de Meaux, fut renvoié dans sa Patrie en qualité de Préteur Roial, & l'on peut dire qu'il y exerça à la tête de la Magistrature les pieuses fonctions d'un Missionaire. „Revenu de „ ses anciennes préventions, il souhaitoit que „ tout le monde ouvrît, comme lui, les yeux à „ la Verité; il profitoit de toutes les occasions „ de la faire connoître". Sous la Magistrature d'un tel Préteur le nombre des Catholiques crût si considerablement, qu'ils furent en état de partager avec les Lutheriens les Charges & les Emplois de la Ville; de sorte qu'en Avril 1687. le Roi ordonna que les Charges de la Magistrature fussent alternativement remplies par les Catholiques & les Lutheriens. La Religion Catholique ne fit pas de moindres progrès dans le reste de l'Alsace. Pour marquer le succès des conversions il suffit de dire qu'au raport du P. *La Guille*, „dans la seule an„ née 1685. il y eut dans *Strasbourg* & aux

„ aux environs quatre mille & soixante „ personnes converties, outre celles qui abjurerent leur Religion en secret & sans éclat". C'est par des circonstances si glorieuses à la Religion de Louïs XIV. que nous finirons l'Extrait de l'*Histoire d'Alsace*. A la suite de cette Histoire on trouve un Recueil très-considerable de Preuves & de Pieces justificatives, parmi lesquelles il y en a plusieurs qui servent à prouver des donations faites à l'Eglise de Strasbourg & aux Monasteres d'*Alsace*. Les Lecteurs éclairés n'ignorent pas l'importance & l'utilité des preuves de cette nature.

ARTICLE V.

Suite de l'Extrait de l'Essay sur la Poësie Epique. Traduit de l'Anglois de M. de Voltaire. Depuis la page 87 *Jusqu'à la page* 170.

LA Jerusalem delivrée du Tasse est un Poëme si célèbre, que M. de Voltaire l'a jugée digne d'un examen detaillé. Après avoir touché legerement les Avantures du Poëte, en qui il reconnoit un genie & des talens superieurs pour le Genre Epique, il lui attribue la conservation d'une espece de bon goût, qui regne encore parmi la nation Italienne en général au milieu des faux brillans, des pointes & des miserables jeux des mots si justement reprochez à la plûpart

Digitized by Google

des Poëtes du pais. C'est ainsi, ajoute-t-il, qu'on admire en France Corneille, Racine, Moliere, Despreaux, la Fontaine, en dépit d'une secte d'Ecrivains qui ont introduit une nouvelle maniere de penser & d'écrire cherie & cultivée constamment par eux & leurs pareils, mais rejettée par toute la Nation.

M. de V. fait ensuite une espece de Parallele entre la Jerusalem délivrée & l'Iliade. Le sujet du Poëte Italien *lui* paroît plus noble que celui du Poëte Grec. En effet toute l'Europe armée pour recouvrer un pais célébre, consacré par la naissance & par le sang d'un Dieu, imprime plus de respect, que la Grece combattant pour une femme. Il trouve plus de dignité & de sagesse dans Godefroy que dans Agamemnon; L'Hermite Pierre ressemble à Calchas; ces deux personnages n'ont rien de merveilleux. Renaud a un courage aussi impetueux qu'Achille, mais son caractere est plus aimable; le Tasse a emprunté d'Homere la plûpart des traits, mais il a surpassé son Original.

Argante joue le même role qu'Hector, Aladin est assez semblable à Priam, mais ces deux Heros Grecs sont peints avec des traits plus sublimes & plus majestueux. M. de V. observe cependant que pour justifier les entreprises des Princes Chretiens, le Tasse a été obligé de nous representer Aladin & Argante feroces & intraitables.

C'est d'Homere que le Tasse a appris à don-

donner differentes nuances aux mêmes couleurs, à distinguer par exemple le vaillant d'avec le vaillant, & le prudent d'avec le prudent &c. aussi tous ses Heros peuvent être reconnus par quelque trait singulier comme dans Homere : mais en quoi le Tasse est superieur au Poëte Grec, c'est que chacun d'eux y joue toujours un rolle convenable. Mais un art que le Tasse ne tient que de son genie, est cette façon charmante de nous interesser pour ses Heros, ce talent qu'il a d'amener adroitement les differentes avantures de son Poëme, de nous faire passer successivement des alarmes de la guerre aux delices de l'amour, d'exciter & de faire toujours croître notre sensibilité.

Le Stile du Tasse est clair & élégant, & quand le sujet demande de l'énergie & de la dignité, le Poëte change en force & en sublime, la molesse de la langue Italienne. M. de V. trouve dans le Tasse environ cent vers où il se livre à de pitoyables antitheses ; „ Mais je regarde ces so„ tises, *ajoute-t-il*, comme une espece de „ tribut que son grand genie a bien voulu „ payer au goût de sa nation". Il examine ensuite l'Episode d'Olinde & de Sophronie ; & reconnoit avec raison qu'il y a de grandes beautés dont les Anglois & les François sont aussi touchez que les Italiens. Le defaut qu'il remarque judicieusement, est que cet episode n'est point lié à l'action du Poëme. Ces deux amans, qui jouent un si beau role dans le commen-

ment, disparoissent, & le Poëte n'en parle plus.

Le Merveilleux, dont le Tasse s'est servi, excite quelquefois la censure du Poëte François; il lui pardonne certains tours de sorcellerie, mais ce qui le blesse, est le melange monstrueux de la Messe, de la Confession, des Litanies des Saints avec des morceaux de Diablerie. La forêt infestée des Lutins où il est ordonné à Renaud d'abatre quelques vieux arbres n'a point échapé à la Critique de M. de V. Il compare cet endroit de la Jerusalem delivrée, avec la description que fait Lucain de la forêt sacrée de Marseille où Cesar ordonne à ses Soldats de couper quelques arbres, pour en faire des instrumens & des machines de guerre. Lucain est entierement superieur au Tasse, & ce dernier fait voir qu'un Heros imaginaire ne sauroit fournir ces idées nobles & genereuses qu'excite la vraie grandeur d'un Heros réel & connu.

M. de Voltaire ne balance point à accorder au Tasse la superiorité sur l'Arioste, il blâme le premier de ressembler trop au second. Il croit même que le Tasse, reconnoissant que tous ces contes bizarres & ridicules étoient incompatibles avec la gravité du Poëme Epique, publia pour les justifier une preface, dans laquelle il avança que tout son Poëme étoit allegorique. M. de Voltaire rapporte en peu de mots ce beau commentaire, aussi ridicule que ceux qu'on a faits sur Homere & sur Vir-

Digitized by Google

Virgile. Il compare les Scholiastes à ces Politiques Speculatifs qui donnent aux Grands Hommes les vues les plus étendues dans les actions les plus indifferentes. „ Le discours du Tasse, *dit M. de V.*, me fait „ ressouvenir d'un Ambassadeur qui, aiant „ passé tout le tems de son Ambassade „ dans les debauches de toute espece, écri„ vit à son Maître qu'il n'étoit pas sorti „ du cabaret ni du mauvais lieu pour le „ service de sa Majesté.

Cependant le Tasse, qui fait jouer au Diable le rôle d'un miserable charlatan, parle avec Majesté de tout ce qui regarde la Religion, & soutient même ce ton en representant des Litanies, des Processions &c. Mais ce que M. de Voltaire ne pardonne pas au Poëte Italien, c'est d'avoir donné aux mauvais esprits les noms de Pluton & d'Alecton, & d'avoir confondu les idées Payennes avec les idées Chrétiennes. On sait que des Poëtes modernes sont tombez dans le même defaut; l'Auteur croit que la préference n'a été accordée à l'Enfer des Poëtes, que parce que leurs Diables ont des noms plus harmonieux. „ Il est néan„ moins ridicule à un Poëte, *ajoute-t-il*, „ de joindre ensemble les noms des Michel „ & d'Alecton, comme il est ridicule à „ quelques Peintres d'Italie d'avoir repre„ senté la Vierge Marie avec un chapelet „ pendu à sa ceinture, d'avoir placé des „ Suisses à la porte de l'apartement de „ Pharaon, & d'avoir mis des canons &

„ des carabines dans la bataille de Josué.

Comme M. de V. se borne à nous faire connoître les Poëtes Epiques estimés, il finit par Milton, sa modestie ne lui permettant pas de se mettre lui-même dans ce nombre. *Le Paradis perdu*, Poëme si célèbre en Angleterre, doit sa naissance à une Comedie intitulée *Adam*, composée par un Italien nommé *Andreino*, & dédiée à Marie de Medicis Reine de France. Milton l'ayant vue à Florence, s'apperçut que le sujet de cette Comedie, pleine d'extravagances, pouvoit être le fondement d'un Poëme Epique. Il compare cette avanture à celle de Pythagore, qui dut l'invention de la Musique au bruit des marteaux d'une forge, & à ce qui arriva à M. Newton, lequel, se promenant dans son jardin, conçut la premiere idée de son système sur la gravitation, en voyant tomber une pomme de haut d'un arbre.

On ne sauroit accuser d'ingratitude M. de V envers les Anglois; rien n'est plus magnifique que les éloges qu'il accorde au *Paradis perdu*; c'est le seul Poëme, selon lui, où l'on puisse trouver dans un parfait degré cette uniformité qui satisfait l'esprit & cette varieté qui réjouit l'imagination. Le Lecteur est forcé de dire: si Dieu, si les Anges, si Satan parloient, je crois qu'ils parleroient comme Milton les fait parler. Milton seul sait representer l'amour comme une vertu. „ Les peintures qu'il „ en fait sont nues comme les personnages qu'il

„ qu'il met sur la scene, & sont aussi sup-
„ portables. Il leve d'une main chaste le
„ voile délicat qui dérobe les plaisirs de cette
„ passion; il y met de la tendresse, de la douceur
„ & du feu sans indecence". En un mot il y peint avec esprit cet état fortuné où se trouvoient Adam & Eve dans le jardin des délices.

Ces traits suffisent pour montrer l'idée noble que M. de V. a conçu pour le *Paradis perdu*. Il s'étonne avec raison qu'il ait pû être si long-tems inconnu en Angleterre: ce fut Milord Sommers qui apprit en quelque façon aux Anglois à l'admirer. Cependant le Duc de Buckingham, dans son art Poëtique, donne la préference à Spencer; & Milord Rochester, à ce qu'assure l'Auteur de sa vie, ne connoissoit point de meilleur Poëte que Cowley. Le jugement de M. Dryden sur Milton est encore plus incomprehensible; après avoir préferé ce Poëte, dans une courte piece en vers, à Homere & à Virgile, il le place, dans sa Préface de la Traduction de l'Enside, au rang de Chapelain & de le Moine, les deux plus impertinens Poëtes qui aient barbouillé du papier. M. Addisson a établi pour toujours la reputation du *Paradis perdu*, en exposant au jour les beautez qui y sont cachées.

Pour ne pas choquer la nation Angloise dans la Critique de quelques endroits du *Paradis perdu*, M. de V. employe un tour ingenieux & poli. Il ne se propose que de montrer ce qui passeroit pour une faute hors

hors de l'Angleterre; nous passons les reflexions qu'il fait à ce sujet, sur l'attention utile que peut apporter chaque nation au goût & aux manieres de ses voisins; il observe judicieusement que de ce commerce de savoir naîtroit, peut-être dans toute l'Europe un bon goût général.

C'est en prenant ce point de vuë, qu'il croit que les François ne pardonneroient pas quelques digressions à Milton. Ce Poëte, comme on sait, se produit lui-même sur la scene, & y joue un rôle, ce qui est tout à fait contre les regles. M. de V. n'accorde ce privilege qu'à Milton seul; à l'égard des autres écarts qui roulent sur la morale, il croit qu'il est permis aux Poëtes de mêler des reflexions, pourvu qu'elles soient menagées & mises dans leur place. Il ne fait pas cependant grace à ses frequentes allusions à la Theologie Payenne, à ses plaisanteries hors d'œuvre, à ses pointes & à ses expressions trop familieres.

Après cette censure générale, M. de V. entre dans quelque; détail il condamne l'affectation de Milton à decrire le lieu bâti pour le Parlement des Diables, il ne fait pas plus de grace à la fiction de la mort & du péché; en voici le plan. Le peché sort de la tête de Sathan, ce dernier fait ensuite l'amour à son fils, lequel engendre la mort & couche ensuite avec sa mere. Malgré la justesse de l'allegorie, il faut avouer qu'elle blessera toujours à cause de sa saleté. Il fille encore le pont bâti par le peché, le Paradis

Digitized by Google

radis des foux, les Moines, les Chapelets, les Indulgences, les Capuchons, les Reliques se promenant sur les aîles des vents & Saint Pierre posté avec ses clefs au guichet du Ciel. Ce qui surprendra encore plus, c'est que M. de V. s'éleve contre le combat donné dans le Ciel entre les Anges & les Demons, quoique ce morceau soit admiré par les Anglois. Au reste nous avons déja observé que M. de V., pour ne pas choquer les Anglois, ne prend point cette censure sur son compte; il dit seulement que tel & tel endroit déplairoit aux bons Ecrivains François. Il finit cet Article par deux observations importantes: Adam le Heros & le principal Personnage de Milton est malheureux; ce qui demontre contre tous les Critiques, qu'un fort bon Poëme peut avoir une catastrophe funeste, malgré toutes leurs prétendues regles.

Secondement le *Paradis perdu* a une fin complete, la fable y est filée parfaitement: Milton & le Tasse ont eu soin de donner à leurs fictions une étendue proportionnée; en quoi ils se sont éloignés d'Homere & de Virgile: le premier finit son Poëme par la mort d'Hector, & le second par celle de Turnus. M. de V. se moque ensuite du peuple de commentateurs qui a donné une fin incomplete au Poëme Epique, parce que ces deux anciens Poëtes ont suivi cette route.

M. de V. reconnoit de bonne foi qu'il n'y a pas un bon Poëme Epique François. Mais il prétend qu'on a tort d'attribuer cet-

te

re diſerve à l'inſuffiſance de la langue Françoiſe, comme n'étant ni aſſez energique, ni aſſez majeſtueuſe pour atteindre à la Poëſie Epique. Il fait voir le contraire par l'exemple de Corneille qui, dans ſes Tragedies, s'éleve quelquefois au-deſſus de la meſure du vrai ſublime: ainſi bien que la clarté caracteriſe la langue Françoiſe, elle peut atteindre aux beautez du genre Epique, puiſque la langue Italienne, dont la molleſſe eſt la qualité dominante, y eſt parvenue. D'ailleurs quoique la force & l'énergie ſoient particulieres à l'idiome Anglois, quelques Poëtes de cette nation ont parlé gracieuſement de l'amour. Pour démontrer l'injuſtice du preju̇gé contre la langue Françoiſe, M. de V. fait ſentir qu'elle peut exprimer heureuſement, dans la Poëſie heroique, les choſes communes: ſes raiſons paroiſſent ſans replique. Le ſeul defaut qu'il trouve à la langue Françoiſe, c'eſt qu'elle manque de liberté. La longueur de cet extrait ne nous permet pas de nous étendre ſur ce qu'il obſerve touchant la rime, & la difficulté d'introduire des machines dans les Poëmes Epiques François.

Au reſte, le Style de M. de V. n'a pas deplu aux Anglois; ils y ont trouvé l'énergie Angloiſe temperée par la douceur de la langue Françoiſe. Nous ajouterons que la Traduction a été generalement applaudie, elle n'a rien de contraint & d'affecté; on ne ſent point que ce ſoit une Copie, tant elle a l'air original.

AR-

Digitized by Google

ARTICLE VI.

Traités de l'Existence & des Attributs de Dieu; des Devoirs de la Religion Naturelle & de la Vérité de la Religion Chrétienne. Par M. Clarke, *Docteur en Théologie. Traduits de l'Anglois par M.* Ricotier. *Seconde Edition revûë, corrigée, & augmentée sur la VI. Edition Angloise en 3. vol. in-12. Tom. I. pagg. 332. Sans l'Avertissement & la Préface qui font 45. pages. Tom. II. p. 288. Tom. III. p. 294. sans la Table. A Amsterdam chez* Jean Frederic Bernard. *1727.*

S'Il y avoit moins de candeur dans l'Avertissement du Traducteur, on pourroit croire que c'est par un raffinement politique, qu'il s'est abstenu de vanter le merite de l'Original & d'exposer les difficultez de la Traduction: mais il s'exprime avec tant de naïveté, qu'il seroit injuste de lui prêter un Caractere de dissimulation. Persuadé qu'un Lecteur ne se laisse pas séduire par une Préface Apologetique, il ne dit rien ni en faveur de la Traduction, ni pour l'Original, & se conforme à la modestie de l'Auteur Anglois. Ce qui fait la matiere de cet Avertissement est purement historique. M. Ricotier observe d'abord, que bien que cet Ouvrage ait fait d'un Traité de Mé-

ta-

taphyſique, ce n'eſt pourtant qu'une ſuite de Sermons Anglois. Les perſonnes peu inſtruites ſeront ſans doute incredules ſur ce dernier point: Mais qu'on conſidere, avec le traducteur, le genie des prédicateurs de differens pais, la ſurpriſe ceſſera. L'Italien court après les brillans, les pointes, les quolibets; le François eſt poli, éloquent, fleuri; il ſeme ſes diſcours de portraits, de traits vifs & brillants; ſes diviſions ſont ingenieuſes, ſes tranſitions heureuſes; en un mot c'eſt un excellent Rhetoricien, mais un pauvre Logicien. L'Anglois ne neglige point l'Eloquence, mais il n'en fait pas ſon point principal; il ſe pique de parler à l'eſprit & non de chatouiller l'oreille. Quand le Texte veut être éclairci, il s'en tient à une explication ſimple & litteralle, va au but de l'Auteur ſacré & ne le perd pas de vûe. Charmé de la pure verité, il appuie ſon diſcours de preuves ſolides, & repond aux objections.

Il faut avouer cependant que ces Sermons ont quitté leur forme naturelle. M. Clarke, content d'en conſerver le fond, en a ſupprimé les exordes & les diviſions, en a fait des Traités ſuivis, & y a ajouté pluſieurs raiſonnemens qui ne ſauroient entrer dans des diſcours qu'on lit ou qu'on recite dans les Egliſes. D'ailleurs ce ſont ici des ſermons deſtinez à remplir une lecture ſavante; M. Clarke n'eût pas emploié des idées de la plus fine Métaphyſique, s'il avoit entrepris d'inſtruire le commun des Fidelles; il ſe ſeroit ſans doute lu-

Digitized by Google

humaniſé plus qu'il n'a fait dans les huit ſermons qui compoſent ſon *traité de l'Exiſtence de Dieu.* Enfin on n'a plus lieu d'être ſurpris quand on ſait que ces Sermons ont été prêchez pour remplir la pieuſe fondation de M. Boyle, qui par ſon Teſtament a legué une maiſon à Londres, dont le revenu ſeroit employé à une Lecture de huit Sermons par an, où l'on ne traiteroit que des Veritez générales qui réuniſſent tous les Chrétiens & qui ne ſont conteſtées que par les Athées, les Deiſtes, les Payens, les Juifs & les Mahometans. Il defendit expreſſement de toucher aux controverſes que les diverſes ſocietez de Chrétiens ont les unes avec les autres. Le Traducteur entre à ce ſujet dans un détail curieux, qui donne une idée exacte de cette fondation célèbre. Il ſoupçonne que le legs de M. Balzac y a donné occaſion; mais il remarque avec raiſon que le projet de M. Boyle eſt plus ſagement concerté. En effet que nous a produit le legs de M. Balzac? *quelques petits Diſcours fort éloquens & fort polis: Mais voilà tout.* Nous obſerverons qu'il y a encore à rabatre de cette idée; la plûpart de ces diſcours ne ſont que des declamations écolieres; au lieu que la fondation de M. Boyle produit tous les ans d'excellens Traitez où les veritez fondamentales du Chriſtianiſme ſont defendues avec une ſolide énergie contre les vains ſophiſmes des Incredules. On peut s'en fier aux ſavans Anglois, qui par la profondeur des raiſonnemens,

& par l'arrangement des preuves ne le cedent à aucune Nation de l'Europe. Le Traducteur invite ensuite les Personnes versées dans la langue Angloise, à traduire ces excellens Traités dont ils tireroient plus de *profit* & plus d'honneur, que de ces bagatelles Politiques qui ne servent qu'à nourrir une vaine curiosité. „ Ce seroit grand dommage, *dit-il* p. 34 „ que de si excellens Ouvrages fussent renfermez dans les bornes étroites des Isles „ Britanniques. Quelque belle que soit „ la Langue Angloise, la Françoise a ce „ grand avantage sur elle, qu'elle est comme la langue de communication entre „ presque toutes les Nations de l'Europe. „ On peut en effet dire à-peu-près de la „ Langue Françoise comparée avec l'Angloise, par raport à l'étendue, ce que „ Ciceron dit du Grec & du Latin de son „ tems dans l'Oraison *pro Archia: Græca leguntur in omnibus Gentibus, Latina suis finibus, exiguis sanè continentur.* M. Ricotier indique ensuite *la Demonstration de l'Existence & des Attributs de Dieu par les Ouvrages de la Creation*, par M. *Guillaume Derham.* Il souhaite qu'une main habile traduise cet Ouvrage. Ses vœux ont été exaucez; cette traduction a paru à Rotterdam en 1726. Nous ajouterons que Chaubert Libraire de Paris vient d'imprimer la Théologie Astronomique du même Auteur.

Après tous ces details le Traducteur par-

le

le historiquement de son travail. Attentif à la nature de l'ouvrage où la Methode des Géometres se fait sentir, il s'est moins attaché à polir le style qu'à le rendre clair. Il declare encore qu'il a suivi son original aussi fidelement qu'il lui a été possible, ne s'étant accordé la liberté de changer les tours & les expressions, que lorsque le genie des deux langues l'y obligeoit. Quoique ce dernier point ne soit pas clairement énoncé, le traducteur en dit assez pour faire connoître que c'est là sa pensée. Il a divisé tout le livre en chapitres; ce changement étoit necessaire pour soutenir l'attention du Lecteur, qui a besoin de se reposer de tems en tems, pour mediter sur des raisonnemens abstraits & profonds. Enfin il a ajouté quelques petites notes, & a eu soin d'y mettre son nom, non pour s'en faire honneur, mais afin que s'il lui échapoit quelque bévue, on la mît sur son compte. Voilà ce qu'on apelle outrer la modestie.

Ce n'est là qu'une Analyse de l'Avertissement qui avoit déja paru dans la premiere édition publiée en 1717. Il observe au sujet de cette seconde édition, que les corrections & les augmentations sont considerables. M. Clarke, en repondant à differentes objections, a examiné de nouveau ses argumens; cet examen a donné lieu à des additions & à des retranchemens. Outre ces augmentations on a ajouté dans le premier Tome quelques Lettres d'un Théo-

logien de Cambridge, qui contiennent des objections contre l'idée que Mr. Clarke donne de la Liberté de l'homme, dans son Traité de l'Exiſtence de Dieu. Il a tiré ces Lettres, avec les Réponſes de M. Clarke, du *Recueil de diverſes pieces ſur la Philoſophie* &c. donné au Public par le ſavant M. des Maizeaux & imprimé à Amſterdam en 1720. C'eſt dans ce même Tome qu'on trouve une lettre curieuſe de M. Clarke ſur l'uſage de l'*Argument à priori* pour démontrer l'exiſtence de Dieu. Enfin on verra dans le chap. 20. du ſecond Tome, un diſcours tout nouveau & fort étendu ſur les Oracles de l'ancien Teſtament appliquez à J.C. M. Ricotier a ajouté, en faveur des Etrangers, un Catalogue des autres Ouvrages de M. Clarke.

On s'appercevra, en liſant la courte Préface de l'Auteur Anglois, que le Traducteur l'a pris pour modele. Rien n'eſt plus ſimple & plus modeſte. M. Clarke declare que le grand nombre d'Ouvrages publiez ſur l'Exiſtence & les attributs de Dieu l'a obligé de ſe renfermer dans des bornes étroites, & de mediter ſur ce ſujet en auſſi peu de paroles qu'il lui a été poſſible ſans ſe rendre obſcur. C'eſt pour la même raiſon qu'il s'eſt borné à une Methode particuliere laquelle conſiſte à établir ſa Theſe par une chaîne ſuivie d'argumens dependans l'un de l'autre, auſquels il a donné toute l'évidence Mathematique que la nature du ſujet peut permettre. C'eſt dans cet-

Digitized by Google

te vuë qu'il n'a fait aucun uſage de quelques argumens dont la conſéquence ne lui a pas paru aſſez évidente; perſuadé que la Verité n'avoit pas beſoin de raiſonnemens ſuſpects & fondez ſur des Hypotheſes deſavouées par les adverſaires. Mais en même tems il ne s'eſt point attaché à refuter ces argumens: „ C'eſt à mon avis, *dit-il*, u„ ne très-pauvre maniere de ſe faire valoir, „ que de le faire aux dépens du prochain, „ & que chercher à donner du luſtre à ſes „ productions, en relevant les bevuës de ceux „ qui ont conru avant nous dans la mê„ me carriere pour la defenſe de la Reli„ gion & de la vertu". Il ſeroit à ſouhaiter que tant d'écrivains ſuperbes & fanfarons, qui ne ſont que plagiaires, profitaſſent d'une leçon ſi ſage & ſi judicieuſe. M. Clarke n'a cru devoir rien avancer que de clair & de ſolide, & il declare que c'eſt au Lecteur de juger s'il prouve bien ce qu'il a entrepris d'établir.

Telle eſt la route que M. Clarke a ſuivie; on ne peut qu'applaudir à un plan ſi ſagement projeté, & executé avec toute l'habileté poſſible. Nous allons maintenant expoſer nûment, les propoſitions qu'il porte juſqu'au degré d'évidence dont elles ſont ſuſceptibles. On ſent aſſez qu'un Ouvrage profondement medité ne ſauroit comporter une Analyſe courte. Comment abreger, ſans tomber dans l'obſcurité, un Ouvrage fait avec une énergique preciſion, où les paroles ſont épargnées? nous nous bornerons donc à quelques points importans.

Après avoir recherché les differentes Causes de l'Athéisme, Mr. Clarke établit ces Propositions: que *quelque chose a existé de toute éternité*; que *cet Etre Immuable & Independant, qui a existé des toute éternité, existe aussi par lui-même*; que *l'Essence de l'Etre, qui existe par lui-même, est incomprehensible*; que *l'Etre, qui existe par lui-même, est necessairement éternel*; qu'*il doit être infini & present par-tout*, qu'*il doit necessairement être unique*; qu'*il est un Etre intelligent*; qu'*il doit être un Agent libre*; qu'*il est la Cause suprême de toutes choses &* qu'*il possede une Puissance infinie*, qu'*il doit être infiniment sage*: Enfin qu'*il doit necessairement posseder une Bonté, une Justice & une Verité infinies, & toutes les autres Perfections morales, qui conviennent au Souverain Moderateur & au Souverain Juge du Monde.* Voilà les Theses qu'établit M. Clarke; il refute encore les objections de ses adversaires, & éclaircit en chemin faisant plusieurs autres points accessoires.

Pour donner une idée plus distincte & plus demelée de sa maniere de raisonner, nous allons presenter une courte analyse de deux ou trois points les plus interessans.

Dans le Chapitre premier, qui roule sur les Causes de l'Athéisme, Mr. Clarke observe qu'il y a trois sortes d'Athées. Les uns ne croyent point l'Existence de Dieu par ignorance & par stupidité; ce sont des hommes qui ne se sont jamais servis de leurs

Digitized by Google

leurs lumieres naturelles pour acquerir les connoissances les plus claires & les plus faciles. On suppose ces hommes dans une oisiveté d'esprit qui les reduit presque à la condition des Bêtes. Ainsi, selon M. Clarke, on peut ignorer invinciblement l'existence de Dieu; c'est cependant une opinion contestée par les Théologiens. Les autres nient l'existence de Dieu pour croupir plus tranquillement dans leur libertinage & dans leur débauche; c'est le libertinage du cœur qui voudroit étouffer l'idée d'un Dieu vengeur. Les derniers enfin sont ceux qui sont Athées par principes & par raisonnemens; c'est le Libertinage de l'esprit. Ils soutiennent qu'après l'examen le plus severe, leurs argumens, fondez sur la Philosophie, sont plus forts & plus concluans contre l'existence & les Attributs de Dieu, que ceux par lesquels on s'efforce de prouver ces grandes Verités. Ces derniers sont les seuls Athées que M. Clarke attaque dans cet Ouvrage, puisque ce sont les seuls avec lesquels on puisse raisonner.

Avant que d'entrer en matiere, M. Clarke établit quelques propositions preliminaires dont les Athées sont obligez de reconnoître la verité, même suivant leurs principes. Premierement que quand même il seroit impossible de demontrer l'existence d'un Dieu, c'est-à-dire d'un Etre sage, intelligent, juste, bon, qui gouverne le monde; il seroit du moins à souhaiter qu'elle fût vraie, & il n'est point d'homme sage qui n'en dût être

ravi pour le bien & l'avantage commun du Genre humain. L'Auteur refute enſuite quelques Hypotheſes dont ſe ſervent les Athées pour bannir du monde Dieu & la Providence; & leur fait voir que toutes les imperfections, qu'ils ſuppoſent dans le monde moral & phyſique, les obligent d'avouer, que rien n'eſt plus deſirable que l'Exiſtence de Dieu, & que, ſuivant leurs propres Principes, ils doivent ſouhaiter que quelqu'un les convainque de la fauſſeté de l'Opinion qu'ils ont embraſſée; ainſi quelle attention, quelle impartialité ne faut-il pas apporter, pour demêler l'importance des argumens qu'on leur propoſe pour prouver l'Exiſtence & les attributs de Dieu?

Secondement, les Athées par raiſonnement & par Philoſophie ſont obligez de reconnoitre pour les gens du monde les plus malhonnêtes & les plus deraiſonnables ceux que la Paſſion & l'intêret ont fait Athées, & dont toute la reſſource eſt de tourner en ridicule la Religion Chrétienne, & mêmes les argumens pris de la Raiſon. Puiſque les premiers Athées ne veulent ſe rendre qu'à l'évidence des Preuves, il eſt de leur intêret de declarer qu'ils ne s'aſſocient point des gens ennemis de la Raiſon, & qui refuſent les moyens de s'inſtruire. Si les moindres verités exigent des hommes une attention pure & tranquile, avec quel zele ne devons nous nous pas chercher les verités de la derniere conſéquence?

Troiſiemement, puiſque, ſuivant les Athées Phi-

Digitized by Google

Philosophes, il est avantageux au genre humain qu'il y ait un Dieu, ils sont forcez d'avouer que quand même on mettroit l'Existence & les Attributs de Dieu au nombre de ces choses, dont il n'est pas possible de donner de Demonstration, pourvû seulement qu'on les suppose possibles, & telles qu'il n'y ait point de Demonstration du contraire, (comme certainement il ne sauroit y en avoir) il s'ensuit evidemment de cette supposition, que toutes sortes de raisons entraînent l'homme à la pratique de la pieté & de la vertu & que dans l'hypothese quelconque rien ne peut justifier la depravation des mœurs. On ne pourra se refuser à l'évidence & à la force de la conséquence, si à la possibilité on joint la probabilité, & si on suppose cette doctrine plus appochante de la verité que de la fausseté.

Après ces reflexions préliminaires M. Clarke s'engage à prouver à ces Esprits-forts, à ces Incredules Philosophes, que l'Existence & les Attributs de Dieu sont des choses non seulement possibles ou simplement probables, mais des veritez qui peuvent être demontrées par les Principes les plus inconstables de la droite raison, d'une maniere à convaincre tout esprit libre de prejugez. Comme cet ordre d'Athées rejette la revelation, & qu'il ne reconnoit que le Tribunal de la raison, l'Auteur a écarté tous les témoignages de l'Ecriture, toutes les autorités & tous les argumens populaires, pour se renfermer dans les bornes étroi-

tes & severes de l'argumentation par les seuls principes de la Raison.

C'est pour cette consideration que l'Auteur n'employe point, ainsi qu'il l'a déja dit dans la Préface, certains argumens où le faux est mêlé avec le vrai. Il n'avance rien qui soit contesté, appuians toujours sur des principes clairs & sur des Propositions qui ne peuvent être niées sans renoncer à la raison, sur laquelle les Athées Philosophes fondent leur incredulité. L'Auteur exige qu'ils renoncent à toute sorte de préjugés, sur tout à ceux qui viennent de l'usage trop frequent de certains termes d'art, qui dans le fond ne signifient rien; il demande la même chose à l'égard de certains Principes Philosophiques dépouillez de sens & de raison. Ce détail nous a paru necessaire pour mettre dans un plus grand jour la methode de l'Auteur. Nous allons maintenant en montrer l'utile application.

Le chapitre IV, où l'Auteur prouve que l'Etre Immuable & Independant existe par lui-même, est un des morceaux les plus curieux, tant pour les idées metaphysiques, que pour les détails historiques. M. Clarke écarte d'abord toute équivoque en expliquant les termes. „ *Exister par soi-même* ne signifie pas, dit-il, *s'être produit soi-même*; ce seroit une contradiction manifeste. Ce terme signifie, *exister en vertu d'une Necessité absolue, originairement inhérente dans la nature même de la chose qui existe*". Cette necessité doit être ante-

antecedente à l'Exiſtence de l'Etre lui-même, non d'une anteriorité de tems puiſqu'il eſt éternel; mais ſuivant notre maniere de concevoir. Il ne faut pas regarder *cette Neceſſité* comme une ſimple ſuppoſition d'un tel Etre, puiſqu'elle ne ſeroit plus alors abſolue, ni le fondement de l'Exiſtence d'aucune choſe que ce ſoit; il faut la concevoir antecedemment à cette ſuppoſition. En effet l'idée d'un Etre neceſſairement exiſtant, s'empare de nous; & même quand nous nous efforçons de ſuppoſer qu'il n'y a point d'Etre qui exiſte de cette maniere: nous ne pouvons nous defaire des idées de l'Infinité & de l'Eternité ſi bien imprimées dans nos ames, & ſans ſe contredire dans les termes mêmes, on ne peut ſuppoſer qu'il n'y a point d'Etre dans l'Univers en qui ces Attributs ſoient neceſſairement inherans; puiſque les Attributs ou les Modes n'exiſtent que par l'exiſtence de la Subſtance dont ils ſont les Attributs & les Modes. M. Clarke conclut que quiconque eſt capable de ſuppoſer qu'il n'y a dans l'Univers ni Eternité ni Immenſité, & par conſequent qu'il n'y a point de Subſtance par l'exiſtence de laquelle ces Attributs ou ces Modes exiſtent, pourra anéantir avec la même facilité la relation d'égalité entre deux fois deux & quatre. Pour donner plus de force à cet argument, M. Clarke fait voir qu'on ne ſauroit ſuppoſer l'immenſité bannie de l'Univers, ou qu'elle n'eſt pas éternelle; il developpe cette preuve avec beaucoup de ſubtilité, & en tire cet-

cette conſéquence, qu'on ne peut nier, ſans tomber dans une contradiction ſenſible, l'exiſtence d'un Etre exiſtant par lui-même. Mais quelle eſpece d'idée eſt l'idée d'un Etre dont on ne ſauroit nier l'exiſtence ſans tomber dans une contradiction manifeſte ? M. Clarke répond que c'eſt la premiere & la plus ſimple de nos idées; une idée qu'il ne nous eſt pas poſſible d'arracher de notre Eſprit, & à laquelle nous ne ſaurions renoncer, ſans, renoncer tout-à-fait à la faculté de penſer; en un mot, c'eſt l'idée d'un Etre très-ſimple, éternel, infini, original, immenſe & independant. Nous paſſons le détail où l'Auteur entre à ce ſujet. Il attaque enſuite les Carteſiens qui ont attaché à la Matiere l'idée de l'Immenſité, qui, ſelon notre Auteur, ne lui convient point.

Il s'enſuit de là qu'un homme, qui fait uſage de ſa raiſon, peut s'aſſurer plus facilement de l'exiſtence d'une cauſe ſuprême & independante, que de l'Exiſtence de quelque autre choſe que ce ſoit, excepté la ſienne propre. M. Clarke convient, que comme les veritez les plus certaines des Mathematiques ſont quelque fois difficiles à démontrer, ainſi il eſt poſſible qu'il y ait de la difficulté à démontrer les autres attributs de l'Etre ſuprême; mais il ſoutient qu'il ne peut non plus revoquer en doute ſon exiſtence que l'égalité entre deux fois deux & quatre. Il obſerve à ce ſujet qu'il peut y avoir un homme aſſez ſtupide pour ignorer cette derniere verité, mais il ſoutient qu'il ne pourra s'imaginer le contraire ni le decider poſitivement.

M.

Digitized by Google

M. Clarke observe encore que la premiere certitude que nous avons de l'Existence de Dieu ne vient pas de ce que nous faisons entrer l'Existence par soi-même dans l'idée que nous en avons, ou plutôt dans la definition de ce mot *Dieu*, entant qu'il signifie un Etre qui possede toutes les perfections possibles. D'où tirons-nous donc cette certitude? C'est en demontrant negativement d'un côté, que tout ce qui existe ne peut être sorti du Néant, ni s'être produit l'un l'autre dans un progrez à l'infini; & de l'autre en demontrant positivement, qu'il doit y avoir, dans l'Univers, un Etre existant actuellement hors de nous, dont on ne sauroit nier l'Existence sans tomber dans une contradiction manifeste. L'Auteur examine ensuite ce qu'on doit penser de l'argument pris de ce que l'Existence par soi-même entre dans l'idée de Dieu, ou de ce que cette Existence est renfermée dans la definition de l'Etre qui a toutes les perfections. Plusieurs savans ont conclu de là l'Existence actuelle de l'Etre suprême. M. Clarke trouve cet argment obscur & defectueux, en ce qu'il ne porte que sur l'*idée nominale*, ou sur la définition de l'Etre existant par lui-même, & en ce que la liaison entre cette idée nominale, & l'idée réelle d'un Etre actuellement existant hors de nous, n'y est pas assez clairement developpée, pour qu'on puisse conclure de l'une à l'autre. Nous passons les éclaircissemens que donne M. Clarke pour justifier cette Proposition. Il conclut

clut de là que la methode qu'il a suivie, pour demontrer l'Existence actuelle d'un Etre existant necessairement & par lui-même, est beaucoup plus claire & plus convaincante.

On a pû voir, dans ce que nous avons rapporté, que M. Clarke se sert de l'argument *à priori* pour demontrer l'Existence de Dieu; argument dont le commun des Philosophes & des Théologiens ne fait aucun usage: il decouvre en passant les raisons sur lesquelles il s'appuie, & l'on trouve à la fin du volume, une Lettre où il fortifie encore son sentiment.

La derniere conséquence que M. Clarke tire de ses principes, est que le Monde materiel ne peut pas être cet Etre premier, original, increé, independant & éternel par lui-même. Pour soutenir l'affirmative, il faudroit que ce monde materiel existât necessairement, & d'une necessité si absolue & si naturelle, que la supposition même de sa non-existence fût une contradiction formelle & manifeste. Mais l'évidence nous force de convenir que le monde ne sauroit exister de cette maniere. Quoi de plus facile que de concevoir sans contradiction, que la forme de l'Univers, la disposition & le mouvement de ses parties, & la matiere dont il est composé, en faisant abstraction de sa forme présente, n'offrent rien que d'arbitraire? Qu'on reflechisse sur l'entier composé, sur chacune de ses parties, sur leur mouvement, sur leur situation

Digitized by Google

tion & leur forme, on sentira une dependance, & rien n'annonce une necessité absolue. On apperçoit seulement une necessité de convenance, c'est à dire, on conçoit qu'afin que le Monde eût une forme convenable, il falloit que ses parties fussent dans l'ordre où nous les voyons aujourd'hui.

M. Clarke refute ensuite avec beaucoup de solidité les objections des Athées, prises de la prétendue existence necessaire de la forme particuliere de chaque Etre, & du mouvement qu'ils disent necessaire à la matiere. Nous observerons en passant, que dans les Nouvelles Litteraires de 1724 imprimées à Paris in-8. chez la veuve le Febvre Pag. 134, on annonce une Dissertation de M. le Président de Montesquieu de l'Academie de Bordeaux, dans laquelle il prouve que le mouvement est essentiel à la Matiere. Le point est délicat; cependant par le précis de cet ouvrage il paroît qu'il suppose le mouvement imprimé à la Matiere par l'Etre suprême: nous pouvons d'ailleurs assurer, qu'après avoir lû cette dissertation manuscrite, nous avons reconnu qu'elle prouve seulement que tout est en mouvement, ce qui n'est point contesté.

Nous nous renfermons à exposer la maniere dont l'Auteur Anglois developpe l'opinion de *Spinoza*, le plus célèbre defenseur de l'Atheisme de notre tems, qui enseigne qu'il n'y a point de difference de Substances, mais que le Monde materiel, dans son tout & dans chacune de ses Parties, est un Etre existant

existant par lui-même, & qu'il n'y a point d'autre Dieu que l'Univers. La raison qu'il donne de l'existence necessaire de chaque chose & de l'impossibilité qu'elle pût être autre qu'elle est maintenant, c'est parceque chaque chose decoule necessairement de la Nature divine. Rien n'est plus captieux que cette maniere de s'exprimer. Un Lecteur inattentif pourroit conclurre de là qu'au sentiment de Spinoza, les choses sont necessairement ce que nous les voyons aujourd'hui, parcequ'une sagesse & une bonté infinie n'a pû les faire que dans l'ordre le plus convenable & le plus sage. Mais ce n'est point là la pensée de ce fameux Athée: car cette necessité ne peut être appellée necessaire; ce n'est qu'une necessité morale & de consequence infinement contraire aux vuës de cet Auteur. Mais peut-être a-t-il voulu dire que Dieu a été determiné par une necessité naturelle, sans choix, sans liberté, à faire l'Univers tel qu'il est aujourd'hui. M. Clarke convient que ce n'est qu'une partie de son impieté, puisque dans cette opinion, quoique absurde, Dieu est au-moins supposé distinct du Monde materiel, ce que Spinoza nie formellement. Au sentiment de M. Clarke, ce seroit une erreur de croire que cet Athée ait voulu enseigner que toutes les Substances, qui sont dans le Monde, ne sont que des modifications de l'Essence divine, puisque, dans cette supposition, Dieu seroit un Agent qui agiroit au-moins sur lui-même & qui se manifesteroit endifferen-

Digitized by Google

très manieres, conformement à sa volonté; ce que Spinosa ne veut pas. Ainsi l'opinion de ces Athées, exprimée en termes clairs & suivis, revient évidemment à ceci; c'est que tout le Monde materiel & chacune de ses parties, aussi bien que leur ordre & leur maniere d'exister, que tout cela, dis-je, est l'unique être existant necessairement & par lui-même. Après avoir ainsi demasqué *Spinoza*, M. Clarke le charge de toutes les absurditez qui suivent necessairement de cette opinion. Nous en avons deraillé une partie en rapportant les preuves dont il appuie la Verité, nous renvoions le Lecteur au Livre même pour examiner les autres.

La plûpart des Philosophes, pour prouver que le Monde materiel n'est point l'être incréé, independant, existant par lui-même, &c. se servent de l'argument tiré de l'impossibilité naturelle & absolue que le monde ait existé successivement depuis un tems infini. M. Clarke n'a fait aucun usage de cet argumens. Premierement: parcequ'il ne s'agit pas entre nous & les Athées de savoir, *s'il est possible que le Monde soit éternel*: mais *s'il est possible qu'il soit l'Etre Original, independant & existant par lui-même*. Ce sont deux questions très-differentes. C'est en vain que les athées étalent à ce sujet, d'une maniere triomphante, l'autorité des anciens Philosophes, puisqu'en croyant l'éternité du monde, ils n'ont pas nié pour cela l'existence d'une Intelligence suprême qui préside sur l'Univers & qui le gouverne: d'où

M. Clarke conclut avec raiſon, que les Athées ne gagneroient rien, quand même il ſeroit impoſſible de repondre aux argumens qu'on employe pour ſoutenir l'Eternité du Monde.

M. Clarke entre à ce ſujet dans le detail des Opinions Philoſophiques en faveur de l'éternité du monde. *Ocellus Lucanus*, un des plus anciens defenſeurs de ce ſentiment & que *M. Blount* a fait aller de pair avec Moyſe pour ſon antiquité & pour ſon autorité, s'exprime en certains endroits, comme un Philoſophe convaincu de l'exiſtence du Monde materiel par lui-même. L'Auteur en cite quelques textes qui paroiſſent deciſifs. Mais qu'on examine les raiſons qui l'ont entraîné dans cette erreur, il n'y a point d'Athée qui n'ait honte de les propoſer ſerieuſement. *Le Monde*, ſelon lui, *doit être éternel ſans commencement ni fin, par cette raiſon qu'il eſt d'une figure ſpherique & que ſon mouvement eſt circulaire, & que le cercle* n'a ni commencement ni fin. En un mot tout ce qu'il dit dans ſon livre ſe reduit à ce ſeul argument que, *le monde eſt éternel, parceque y a de la contradiction à dire que l'Univers a eu un commencement; parceque s'il avoit eu un commencement, quelque autre choſe le lui auroit donné, ce qui eſt impoſſible, puiſque qui dit l'Univers, dit tout, n'y ayant rien au-delà.* Ainſi ce qu'il prouve réellement, c'eſt qu'il doit neceſſairement y avoir dans l'Univers un être éternel; mais il ne prouve

ve pas l'existence de la matiere par elle-même, par opposition à l'esprit & à l'intelligence. M. Clarke convient qu'Ocellus reconnoit une necessité absolue dans l'ordre & les parties de l'Univers; mais tout ce qu'il dit là-dessus ne prouve rien; d'ailleurs dans ce même livre & dans quelques autres fragmens, il est forcé d'avouer, que toutes les choses de ce Monde, quelque éternelles & necessaires qu'on les imagine, sont pourtant la production *d'un Esprit éternel & intelligent.*

Aristote a soutenu avec beaucoup de chaleur l'éternité du Monde; mais il n'a embrassé cette opinion que par la haute idée qu'il avoit de la Divinité, s'imaginant qu'un si bel ouvrage devoit être la production éternelle d'une Cause éternelle aussi excellente que Dieu. Jamais il n'a envisagé la matiere comme la cause premiere & originale de toutes choses. Il peint Dieu comme un Etre intelligent & immateriel, comme le premier Moteur qui ne peut être mû lui-même. Il decide en termes exprès, que *s'il n'y avoit dans l'Univers que matiere, il n'y auroit point de cause premiere & originale; mais une progession de causes à l'infini, ce qui est absurde.* M. Clarke convient cependant qu'il y a eu des Philosophes qui ont enseigné clairement que non seulement la Matiere étoit éternelle; mais aussi existante par elle-même & entierement indépendante. Ils en ont fait même un second Principe co-

existant de toute éternité avec Dieu & aussi indépendant que lui. L'Auteur a montré au commencement l'absurdité de la premiere partie de ce système; il en détruit la seconde, en prouvant l'Unité de l'Etre existant par lui-même.

Quel qu'ait été le sentiment de *Platon* sur l'Origine de la matiere, ce Philosophe s'est ouvertement expliqué sur la formation du monde. Il le dit créé & formé par un Dieu intelligent & sage. C'est d'ailleurs le Philosophe qui a eu de la Divinité & de ses attributs, les sentimens les plus nobles & les plus sublimes. Cependant il semble renvoyer l'époque de la formation du monde à un temps indéfini, lorsqu'il dit dans son *Timée*, *que le Monde doit être nécessairement une ressemblance éternelle de l'Idée éternelle.* Quoi qu'il en soit, ses Disciples, qui sont venus après lui, ont prétendu que Platon a voulu dire que Dieu n'est pas avant le monde d'une priorité de temps, mais seulement d'une priorité de nature. De la même maniere que la lumiere doit être conçue coéternelle au soleil, l'ombre à l'interposition du corps opaque, & l'empreinte du sceau, au sceau même, supposé que les causes de ces effets soient éternelles.

De tout ce détail, M. Clarke conclut avec raison que les argumens en faveur de l'Eternité du monde, ne détruisent point l'existence de l'Etre suprême, ni n'établissent pas l'Existence de la matiere par elle-même. Ainsi l'autorité des anciens Philo-

sophes

sophes n'est d'aucune ressource pour les Athées.

La longueur de cet extrait nous avertit d'abreger la seconde raison, qui l'a obligé de supprimer l'argument pris de l'impossibilité que le Monde soit éternel. Il ne l'a pas cru propre pour démontrer à un Athée, *que le Monde materiel ne peut pas être l'Etre premier, l'Etre original, incréé, indépendant & existant par lui-même*; parce qu'il n'est point rempli par avance de l'idée transcendente de l'Eternité de Dieu: d'ailleurs comme il ne se paye point des distinctions subtiles de l'Ecole, il retorquera contre l'Eternité de quelque Etre que ce soit tout ce qu'on avancera pour refuter la possibilité de l'Eternité du Monde. Il dira que ces argument ne prouve rien, parcequ'il prouve trop, & que ce n'est qu'une difficulté qui a la source dans l'impossibilité d'avoir une notion précise de l'Eternité.

Ce morceau suffit pour faire connoître la methode & la métaphysique de M. Clarke. Sa grande reputation le met au-dessus de nos éloges. Il suffit de dire qu'il passe pour un des Philosophes les plus subtils qui soient en Angleterre. Il faut avouer que le style du Traducteur ne dépare en rien l'original; il seroit difficile de trouver en ce pais-ci une Traduction plus fidele & plus élegante.

ARTICLE VII.

Recueil des Titres & Pièces touchant l'annexe, qui prouvent l'ancienneté de ce droit dont dont on a toujours usé en Provence, soit avant ou après l'institution du Parlement. A Aix chez Joseph Senez 1727. in fol. pagg. 74.

L'Annexe est un droit sagement établi dans le Parlement de Provence, pour modérer l'autorité du Pape. Aucune Bulle, Bref, Rescrit ou Mandat Apostolique ne peut être executé dans cette Province, sans la permission du Parlement. C'est ce qui a donné lieu d'appeller ce droit, *Annexe*, qui, suivant l'étimologie la plus naturelle, vient du mot latin *Annéctere* liér, joindre, pour marquer la necessité du concert des Puissances temporelle & spirituelle, dans l'execution des Bulles Pontificales.

M. de Moissac, Conseiller au Parlement de Provence & Auteur de ce recueil, qui est un monument de son zèle pour la conservation des droits de la Couronne, trouve l'origine de l'annexe dans le droit des gens, suivant lequel *Par in Parem non habet imperium.* C'est une loi connue de toutes les Nations policées & qui s'observe dans le Royaume, à l'égard de deux Provinces, lorsqu'il s'agit de faire executer quelque Arrêt

&c. »

Digitized by Google

&c. „ Les Puiſſances ſpirituelles, *ajoute-t-*
„ *il*, ne peuvent ſe diſpenſer de cette Ré-
„ gle, parceque l'Egliſe étant dans l'Etat,
„ elle eſt ſoumiſe aux mêmes loix que les
„ autres membres qui le compoſent, ſui-
„ vant l'exemple que Jeſus-Chriſt ſon divin
„ legiſtateur a bien voulu lui en donner, en
„ payant le Tribut à Ceſar.

L'annexe n'étoit point inconnue dans les autres Provinces non plus que dans les Etats voiſins; mais ils en uſoient ſous des noms differens, ainſi qu'on peut le voir dans le dixieme Chapitre des preuves de nos Libertez. Les Eſpagnols & les Napolitains conſervent encore des uſages équivalens: les Parlemens de Metz, de Douay & de Bezançon ont conſervé le droit d'Annexe; les autres Parlemens l'ont negligé, perſuadez que les Appels comme d'abus pouvoient y ſuppléer. Mais le Parlement de Provence, regardant ce droit comme une forte barriere aux entrepriſes de la Cour Romaine, a ſignalé ſon zele pour le conſerver.

Dans le tems que la Provence faiſoit un Etat ſeparé, les premiers Magiſtrats n'y laiſſoient rien executer de la part des Princes étrangers, ſans Annexe; ils en uſoient même ainſi à l'égard des Lettres de leurs Comtes, lorſqu'elles étoient expediées dans le Royaume de Naples ou dans les autres terres de leur obeïſſance; le Roi Louïs 3, autoriſa cet uſage par un Edit donné à Averſe le 20 Novembre 1424. On trouve auſſi pluſieurs Lettres du Roi René adreſſées,

au Chancelier, au Grand Senéchal & au Conseil Royal, au sujet de la prise de possession des Benefices. Aussi les Etats de Provence assemblez en 1481 & le Conseil Eminent (c'étoit le nom du Tribunal Souverain) en 1482 ordonnérent l'execution du droit d'Annexe sous peine de saisie du Temporel.

Après l'union de la Provence à la Monarchie Françoise, le même droit fut conservé non seulement pour les Benefices conferés par nos Rois, mais encore pour leurs Edits & Lettres Patentes. C'est un des Articles accordez par Loüis XI. au fameux Palamedes de Forbin. Le Parlement, qui succeda au Conseil eminent, conserve aussi le droit d'annexe. M. de Moissac rappelle à ce sujet deux Brefs de Jules II. & avant de Leon X, quelques Lettres de Loüis XII & de François I pour l'annexe de Benefices. Il observe dans la suite, qu'à l'égard des Edits de nos Rois, on se servit du mot d'*Enregistrement*; mais celui d'*Annexe* fut depuis consacré aux Bulles des Papes.

La Possession du Parlement fut bientôt troublée par Jules II, à l'occasion de la Prevôté d'Arles disputée par deux concurrens. Le Premier étoit le Neveu de l'Archevêque nommé par le Roi, & l'autre étoit *Fatius de Sanctoriis* Camerier du Pape pourvu par le Pape en vertu d'une reserve speciale, abus qui subsistoit encore alors. Le Roi defendit au Parlement d'accorder l'Annexe, & le Pape, choqué de ce refus, ordonna

donna à son Vice-Legat d'Avignon de secouer ce joug en empêchant qu'on n'annexat ses Bulles. Ce different fut terminé par les soins de Melchior Seguiran, ce Jurisconsulte si celebre par la belle consultation pour la defense des droits du Roi sur la Provence contre les prétentions de la Maison de Lorraine. Il fit un concordat avec Louis de Rochechouart Vice-Legat d'Avignon, dans lequel, en lui abandonnant tout ce qui n'interessoit ni les droits de sa Majesté ni la jurisdiction du Parlement, il fut arrêté que tout ce qui viendroit de Rome ou de la Legation d'Avignon ne pourroit être executé en Provence, sans la permission du Parlement. On regla même la maniere dont s'accorderoit cette Annexe.

François de Lestaing, Successeur de Rochechouart, troubla bientôt cette paix, n'aiant pas voulu adopter cette conciliation. Les Historiens n'en disent pas le sujet, mais un Auteur moderne (Mr. de Chasteuil Galaup) rapporte que ce fut ensuite des plaintes que les reguliers porterent contre le Parlement, qui sans égard pour leurs Privileges, avoit condamné à mort & fait executer deux Jacobins convaincus d'avoir volé la chasse de Ste Magdeleine. Mais cet orage fut bientôt dissipé par la prudence de plusieurs Magistrats. Pour donner quelque satisfaction au Vice-legat, on ajouta aux Articles du premier Concordat, que dans les procedures criminelles qui se feroient en vertu des Commissions du Vice-Legat,

le Parlement donneroit un adjoint.

Ce qui fait le plus d'honneur au Parlement de Provence eſt la fermeté avec laquelle il reſiſta à Jules II ce Pontife ſi inquiet & ſi entreprenant. Après la mort du Cardinal d'Amboiſe, ce Pape nomma l'Evêque de Tivoli à la legation d'Avignon. Le Roi qui avoit de juſtes raiſons de ſe plaindre du Pape écrivit au Parlement une Lettre que Mr. de Moiſſac rapporte, par laquelle il ordonne au Parlement d'empêcher que ce Prelat ne joüiſſe de ſes facultez en Provence. Les choſes ne furent pas pouſſées plus loin ſous le Pontificat de Jules II. Après ſa mort Leon X. qui lui ſuccceda, quoique dans le cœur toujours ennemi de la France, fit ſemblant de ſe raccommoder; il donna, quelque temps après, la Legation d'Avignon au Cardinal de Clermont neveu du Cardinal d'Amboiſe. Sa Sainteté écrivit au Parlement pour demander l'Annexe des facultez du Legat, ce qui ne fut pas d'abord accordé, parce que le Roi avoit defendu au Parlement de ne rien faire ſans un ordre particulier. Le Pape, irrité de ce retardement, ſaiſit cette occaſion pour donner une preuve de ſes mauvaiſes diſpoſitions envers la France. Il ordonna au Promoteur du Concile de Latran de porter ſa plainte contre le Parlement de Provence. Ce Promoteur, appellé Marius de Peruſchis, dreſſa une longue ſupplique où il traite les Officiers du Parlement d'enfans d'iniquité & de ſuppots de Satan, de Tyrans de l'Egliſe,

Digitized by Google

ſe, d'uſurpateurs de l'autorité Eccleſiaſtique &c. Le Pape, après avoir pris l'avis du Concile, porta un monitoire penal, par lequel tous ceux qui ſont nommez dans cette ſupplique (parmi leſquels ſe trouvent des Evêques) ſeroient tenus de comparoître à Rome dans trois mois ſous peine d'excommunication. Il ordonna en même temps que ce monitoire ſeroit publié à Avignon, à Nice & à Vintimille, perſuadé qu'aucun Prêtre n'auroit la hardieſſe de le publier en Provence. Ce decret, qui a été inſeré dans la 8. Seſſion de ce Concile, eſt datté du 19. Decembre. 1513. Mr. de Moiſſac fait voir, par des raiſons inconteſtables, qu'il à été antidaté de près d'une année. La longueur de cet Extrait ne nous permet pas de les rapporter ici.

Le Conſeiller de Souliers, un des Ambaſſadeurs de ſa Majeſté au Concile, donna d'abord avis au Parlement de ce qui ſe paſſoit. Le Parlement, qui avoit deputé Eſprit Pariſiis, un autre de ſes Magiſtrats, pour demander la confirmation du Parlement ainſi qu'on le pratiquoit au commencement de chaque Regne, fit informer le Roi des entrepriſes du Pape. Le Roi, le Bâtard de Savoye grand Senêchal & Gouverneur de Provence, & Henri Boyer General des Finances écrivirent au Parlement à ce ſujet. On trouve ici les Lettres qui renferment le détail de cette negociation. Dans cet intervalle on demanda une ſeconde Annexe pour un Benefice dont on ignore le nom: mais le Parlement,

Digitized by Google

„ *ajoute Mr. de Moissac*, très-instruit des
„ Loix du Royaume qui ne permettent pas
„ d'excommunier les Magistrats pour tout
„ ce qui regarde la fait de leurs charges,
„ & que la crainte d'une excommunication
„ injuste ne doit jamais les empêcher de
„ faire leur devoir, n'ont garde de l'accor-
„ der.„ Le Pape fut si irrité de ce nouveau refus, qu'il cita personnellement le Président Beaumond, Pierre de Brandis & Toussains de Corriolis Conseillers, qui apparamment avoient signalé leur zele dans cette occasion.

L'importance de cette affaire obligea le Parlement de députer le Conseiller de Tributiis Ste. Marguerine vers le Roi, qui s'étoit arrêté à Grenoble pour faire les préparatifs pour son Voyage d'Italie. Le Roi, qui écrivit au Parlement, lui fit aussi sçavoir par le Bâtard de Savoye que toutes choses demeureroient dans le même état, & qu'après la Conquête du Milanois le Roi prendroit si bien ses mesures que le droit d'annexe ne souffriroit plus aucune atteinte. Jusques là cette affaire avoit pris un bon train; mais voici ce qui lui fit changer de face: après la fameuse bataille de Marignan, qui soumit le Milanois au Roy, Leon X., allarmé des rapides Conquêtes de François I., quitta le parti de l'Empereur pour s'unir à la France, qui accepta d'autant plus volontiers son alliance, qu'elle espéroit d'en retirer des grands avantages en Italie. Alors le Roi qui vouloit ménager la Cour de Ro-

Rome, ordonna au Parlement d'accommoder cette affaire. Après des ordres si précis, le Parlement députa à Rome le Conseiller de Brandis un de ceux qui avoient été cités personnellement, & le chargea d'une procuration en faveur du Conseiller de Souliers qui étoit toujours Ambassadeur de sa Majesté auprès du Concile. Comme le Pape ne songeoit qu'à sauver un honneur apparent, l'accommodement fut bien-tôt conclu: il fut arrêté que le Parlement donneroit au Pape une satisfaction convenable; qu'il demanderoit l'absolution des censures & se soumettroit à tout ce qui étoit porté par le Monitoire. Le Pape promit de son côté d'accorder des Articles particuliers, par lesquels il confirmeroit le droit d'Annexe & consentiroit que le Parlement en jouît à l'avenir comme il avoit fait par le passé. Souliers demanda l'absolution au nom du Parlement dans une Audiance particuliere qu'il eut de sa Sainteté, & non en plein Concile ni dans un Consistoire public, comme l'ont avancé plusieurs Historiens mal instruits contre ce qu'il paroît par la teneur de la piece, que le Promoteur fit enregîtrer dans les actes du Concile. Après qu'il eut assuré le Pape de l'obéissance du Parlement envers le St. Siege, le Pape le benit & en sa personne tous les Officiers du Parlement, à la reserve de ceux qui étoient compris dans le second Monitoire. Mais ce fut à condition que dans quatre mois il ratifieroient ce que leur Procureur avoit promis en leur nom

nom, autrement leur absolution seroit nulle. Après que cette ratification eut été faite, le Pape adressa un Bref au Parlement, par lequel il lui apprend qu'il l'a absous en la personne du Conseiller de Souliers, & qu'il dispense le Président Beaumond, & Toussaints de Corriolis, de venir à Rome. Il signa aussi les Articles particuliers qui avoient été convenus; mais, pour les rendre inutiles, il ajouta qu'ils resteroient entre les mains du Conseiller de Souliers sous peine d'excommunication. *Maneant hæc omnia in manibus domini de Soleriis Oratoris Christianissimi Regis sub pœna Excommunicationis latæ sententiæ.* Le tout est Italien. Quoique Souliers reconnût la nullité de cette excommunication, cependant voulant conserver le depôt qui lui avoit été confié, il s'avisa d'un expedient qui lui parut convenable pour remplir ses devoirs envers sa Compagnie & envers le Pape. Il fit enregistrer ces Articles au greffe de l'officialité de Toulon & conserva l'Original, qui a été mis dans la suite dans le tresor des Chartres du Parlement. Le Conseiller de Brandis, qui en avoit pris un extrait pendant qu'il étoit à Rome, le deposa d'abord dans le même endroit, où fut aussi mis le *Vidimus* de François d'Ayguieres Official de Toulon. C'est ainsi que se termina cette grande affaire, dont les Historiens peu instruits ont parlé d'une maniere peu avantageuse au Parlement de Provence. Ce qui les a trompez c'est la supercherie de la Cour Romaine, qui

Digitized by Google

a fait inſerer dans la dixieme Seſſion du Concile les ſoumiſſions faites au Pape par le Conſeiller de Souliers au nom du Parlement, quoique cette pieuſe Ceremonie ſe ſoit paſſée dans la Chambre de ſa Sainteté en preſence d'un Notaire & de quelques témoins ſeulement, & on a gardé un profond ſilence ſur les Articles qui furent une des principales conditions du traité. Mr. de Moiſſac a crû devoir developer avec ſoin toute cette intrigue, pour faire voir l'iniuſtice de ces Hiſtoriens, qui reprochent injuſtement au Parlement de n'avoir pas ſoutenu ſa cauſe avec la dignité & avec la fermeté convenables.

Depuis cet évenement les Papes n'ont plus troublé le Parlement dans le droit de l'Annexe, les Rois l'ont confirmé, & le Parlement a toujours veillé à la conſervation de ce droit avec tout le zele & l'ardeur poſſible. Mr. de Moiſſac, qui montre avec raiſon combien cet uſage ſert à reprimer les entrepriſes de la Cour de Rome, cite pluſieurs exemples où ce droit à été ſoutenu avec éclat. Ce qu'il y a de plus curieux dans ſon recueil ſont les Pieces juſtificatives des faits qu'il a avancé: on ne peut trop louer ce docte Magiſtrat d'avoir fait préſent au Public d'une recueil ſi utile & ſi curieux.

AR-

Digitized by Google

ARTICLE VIII.

Lettres de Monsieur Bayle publiées sur les Originaux, avec des Remarques par M. des Maizeaux &c. 3 tomes 12. A Amsterdam aux dépens de la Compagnie 1729. 44 pagg. pour l'Epitre dédicatoire, préface, éloge &c. & 1125. pour tous les trois Volumes sans la Table des Matieres.

LA premiere édition de ce Recueil de *Lettres de Bayle* est de l'année 1714. Celle-ci est plus exacte & beaucoup plus ample. L'Editeur, M. *des Maizeaux*, l'a accompagnée de Remarques qui servent ordinairement à éclaircir ces Lettres, ou à supléer aux faits qu'elles indiquent simplement ou d'une maniére trop abregée. Quelquefois on y releve des inadvertences de Bayle. On y détaille auſſi les titres des Iſvres, on y indique leurs diferentes éditions, on les rend à leurs véritables Auteurs. On y raporte enfin des circonſtances curieuſes de la vie de quelques Savans, & l'on y fait en abregé l'Hiſtoire de certains Ouvrages ſinguliers, & de ces libelles que ont entretenu pendant pluſieurs années conſecutives les guerres litteraires de quelques ſavans de notreSiecle. M. *des Maizeaux* eſt extrémement au fait de ce genre de litterature, qu'on

Digitized by Google

qu'on ne doit point regarder comme inutile, ni mépriser comme une Science du plus bas étage. Non seulement elle sert à donner une Histoire exacte des Ouvrages des Savans, mais, ce qui n'est pas moins utile, elle demêle l'origine des différens Litterateurs, qui montrent qu'avec des lumieres si supérieures à celles du peuple, les savans sont bien souvent au-dessous de lui.

Dans la Préface M. *Des Maizeaux* rend lui-même compte de son Edition, & des avantages qu'elle a sur celle de 1714: mais en même tems il traite avec beaucoup de hauteur l'Editeur de cette premiere Edition. On sait combien peu le public aime les discussions aigres. Il ne veut pas des injures, mais des raisons; & s'il pardonne les premieres, c'est quand elles sont mêlées avec une Critique instructive, ou avec des détails de Litterature aussi utiles que curieux encore ne les pardonne-t-il qu'en plaignant les foiblesses de l'humanité dans les savans qui s'y abandonnent. Les invectives ne trouvent pas même du support chez les lecteurs les plus bilieux: il est vrai que ce n'est pas un médiocre défaut qui fournit des expressions aigres aux Ecrivains. Après la Préface on trouve l'Eloge de *Bayle*, tel que *M. Basnage de Beauval* nous l'a donné dans son *Histoire des Ouvrages des Savans*. Ce n'est pas un éloge flatteur, où par le secours des termes pompeux on embellit les vertus d'un mort & l'on déguise ses défauts. Ce n'est pas non plus un froid recit de la Vie & des

Ecrits d'un ſavant que l'on a loué pendant qu'il vivoit & que l'on tache de déprimer & de blâmer quand il ne ſe fait plus craindre. Monſieur de *Beauval* donne ſans affectation le caractere de *Bayle*, & dans ce caractere il nous le montre par le bon & par le mauvais côté. Tous les lecteurs éclairés y reconnoitront *Bayle*, excepté peut-être ſes adverſaires; & les Lettres de cet illuſtre ſavant ſuppléeront parfaitement à ce que l'éloge n'a pas aſſez dévelopé de ſon caractere. On l'y voit toujours docile, modeſte ſans afectation, ami ſans jalouſie, deſintereſſé Philoſophe, & ſi éloigné de la contrainte à laquelle ſont expoſés ceux qui aiment à vivre auprès des Grands, *qu'il préfere la médiocrité de ſa vie obſcure & retirée à tout ce qu'un grand Seigneur pouvoit lui ofrir de plus agréable. Pour ce qui eſt du caractere de ſon eſprit, il y paroît tour à tour Critique, Philoſophe, Politique, & Nouvelliſte. Il y fait uſage des choſes les plus communes & les accommode à ſes vues avec toute l'adreſſe que l'on reconnoit dans tous ſes Ouvrages.

Quoique cette collection ne renferme que 295. Lettres, il y en a pourtant un aſſez grand nombre de peu intereſſantes. Celles qui le ſont le plus ſont écrites à Mrs. *Minutoli*, *Conſtant*, le *Duchat*, *de la Monoie*, *Marais*, *des Maizeaux*. Telles ſont encore les Lettres qui parlent des diſputes du Miniſ-

*Voi, Tom. 3. les *Lettres* de Mylord d'*Albémarle* & du Baron de *Walef* à M. *Bayle*.

Digitized by Google

niſtre *Jurieu* avec ſes confreres ſur l'intolerance & autres Matieres épineuſes. Celles qui traitent de ſes propres diférens ſont auſſi curieuſes & inſtructives. Pour le ſtile, on peut décider qu'il y eſt beaucoup plus négligé que dans les autres Ouvrages de ce Savant. La negligence eſt le défaut général des productions de cette nature, parceque rarement leurs Auteurs les deſtinent à l'impreſſion. Du caractere dont étoit *Bayle*, on pourroit aſſurer, ſans ſe commettre, qu'il n'auroit jamais penſé à faire cette collection. On doit attribuer à la bonté de ſon cœur la complaiſance avec laquelle il loue certains Ouvrages de quelques-uns de ſes amis. En un mot, & ſans pouſſer plus loin le détail, M. des *Maizeaux* nous permettra d'appliquer à ce Recueil de Lettres une partie de ce que *Bayle* dit lui-même de celles de * *Voſſius*; mais il faut avouer auſſi que les Notes dédommagent en pluſieurs endroits de la médiocrité du Texte.

A ces idées générales nous pourrions ajouter quelques paſſages remarquables pris de côté & d'autre dans ces Lettres. Il ſuffira d'en indiquer pluſieurs aux Lecteurs. Par exemple la maniere dont le Chevalier de *Roban* fut préparé à la mort par un Officier, Lettre 13; des particularités touchant *Caſtellan* Lettre 18. & la Note; le jugement de *Bayle* touchant l'*Eſprit d'Arnaud* par *Jurieu*, Lettres 45. Peut-être que le jugement qu'on y porte ſur cet Ou-

* Tome premier Lettre 86.

Digitized by Google

vrage ne paroîtra pas tout-à-fait conforme à ce qu'on en trouve dans une Note de *Bayle* à l'Article *Arnaud* du *Dictionnaire Critique*. Nous indiquerons encore ce qui eſt dit ſur les Journaux Lettre 48.; ſur *Jurieu* & ſes partiſans Lett. 87. & 101.; ſur le retranchement qui fut fait à *Bayle* de ſa penſion Lettre. 136. 137. 146.; ſur le caractère du Miniſtre *Merlat* Lett. 114.; ſur le raport de la decadence des Mœurs avec celle des Sciences Lett. 155.; le jugement de *Bayle* ſur ſon Dictionnaire Let. 147. ſur le Livre de l'*Exiſtence de Dieu* de *Jaquelot* Let. 154; ſur la decadence du bon goût en France Lett. 153. 161. 179.; ſur la defenſe du *Dictionnaire Critique* en France, Lett. 158 & 163. & ſur les bruits qu'il excita Lett. 182. ſur un certain eſprit de faction Lettre 164. ſur *Lainez* note ſur la Lettre 220. ſur la mort de St. Evremont Lettre 275. &c.

Nous finirons par un aveu remarquable de *Bayle* dans la Lettre 272. il ſe declare incapable de dreſſer une methode d'études, parce qu'il n'a ſuivi que ce qui étoit de ſon goût. Perſonne n'ignore qu'un jeune homme abandonné à ſon goût ne forme guères dans ſa tête qu'un amas confus de choſes ſans ſuite & mal digerées. Il falloit être *Bayle*, pour avoir ſu éviter un écueil ſi dangereux.

AR

Digitized by Google

ARTICLE IX.

Extrait d'une Lettre écrite de Toulouse contenant quelques Nouvelles Littéraires.

VOus avez inséré dans un de vos derniers Journaux l'*Ode sur la Grace* par l'Abbé *Prades*. Il faut vous dire en peu de mots les oppositions que cette Pièce a souffert de la part d'une certaine Cabale. Cette Ode n'a point été inserée dans le *Recueil des Jeux* Floraux, qui vient de paroître; quoique depuis l'établissement de ces Jeux, il n'y ait point d'exemple qu'on ait refusé l'impression à une Pièce couronnée. Messieurs des *Jeux Floraux* n'alleguent, dans leur Préface, d'autre cause de cette supression que des *Raisons particulieres*. Cela est bien misterieux. Voici ces *raisons particulieres*

De toutes les Pièces, qui ont disputé cette année le prix de l'Ode, deux ont balancé les suffrages, & il s'est trouvé par un hazard assez singulier, que ces deux Pièces traitoient de la Grace, mais suivant des Systêmes opposés. L'Ode, qui a disputé la victoire à celle de l'*Abbé Prades*, avoit pour titre *Dieu veut sauver tous les hommes*. Elle est du P. *Cleric* Jesuite de Languedoc, célèbre depuis long tems par ses Poësies. Après une lecture reflechie & une discussion exacte des deux Odes, les Juges donnerent l'exclusion

à celle du P. *Cleric*, & prononcerent en même tems, qu'elle ne pouvoit entrer en concurrence, ni être mise en rang utile, à cause de l'aigreur qui y regne & des traits satiriques & violens dont elle est remplie. Ce jugement étant conforme à l'Article VI. des statuts de l'Academie, presque tous les suffrages se réünirent en faveur de l'Abbé *Prades*.

L'usage veut que pendant la dispute des prix on ignore les Auteurs des Pièces. Dans l'Assemblée qui se tint ensuite pour la distribution, l'Abbé *Prades* se declara Auteur de l'Ode sur la Grace, & l'Amarante lui fut adjugée: mais le P. *Cleric*, piqué d'avoir manqué le prix, ne pût dissimuler son chagrin. Il crie à l'heresie, il ne regarde plus l'Academie que comme une assemblée de Jansenistes. Tout le College de Toulouse voit le même Phenomene. L'Ode est dénoncée comme hérétique & schismatique, & l'Academie citée pour rendre compte de son jugement. Le resultat de tout ce vacarme fut un ordre des Superieurs de surseoir l'impression du Recueil. Deux mois se passerent, au bout desquels on permit de le publier; mais à condition que l'*Ode sur la Grace* n'y seroit pas inserée. Cette affaire a donné lieu à un nouveau reglement, par lequel l'Academie declare, qu'à l'avenir on n'admettra point les Ouvrages qui seront composés sur des matieres Theologiques, s'ils ne sont munis de l'aprobation de deux Docteurs. On observe même dans

la

Digitized by Google

la Préface de ce dernier Recueil, qu'il seroit de la prudence des Auteurs de s'abstenir de pareils sujets.

Je vous envoie l'Ode du P. *Cleric*. Vous y trouverez certainement cet esprit d'aigreur & de parti qui l'a faite exclurre à juste titre.

ODE

Dieu veut sauver tous les hommes.

L'Esprit de vérité par ma bouche s'explique,
Rome trahit l'Eglise, Ariste, croyés moi,
Consultant le Très-haut moins que sa politique,
Pour relever son siege, elle sape la foi.
Pelage seul préside à ses loix souveraines :
Aux forfaits des damnés elle impute leurs peines.
Dieu, dit-elle, Dieu veut sauver tous les Mortels.
Le Ciel la desavoüe : ony même avant leurs crimes
Parmi les fils d'Adam il choisit des victimes,
Que sa gloire destine aux tourments éternels.

Qui parle ? Juste Dieu ! pour prêcher ce blaspheme,
Calvin est-il sorti des antres infernaux ?
Sa doctrine renaît, & l'audace la séme
Jusqu'au pié des autels, dans les saints Tribunaux.
C'est là qu'un Inducteur refusant de m'absoudre

Osa me menacer de la celeſte foudre,
Si je ne ſouſcrivois à cette afreuſe erreur.
Sur ma tête à ces mots mes cheveux ſe dreſſerent
Et dans ce lieu ſacré les Anges me ſemblerent
Le foudroier lui-même & friſſonner d'horreur.

Grand Dieu, défends tes droits : l'incredule Geneve
Te ſacrifiera-t-elle à ſon impieté ?
Elle t'anéantit quand ſa fureur t'enleve
Un titre eſſentiel à ta Divinité.
Fais entendre ta voix. Ta puiſſante parole
Confondra ſous les yeux de l'infidelle Ecole
Les nouveaux Defenſeurs de l'antique Alcoran (a)
Le Seigneur va parler, l'Univers ſe reveille,
Les Cieux ſont attentifs, Terre, prête l'oreille
Et dans Dieu, ne crains pas d'adorer un Tiran.

Faut-il, dit l'Eternel, que je me juſtifie ?
Aurai-je donc toujours des Calomniateurs ?
De ma ſincerité leur troupe ſe défie.
Tremblez, & taiſez-vous perfides Novateurs.
La bonté fait mon Etre ; & d'un Dieu vous ne faites
Qu'un Dieu plus inhumain, moins juſte que vous n'êtes.
Quoi même ſans l'ouïr, j'aurai damné Judas ?
L'Eu-

(a) *L'Alcoran enſeigne que la Deſtin eſt inévitable*

L'Enfer me connoit mieux : ces criminelles ames
Que ma main donne en proie aux devorantes flammes
Eprouvent ma justice & n'en médisent pas.

Les enfans d'Israël ont lassé ma clemence,
Mon glaive les poursuit ; mais ce sont leurs forfaits,
Plutôt que les rigueurs d'une ardente vengeance,
Qui punissent sur eux l'abus de mes bienfaits.
Les Orphelins vendus, les Veuves opprimées
Mon Arche sans honneur, mes fêtes supprimées,
Mon autel renversé, mes Prophetes meurtris :
Voilà les vrais Auteurs de cet arrêt funeste,
Qui ferme malgré moi la demeure celeste
Aux enfants d'Israël par le crime proscrits.

Je porte dans mon sein toute la race humaine,
J'attens de tous les cœurs qu'ils m'aiment à leur tour ;
J'abhorre leur oubli, mais toutefois ma haine
Ne me dispense pas d'exiger leur amour.
* M'entendez-vous ? parlez, sacrileges Prophetes,
Pour troubler les humains ne cessez de tonner.
Repondez, ennemis de mon Etre suprême,
Je veux que tout mortel me connoisse & qu'il m'aime,
Veut-il en être un seul que je veuille damner ?

* Il manque un vers dans le manuscrit qu'on a reçu

J'ay promis à l'Amour l'immortelle couronne,
Mais il faut pour m'aimer, soi-même se haïr.
Hommes le pouvez vous ? Eh quoi je vous l'ordonne,
Et je refuserois le pouvoir d'obéir ?
Quand ai-je abandonné la brebis qui s'égare?
Mon bercail me voit-il, Pasteur lâche ou barbare
Contr'elle n'écouter qu'un aveugle courroux?
Je la suis, je l'apelle, au retour je l'invite,
Elle perit ; sa perte est le prix de sa fuite,
Est-ce moi qui la livre à la rage des Loups?

Aimai je à me baigner dans le sang de l'Impie ?
Ses pechés à l'envi me demandent sa mort.
Je suis sourd à leur voix, je veux qu'il les expie,
Et jamais près de lui ma bonté ne s'endort.
Moïse aux bords du Nil, loin des saints Tabernacles,
Pour delivrer mon peuple a besoin de Miracles,
Je viens à son secours, je lui prête mon bras.
Ces prodiges divers, que l'Egypte surprise
Me voyoit faire alors en faveur de Moïse,
Même pour Pharaon ne les faisois-je pas?

Manquois-je à tes besoins, vigne ingrate & sauvage ?
D'un verdoyant buisson je te fis des remparts.
Je t'arrosai moi-même, & perçant le Nüage,
Je t'échaufois du feu de mes divins regards.

Tu

Digitized by Google

Tu languis cependant, & ta lente pareſſe
Ne me porta jamais les fruits que ma tendreſſe
Obtint toujours du plant de tes côteaux voiſins.
N'acuſe pas mes ſoins ſi ta ſeve infertile
Couvrant tes foibles ceps d'un feuillage inutile
Ne le couronne pas de fleurs & de raiſins.

Sion, je n'entends plus ni ta voix, ni ta lyre
J'entends un monſtre afreux qui rode autour de toi;
Il te cherche, il rugit : ton triſte cœur ſoupire,
Et tes joyeux concerts ſont glacés par l'éfroi.
Qui te preſervera de ſa dent ſanguinaire?
Moi, Sion, moi, ton Dieu. Tel que la tendre mere,
Qui ſur ſes chers Ponſſins voit fondre le Vautour,
Tel, je viens même encor avant que tu m'apelles,
Et combatant pour toi, je te mets ſous mes ailes.
Si c'eſt t'abandonner, plains toi de mon amour.

Ma tendreſſe paroit juſques dans ma juſtice;
M'offenſe-t-on? l'Enfer excite au repentir.
Pourquoy l'ai-je creuſé? Par la peur du ſuplice,
Du ſuplice éternel je veux vous garantir.
Pecheurs raſſurez-vous, le Maître qui menace
Veut qu'on échape aux coups, & cherche à faire grace.

Dans

Digitized by Google

David de j'ouvanté recobvre ma faveur.
Ah ! Si mon cœur vouloit, dans sa juste a-
mertume
Livrer le genre humain aux braſiers que
j'alume,
A la race d'Adam donnerois-je un Sauveur?

Pour qui coule ce ſang dont les flots ſalutaires
Arroſent l'Univers, & deſarment mes mains?
C'eſt pour vous qui mourez dans le ſein de
vos Meres,
Pour le Juif, pour le Grec, & pour tous
les humains.
Ouy, Mortels, mon Fils meurt, l'victime u-
niverſelle;
Dit-il, à l'endurci, dit-il à l'Infidelle,
Je meurs ſur cette croix, mais ce n'eſt pas
pour vous?
Sa grace vous prévient, elle vous accompagne;
Le ſecours qui deſcend de la ſainte Montagne
Sauvera les Elus, & veut vous ſauver tous.

Le Tres-haut a parlé, loin de moi, loin,
Prophanes,
Dans les Murs de Geneve allez le démentir:
C'eſt là que du menſonge execrables organes
A vos dogmes pervers vous pouvez l'aſſortir.
Non s'il n'eſt prévenu par de mortels outra-
ges,
Un Dieu ne ſe plait pas à jetter ſes images
Dans ces gouffres de feu qui brulent Lucifer.
C'eſt de ſes crimes ſeuls qu'un damné peut
ſe plaindre
Et ſi ce n'eſt que toi, Seigneur, que je dois
craindre
Tran-

Digitized by Google

Tranquille sur mon sort je ne crains pas l'Enfer.

Sperans in Deum vivum, qui est Salvator omnium, maximè fidelium. I. ad Timot. IV. vers. 10.

Le P. du *Poncy* Jesuite, connu par plusieurs Ouvrages de Poësie imprimés dans les *Mercures*, & pour avoir souvent disputé le prix aux Jeux Floraux, publiera bientôt un *Recueil d'Histoires de pieté & de Morale* selon le plan du feu Abbé de *Choisi*.

La Veuve *Tenne* a achevé l'impression des Oeuvres de *Berenger Fernand, Berengarii Fernandi Opera*. C'est un *in folio* de 763. pages. Cette Edition renferme dix-huit Traités de ce Professeur en Droit, qui n'avoient point encore paru, & neuf qui furent imprimés en 1552 & en 1601. Ce sont des Commentaires sur plusieurs matieres, tant du Code que de Digeste. Cette Edition meritoit d'être faite avec plus de soin. On n'y distingue point les Traités, qui ont paru ci-devant, d'avec ceux qui voient le jour pour la premiere fois. On ne les a point rangé selon les dates de leur composition. On a retranché les Préfaces & les Epîtres qui sont à la tête des deux précedentes Editions. Enfin l'on ne dit presque rien de l'Auteur, qui étoit pourtant très-habile & d'une grande reputation. Ses décisions sont encore d'un grand poids dans notre Parlement. On estime sur tout son Traité de la Loi in *Quartam ad legem Falcidiam*, où il a savamment discuté la ma-

Digitized by Google

matiere des Legitimes, de la *Falcidie* & de la *Trebellianique*.

Le P. *Mondran*, Jesuite de la Maison Professe de cette ville & directeur de la Congregation des Artisans, vient de publier l'*Artisan Chrétien & les devoirs des personnes d'une condition médiocre*. 12. de 524 pages. Quoique par le titre ce livre ne paroisse destiné qu'à des Artisans & autres personnes d'une condition médiocre, les gens d'un état relevé peuvent y faire aussi beaucoup de profit. Le pieux Jesuite a dédié son Ouvrage à S. Joseph.

Le P. *Vanieres* a imprimé ici chez *Henault* un Poëme sur les *Abeilles*. Ce Poëme Latin est un *in douze* de 46 pages. Ce Poëte est déja connu par le *Prædium Rusticum*, *Opuscula Poëtica*, *Dictionarium Poëticum*. Lorsqu'on vit autrefois les premiers essais de ce Jesuite, *Santeuil* dit au P. *Commire*, *Nous avons trouvé notre Maître*.

Le P. *Emanuel de Viviers*, Capucin & correspondant de l'Academie des Sciences de Paris, a publié depuis peu une troisieme Edition de son *Calandrier perpetuel plus exact que tous ceux qui ont paru jusqu'à present* in 12. pagg. 78. L'Auteur y propose de nouvelles Epactes, au moien desquelles on peut éviter de celebrer la fête de Pâques ou plutôt ou plus tard qu'il ne se doit, ainsi qu'il est arrivé quelquefois. Les Journalistes de Trevoux ont attaqué son systeme dans leur Journal de Janvier 1728. Le P. *Emanuel* leur

Digitized by Google

leur a repondu d'une maniere victorieuse, dans le Mercure du Mois d'Août de cette année.

De Toulouse le 26 Decembre 1728.

ARTICLE X.

Nouvelles Litteraires. De Paris le 1. Fevrier. 1729.

VOus trouverez étrange qu'en voulant vous apprendre des Nouvelles Litteraires de ce païs, je commence par un livre imprimé à Amsterdam, c'est du *Dictionaire Néologique* dont je veux parler. Mais considerez que cet Ouvrage n'étant qu'un tissu de faits qui regardent des Ecrivains établis à Paris, je puis vous apprendre à ce sujet des Anecdotes interessantes. Je vous promets de vous envoyer un extrait qui ne peut manquer de vous plaire, parceque j'aurai soin de le remplir de traits agréables. La nouvelle édition a fait ici bien du bruit; l'Academie Françoise a prié Mr. le Garde des Sceaux d'empêcher l'entrée de cet Ouvrage, qui, pour le dire en passant, est quelquefois trop satyrique. Ceux qui se sont mêlez de cette édition avoient fait courir le bruit, qu'on trouveroit à la tête du Recueil une Estampe representant le Caffé de la Veuve Marion, où s'assembloient alors les beaux Esprits de Caffé; Elle devoit être assise d'un côté, & M. de la Motte de l'autre, entouré de ses illustres Sectateurs. Voici

ci les Vers qu'un Poëte avoit composé pour être mis au-dessous de l'Estampe:

Inficiunt pariter linguas isti, illa liquores.
Imitation.

Cette Vieille affamée & très fades Rimeurs
Sous un semblable maître ont fait apprentissage:
Tandis que celle-ci frelate ses liqueurs
Ses Chalands à l'envi corrompent le langage.

Vous jugez bien que les Auteurs, qui y sont attaqués, murmurent hautement; le grave Historien des Vestales fait entendre par tout ses clameurs, & se plaint de ce qu'on a tiré peu obligeamment de son Livre certains traits d'une galanterie goffiere; soutenant qu'ils sont ingenieux dans son Histoire, & qu'on les a dépouillés de leur beauté naturelle en les transportant dans un autre Ouvrage.

M. de Fontenelle vient de publier enfin *Les Elemens de la Geometrie de l'Infini* à Paris *in*-4o. 1727. PP. 548 sans la Préface. Le titre ne sauroit être plus modeste, puisque l'Auteur remonte aux Principes mêmes de la Science. Cet Ouvrage, promis depuis longtems, a été très-bien reçu du premier ordre des Geometres; ce n'est que pour eux qu'il est écrit. La Préface est en partie Historique, & merite d'être lue par ceux qui sont curieux de connoître le progrez des Arts & des Sciences.

Le

Digitized by Google

Le Sr. Etienne Ganeau a imprimé in-12 1728. pap. 494. *un Traité Dogmatique & Moral de la Penitence, tiré de l'Ecriture sainte, dans lequel on expose par la pure parole de Dieu, tout ce que le pecheur doit faire pour obtenir le pardon de ses pechez, & pour recevoir avec fruit les Sacremens de Penitence & d'Eucharistie dédié à la Reine.* Par M. Claude le Pelletier Prêtre, Chanoine de l'Eglise de Rheims. Ce Traité n'est qu'un tissu de passages & de choses triviales.

Avez vous annoncé le premier Volume d'un Ouvrage considerable intitulé: *Collectio Judiciorum de novis erroribus qui ab initio duodecimi seculi post Incarnationem Verbi, usque ad annum* 1682 *in Ecclesiâ proscripti sunt & notati. Censoria etiam judicia insignium Academiarum inter alias Parisiensis & Oxoniensis, tum Lovaniensis & Duacensis in Belgio, aliorumque Collegiorum Theologiæ apud Germanos, Italos, Hispanos, Polonos, Hungaros, Lotharos &c.* C'est Mr. Du Plessis Dargentré maintenant Evêque de Tulle qui en est Auteur. Le second Tome a paru en 1728 in fol. I. Partie pp. 548. 2. Partie pp. 370. chez Cailleau. Cet Ouvrage merite une extrait, étant plein de choses fort curieuses. Vous vous appercevrez aisement qu'il manque d'ordre.

Nous avons vû ici la nouvelle édition des *Metamorphoses d'Ovide traduites en François par M. du Ryer de l'Academie Françoise, avec de nouvelles explications à la fin*

de chaque Fable : à la Haye chez Gosse & Neaulme en 3 vol in-12. On s'appercevra aisément que les Explications ne sont pas les mêmes que celles de du Ryer, puis qu'il est souvent critiqué : l'Auteur, persuadé que les Poëtes ont été les premiers Historiens, a recours à l'ancienne Histoire pour expliquer la Fable. C'est le Système déja adopté par M. l'Abbé Banier dans son Explication Historique de la Fable. Il est à souhaiter que cet Abbé publie bientôt sa Traduction des Metamorphoses d'Ovide avec des notes. On peut se flater qu'elle sera plus exacte & plus curieuse que celle que nous annonçons aujourd'hui.

On voit ici plusieurs Editions de *la Henriade* de M. de Voltaire : nous attendons un Extrait critique de ce Poëme, dont les beautez de détail sont en grand nombre, mais où il ne paroit pas que le Poëte ait eu partage le genie de l'invention. La Critique, qui porte le nom de *Pensées sur la Henriade*, est d'un très-mauvais goût ; il y a un ton de plaisanterie qui ne plaira jamais aux Personnes judicieuses.

Monsieur le Grand Prieur de Neuville-les-Dames & de Preveſſin a imprimé chez les Freres Guerin 1728 in-12 un Ouvrage intitulé : *Traité de la Succeſſion à la Couronne, ou la Couronne de France toujours ſucceſſive, linéale agnatique, avec un Memoire touchant la Succeſſion à la Couronne d'Eſpagne.* Ce dernier Memoire avoit deja été imprimé en 1710 ſans nom d'Auteur & d'Imprimeur.

Digitized by Google

primeur. M. l'Abbé le Grand le compoſa alors par des ordres ſuperieurs, & il fut imprimé chez Florentin Delaulne. L'ouvrage que nous annonçons a été ſupprimé deux jours après l'impreſſion; il n'en eſt échapé qu'un petit nombre d'Exemplaires.

Il m'eſt tombé entre les mains un *Dictionnaire abregé de la Fable, pour l'intelligence des Poëtes & la connoiſſance des Tableaux & de Statues dont les ſujets ſont tirez de la Fable.* A Paris chez la Veuve Foucault 1727 in-12 pp. 333. Il paroit que l'Auteur, pour ſe rendre utile à la Jeuneſſe, a profité du Dictionnaire de Moreri & de l'Hiſtoire Poëtique du P. Gautruche Jeſuite. Il eſt vrai que l'on cite Homere, Virgile, Ovide, Hygin, &c. Mais il paroit que ces citations ſont priſes à la pipée, puiſqu'on n'indique ni les pages, ni les Chapitres &c.

Charles-Louis Prevôt Imprimeur de Lille a imprimé en 1727. pp. 339 un *Précis des Inſtitutions du Droit Belgique.*

Quoique le P. le Courrayer ſoit paſſé en Angleterre, & qu'il n'ait point laiſſé à Paris de Sectateurs, au moins connus, il paroit de tems en tems des Ecrits contre lui. M. François Vivant Prêtre, Docteur Chanoine, Chancelier, Vicaire Général de Paris vient de publier un vol in-4. intitulé: *La vraie maniere de contribuer à la Réunion de l'Egliſe Anglicane, ou Examen de differens endroits de deux Livres, l'un intitulé: Diſſertation ſur la Validité des Ordinations des Anglois &c. l'autre: Deffenſe de la Diſſer-*

tation sur la Validité des Ordinations des Anglois. Cet Ouvrage, quoiqu'en dise le complaisant Approbateur, est écrit d'une maniere prolixe, & l'Auteur ne met point dans un beau jour ses Principes Theologiques.

J. Vincent vient de mettre en vente une nouvelle édition des *Entretiens avec J. C. dans le très S. Sacrement de l'Autel, contenant divers exercices de Pieté pour honnorer ce divin Mystere & pour s'en approcher dignement.* Par un Benedictin de la Congregation de St. Maur. in-12. 1728.

M. Ladvocat Doyen des Maîtres des Comptes de Paris a publié en 2 vol. in-12. chez le Breton fils son *Nouveau Systême de Philosophie, établi sur la nature des choses connues par elles-mêmes, mis en parallelle avec l'opinion des anciens Philosophes sur les premiers Principes de la Nature, & sur lesquels on n'a rien trouvé de fixe & de certain jusqu'à present.* L'Auteur y a joint un *Traité de la Nature de l'Ame & de l'existence de Dieu*, où il pretend convaincre les plus incredules & les plus opiniatres. Je ne sai s'il est possible même à un très-habile Philosophe de bien executer l'Ouvrage proposé dans ce titre. Il seroit heureux pour l'Auteur qu'on pût dire qu'il en a rempli une partie.

M. l'Abbé Antonini vient de publier une nouvelle Grammaire Italienne à l'usage des Dames avec des Dialogues & un Traité de la Poësie chez Rollin & Bordelet 1728 in-12. Vous savez que l'Auteur avoit deja publié

Digitized by Google

publié une Grammaire Italienne qui n'a pas fait fortune. Il a cru qu'en la dépouillant de l'érudition Grammaticale, elle plairoit d'avantage; pour cela il a taché de mettre les Dames dans son Parti.

Le Pere Niceron Barnabite a publié le fixieme Volume de ses *Memoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres dans la Republique des Lettres.* Le Catalogue de leurs Ouvrages, qui est fait avec assez d'exactitude, n'est pas la partie la moins curieuse de cette laborieuse Compilation; & il faut avoüer, que s'il ne parle pas assez librement sur les Ouvrages, il profite avec dexterité de l'ombre de liberté qu'on laisse aux Ecrivains François.

On vient de publier le 28. Volume de *l'Histoire de l'Academie Royale des Sciences Année 1725 avec les Memoires de Mathematique, de Physique, pour la même année; tirez des Registres de cette Academie.* A Paris de l'Imprimerie Royale 1727 in-4. pp. 507.

M. l'Abbé Tourneli a donné ses Traités Theologiques sur le Mystere de l'Incarnation, & sur le Batême & la Confirmation; ce sont 2 vol. in-8. chez la Veuve Mazieres. Ce Docteur expose ses sentimens avec beaucoup de précision & d'élégance.

Voici un Ouvrage qui fait du bruit dans le Monde, c'est *l'Histoire du Peuple de Dieu depuis son origine jusqu'à la naissance du Messie, tirée des seuls Livres saints; ou le Texte sacré des Livres de l'Ancien Testament, réduit*

Digitized by Google

en un Corps d'Histoire. Par le P. Isaac Joseph Berruyer de la Compagnie de Jesus: à Paris chez une Societé de Libraires en 7 vol. in 4. Tome 1. pp. 415. Tome 2. pp. 461. Tome 3. pp. 513. Tome 4. pp. 774. Tome 5. pp. 615. Tome 6 pp. 593. Tome 7. pp. 682. On peut assurer que jamais aucun Auteur n'a écrit l'Histoire sainte avec tant d'enjoument & d'élegance. L'Ecrivain trouve dans le Texte simple & majestueux de l'Ecriture sainte les images & les pensées les plus singulieres.

L'infatigable Pere Buffier vient d'imprimer une *suite de sa Grammaire Françoise sur un Plan nouveau*, ou *Traité Philosophique & Pratique d'Eloquence contenant des exemples de chaque sorte de Pieces d'Eloquence, suivis de Reflexions critiques; avec une notice des Auteurs les plus renommez qui en ont traité.* vol. in-12. pp. 270. suite &c. ou *Traité Philosophique & Pratique de Poësie contenant des Exemples de chaque sorte de Pieces de Poësie, suivis de Reflexions critiques avec une notice des Auteurs les plus renommez qui en ont traité.* Pp. 336 in 12. A Paris chez Musier 1728. Cet Ouvrage est écrit dans le même goût que les autres ouvrages de ce Jesuite, c'est-à-dire que parmi peu de choses neuves, on trouve une compilation de regles triviales.

Musier Pere a mis en vente, *Le Courtisan Predestiné* ou *le Duc de Joyeuse Capucin, divisé en deux parties, par feu M. de*

de Cailliere Maréchal de Bataille des Armées du Roy &c. nouvelle édition revue, corrigée, & augmentée de notes pour servir à l'intelligence de quelques faits de l'Hiſtoire rapportez dans la vie de ce Duc 1728 *in*-12.

Thibouſt vient d'imprimer un Poëme Latin ſous ce titre: *Connubia Florum* ou *Fratris ad Fratrem de Connubiis Florum Epiſtola.* C'eſt-à-dire *Lettre de l'Auteur à ſon frere ſur le Mariage des Fleurs* 1728. *in* 8. L'Auteur eſt M. de la Croix Docteur en Medecine.

Martin, Guerin & Mouſalant ont mis en vente *la Chronologie des Anciens Royaumes corrigée à laquelle on a joint une Chronique abregée, qui contient ce qui s'eſt paſſé anciennement en Europe juſqu'à la Conquête de la Perſe par Alexandre le Grand, Traduite de l'Anglois de M. Le Chevalier Newton* 1728. in-4. Cet Ouvrage eſt plein d'une érudition ſolide, & fera naître ſuivant toutes les apparences, de grandes conteſtations ſur une matiere ſi embrouillée.

M. Riccoboni dit Lelio, Comedien Italien du Roy, a publié ſon Ouvrage propoſé par ſouſcription en 1727, ſous ce titre: *Hiſtoire du Théatre Italien depuis la decadence de la Comedie Latine, avec un Catalogue des Tragedies & Comedies Italiennes* imprimées depuis l'an 1500 juſqu'à l'an 1660 & une Diſſertation ſur la Tragedie moderne 1728 in-8. Il y a joint un Traité de l'Art de la Repreſentation, *Dell arte Repreſentativa.* On ne peut nier qu'il n'y ait d'ex-

Digitized by Google

d'excellentes choſes dans cet Ouvrage : Mais l'Auteur y paroit trop prévenu en faveur de ſa Nation, & ne connoit pas tout le prix des Poëtes François.

M. Mairan de l'Academie des Sciences a fait imprimer *in*-4. pp. 164 avec cinq Planches gravées, une Lettre adreſſée à Mr. l'Abbé Bignon ſur *la Mâture des Vaiſſeaux*.

Jean Martin Heillier Libraire & Imprimeur d'Eſtival a publié un Ouvrage de M. Mathieu Petit Didier Evêque de Macrâ, Abbé de Senone, intitulé : *Juſtification de la Morale & de la Diſcipline de l'Egliſe de Rome & de toute l'Italie, contre un Livre anonyme qui a pour titre : La Morale des Jeſuites & de la Conſtitution Unigenitus comparée avec la Morale des Payens.* in-12. pp. 316. L'Auteur, content de faire l'Apologie de l'Egliſe de Rome, a laiſſé aux Jeſuites le ſoin de ſe juſtifier.

ARTICLE XI.

Nouvelles Litteraires de Hollande.

Meſſieurs,

JE commence par vous donner l'état des Journaux qui s'impriment en ce Païs. La Bibliotheque Angloiſe languit toujours entre les mains de ſon Libraire. Un peu plus d'activité de la part de celui-ci rendroit à ce curieux Journal ſa premiere vogue. La Bibliotheque Germanique conti-

Digitized by Google

nue avec succès : pour ce qui est de la vôtre, on trouve à redire à sa sterilité en Nouvelles Litteraires. A cela près, le Public en est assés content. A ces trois Journaux il en faut joindre deux qui paroissent nouvellement. L'un est la *Bibliotheque raisonnée des Ouvrages des Savans de l'Europe chez Weistein & Smith.* Elle part d'une Societé anonyme de Personnes qui veulent être inconnues au Public, & ne doivent avoir aucune liaison entre elles, à ce qu'on assure. Cette Bibliotheque a commencé en Juillet 1728 & jusqu'à present paroit regulierement tous les trois mois. Une Préface, donnée par un des Journalistes sous le titre modeste d'*Avertissement des Libraires*, rend compte de la methode qu'on a resolu de suivre dans ce Journal, & des raisons qui obligent ses Auteurs de demeurer inconnus. Il est dificile, dit-on, qu'un Journaliste connu puisse distribuer avec équité les blâmes & les louanges. „ Pour se mettre à couvert de l'orage (qu'excite une „ conduite opposée) ou plutot, pour ne le „ pas exciter, on biaise, on se rait, on fait „ l'éloge de ce qui n'est point estimable, „ & souvent on met au rabais des Ecrits „ & des Ecrivains qu'on estime. Il faut „ être inconnu, continue-t'on, pour se garantir de ces *petites obliquités*. Quand „ on paroit, il faut necessairement s'y contraindre, si l'on ne se sent pas fait d'*Atomes destinés au Martyre*".

L'autre est le nouveau *Journal Litterai-*

re imprimé a la Haie chez *Gosse* & *Neaume*. Ses Auteurs se proposent la même methode & le même plan du précedent. Je ne dois pas oublier de vous parler de la *Bibliotheque Italique*. Ce Journal est commun ici, parce que la Societé de *Gosse* & *Neaume* l'imprime à Geneve.

On voit ici depuis quelques mois la suite des *Discours Historiques, Critiques* & *Moraux sur la Bible par Monsieur* Saurin, ornée de belles Taille-douces *in folio*. Cet Ouvrage a été fort mal traité par un des Anonymes de la *Bibliotheque Raisonnée*. Le Journaliste n'a eu garde d'oublier les Eloges que le Libraire & l'Auteur se donnent mutuellement dans l'Epitre & la Préface: mais le Censeur auroit dû mieux choisir ses expressions & témoigner moins de passion. L'Ouvrage de *M. Saurin* n'est pas si mepriſable: on loue tous les jours des compilations fort inferieures à celle-là.

Vous avez raison de vous plaindre des Titres trompeurs de plusieurs Livres imprimés en ce Païs-ci. Je vous souhaite de n'y être jamais pris pour dupe, comme on l'a été l'année derniere à l'occasion du *Mercure* & des *Lettres Historiques*. Ces deux Journaux de Nouvelles s'imprimoient depuis longtems chez deux diferens Libraires, & jouissoient tranquillement, sans être jaloux l'un de l'autre, du droit de se faire lire du *commun Peuple des Nouvellistes & autres Lecteurs d'oeuvres*. Mais l'Imprimeur des *Lettres Historiques* étant mort, celles

Digitized by Google

ceſſes-cy ont paſſé entre les mains d'un Libraire qui n'a pas jugé à propos d'en continuer l'impreſſion. Il a vendu ſon droit à l'Imprimeur du *Mercure*, & pour ſe conſerver pourtant celui de debiter toujours un nombre de *Lettres Hiſtoriques*, il a eu la prudence de contracter avec l'Imprimeur du *Mercure* pour un certain nombre de celui-ci qui paroitroit à l'avenir ſous le titre de *Lettres Hiſtoriques*. Je ne vous dis rien des prétendus *Memoires de Pont-Chartrain* imprimés en 1720 ſous le titre de *Memoires de la Regence de Marie de Medicis*, ni des *Memoires de la Regence de Mr. le Duc d'Orleans défunt*. Perſonne n'ignore que ce dernier livre eſt compoſé d'extraits de Gazettes & d'Arrêts couſus bout à bout par quelque compilateur à gages.

On s'eſt aviſé d'attribuer à Mr. le Marquis de *Torcy* l'*Hiſtoire des Traités de Paix & autres Negociations du XVII. ſiecle depuis la Paix de Vervins* &c. Imprimée en 1725. en 2 vol. *in folio*. Prenez garde de vous y tromper. Mr. de *Torcy* n'a pas même vû le titre du Livre qu'on a oſé lui donner. La Préface a été compoſée par un des Libraires qui publierent cette Hiſtoire en 1725.

Changuion a imprimé les *Amours d'Horace*. Cet Ouvrage eſt écrit d'un ſtyle rapide, qui ne déplairoit pas, ſi l'Auteur, qui s'appelle la *Pimpie de Soligna[illegible]*, y avoit ſemé moins d'obſcenités. On dit qu'il travaille à une Vie du Général *Flemming*.

Humbert a imprimé un Traité des *Miracles*

Digitized by Google

racles in 8. par *M. Serces* Genevois établi en Angleterre. L'Auteur, en établiſſant ſon Syſtême, refute ce que M. *Clarcke* a écrit ſur la même matiere. On dit beaucoup de bien de l'Ouvrage de M. *Serces*.

Uytwerf a donné au Public l'*Avanturier Hollandois* 2 vol. 12. C'eſt un tiſſu d'Avantures écrites en Hollandois à-peu-près ſous le même titre.

Pierre Mortier a reimprimé le *Diable Boiteux* en 2 vol. 12. Il va donner au premier jour une nouvelle Edition in 4. plus exacte que la précedente de l'*Eſſai concernant l'Entendement humain* traduit de l'Anglois par *M. Lock*.

Scheurleer a publié un Tome 6. des *Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire du XVIII. Siecle par Lamberti in 4.*

Wetſtein & *Smith* ont imprimé l'*Hiſtoire ſecrete & veritable des Rois & Reines d'Angleterre* en 3 vol. in 12. traduite de l'Anglois. Ils viennent auſſi de publier ſix *Diſcours ſur l'uſage & les fins de la Propheſie dans les divers âges du Monde* par le Docteur *Sherlock Eveque de Bangor*, avec trois Diſſertations du même Auteur ſur la Canonicité de la ſeconde Epître de S. Pierre; ſur les idées que les Juifs ont eues avant Jeſus-Chriſt du peché d'Adam & de ſes ſuites, & ſur la benediction donnée à Juda par Jacob. Volume in 8. La traduction de ces Ouvrages eſt de la façon de M. *Le Moine*, Miniſtre d'une Egliſe Françoiſe à Londres.

Digitized by Google

Il paroit chez *Van Duren* à la Haie l'*Etat present des Provinces Unies* par M. *Janiçon*. 12. la Préface de ce livre est bien tournée.

Changuion a reimprimé cette année (1729) les Oeuvres du célèbre *Rousseau*. On dit dans le titre, que cette nouvelle Edition *est augmentee par lui-même* (M. *Rousseau*) & il est vrai qu'à la suite de la Préface on trouve un Avertissement avec ce titre; *Avertissement touchant la presente Edition*. Mais cet Avertissement est de l'Edition de 1726. Les augmentations de celle-ci consistent en huit taille-douces, au dessous desquelles le Graveur auroit bien fait de mettre une explication des sujets qu'elles representent; & en quatre Epigrammes que voici:

To. 2. page. 228. Epigramme XXVIII.

Houdart n'en veut qu'à la Raison sublime,
Qui dans Homere enchante les lecteurs.
Mais Arrouet veut encor de la Rime.
Desabuser le peuple des Auteurs.
Ces deux Rivaux, érigés en docteurs,
De Poësie, ont fait un nouveau Code;
Et bannissant toute regle incommode
Vont produisant ouvrages à foison,
Où nous voions que pour être à la mode,
Il faut n'avoir ni rime, ni raison.

Digitized by Google

p. 229. Epigramme XXIX.

Doctes Heros de le Secte moderne,
Comblés d'honneurs & de gloire enfumés,
Défiez-vous du tems qui tout gouverne,
Craignez du fort les jeux accoutumés.
Combien d'Auteurs, plus que vous renommés,
Des ans jaloux ont éprouvé l'outrage!
Non que n'aiés tout l'esprit en partage
Qu'on peut avoir; on vous passe ce point.
Mais savez vous qui fait vivre un ouvrage?
C'est le génie; & vous n'en avez point.

p. 235. Epigr. III. Livre 2.

Leger de queue & de ruses chargé
Maître Renard se proposoit pour regle.
Leger d'Etude & d'orgueil engorgé
Maitre Houdart se croit un petit aigle.
Oiez le bien: vous toucherés au doit,
Que l'Iliade est un conte plus froid
Que Cendrillon, Peau d'Ane, ou Barbe bleue.
Maître Houdart, peut-être on vous croiroit
Mais par malheur vous n'avez point de queue.

p. 255. Epigram. XXIII. Livre 2.

Si de Noë l'un des enfans maudit
De son Seigneur perdit la sauvegarde,
Ce ne fut point pour avoir, comme on dit,
Surpris son pere en posture gaillarde.

Mais

Digitized by Google

Mais c'eſt qu'aiant fait cacher ſa guimbarde
Au fond de l'arche en guiſe de relais,
Il en tira cette eſpece batarde,
Qu'on nomme gens de Robe & de Palais.

Il faut dire pourtant à l'honneur de cette Edition, qu'elle eſt faite avec beaucoup d'exactitude & de ſoin.

Le même Libraire donnera dans quelques ſemaines l'*Abregé Chronologique* de l'*Hiſtoire d'Angleterre*, *avec des Notes où l'on raporte les diferences qui ſe trouvent entre les principaux Hiſtoriens de cette Monarchie: & où l'on donne auſſi l'explication des uſages & des coutumes qu'on y obſerve.* Ces Notes ſont tirées des meilleurs Auteurs.

C. Rogiſſart & de Da Hond imprimeront auſſi une *Hiſtoire d'Angleterre* in 12. mais qui n'eſt qu'un ſimple Abregé de l'*Hiſtoire* de M. *de Rapin Thoiras* imprimée en 10. vol. 4.

Serſtevens a reimprimé le *Traité du* Choix & de la Methode des Etudes par M. Fleury in 8. Il y a joint les *Devoirs des Maîtres & des Domeſtiques* du même Auteur. Tout le monde convient du mérite du premier *Traité*: mais qu'il y a peu de Peres & de Précepteurs capables de développer & mettre en pratique les principes que M. Fleury établit! Par exemple ceux-ci; qu'on ne doit nommer Etude que l'application aux connoiſſances qui ſont utiles dans la vie, ſoit pour s'acquiter dignement des devoirs communs à tous les hommes, & de ceux qui ſont propres à la Profeſ-

Digitized by Google

feſſion qu'on veut choiſir, ou pour s'occuper honnêtement dans le repos : qu'étant obligés de bien choiſir ce que nous devons étudier nous-mêmes, nous devons y regarder de bien plus près pour inſtruire les Enfans ; qu'on ne doit point les regarder dans les premieres années de leur vie comme des objets uniquement propres à divertir & amuſer, auxquels il faut paſſer diverſes petites ſotiſes ; qu'on peut tromper, qu'on peut induire à erreur en leur aidant à tirer des conſéquences d'un principe impertinent pour en rire enſuite ; que l'experience & l'attention étant les deux choſes qui manquent aux enfans pour bien raiſonner, il faut travailler de bonne heure à leur procurer l'une & l'autre ; que les objets ſenſibles étant les plus propres à rendre l'enfant attentif, il faudroit en les inſtruiſant éloigner d'eux, autant qu'il ſe peut, les objets deſagreables & rebutans ; que pour leur donner les premiers principes de la Religion, il n'eſt pas queſtion de leur faire des details, mais de poſer des maximes en général, ſans en rendre encore raiſon ; qu'en les inſtruiſant il faut ſe proportionner à leur âge, ſe repeter ſans ceſſe qu'on a été enfant comme eux & repaſſer de bonne foi quelles étoient alors nos penſées : que la veritable Civilité faiſant partie de la Morale, la rudeſſe & l'incivilité ne ſe trouveront point dans un homme bien vertueux ; que tout le bonheur de la vie conſiſte à bien raiſon-

Digitized by Google

sonner; & que, pour parvenir solidement à la recherche de ce bonheur, il faut aider le Disciple à remonter aux premiers principes naturels &c.

La Compagnie des Libraires d'Amsterdam vient d'imprimer l'*Histoire du Diable*, 2 vol. in 12. traduite de l'Anglois. Elle imprime aussi les *Mémoires de M. le Net* en 4 vol 12; ces Memoires contiennent diverses choses curieuses touchant les Guerres Civiles de France, pendant les premieres années du Regne de Louis XIV. &c. la *Theologie Astronomique trad. de l'Anglois de* Derham vol 8., & *Geomyler*. Ce dernier est un Roman de l'Abbé de Villars Auteur du *Comte de Gabalis*. Ce Geomyler avoit été imprimé autrefois chez Barbin & étoit devenu extrémement rare.

J. Fr. Bernard & Du Sauzet vont mettre sous presse l'*Histoire de l'Academie Françoise par l'Abbé d'Olivet*. On y ajoutera diverses Remarques curieuses.

Extrait d'une Lettre de Bruxelles du 13. Avril. 1729.

LE Comte *Adalbert de Passeran*, dont vous avez peut être entendu parler, est mort hier ici à 11. heures du soir. Les démelés du Roi de Sardaigne son Souverain avec la Cour de Rome lui aïant donné lieu d'examiner les droits des Souverains Temporels & ceux de l'Egliſe, il passa en An-

Digitized by Google

gleterre dans le dessein de penser plus hardiment sur cette matiere: il y composa un Traité sous le titre de *Discorsi Christiani, Istorici e Politici*, qu'il dédia & envoia au Roi de Sardagne. Dans cet Ouvrage il a prétendu prouver à son Roi la necessité de reformer les abus qui se sont introduits dans le Corps Ecclesiastique, selon les devoirs d'un Prince Chrétien & ceux de la bonne Politique. Il croioit que l'excessive autorité de ce Corps est contraire à celle de l'Etat &c. L'Ouvrage étant tombé entre les mains d'un Ministre affectionné à la Cour de Rome fut dénoncé au Roi comme dangereux, & auroit eu des suites facheuses pour son Auteur, si heureusement pour lui il n'avoit été hors de la portée du bras de l'Eglise. Le Comte voulut justifier ses intentions. Il écrivit une Lettre très-soumise au Roi. On lui fit réponse qu'il ne pouvoit r'entrer en grace qu'en supprimant & desavouant solennellement cet Ouvrage dans Turin même. Quoi que la demarche fût delicate, le Comte avoit resolu de la faire, & dans ce dessein il avoit pris sa route par cette Ville où la mort vient de le surprendre. Il a laissé ses Papiers à deux Anglois de ses amis, qu'il rencontra dans la même Auberge où il est mort.

FIN.

Digitized by Google

TABLE des ARTICLES.

ART. I. *Lettre du P. le Courayer à Mylord Percival p.* 183.
II. *Hiſtoire de Polybe trad. par D. Thuilier, avec les Notes & un Commentaire &c. du Chevalier de Folard. p.* 202.
III. *Examen des Cartes de Deliſle.* 231.
IV. *Hiſtoire de la Province d'Alſace par le P. La Guille.* 251.
V. *Suite de l'Extrait de l'Eſſai ſur la Poëſie Epique.* 265.
VI. *Traités de l'Exiſtence & des Attributs de Dieu &c par Clarcke.* 275.
VII. *Recueil de Titres & Pièces touchant l'Annexe &c.* 298
VIII. *Lettres de M. Bayle &c.* 308.
IX. *Lettre écrite de Toulouſe.* 313.
X. *Nouvelles Litteraires de France.* 323.
XI. *Nouvelles Litteraires de Hollande.* 332.

ERRATA.

Page 227 ligne 24 *Auteurs*, liſez *Acteurs.*
P. 296 ligne 9 *autrement*, liſez *clairement.*
P. 320. L. 1. liſez *épouvanté.*

Digitized by Google

TABLE
DES MATIERES
Des Tomes XI. & XII.

ACademie de Marseille plus ancienne que le College des Druides & des Pontifes de Numa To. XI. p. Part. p. 6. Les Savans de cette Societé donnerent une Edition d'Homere celebrée par l'Antiquité. to. XI. 12.

Albe (Duc d') ennemi de la Noblesse Flamande To. XII. 76. son caractere 92. sa marche pour se rendre dans les Pays-bas 95. & suiv. Changemens & nouveaux établissemens qu'il fait 98. & suiv. fait executer les Comtes d'Egmont & de Horn. 103.

Alsace, ses anciens habitans, to. XII. 252. & suiv. Arioviste l'occupa & en fut chassé, 254. & 255. ses diferentes Revolutions, ib. & suiv. sa conversion 256. érigée en Duché 258. troubles de Religion. 260. & suiv. Cruautés des Suedois en Alsace, 262. est cedée à la France. ib. & 263.

Amours d'Horace Auteur de ce livre & Jugement to. XII. 335.

Angleterre, Nouvelles Histoires de ce Roiaume, to. XII. 336. 339.

Analogie des expressions & des idées fort negligée par les Ecrivains, to. XII. 133. son importanee ib. & 136.

Annexe ce que c'est, to. XII. 298. origine & usage de ce Droit 299. son Histoire 300. & suiv.

Arts, leur peu de durée, to XII. 27. leur diference selon les peuples. ib.

Art, en quoi consistent ses finesses, to. XII. 51 & suiv.

L'Artisan Chrétien, to. XII. 322.

Attraction est le fondement de la Philosophie de

Digitized by Google

de Newton, to. XI. 132. elle fait la dureté des corps. ibid. elle cauſe les fermentations Chimiques; elle eſt le principe de tous les mouvemens, 133
Auteurs, trouvent toujours des gens qui cabalent pour eux, to. XI. 289.

B.

Baluze, Jugement de ſes Notes ſur S. Cyprien, to. XII. 9. Notes qu'on a ſupprimées de ſon Edition ib. 10 & ſuiv.
Bayle, ſon caractere, to. XII. 310. Idée de ſes Lettres 311. & ſuiv.
Baltus (le Pere) ſon ouvrage ſur la Relig. Chrétienne to. XI. 344.
Benedictins, exemples des défauts de leurs Matricules, to. XI. 170 & 172
Benedictins de S. Maur, juſtification de quelques fautes dans les dates de leur naiſſance & de leur mort &c. to. XI. 191 & ſuiv.
Berengarii Fernandi opera, to. XII. 321
Bibliotheque Critique des Auteurs de la Congrégation de S. Maur; défauts de l'Edition de ce livre, to. XI. Voi. à Benedictins. 171
Boſſuet, ſes *Elevations à Dieu ſur les myſteres* &c. to. XI. 340
Boſſut ſes demandes à Philippe II. to. XII. 66.
Brederode à la tête des Confederés, to. XII. 86.
Breviaire Romain (Commentaire ſur le) to. XI. 337
Broſſette, Edition qu'il doit donner de Lettres des Savans du XVII. ſiecle, to. XI. 332.
Brueys, Ouvrage de cet Auteur ſur la Raiſon & la Foi, to. XI. 326

C.

Camöens, particularités touchant ce Poëte, to. XII. 41. Caractere de ſon Poëme Epique, ib. 42. jugement ſur ſes beautés & ſur ſes défauts, ib.
Caſa (Jean de la) Nouvelle Edition de ſes Oeuvres

Digitized by Google

vres ; to. XI. 325
Caſtel (le pere) plan d'une Mathematique abregée, to. XI. 331
Catherine (Czarine) pouvoir qu'elle avoit ſur l'eſprit du Czar, to. XI. 232. 233. ſon attention à ſuivre les vûes du Czar ſon Epoux 235
Charles XII ſon caractere, to. XI. 213
Ciceron, ſon Traité de la Nature des Dieux eſt dangereux, parce qu'il ruine tous les Syſtêmes ſur la Divinité ſans les remplacer par un meilleur, to. XI. 53 & ſuiv.
Clarcke, plan & deſſein de ſes Traités de l'Exiſtence de Dieu &c. to. XII. 282 & ſuiv.
Collectio Judiciorum de erroribus &c. defaut de ce Livre, to. XII. 325
Collet (Philibert) detail de ſa Vie to. XI. p. 19. & ſuiv.
Combinaiſon generale des Changes ; Extrait de ce livre to. XI. 147
Compromis, Voi. Sainte Aldegonde.
Conſeil des troubles appellé *du ſang*, to. XII. 99
Corneille, pourquoi il devoit plus à Lucain qu'à Virgile, to. XII. 39
Corps Céleſtes, comment ils peſent les uns ſur les autres en égales diſtances, to. XI. 121. & ſuiv.
Courayer (le Pere) ſa reponſe au P. Hardouin to. XII. 183
Courayer (le P.) Ouvrage contre lui, to. XII. 327
Cuniga (Dom Alonzo de) particularités de ce Poëte & de ſon *Araucana*, to. XII. 43 a des beautés qui le mettent au deſſus d'Homere ib. 44. defauts remarquables 44. & 45.
Crinas Medecin Marſeillois, defenſeur de l'eau commune & des bains froids, laiſſa de quoi réparer les murs de Marſeille, to. XI. 14
Critique ſes bons effets, to. XII. 106

Digitized by Google

Cyprien (S.) Edition de ſes Oeuvres par M. Baluze & D. Moran, to. XII. 4 & ſuiv. Hiſtoire des diferentes Editions de ce Pere 5. & ſuiv. Jugement ſur quelques opinions de S. Cyprien, 7. & ſuiv. Jugement ſur les Notes. 9. paſſages ſupprimés dans cette Edition 10 & ſuiv.

D.

Declamations, ce goût fut porté de Marſeille à Rome, to. XI. 12
Delille, Examen de ſes Cartes, to. XII. 231. & ſuiv.
Deſcartes & Newton, comparaiſon de ces deux Philoſophes, to. XI. 128
Dictionaire Neologique, détail touchant ce Livre, to. XII. 323
Dom Carlos, particularités touchant ce Prince, to. XII. 92
Du Cerceau (le Pere) ſa Reponſe à l'Abbé d'Olivet, to. XI. 31 & ſuiv.

E.

Egmont (le Comte d') ſon Caractere, to. XII. 64. 82. & ailleurs, envoié en Eſpagne 80. ſes repreſentations à Philippe II. 81. ſollicité par le Prince d'Orange de ſe retirer en lieu de ſureté. 94 ſe met à la tête des troupes Eſpagnoles, 94. Ordres qu'il avoit, 96. Albe fait arrêter les Comtes d'Egmont & de Horn. 97
Elizabeth, aide ſecretement les Rebelles des P. B. to. XII. 101
Eloquence, ſa corruption vint de l'Aſie, to. XI. 15
Epique (Poëte) quelles doivent être ſes qualités to. XI. 17
Epique (Poëme) en quoi les Nations s'accordent & diferent ſur ce ſujet, to. XII. 28
Euthimenes ſavant Marſeillois, ſes Voiages, to. XI. 8
Experiences, Reflexions ſur l'art d'en faire, to. XI.

Digitized by Google

F.

XI. 129
Fleuri, son Traité du Choix des Etudes, &c. to. XII. 339 & 340
Folard (le Chevalier de) idée de son Commentaire sur Polybe, to. XII. 203. & suiv. est necessaire pour l'Histoire de Louis XIV. 225. raisons qui ont retardé l'impression de la suite de son Ouvrage 226 & suiv.
Fontenelle, sa Geometrie des Infiniment petits, to. XII. 324
Forces centrales to. XI. 120. & suiv.

G.

Globe de Tycho Brahé, to. XI. 219
Goût general & goût particulier, ce qui caractérise celui-ci, to. XII. 29. La varieté de ce goût est la cause du mépris d'une Nation pour l'autre ibid.
Granvelle (Cardinal de) dans la confidence de Marguerite, to XII. 67. & suiv. On demande son rappel 72. 75. rappellé & renvoié en Franche-Comté 77. employé à Rome, ib. Vice-Roi de Naples, ib. sa mort. 78
Gueux, origine & suites de ce nom, to. XII. 87
Guillaume de Nassau, son caractere, to. XII. 65. 72. 73. épouse la fille de Maurice de Saxe 69. propose un gouverneur particulier du Brabant 70. se plaint à Philippe II. 70. fait demander la convocation des Etats Généraux 71. apuie les plaintes des Flamans 78. ses menagemens pour les deux Religions 80. pense à se retirer en Allemagne 93 & 94 ce que Granvelle dit à son sujet 98 rentre avec une armée 101. & suiv.

H.

Hardouin (le Pere) son Ecrit contre le p. le Courayer, to. XII. 158 suiv.

Digitized by Google

Helvetiens ou anciens Suiſſes, description de leurs mœurs to. XI. 195
Henriade de Voltaire critiquée to. XII. 108. & ſuiv. défaut de jugement dans l'Epître 109. autres 110 & ſuiv. autres dans les Epithetes, dans les allégories &c. 114 & ſuiv. n'a pas le génie de l'invention 326
Hiſtoire du Peuple de Dieu: Jugement de ce Livre, to. XII. 329. 330
Hiſtoire du Theatre Italien ce que c'eſt, to. XII. 331. 332
Homere, en quoi ſes beautés conſiſtent, to. XII. 30. cauſes du degoût de la plûpart des lecteurs pour ce Poëte ibid. 31. défauts dans les caracteres de ſes perſonnages ib. 32. trop languiſſant ib. ſon Poëme eſt compoſé de parties decouſues. ib. 33
Honoré (le Pere l') ſort de ſon Commentaire ſur les Ouvrages Philoſophiques de Ciceron, to. XI. 113

J.

Imagination, partie eſſentielle au Roman, to. XII. 49. comment il faut la regler, ib. & ſuiv.
Infiniment petits: leur invention & leur calcul dûs à M. Newton, to. XI. 118
Journaux d'Hollande: détail ſur ces livres, to. XII. 332. 333. 334

L.

Lambert (Mad. de) Ouvrages de ſa façon, to. XI. 342
Landgrave ſes fonctions, to. XII. 258. 259
Langlet: Nouvelle Edition de ſa Methode pour étudier l'Hiſtoire, to. XI. 328
Langue Françoiſe; ſi elle n'eſt pas propre au Poëme Epique, tome XII. 274
Livres: titres trompeurs de ceux d'Hollande, to. XII. 334. 335
Lobineau (D.) ſon travail ſur le Gloſſaire Latin de du Cange, to. XI. 327

Digitized by Google

Lucain, particularités de sa vie, to. XII. 37. causes de l'inactivité de l'imagination de ce Poëte dans la Pharsale. ib. 38. & de quelques autres defauts, ibid. & 39

M.

Mages, leur caracteres leur doctrine &c. to. XI. 255. & suiv. Detail de leur Doctrine 258 & suiv.

Marguerite d'Autriche, Gouvernante des Païs-bas, to. XII. 66. insiste sur le rappel du Card. de Granvelle 76. veut faire recevoir le Concile de Trente 79. accorde la liberté de conscience 90. demande à Philippe II. de se retirer, 96. 98.

Marseille, savante & polie dès son origine, to. XI. p. 7. avoit des Savans en toutes sortes de Sciences. ib. & suiv. Orateurs qu'elle produisit ib. 12

Mathulon, ses Ecrits sur la Quadrature du Cercle to. XI. 330

Matiere, son éternité, selon quelques Philosophes &c. to. XII. 291. & suiv.

Merveilleux, inconveniens qui resultent de la recherche qu'on en fait, to. XII. 50

Milton, origine de son Poëme intitulé le *Paradis perdu*, to. XII. 270. Jugement sur ce Poëme 271. & suiv.

Montigni (Baron de) député à Philippé II. au sujet des brouilleries des Païs-bas, to. XII. 71. & suiv. renvoié en Espagne. 88

Moscovie, Etat de cette Monarchie avant le Czar Pierre, to. XI. 199. & suiv.

Moscovites leur caractere, to. XI. 213

N.

Newton, son Eloge, to. XI. 115. son origine. Ibid.

Newton, defenseur des privileges de l'Université de Cambridge contre Jaques II. to. XI. 135. fait Garde des Monoies, ib. sa Philosophie adoptée par toute l'Angleterre, 137. Président de

Digitized by Google

de la Societé Roiale & Chevalier ibid. ſon Syſtême Chronologique, ibid. honneurs qu'il reçut après ſa mort, 142 & ſuiv. ſon caractere 143 & ſuiv.
Niceron) le P.) ſes Memoires, to. XII. 327

O.

Obrecht, Préteur à Strasbourg, ſe fait Catholique & fait le Miſſionaire, to. XII. 264
Ode ſur la Grace, to. XI. 333. & ſuiv. Hiſtoire de cette Ode, to. XII. 313. Ode ſur le même ſujet [illegible], ib. 315
Olivet (l'Abbé d') nouvelles traductions de ſa façon, to. XI. 339
Optique, Decouvertes que Newton a faites dans cette Science, to. XI. 130. 131.
Ouvrages imprimés en Hollande, ſouvent défigurés ou mutilés, to. XI 169

P.

Pagi (Abbé) Jugement de ſon Hiſtoire des Revolutions des Païs-bas, to. XII. 62. & 63
Pape, paſſage remarquable touchant les bornes de ſon autorité, to. XII. 16 & ſuiv.
Païs-bas (Provinces des) Deſcription de leur état &c. to. XII. 64. & ſuiv. demandent le renvoi des troupes étrangeres, 66. elles ſont renvoiées. 69. propoſitions d'ériger de nouveaux Evêchés 69 & 70. On y fait mourir des Calviniſtes. 78. La Nobleſſe s'y ligue contre l'Inquiſition, 84. & ſuiv. preſente Requête à ce ſujet à la Gouvernante des Païs-bas. 87
Parallele des mœurs de ce ſiecle &c. Jugement ſur ce Livre, to. XI. 331
Parnaſſe François de Titon du Tillet, to. XI. 329
Peſanteur ce que c'eſt to. XI. 123. & ſuiv.
Petersbourg, ſon commencement, to. XI. 315
Phedre, Jugement que Dom. Lancelot & M. de la Motte font de cet Auteur, to. XI. 26. mérite de la traduction de Dom Lancelot & defauts

Digitized by Google

fauts de celles qui l'ont ſuivie, ib. 27. 28.
Philippe II. ſon caractere, to. XII. 64. ſe ſert de Moines pour eſpions dans les Païs-bas. 78. detour qu'il prend pour refuſer la tolerance aux Flamans 82. veut établir l'Inquiſition 83. ſes delais & ſa ſeverité angmentent les troubles ib. 89, & ſuiv. fait ſemblant de vouloir venir dans les Païs-bas. 91
Philoſophiæ Naturalis Principia Mathematica: Caractere de ce livre, to. XI. 119. & ſuiv.
Phocéens, leurs Souverains étoient Neléides ou deſcendans de Neſtor, to. XI. 7. obſervoient le Culte d'Apollon & des Graces, ib.
Pierre I. Czar, ſon Eloge, to. XI. 198 & ſuiv. mauvaiſe éducation qu'il eut, 202. voulut paſſer par tous les grades militaires, 203. ſes Voiages en Hollande &c. pour s'inſtruire, 209. ſe fait inſcrire Charpentier à Amſterdam, 210. caſſe les Strelits, 211. entre en guerre avec le Roi de Suede, 213. dans quelles vues 214. comment il devint Colonel, 215. ſe fait creer Lieutenant Général après la Bataille de Pultava 216. ſa converſation avec des Généraux priſonniers, 216. perfectionne ſa Marine, 217. enfermé par l'Armée des Turcs, eſt tiré d'afaire par l'adreſſe de la Czarine, 218. après avoir batu la Flote Suedoiſe entre en triomphe dans Peterſbourg, 219. veut paſſer par tous les degrés de la Marine, 220. ſon voiage en France, 221. demande d'être reçu Membre de l'Academie des Sciences, 222. joint les Rivieres 224. eſſaie de découvrir un paſſage vers le Nord-Oueſt, 225. ſes Conquêtes vers la Perſe, fait lever un plan de la Mer Caſpienne 226. fait decouvrir les Mines de ſes Etats 226. détail des autres établiſſemens qu'il a fait 227. & ſuiv. ſon projet de faire voiager de jeunes Demoiſelles Moſcovites, to. XI. 230. fait

Digitized by Google

fait des changemens dans la Religion, ib. supprime le Patriarche, retranche l'excés des biens aux Egliſes & aux Couvens, 231. ſa mort, ib. & ſuiv. ſon caractere 232. & ſuiv. a écrit. 235.

Pitheas, ſavant Marſeillois poſterieur de deux ſiecles à Euthimenes; ſes Voïages, to. *XI.* 8. a fourni des idées à Deſcartes. ib.

Polybe to. *XII.* 212 & ſuiv. ſes divers Emplois 213. ſon exil en Italie 215. Education qu'il donne à Scipion, 215. ſes ſentimens ſur la Providence, 216. compoſe ſon Hiſtoire à Rome 217. ſes Concitoiens lui érigent une Statue, 218. ſes Ouvrages, ib. & ſuiv. Caractere de cet Hiſtorien 219. Critiqué & juſtifié 221. diferentes traductions 222 & ſuiv.

Preceptes, plus communs dans les arts & les ſciences que les exemples, to. *XII.* 26

Prefecture d'Alſace, ce que c'eſt, to. *XII.* 260

Propoſition énoncée par un Auteur, qualités qui la rendent aſſertion ou objection, to. *XI.* 45

R.

Ramſay, Auteur des Voïages de Cyrus, fait ſupprimer les Critiques de ſon Ouvrage, to. *XI.* 339

Roman, ce que c'eſt, & par où l'on peut contribuer à ſa perfection, to. *XII.* 47. diverſes eſpeces ib. 48

Romans, la Raiſon doit y ſoutenir la vrai ſemſemblance, adoucir les portraits & les caracteres &c. 48. 49. L'art y doit être envelopé &c. 51. comment on doit y menager les paſſions 53. 54. & les converſations, 54. 55. ſentimens délicats & varieté, ib. Deſcriptions & contraſtes 56. 57. il faut menager les réflexions & les inſtructions 58. varieté dans le ſtile 59. le Roman doit avoir pour but l'utilité 60

Digitized by Google

Rousseau, Nouvelle Edition des Ouvrages de ce Poëte, to. *XII.* 337. 339

S.

Sainte-Aldegonde, commence la Ligue du Compromis contre l'Inquisition dans les Païs-bas. to. *XII.* 84
Saurin, ses Discours sur la Bible to. *XII.* 334
Sens litteral & sens mystique de l'Ecriture; Ouvrage nouveau sur cette matiere, to. *XI.* 345
Strasbourg soumise au Roi en 1681. to. *XII.* 263
Suedois prisonniers; utilité qu'ils apporterent à la Siberie. to. *XI.* 217
Sylva, son Ouvrage sur la saignée, to. *XI.* 338

T.

Tactique Jugement sur les Auteurs qui ont écrit de cette Science, to. *XII.* 211. 212
Tasse, Jugement de sa *Jerusalem delivrée*, to. *XII.* 266. & suiv.
Tourbillons, refutation de ce Systême par Newton. to. *XI.* 126 & suiv.
Tournely, Edition de sa Theologie, to. *XI.* 326
Le Trissin, Critique de son Poëme Epique, to. *XII.* 40. le premier Moderne qui a tenté le Poëme Epique en Langue vulgaire, ib. 41
Trois Etats du monde (doctrine des) si elle a des vestiges chez tous les Païens &c. to. *XI.* 406

V.

Virgile, sources où il a puisé to. *XII.* 34. Apologie de ses imitations, ib. & suiv. plus grand par son propre genie que par l'imitation 35. defendu contre la Critique de S. Evremont ib. 36. Les six derniers livres de son Eneide moins animés & pourquoi, ib. 36
Voiages de Cyrus, Critique de cet Ouvrage, to. *XI.* 239 & suiv. defauts dans le caractere & la conduite de Cyrus, 241. & suiv. Contradictions 243. 251, 256. Erudition vicieuse & ob-

Digitized by Google

obſcure 258 & ſuiv. ton dogmatique trop continu ib. defauts dans les épiſodes, 267. 277 &c. defauts de jugement 270. &c. déplacemens 274 &c. défauts de juſteſſe 279 & ſuiparallele entre l'Auteur des Chats & celui du Cyrus, 287. tranſitions communes, 291. Monotonie, Ibid. Copiſte, 292. & ſuiv. ſe contredit, 299. habille ſes Héros à la moderne, 302. &c. ſe contredit ſur l'idée qu'il attribue de la Divinité aux Philoſophes Païens 305. le Philoſophique de cet Ouvrage eſt un aſſemblage d'idées contradictoires, 306. citations infidelles 307. Copiſte dans le ſtile 308. exemples de ſes imitations. 310 & ſuiv.

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google